

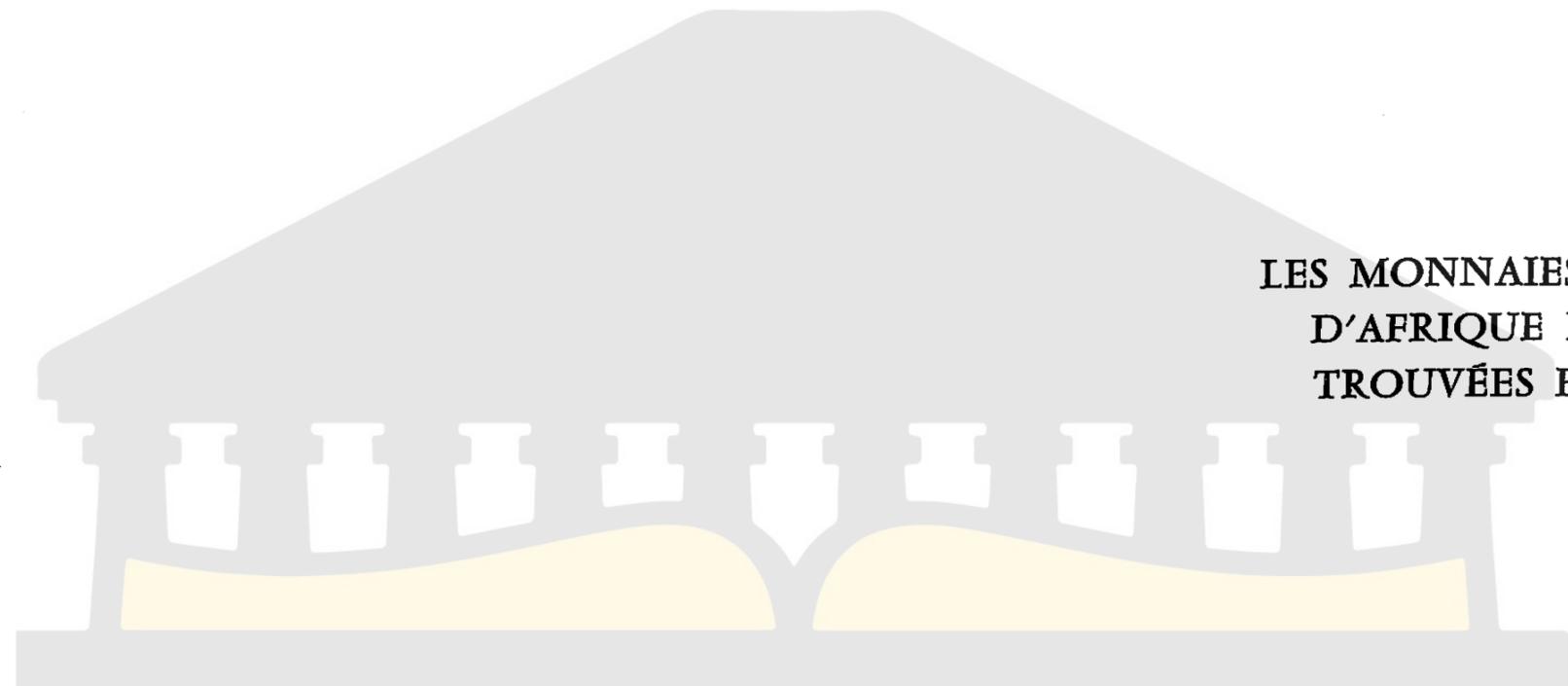
Brigitte FISCHER

LES MONNAIES ANTIQUES  
D'AFRIQUE DU NORD  
TROUVÉES EN GAULE

*XXXVI<sup>e</sup> supplément à "GALLIA"*



Éditions du CNRS



LES MONNAIES ANTIQUES  
D'AFRIQUE DU NORD  
TROUVÉES EN GAULE

°⊙°∇∩Σ⊙      °⊔°∩Σ∩  
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

SUPPLÉMENTS A « GALLIA »

Déjà parus dans la même collection :

- I. H. ROLLAND, *Fouilles de Glanum (Saint-Rémy-de-Provence)*, 1946 (de Boccard, épuisé).
- II. J. FORMIGÉ, *Le trophée des Alpes (La Turbie)*, 1949 (épuisé).
- III. H. ROLLAND, *Fouilles de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône)*, 1951 (épuisé).
- IV. P. WUILLEUMIER, *Fouilles de Fourvière à Lyon*, 1951 (épuisé).
- V. F. BENOIT, *Sarcophages paléochrétiens d'Arles et de Marseille*, 1954 (épuisé).
- VI. G. CHENET et G. GAUDRON, *La céramique sigillée d'Argonne des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles*, 1955 (épuisé).
- VII. H. ROLLAND, *Fouilles de Saint-Blaise (1951-1956)*, 1956 (épuisé).
- VIII. G. FAIDER-FEYTMANS, *Recueil des bronzes de Bavai (Nord)*, 1957.
- IX. Abbé P. MOUTON et R. JOFFROY, *Le gisement aurignacien des Rois à Mouthiers (Charente)*, 1958. (Préhistoire).
- X. *Recueil général des mosaïques de la Gaule.*  
H. STERN, I. *Province de Belgique*, fasc. 1, Belgique de l'ouest, 1957; fasc. 2, Belgique de l'est, 1960; fasc. 3, Belgique du sud, 1963.  
II. *Province de Lyonnaise*, fasc. 1, Lyon, 1967.  
H. STERN et Michèle BLANCHARD-LEMÉE, II. *Province de Lyonnaise*, fasc. 2, partie sud-est, 1975.  
J.-P. DARMON et H. LAVAGNE, II. *Province de Lyonnaise*, fasc. 3, partie centrale, 1977.
- XI. H. ROLLAND, *Fouilles de Glanum (1947-1956)*, 1958.
- XII. J. GRICOURT, G. FABRE et M. MAINJONET, J. LAFAURIE, *Trésors monétaires et plaques-boucles de la Gaule romaine : Bavai, Montbouvry, Chécy*, 1958 (épuisé).
- XIII. H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime*, 1959.
- XIV. F. BENOIT, *Fouilles sous-marines : l'épave du Grand Congloué à Marseille*, 1961 (épuisé).
- XV. R. AMY, P.-M. DUVAL, J. FORMIGÉ, J.-J. HATT, A. PIGANIOL, Ch. PICARD, G. Ch. PICARD, *L'arc d'Orange*, 2 vol., 1962.
- XVI. A. PIGANIOL, *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange*, 1962.
- XVII. P. WUILLEUMIER, *Inscriptions latines des Trois Gaules*, 1963.
- XVIII. H. ROLLAND, *Bronzes antiques de Haute Provence*, 1965.
- XIX. J.-R. TERRISSE, *Les céramiques sigillées gallo-romaines des Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme)*, 1968 (réimpression 1972).
- XX. G. FOUET, *La villa gallo-romaine de Montmaurin (Haute-Garonne)*, 1969 (épuisé).
- XXI. H. ROLLAND, *Le mausolée de Glanum (Saint-Rémy-de-Provence)*, 1969 (épuisé).
- XXII. M. LUTZ, *L'atelier de Saturninus et de Satto à Mittelbronn (Moselle)*, 1970 (épuisé).
- XXIII. D. BRETZ-MAHLER, *La civilisation de la Tène I en Champagne : le faciès marnien*, 1971.
- XXIV. M. ROUVIER-JEANLIN, *Les figurines gallo-romaines en terre cuite au Musée des antiquités nationales*, 1972.
- XXV. J. et L. JEHASSE, *La nécropole préromaine d'Aléria*, 1973.
- XXVI. R. MARTIN et P. VARÈNE, *Le monument d'Ucuétis à Alésia*, 1973.
- XXVII. A. BARBET, *Recueil des peintures murales de la Gaule. I. Province de Narbonnaise. 1. Glanum*, 2 vol., 1974.
- XXVIII. G.B. ROGERS, *Poteries sigillées de la Gaule centrale. I. Les motifs non figurés*, 1975.
- XXIX. S. TASSINARI, *La vaisselle de bronze romaine et provinciale au Musée des antiquités nationales*, 1975.
- XXX. H.-G. PFLAUM, *Les fastes de la Province de Narbonnaise*, 1978.
- XXXI. H. ROLLAND (†), *L'arc de Glanum*, 1977.
- XXXII. M. LUTZ, *La sigillée de Boucheporn*, 1977.
- XXXIII. C. BÉMONT, *Moules de gobelets ornés de la Gaule centrale au Musée des antiquités nationales*, 1977.
- XXXIV. A. TCHERNIA, P. POMEY et autres, *L'épave romaine de la Madrague de Giens (campagnes 1972-1975)*, 1978.
- XXXV. M. PY, *L'oppidum des Castels à Naves (Gard). (Fouilles 1958-1974)*, 1978.

LES MONNAIES ANTIQUES  
D'AFRIQUE DU NORD  
TROUVÉES EN GAULE

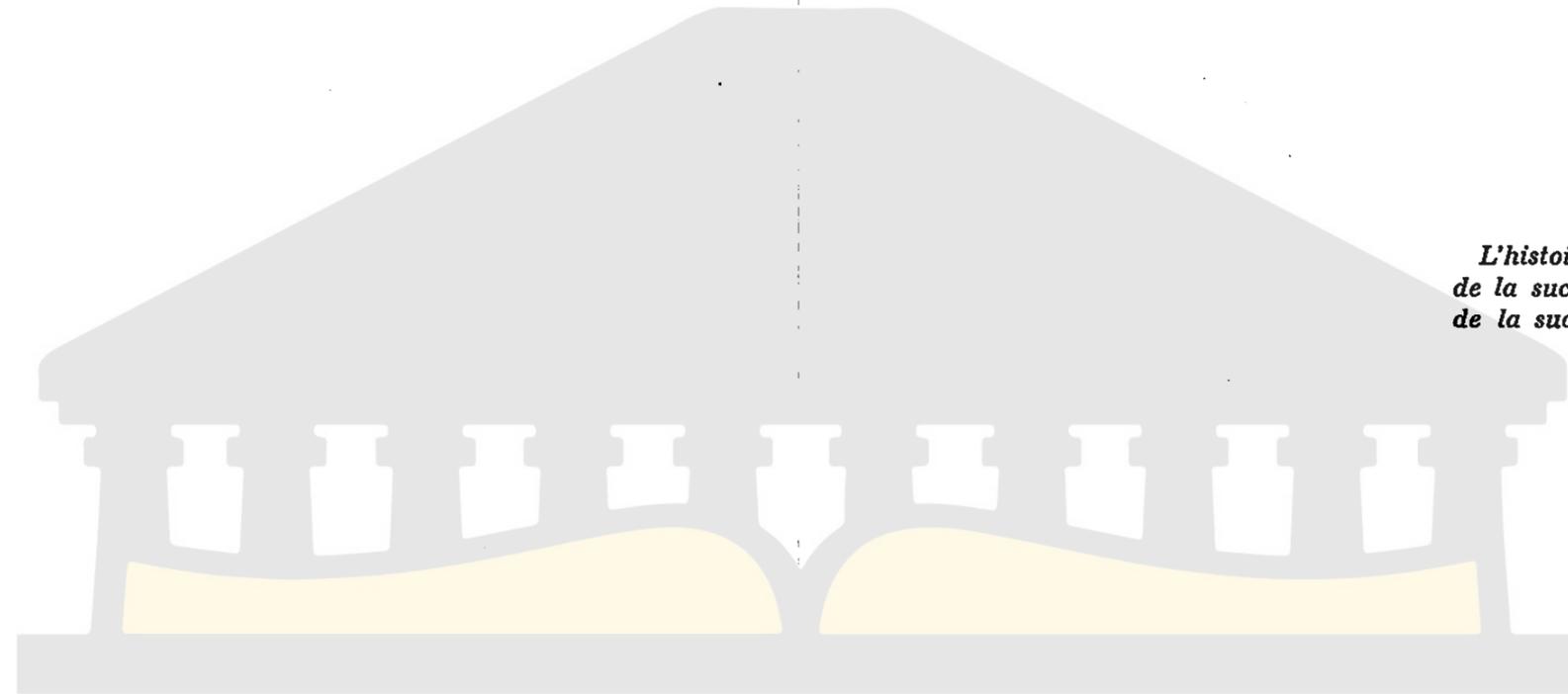
XXXVI<sup>e</sup> supplément à « GALLIA »

Ouvrage publié  
avec le concours du Ministère de la Culture et de la Communication  
Service des Fouilles et Antiquités

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, quai Anatole-France - 75700 PARIS

1978



*L'histoire est toujours l'histoire  
de la succession des questions, pas  
de la succession des réponses.*

**André MALRAUX.**

⊙ ⊙ ⊙ √ ∑ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ∑ √  
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

© Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1978.  
ISBN 2-222-02250-9

## PRÉFACE

Ouvrons le *Traité des monnaies gauloises*, cette honnête mise au point par A. Blanchet des connaissances de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en la matière, et lisons les pages consacrées aux monnaies grecques recueillies en Gaule<sup>1</sup>. Nous y trouvons des listes d'espèces grecques proprement dites et du domaine hellénistique, avec d'autres spécimens provenant de numéraires variés, traditionnellement rattachés pour l'étude à la série grecque. Et parmi ceux-ci les pièces de type punique, principalement attribuées à l'Est de l'Afrique du Nord ancienne et à des territoires occupés par les Carthaginois. Cela est présenté dans le chapitre des « prototypes grecs et romains des monnaies celtiques », comme « un inventaire un peu fastidieux, mais nécessaire »<sup>2</sup>, destiné à nous éclairer, si vaguement que ce puisse être, l'auteur ne s'en cache pas, sur l'origine de certaines monnaies qui « ont pu avoir une influence sur la formation des types monétaires gaulois »<sup>3</sup>. C'était toute l'ambition des spécialistes d'alors, la provenance et l'époque des émissions étant implicitement considérées comme actuellement inconnues.

La pénétration dans les Gaules des espèces grecques et assimilées était constatée et Blanchet avait conscience d'un embarras liminaire : « les pièces grecques, écrit-il, dont la présence a été signalée sur le sol de la Gaule ne sont pas généralement celles dont les types pourraient avoir servi de modèles »<sup>4</sup>. Quant au problème particulier constitué par les bronzes de type punique, la question n'était pas abordée du point de vue chronologique en dehors de la nécessité d'y voir des témoins d'une production antérieure à la chute de Carthage. Aussi a-t-on tout naturellement tenté naguère encore d'expliquer leur présence dans les Gaules comme l'une des conséquences du passage des Pyrénées par Hannibal et Hasdrubal à la fin du III<sup>e</sup> siècle, pendant la seconde guerre punique.

La difficulté aux yeux des numismates, aujourd'hui, à la faveur d'une vue plus claire de la situation des diverses parties des Gaules au long des temps monétaires et des étapes de leur histoire, est de comprendre comment les peuples indigènes, qui,

1 P. 179 et suivantes.  
2 P. 184.  
3 P. 186.  
4 P. 186.

au III<sup>e</sup> siècle, n'avaient pas l'usage des bronzes, objets de valeur faible, auraient pu les accepter comme le prix du libre accès des armées étrangères venant d'Espagne dans le dessein de traverser le Midi méditerranéen vers les Alpes et leur destin en Italie. C'est, objectivement, une hypothèse irrecevable.

On allègue la distribution des monnaies de type punique assez nombreuses au voisinage de la Méditerranée, mais cet argument serait sans aucun doute plus solide si la répartition était moins visiblement centrée autour de Marseille. L'accès par un port aussi considérable ne corrobore pas l'entrée par la voie terrestre et le passage d'ouest en est, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône. Il y manque le caractère de densité et de nombre des points de découverte, notamment dans la région de Narbonne.

La pénétration par la voie côtière orientale et par Marseille est presque une évidence, mais toute la question est d'en déterminer l'époque. Si les bronzes de type punique étaient correctement datés par eux-mêmes ou par la stratigraphie minutieuse en cas de découverte en fouilles, au lieu d'être présentés dans des ouvrages, fort érudits sans doute, mais dépourvus de tout appareil de démonstration, la réponse viendrait des pièces elles-mêmes, comme il en va pour les deniers au nom de Juba, du père et du fils. Puisque tel n'est pas le cas et que la chronologie, il faut bien le reconnaître, est construite *a priori* autour des guerres puniques, en dehors de l'archéologie, et totalement conjecturale, le chercheur ne peut espérer la lumière que du contexte, c'est-à-dire des faits extérieurs auxquels sont liées les découvertes. Dans l'état actuel des connaissances, c'est la démarche qui s'impose, avec le devoir de ne plus s'appuyer sur des positions traditionnelles non démontrables.

L'année de la chute de Carthage est connue avec précision. D'autre part, il est certain que, en —146, hors de Marseille en tout cas, on ne frappait encore aucune série de bronze dans les Gaules. Les faits de circulation constatés en *Gallia Comata* seraient nécessairement postérieurs de près d'un siècle à la disparition telle qu'elle est ordinairement présumée du monnayage punique. Si des érudits régionaux ont maintenu l'habitude de placer l'apparition du bronze dans les Gaules au I<sup>er</sup> siècle (parfois même au III<sup>e</sup> !), ils ne pourraient demeurer dans cette opinion s'ils considéraient l'ensemble des faits relevés pour toutes les Gaules. Sans doute verraient-ils mieux que le bronze est un fait de civilisation, étendant l'usage monétaire au petit commerce domestique, et tout à la fois une conséquence des difficultés économiques et monétaires des guerres pour l'indépendance. La conquête du pays s'est faite en deux étapes. Le premier mouvement d'occupation romaine date de —121 : le bronze est apparu dans le Bas-Languedoc sans doute après la fin du I<sup>er</sup> siècle. Le second mouvement date de —58 : tout indique que le bronze n'a été frappé en Gaule Chevelue qu'à partir de cette date. Les monnaies étrangères de bronze purent donc s'insinuer dans les circulations considérées, après la date initiale de chacun de ces mouvements.

Le cas de Marseille et des pays de la côte orientale de la Méditerranée gauloise mérite une réflexion particulière. Il n'est pas impossible *a priori* qu'on y ait accepté par-ci par-là des bronzes de types puniques, analogues par leur module à celui des émissions de même alliage alimentant la même circulation locale ou régionale. Ces

espèces étrangères devaient pénétrer, en petite quantité certes, du fait qu'on ne devait pas refuser dans une taverne un pot de vin, voire de cervoise, ou quelque autre service à un marin qui possédait pour tout pécule quelques bronzes de type punique. Cela ne constituait qu'un apport infime.

On commettrait une erreur de perspective, on se livrerait même à une véritable illusion d'optique en imaginant le paiement par un acheteur antique de marchandises d'entrepôt ou de cale de navire au moyen d'espèces de bronze. Ce n'est pas là, en effet, un monnayage international. Il ne serait pas moins irréfléchi de limiter un tel règlement en espèces domestiques dans le but de s'acquitter d'une soulte correspondant à la différence de valeur entre l'importation et l'exportation. En quantité, le bronze eût été une marchandise, livrée et manipulée en lingots. Verrait-on aujourd'hui un armateur payer fret et cargaison en pièces divisionnaires ? La situation était identique au I<sup>er</sup> et au I<sup>er</sup> siècles avant J.-C. Le commerce maritime procédait de l'échange de marchandises, car il est constant qu'un navire ne revienne pas sur lest à son port d'attache et bien improbable qu'il courre *lége* en haute mer pour rejoindre un port d'escale.

Il ne convient donc pas de trouver dans la pratique marchande, à l'échelon du trafic maritime, entre Marseille et d'autres nations méditerranéennes, la raison de l'introduction dans les Gaules des pièces au type punique. Sans même s'enquérir des possibilités d'un tel trafic après la seconde guerre punique, si l'on en cherchait une sorte de preuve numismatique et archéologique, ne suffirait-il pas de considérer l'inexistence du numéraire d'argent de type punique dans les mêmes régions des Gaules ? L'argent était un métal susceptible de servir à des règlements internationaux méditerranéens dans l'Antiquité, car il valait, selon la *ratio* du moment, entre le dixième et le quinzième de l'or. Quant à l'or de type punique, nul n'a entendu parler de sa découverte, même isolée, dans les Gaules.

De nombreux archéologues, habitués à penser en termes d'objets de consommation, voient dans les monnaies la preuve de rapports commerciaux directs entre l'atelier et les gens du lieu de la découverte. Or, la monnaie n'est pas un mobilier assimilable aux autres, car sa vocation est de circuler, depuis son émission jusqu'à son décri, sa refonte ou sa perte. Une fois entrée dans les Gaules, lorsque les conditions le lui permettaient, la pièce étrangère s'insinuait dans la couverture métallique générale et le bronze convenait parfaitement aux menus règlements domestiques, car c'était par excellence une monnaie plébéienne. Il n'est donc pas question de lui dénier une fonction commerciale, mais nul n'est autorisé davantage à y voir la preuve systématique de relations de négoce direct entre un marchand du pays d'émission et le porteur local du pays de l'enfouissement ou de la perte. Qu'une telle évidence puisse de nos jours encore être méconnue, les numismates en éprouvent une certaine mortification, car cela tendrait à montrer qu'ils ne sont pas encore parvenus à expliquer assez clairement les choses.

Ils ne sont pas moins surpris par la propension habituelle de certains érudits à construire, sur des constatations relevées à l'échelle de la province ou simplement d'un site antique, des systèmes concernant, par exemple, les lois de la circulation ou

les voies privilégiées du transit des marchandises. Tout lieu habité se trouve à proximité d'une route terrestre ou fluviale. Comment en serait-il autrement ? Il est presque toujours aisé de reconstituer sur la carte telle ou telle chaîne de dépôts ou de pertes, nécessairement situés dans le bassin d'une importante rivière ou d'un fleuve, même si l'on refoule certaines tendances fréquentes à solliciter les choses en faveur de l'hypothèse à vérifier. A quoi de pertinent peut servir pareille démarche dans le cas des monnaies de type punique ? Le sophisme, auquel nous sommes tous exposés, consiste en ce cas à confondre effet et cause. Dans son travail, Brigitte Fischer a su se dégager de ces thèmes qui tentent et parfois égarent les meilleurs esprits.

La circulation des monnaies de type punique dans notre pays ne saurait donc témoigner de rapports directs entre Carthage et les Gaules et, dans l'état actuel des connaissances, ce n'est pas sur elle qu'on parviendra à fonder des hypothèses sur telle ou telle voie de trafic ouverte au négoce africain dans les Gaules. Les monnaies et la céramique ne se prêtent pas à une exégèse de même catégorie.

Plus sérieusement, ce sont les faits étrangers au numéraire lui-même, qui peuvent être liés aux découvertes, dont nous attendons la lumière. Il convenait d'abord de considérer l'ensemble de la distribution à travers les Gaules, depuis la Méditerranée et les Pyrénées jusqu'à la Belgique et de voir si elle correspond à une seule époque ou à un processus étalé sur un plus long terme.

La solution est suggérée par la carte de répartition. C'est du Sud-Est, par la voie côtière et par le port de Marseille que le monnayage s'est insinué dans la circulation, répétons-le. Puisque le commerce maritime est impossible à envisager comme fournisseur d'un numéraire apporté en règlement des achats à quai, l'interprétation la plus plausible nous conduit à voir dans les Romains les vecteurs, les seuls possibles, de ce numéraire. Son abondance relative à Marseille et le long de la côte orientale de la Méditerranée gauloise est dans le droit fil de l'histoire événementielle : la présence des légionnaires en qualité d'occupants, de colons ou d'amis est antérieure, en cette région, de plus de soixante ans à l'entrée de César dans le reste des Gaules.

Il est nécessaire et fondamental d'examiner le contexte numismatique des découvertes connues. On aboutit à cette constatation : chaque fois qu'un tel contexte se trouve offert, il est tardif, c'est-à-dire postérieur à la guerre des Gaules, au moins en *Gallia Comata*. De très rares exceptions ont été objectées, mais il semble que les éléments de datation des sites soient parfois imposés aux monnaies qu'on y a recueillies et dont l'apport peut être largement postérieur au *terminus* établi sur la date présumée par l'archéologie. Ce fut notamment le cas pour Entremont jusqu'au jour où les numismates ont pu constater que les monnaies, cisailées et repliées, portaient en elles les marques d'une démonétisation ou d'épreuves postérieures aux événements d'après lesquels on croyait pouvoir les dater. Avant de prendre en considération des exceptions de cette catégorie, il est nécessaire de s'entourer d'un maximum de sécurité et de l'aide d'un numismate spécialisé. On a signalé une telle exception à Pech-Maho, en Sigean, où l'on a récolté, nous affirme-t-on, une pièce de type punique dans un milieu archéologique du III<sup>e</sup> siècle, mais le contexte en était une drachme fourrée d'Ampurias, qui n'est pas l'indice de choix d'une chronologie aussi haute.

Il suffit de placer le cas des monnaies de type punique dans l'ensemble des lois bien dégagées pour la circulation des monnaies gauloises et des monnaies étrangères en Gaule, souvent beaucoup plus anciennes par leur émission, pour comprendre à quel point la présence des bronzes puniques n'est qu'un cas particulier qui tire sa signification du contexte numismatique lui-même. Si les monnaies du type punique en bronze avaient fait exception et ne s'étaient pas intégrées à la circulation gauloise généralisée, là serait l'énigme. Rappelons à cet effet les grandes lignes de cette circulation.

Monnayage « répliatif », à l'origine, au III<sup>e</sup> siècle, des modèles méditerranéens, les premières émissions gauloises furent en or, de très grande valeur, dont l'usage était nécessairement réservé aux gros marchands et aux chefs. Ce numéraire noble d'usage limité se répandit dans toutes les Gaules, sous le contrôle de deux hégémonies, l'une arverne, définie par Strabon, l'autre belge rendue évidente par la numismatique, à défaut de textes. Lors de la chute de l'hégémonie arverne, après — 121, les peuples reprirent pour leur compte le droit de battre monnaie et de multiples ateliers furent créés progressivement après la fondation de Narbonne, aussi bien en *Provincia* qu'en *Gallia Comata*. Les monnaies se diversifièrent alors, l'or s'altéra rapidement, l'argent apparut, puis s'altéra lui-même, de telle sorte qu'en dix à vingt ans on aboutit chez de nombreux peuples à une stase limitée au domaine de la cité émettrice. Cette situation dura jusqu'à la guerre des Gaules pendant laquelle apparurent les émissions locales de bronze. Un brassage des numéraires accompagna le déplacement des armées des deux camps, car les Romains se servaient des deniers gaulois émis chez des peuples de l'Est. C'est alors que les monnaies étrangères à chaque cité durent être admises. Le phénomène fut facilité par le fait de la disparition massive des trésors enfouis, dont on exhume encore assez souvent des collections considérables. La raréfaction des espèces eut la conséquence de permettre cette généralisation presque soudaine de la circulation. On vit d'abord les deniers des cités de la zone de l'Est se répandre dans tout le pays, jusqu'en Armorique. Après la guerre, le processus s'amplifia en raison de la misère générale et l'on vit à ce moment-là des monnaies étrangères de toute origine, plus anciennes et lointaines, exercer leur fonction dans les Gaules, alors qu'elles l'avaient peut-être perdue dans le pays d'origine. Pourvu que le module correspondit sensiblement à celui des espèces en cours et que, pour les monnaies d'argent, le poids fût en concordance approximative, elles étaient admises.

Dans une telle situation, un tel cadre, les suites de type punique de bronze avaient leur place, d'une part en raison du module approprié, qui est assez libre pour cet alliage; d'autre part en raison de la figuration d'une tête humaine au droit et d'un cheval au revers, qui étaient une quasi-constante de la typologie des numéraires indigènes. Encore une fois, posons-nous la question : qui pouvait importer aussi tardivement ces espèces lointaines, si ce n'est, d'une manière aisée, le soldat romain ou l'auxiliaire barbare, à la faveur des déplacements militaires ?

Cet état des choses devait durer longtemps. Il est, en effet, maintenant surabondamment établi que l'émission des monnaies indigènes cessa effectivement lors de la réorganisation de l'Empire, sous Auguste, mais que leur cours, et par conséquent

celui des monnaies étrangères insinuées dans la masse, durèrent beaucoup plus longtemps, au point qu'on en retrouve des traces vieilles de plusieurs siècles après l'année d'Alésia.

L'entreprise de Brigitte Fischer, on le voit, était nécessaire. Rien n'avait été tenté pour sortir des apparences, des clichés et des habitudes. Et certaines affirmations récentes risquaient fort d'obscurcir pour longtemps encore l'horizon.

Pour que l'apport de l'auteur fût irréprochable, il convenait d'abord de recenser la littérature numismatique et d'essayer d'identifier les monnaies souvent si légèrement décrites, afin de dresser un catalogue aussi exhaustif, mais aussi critique que possible. Il fallait vérifier, par une enquête sur les données tunisiennes et, plus généralement, africaines, jusqu'à quelle époque la circulation avait continué en Tunisie même. L'auteur nous apprend que ce fut au moins jusqu'au III<sup>e</sup> siècle après J.-C., en association avec des espèces numides et romaines. Quant à la dispersion en Afrique du Nord, l'auteur a pu la suivre pendant trois siècles après la destruction de Carthage. Et nous attirons l'attention sur cet enfouissement de Constantine (*Cirta*), où l'on a retrouvé un ensemble, un véritable amalgame, enfoui en 79 avant J.-C., au plus tôt, qui comprenait des monnaies d'Athènes, de Carthage, de Marseille, d'Espagne et de Rome. C'est un parallèle remarquable avec certaines découvertes du bassin méditerranéen. Le phénomène indiscutable de l'extension de certains aspects de la civilisation punique vers la côte de toute l'Afrique du Nord et du Maroc, la dispersion des numéraires de type carthaginois dans le monde romain hors des Gaules sont autant de réalités archéologiques et historiques dont le rapprochement avec la numismatique gauloise présente un intérêt tout particulier.

Certes, il sera toujours possible de contester tel ou tel point et surtout les conclusions qui peuvent contrarier des positions prises. L'auteur n'en a pas eu du moins le mérite de s'attaquer à ce problème mal posé, mal traité même, sur de nouvelles bases d'une tout autre envergure et pleinement en contact avec la numismatique du cadre gaulois et du cadre africain. Une question demeurée ouverte jusqu'à nos jours nous semble résolue.

Sur le terrain, les archéologues pourront savoir quelle valeur réelle présentent les bronzes, souvent détériorés et illisibles, qu'on ne signalait guère en l'absence d'identification et que parfois on rejetait comme « mobilier non en place ». Les historiens de la Gaule en voie de romanisation sont les vrais bénéficiaires d'un apport élaboré avec sérieux et présenté sous le signe de l'archéologie numismatique renouvelée.

La présence des monnaies de type punique en Gaule conquise est en fait l'un des aspects constants de la pollution qui peut affecter le roulement des monnaies de faible valeur dans tout pays, dont la pénurie de ce numéraire est sévère. C'est une identique contrainte depuis l'Antiquité jusqu'à notre temps.

Durant la guerre de 1914-1918, en France, et pendant au moins deux ans encore, nos contemporains âgés ont été les témoins de ce phénomène. Des monnaies hétérogènes européennes et américaines étaient alors acceptées pour servir aux menues transactions du commerce de détail. Un exemple des plus curieux est celui des pièces

allemandes de dix *Pfennige*, qui, en 1921-1923, n'avaient plus la moindre valeur dans leur territoire d'origine, mais, apportées chez nous à pleines poches par les soins des militaires en poste en Rhénanie, à l'occasion des permissions, elles jouaient le rôle des pièces de deux sous (10 centimes), sans le moindre support légal<sup>5</sup>. Dès le rétablissement des conditions normales, elles disparurent. Les monnaies étrangères disparates insinuées dans le flot monétaire des années de misère, depuis l'époque de Vercingétorix jusqu'au règne d'Auguste et même au-delà, dans les Gaules, comme les *Pfennige*, les *centimos*, *centesimi*, *centavos*, *centesimos* ou *cents* de la première guerre mondiale, en France, sont l'expression du même principe : nécessité fait loi.

Aucune enquête scientifique n'avait été conduite sur les monnaies étrangères aux Gaules introduites dans la couverture locale, qui jusqu'à la guerre contre Rome en était exempte. Le cas, privilégié par le nombre des dépôts et lieux de perte isolée de bronzes de type punique, a permis à Brigitte Fischer d'illustrer, pour les séries étrangères, un processus dont on ignore longtemps les causes réelles, dont on crut devoir situer très haut le déroulement et sur lequel furent et sont encore échafaudées des théories qui ne peuvent rendre compte des faits considérés dans leur ensemble. C'est pourquoi la présente étude est de grande portée; elle prend une place primordiale dans l'archéologie numismatique appliquée à la protohistoire et à l'histoire naissante de notre pays.

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU.

<sup>5</sup> Sur l'état de pénurie des monnaies de petite valeur pendant et après les guerres et sur la constance du recours à des monnaies de nécessité, on pourra lire les publications de Henri PETIT (en particulier : La pénurie des monnaies divisionnaires après la guerre de 1870, dans *Cahiers numismatiques*, décembre 1970, p. 131-132 et L'acte de naissance des monnaies de nécessité de la guerre 1914-1918, *ibidem*, mars 1973, p. 20-21).

## REMERCIEMENTS

Sans l'aide inestimable du Dr Colbert de Beaulieu, Directeur de Recherche au C.N.R.S., ce travail n'aurait jamais vu le jour. C'est lui qui nous en a suggéré le sujet et qui a guidé nos recherches avec une inlassable patience. Ses conseils éclairés, son aide généreuse nous ont permis de mener à bien cette tâche de longue haleine. Les mots font défaut pour traduire notre reconnaissance.

Nous devons également à M. Paul-Marie Duval, Professeur au Collège de France, Membre de l'Institut, une extrême gratitude pour sa très grande compréhension et l'intérêt qu'il a bien voulu porter à cet essai. Son aide bienveillante nous a été particulièrement précieuse.

Notre dette est grande envers M<sup>me</sup> Colette Bémont, Agrégée de l'Université, Maître de Recherche au C.N.R.S., qui nous a apporté un concours très précieux dans l'élaboration de cette étude.

Au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, où nous avons reçu un accueil particulièrement chaleureux, M<sup>me</sup> Monique Mainjonet nous a accordé une aide efficace et dévouée : nous tenons à lui exprimer notre profonde gratitude. Notre reconnaissance s'adresse également à M. Bertin, Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Etudes et à ses assistantes, Mmes Vergneault et Jelinski : nous leur devons la conception des cartes et des directives précieuses pour leur réalisation.

Nous aimons aussi nous souvenir de la grande amabilité des archéologues, fouilleurs, chercheurs qui nous ont renseignée sur différentes découvertes monétaires. Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés pour leur compréhension et leur dévouement.

## BIBLIOGRAPHIE

### LISTE DES ABRÉVIATIONS

AB .....	<i>Annales de Bretagne.</i>
AJ .....	<i>The Archaeological Journal.</i>
Ant Afr .....	<i>Antiquités africaines.</i>
BCTH .....	<i>Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques.</i>
CRAI .....	<i>Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.</i>
JNG .....	<i>Jahrbuch für Numismatik und Geldgeschichte.</i>
JRS .....	<i>Journal of Roman Studies.</i>
JS .....	<i>Journal des Savants.</i>
NC .....	<i>Numismatic Chronicle.</i>
NL .....	<i>Numismatic Literature.</i>
PP .....	<i>La Parola del Passato.</i>
RA .....	<i>Revue Archéologique.</i>
RAC .....	<i>Revue archéologique du Centre.</i>
RAE .....	<i>Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est.</i>
RAN .....	<i>Revue archéologique de Narbonnaise.</i>
REA .....	<i>Revue des Etudes Anciennes.</i>
REL .....	<i>Revue des Etudes Latines.</i>
RFIC .....	<i>Rivista di Filologia e di Istruzione Classica.</i>
RN .....	<i>Revue Numismatique.</i>

Les articles et ouvrages mentionnant des découvertes de monnaies africaines en Gaule sont cités dans la rubrique *bibliographie* correspondant à chaque lieu de trouvaille (voir le catalogue).

#### TEXTES ANCIENS

- AUGUSTIN, *S. Aurelii Augustini. Epistolae ad Romanos inchoata expositio. Patrologia latina*, XXXIV, 31, Paris, 1845.  
*S. Aurelii Augustini, In Epistolam Joannis ad Parthos, Patrologia latina*, XXXV, 32, Paris, 1845.  
*S. Aurelii Augustini. Sermo CCLXXXVIII, Patrologia latina*, XXXVIII, 51, Paris, 1845.
- CÉSAR, *La guerre civile*, I, texte établi et traduit par P. Fabre, Les Belles Lettres, Paris, 1936.  
*Guerre d'Afrique*, texte établi et traduit par A. Bouvet, Les Belles Lettres, Paris, 1949.  
*Guerre des Gaules*, texte traduit par L.-A. Constans, Les Belles Lettres, Paris, 1950.
- CICÉRON, Discours, XIV, *Contre P. Vatinius*, texte établi et traduit par J. Cousin, Les Belles Lettres, Paris, 1965.
- DION CASSIUS, *Dio's Roman history*, with an English translation by Earnest Cary, The Loeb classical library, VI, Londres, 1955.
- JUSTINIEN, *Corpus Juris Civilis, I : Institutiones. Digesta*, Leipzig, 1887.
- PLINE L'ANCIEN, *Pliny, Natural history*, with an English translation by H. Rackham, The Loeb classical library, II, Londres, 1947.
- PROCOPIUS OF CAESAREA, *History of the wars*, II. Books III-IV, with an English translation by H.B. Dewing, The Loeb classical library, Londres, 1916.
- SALLUSTE, *La conjuration de Catilina. La guerre de Jugurtha. Fragments des Histoires*, texte établi et traduit par A. Ernout, Les Belles Lettres, Paris, 1971.
- TACITE, *La Germanie*, traduction J. Perret, Les Belles Lettres, Paris, 1967.
- TERTULLIEN, *Tertulliani Opera. Pars I. Opera catholica. Adversus Marcionem. Corpus Christianorum. Series Latina I, Apologeticum*, Brepols, Turnhout, 1954.
- TITE-LIVE, *Livy*, with an English translation by B.O. Foster, The Loeb classical library, V, Londres, 1929.  
*Histoire romaine*, IV, traduction E. Lasserre, Paris, 1948.  
*Histoire romaine*, VI, traduction E. Lasserre, Paris, 1949.

- ALLEN D.F., The Sark Hoard, dans *Archaeologia*, 103, 1971, p. 1-31.
- BABELON J., *Catalogue de la collection de Luynes. Monnaies grecques, IV, Syrie, Egypte, Cyrénaïque, Maurétanie, Zeugitane, Numidie*, Paris, 1936.
- BAHRFELDT M., *Der Münzfund von Mazin (Croatien)*, Berlin, 1901.
- BARADEZ J., Monnaies africaines anciennes découvertes dans des tombes du 1<sup>er</sup> siècle après J.-C., dans *Hommages à Albert Grenier*, I, Collection Latomus, LVIII, Bruxelles, 1962, p. 216-227.
- BARRUOL G., Informations archéologiques, Peyriac-de-Mer, dans *Gallia*, XXVII, 1969, p. 387.  
 Informations archéologiques, Sigean, dans *Gallia*, 33, 1975, p. 500.
- BASSET H., Les Influences puniques chez les Berbères, dans *Revue africaine*, 1921, p. 340-374.

- BAYET J., Virgile et le monnayage de Carthage, dans *BSAF*, 1941, p. 167-170.
- BENABOU M., *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976.
- BENOIT F., Relations commerciales entre le monde ibéro-punique et le Midi de la Gaule de l'époque archaïque à l'époque romaine, dans *REA*, LXIII, 1961, p. 321-330.  
*Recherches sur l'hellénisation du Midi de la Gaule*, Publications des Annales de la Faculté des Lettres, Aix-en-Provence, n° 43, 1965.
- BERTHIER A. et CHARLIER R., *Le sanctuaire punique d'El-Hofra à Constantine*. Texte, Paris, 1955.
- BESCHAOUCH A., Encore un Gaulois en Afrique : le Lyonnais *M. Licinius Fidelis !*, dans *BCTH*, 5, 1969, p. 261-268.
- BISI A.-M., Nuove prospettive sulla Spagna Fenicio-punica, dans *Zephyrus*, 21-22, 1970-1971, p. 261-280.
- BLANC A., DESAYE H., Inscriptions nouvelles de la Drôme et de l'Ardèche, dans *Gallia*, 33, 1975, p. 229-256.
- BLANCHET A., Bulletin bibliographique, dans *RN*, 5, 1901, p. 290-292 (compte rendu de l'ouvrage de M. Bahrfeidt, *Der Münzfund von Mazin (Croatien)*, Berlin, 1901).  
*Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, réédité à Bologne en 1971.  
Bulletin bibliographique, dans *RN*, 13, 1909, p. 269-270, (compte rendu de l'ouvrage de R. Cagnat, *Remarques sur les monnaies usitées dans l'Afrique romaine à l'époque du Haut-Empire*, Leipzig, 1909).  
Recherches sur l'influence commerciale de *Massalia* en Gaule et dans l'Italie Septentrionale, dans *RBN*, 69, 1913, p. 291-308.  
Chronique, dans *RN*, 37, 1934, p. 251-252, (Compte rendu de l'article de J.G. Milne, A few notes on the currency of Britain, dans *JRS*, XXIII, 1933, p. 221 et s.).
- BLOESCH H., Münzen vom Monte Iato, dans *Schweizer Münzblätter*, 22, 1972, p. 33-37.
- BOLIN S., *State and Currency in the Roman Empire to 300 A.D.*, Stockholm, 1958.
- BONNET E., *Médaillier de la société archéologique de Montpellier, Description...*, Montpellier, 1896.  
*Bibliothèque de la ville de Montpellier, monnaies, médailles, jetons et sceaux légués par le Dr. C. Cavalier*, Montpellier, 1898.  
*Carte archéologique de la Gaule romaine*, X, Hérault, Paris, 1946.
- BOSCH-GIMPERA P., Les Phéniciens : leurs prédécesseurs et les étapes de leur colonisation en Occident, dans *CRAI*, juillet-octobre, 1972, p. 464-475.
- BOSTEAUX C., Traces de l'industrie phénicienne dans les cimetières gaulois Hallstattiens et Marniens de la Marne, dans *Bulletin de la société archéologique champenoise*, 19, 1925, p. 28-31.
- BROUGHTON T.R.S., *The romanization of Africa proconsularis*, Baltimore, 1929.
- CAGNAT R., *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, Paris, 1892.  
Remarques sur les monnaies usitées dans l'Afrique romaine à l'époque du Haut-Empire, dans *Klio*, 9, 1909, p. 194-205.
- CALLU J.-P., MOREL J.-P., REBUFFAT R., HALLIER G., avec la collaboration de Marion J., *Thamusida*, I, Paris, 1965.
- CAMPS G., Aux origines de la Berbérie. Massinissa ou les débuts de l'histoire, dans *Libyca*, 8, 1960.  
*Aux origines de la Berbérie. Monuments et rites funéraires protohistoriques*, Paris, 1962.
- CANTINEAU J. et LESCHI L., Monnaies puniques d'Alger, dans *CRAI*, 1941, p. 263-272.
- CHABOUILLET M.-A., voir Muret E.
- CHARLIER R., voir Berthier A.
- CINTAS P., Le sanctuaire punique de Sousse, dans *Revue africaine*, 91, 1947, p. 1-80.
- CLAUSTRES G., Essai d'un Répertoire Numismatique du Roussillon, dans *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 78, 1963, p. 25-56.
- CLAVEL M., *Béziers et son territoire dans l'Antiquité*, Paris, 1970.
- CLAVEL M. et LÉVÊQUE P., *Villes et structures urbaines dans l'Occident romain*, Paris, 1971.
- CLERC M., Les Phéniciens dans la région de Marseille avant l'arrivée des Grecs, dans *Revue historique de Provence*, I, 1901, p. 261-269.

- COHEN H., *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain communément appelées Médailles impériales*, 2<sup>e</sup> édition, I, Paris-Londres, 1880.
- COLBERT DE BEAULIEU J.-B., Peut-on dater par la numismatique l'occupation d'un oppidum ?, dans *RAE*, 6, 1955, p. 260-270.  
Notules de Numismatique Celtique, dans *Ogam*, 8, 1956, p. 317-322.  
Communication, dans *BSFN*, novembre 1957, p. 162-163.  
Armorican Coin Hoards in the Channel Islands, dans *Proceedings of the Prehistoric Society for 1958*, 24, 1958, p. 201-210.  
Les monnaies gauloises au nom de Togirix, dans *RAE*, 13, 1962, p. 98-118.  
Les monnaies de *Caletedu* et le système du denier en Gaule, dans *Cahiers numismatiques*, 2, 1965, p. 163-180.  
La monnaie de *Caletedu* et les zones du statère et du denier en Gaule, dans *RAC*, 18, 1966, p. 101-129.  
Les monnaies de bronze de Vercingétorix, dans *Cahiers numismatiques. Bulletin de la société d'études numismatiques et archéologiques*, 4, 1967, p. 356-372.  
*Les monnaies gauloises des Parisii*, Paris, 1970.  
*Traité de numismatique celtique, I, Méthodologie des ensembles*, Paris, 1973.
- COLBERT DE BEAULIEU J.-B. et RICHARD J.-C.M., La numismatique de la Gaule et la numismatique de la Narbonnaise, dans *Hommage à Fernand Benoit*, III, Bordighera, 1972, p. 90-100.
- COMMEAUX C., Les Phéniciens, dans *Les Cahiers de l'histoire*, 95, 1972, p. 1-117.
- CONTENAU G., *La civilisation phénicienne*, Paris, 1926.
- COURTOIS C., Saint Augustin et la survivance de la langue punique, dans *CRAI*, 1950, p. 305-307.
- CUTRONI A.T., Ricerche sulla monetazione punica in Sicilia, dans *Kokalos*, 13, 1967, p. 73-87.  
Ripostiglio di monete puniche da Selinunte, dans *Annali. Istituto Italiano di Numismatica*, XV, 1968, p. 71-76.
- DELATTRE A.L., Fouilles d'un cimetière romain à Carthage en 1888, dans *RA*, 12, 1888, p. 151-174.  
Les cimetières romains superposés de Carthage (1896), dans *RA*, 33, 1898, p. 215-239.
- DENEAUVE J., *Lampes de Carthage*, Paris, 1969.
- DEROC A., Le cheval dans la numismatique gauloise, dans *Annales du Groupe numismatique du Comtat et de Provence*, 1970, p. 15-16.
- DESANGES J., Recherches récentes sur le peuplement indigène et sur les structures traditionnelles de l'Afrique antique (notamment en France, en Italie et en Afrique du Nord), dans *Wissenschaftliche Beiträge der Martin-Luther-Universität*, Halle-Wittenberg, 1968/6, p. 121-134.
- DION R., La voie héracléenne et l'itinéraire transalpin d'Hannibal, dans *Hommages à Albert Grenier*, I, Collection Latomus, LVIII, Bruxelles, 1962, p. 527-543.  
Transport de l'étain des Iles Britanniques à Marseille à travers la Gaule préromaine, dans *Actes du 93<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes*, Tours 1968, Section d'archéologie, Paris 1970.
- DRACK W., *Ur- und frühgeschichtliche Archäologie der Schweiz*, IV, *Die Eisenzeit*, Basel, 1974.  
René Wyss : Technik Wirtschaft, Handel und Kriegswesen der Eisenzeit, p. 105-138.
- DUVAL P.-M., Chronique gallo-romaine, dans *REA*, 65, 1963, p. 364.  
Chronique gallo-romaine, dans *REA*, 71, 1969, p. 434-435 (compte rendu de l'article de J.-B. Giard, La monnaie locale en Gaule à la fin du III<sup>e</sup> siècle, reflet de la vie économique, dans *JS*, 1969, p. 7-34).  
*La Gaule jusqu'au milieu du V<sup>e</sup> siècle*, 1-2, Collection Les sources de l'histoire de France, Paris, 1971.
- ETIENNE R., *Bordeaux antique*, Bordeaux, 1962.
- FEUILLE G.-L., Sépultures punico-romaines de Gighi, dans *Revue Tunisienne*, 1939, p. 1-62.
- FÉVRIER J., Inscriptions puniques du Maroc, dans *BCTH*, 1955-1956, p. 29-35.
- FORTELEONI L., *Le emissioni monetali della Sardegna punica*, Sassari, 1961.
- FOUCHER L., *Hadrumentum*, Paris, 1964.
- FRANK T., *An economic history of Rome*, New York, 1962.
- FUCHS G., *Architekturdarstellungen auf römischen Münzen*, Berlin, 1969.

- GAUCKLER P., *Les nécropoles puniques de Carthage*, 1<sup>re</sup> partie, carnets de fouilles, Paris, 1915.
- GAUTIER E.-F., *Le passé de l'Afrique du Nord*, Paris, 1952.
- GIARD J.-B., Le trésor de Port-Haliguen. Contribution à l'étude du monnayage d'Auguste, dans *RN*, 9, 6<sup>e</sup> série, 1967, p. 119-139.  
Pouvoir central et libertés locales. Le monnayage en bronze de Claude avant 50 après J.-C., dans *RN*, 6<sup>e</sup> série, XII, 1970, p. 33-61.
- GODIN, Note sur la nécropole de *Mascliana* (Hadjeb-el-Aïoun), dans *BCTH*, 1905, p. 270-279.
- GSELL S., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I à VIII, Paris, 1913 à 1928.
- HALLIER G., voir CALLU J.-P.
- HARMAND J., *Les Celtes*, Paris, 1970.
- HARMAND L., *L'Occident romain. Gaule - Espagne - Bretagne - Afrique du Nord (31 av. J.-C. à 235 ap. J.-C.)*, Paris, 1970.
- HEISS A., *Description générale des monnaies antiques de l'Espagne*, Paris, 1870.
- HENNIG R., Die Karthager auf den Azoren, dans *Petermann's Mitteilungen*, 73, 1927, p. 208-210.  
*Terrae incognitae*, I, Leyde, 1944.
- HIRMER M., voir KRAAY C.-M.
- HOURS-MIÉDAN M., Carthage, Collection « Que sais-je ? », PUF, Paris, 1971.
- JANNORAY J., *Enserune, contribution à l'étude des civilisations préromaines de la Gaule méridionale*, 2 vol., Paris, 1955.
- JENKINS G.K., Literaturüberblicke der griechischen Numismatik. Spain, dans *JNG*, 11, 1961, p. 75-155.  
*Ancient numismatics. International Numismatic Commission. Africa*, Copenhague, 1967, p. 85-95.  
*Sylloge Nummorum Graecorum. The Royal collection of coins and medals. Danish National Museum. North Africa - Syrtica - Mauretania*, Copenhague, 1969.  
Coins of Punic Sicily. Part I, dans *Swiss Numismatic Review*, 50, 1971, p. 25-78.
- JODIN A., *Mogador. Comptoir phénicien du Maroc atlantique*, Tanger, 1966.
- JULLIAN C., *Histoire de la Gaule*, t. I à VIII, Paris, 1920 à 1926.  
*Histoire de la Gaule*, Le Club français du Livre, Paris, 1971. (Edition abrégée et présentée par P.-M. Duval).
- KAHRSTEDT U., *Geschichte der Karthager von 218-146*, Berlin, 1913.
- KENT J.P.C., Les relations entre le monnayage des Romains et ceux des peuples voisins de l'ouest, dans *Bulletin du Cercle d'études numismatiques*, 10, 1973, p. 1-10.
- KRAAY C.M. et HIRMER M., *Greek coins*, London, 1966.
- K.S., Compte rendu de l'ouvrage de J. Agostinho, *Achados arqueologicos nos Açores*, Andrade, 1946, dans *NL*, 28, July 1954, p. 96.
- LABROUSSE M., Informations archéologiques, Vieille-Toulouse, dans *Gallia*, XX, 1962, p. 578.  
*Toulouse antique des origines à l'établissement des Wisigoths*, Paris, 1968.
- LAILY P.-A., Un trésor de monnaies de Tiddis. Inventaire et observations, dans *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique de la Wilaya de Constantine*, 71, 1969-1971, p. 119.
- LA SAUSSAYE L. (de), *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, Blois, Paris, 1842.
- LA TOUR H. (de), *Atlas des monnaies gauloises*, Paris, 1892.
- LEGLAY M., *Saturne africain. Monuments. Afrique proconsulaire*, I, Paris, 1961.  
*Monuments. Numidie - Maurétanie*, II, Paris, 1966.  
Les Gaulois en Afrique, dans *Hommages à Albert Grenier*, II, Collection Latomus, LVIII, Bruxelles, 1962, p. 995-1029.  
*Saturne africain. Histoire*, Paris, 1966.
- LELEWEL J., *Type gaulois ou celtique. Atlas*, Bruxelles, 1840.
- LESCHI L., voir CANTINEAU J.
- LÉVÊQUE P., *Empires et barbaries. III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. - I<sup>er</sup> siècle ap.*, Histoire universelle, Larousse, Paris, 1968.

- LÉVÊQUE P., voir CLAVEL M.
- LEVI DELLA VIDA G., Sulle iscrizioni « latino-libiche » della Tripolitania, dans *Oriens antiquus*, 2, 1963, p. 65-94.
- LONGNON A., *Les noms de lieux de la France*. Résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'Ecole pratique des hautes études. Publié par Paul Marichal et Léon Mirot, Paris, 1920-1929.
- LOT F., *La Gaule*, édition revue et mise à jour par P.-M. Duval, Paris, 1967.
- MACDONALD G., *Catalogue of Greek Coins in the Hunterian Collection. University of Glasgow. I. Italy, Sicily, Macedon, Thrace and Thessaly*, Glasgow, 1899.
- MAINJONET M., Le trésor de Puteaux (Seine), dans *RN*, 4, 1962, p. 59-72.  
*Les monnaies celtiques*, dans Catalogue de l'exposition : *Les graveurs d'acier et la médaille de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 1971, p. 117-158.
- MARION J., voir CALLU J.-P.
- MARION J., Note sur la contribution de la numismatique à la connaissance de la Maurétanie Tingitane, dans *Ant.Afr.*, I, 1967, p. 99-118.
- MAZARD J., *Corpus nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris, 1955.
- MILLAR F., Local cultures in the Roman Empire : Libyan, Punic and Latin in Roman Africa, dans *JRS*, 58, 1968, p. 126-134.
- MILNE J.G.,  *Finds of Greek Coins in the British Isles*, Londres, 1948.
- MIONNET T.E., *Description de médailles antiques*, 6, Paris, 1813.  
*Description de médailles antiques. Supplément I. Italie - Campanie - Sicile*, Paris, 1819.
- MOMMSEN T., *Histoire de la monnaie romaine*, III, Paris, 1873.
- MONCEAUX P., Grecs et Maures d'après les monnaies grecques du Musée d'Alger, *Bulletin de correspondance africaine*, 2, 1884, p. 344-363.
- MOREL J.-P., voir CALLU J.-P.
- MOREL J.-P., Les Phocéens en Occident : certitudes et hypothèses, dans *PP*, 21, 1966, p. 378-420.
- MOSCATI S., Africa ipsa parens illa Sardiniae, dans *RFIC*, 45, 1967, p. 385-388.
- MOSSÉ C., *La colonisation dans l'Antiquité*, Paris, 1970.
- MÜLLER L., *Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, *Les monnaies de la Syrtique, de la Byzacène et de la Zeugitane*, Copenhague, 1861.
- MURET E., *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1889.
- NOE S.P., A bibliography of Greek Coin Hoards, dans *Numismatic Notes and Monographs*, 78, 1937.
- PACHTERE M. (De), Les camps de la troisième légion en Afrique au premier siècle de l'Empire, dans *CRAI*, 1916, p. 273-284.
- PERRET V., Le « Pont Vetus » (Pont des Marchands) de Narbonne, dans *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 30, 1968, p. 49-66.
- PIČ J.L., *Le Hradischt de Stradonitz en Bohême* (traduit du tchèque par J. Déchelette), Leipzig, 1906.
- PICARD G. Ch., *Le monde de Carthage*, Paris, 1956.  
Un quartier de maisons puniques à Carthage, dans *RA*, 1, 1958, p. 21-32.  
*Argentomagus*, dans *CRAI*, 1967, p. 30-43, fig. 1-2.  
*Hannibal*, Paris, 1967.
- PICARD G. Ch. et C., *La vie quotidienne à Carthage au temps d'Hannibal*, Paris, 1958.  
*Vie et mort de Carthage*, Paris, 1970.
- POINSSOT C., *Les ruines de Dougga*, Tunis, 1958.
- PONSICH M., *Recherches archéologiques à Tanger et dans sa région*, Paris, 1970.
- RAINBIRD CLARKE R., The Iron Age in Norfolk and Suffolk, dans *AJ*, 96, 1939, p. 1-113.
- REBUFFAT R., voir CALLU J.-P.
- RICCI S. (de), *Répertoire épigraphique de la Bretagne occidentale*, Saint-Brieuc, 1898.
- RICHARD J.-C.M., Monnaies gauloises du Cabinet Numismatique de Catalogne. Contribution à l'étude de la circulation monétaire dans la péninsule ibérique antérieurement à l'époque d'Auguste, dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 8, 1972, p. 51-87.

- RICHARD J.-C.M., voir COLBERT DE BEAULIEU J.-B.  
 RICHARDSON K.M., voir WHEELER M.  
 ROBERT L., *Etudes de numismatique grecque*, Paris, 1951.  
 Circulation des monnaies d'Histiée, dans *Hellenica*, 11-12, 1960, p. 63-69.  
 ROLLAND H., Monnaies de la République romaine trouvées en Gaule, dans *XXVII<sup>e</sup> et XXVIII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Perpignan - Saint-Gilles, 1953-1954)*, Montpellier, 1956, p. 31-50.  
 ROSTOVITZ M., *The social and economic history of the hellenistic world*, Oxford, 1941.  
*A History of the ancient world, II : Rome*, Oxford, 1945.  
*The social and economic history of the Roman Empire, I*, Oxford, 1957.  
 SAUMAGNE C., La survivance du punique en Afrique aux v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles après J.-C., dans *Karthago*, 4, 1953, p. 171-178.  
 SAVORY H.N., Excavations and discoveries. Carthaginian Coin from Monmouth, dans *The Bulletin of the Board of Celtic Studies*, 13, 1949, p. 246-247.  
 SCAPULA J., Une cave du premier âge du fer sur la butte d'Isle-Aumont (Aube), dans *RAE*, 6, 1955, p. 176-180.  
 SCHIRWITZ K., Griechische, keltische und römische Münzen aus Mittel-deutschland, dans *Germania*, 30, 1952, p. 46-55.  
 SESTON W., Remarques sur les institutions politiques et sociales de Carthage d'après une inscription latine de *Thugga*, dans *CRAI*, 1967, p. 218-223.  
 SOLIER Y. et FABRE H., *L'oppidum du Moulin à Peyriac-de-Mer (Aude). Fouilles 1966-1967-1968*, dans *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, 69, 1969, p. 69-106.  
 SOLIER Y., Céramiques puniques et ibéro-puniques sur le littoral du Languedoc du vi<sup>e</sup> siècle au début du ii<sup>e</sup> siècle avant J.-C., dans *Hommage à Fernand Benoit, II*, Bordighera, 1972, p. 127-150.  
 SOUTOU A., Monnaies à légendes ibériques de l'Ariège, dans *REL*, 25, 1959, p. 208-220.  
 Les relations transpyrénéennes aux deux premiers siècles avant Jésus-Christ d'après les documents numismatiques, dans *Ogam*, 15, 1963, p. 323-330.  
 SYDENHAM E.A., *The Coinage of the Roman Republic*, Londres, 1952.  
 TAILLEBOIS E., Petit masque phénicien ou punique en bronze trouvé à Saubrusse (Landes), dans *Bulletin de la Société de Borda*, 13, 1888, p. 153-154.  
 TÉROUASSE P., La Tour aux Fées d'Allonnes (Sarthe), dans *Ogam*, 12, 1960, p. 437-447.  
 TEUTSCH L., *Das römische Städtewesen in Nordafrika*, Berlin, 1962.  
 THOMSEN R., *Early Roman coinage, I*, Copenhague, 1957.  
 VILLARD F., La céramique grecque de Marseille (vi<sup>e</sup>-iv<sup>e</sup> siècle), Paris, 1960.  
 VIVES Y ESCUDERO A., *La moneda hispánica*, III, Madrid, 1924.  
 VUILLEMOT G., *Reconnaissance aux échelles puniques d'Oranie*, Autun, 1965.  
 WARMINGTON B.H., *Histoire et civilisation de Carthage (814 av. J.-C. à 146 ap. J.-C.)*, Paris, 1961.  
 WHEELER M. et RICHARDSON K.M., *Hill-forts of Northern France*, Oxford, 1957.

## INTRODUCTION

Le thème de cette étude peut paraître surprenant. A haute époque il existe en effet peu de rapports apparents entre la Gaule et l'Afrique. Lorsqu'ils nous sont connus ces rapports semblent accidentels : nous savons que des mercenaires gaulois ont été recrutés pour combattre dans les rangs africains<sup>1</sup>, nous savons également qu'Hannibal, venant d'Espagne, a traversé la Gaule pour se rendre en Italie<sup>2</sup>. Il s'agissait là d'une fantastique expédition, exploit unique qui n'a pas manqué de frapper l'imagination des Anciens. Ce fait même donne la mesure de notre ignorance : alors que tant d'historiens, dans l'Antiquité, ont relaté ce périple dont l'épisode le plus fameux est la traversée des Alpes, nous ignorions encore récemment l'itinéraire emprunté par le Carthaginois et ses armées<sup>3</sup>.

En fait, c'est surtout en fonction de leurs rapports avec Rome que nous connaissons Carthage et l'Afrique du Nord antique. Les historiens grecs et latins qui nous ont renseignés sur ces pays avaient présent à l'esprit le terrible affrontement des deux grandes puissances méditerranéennes qui allait se terminer par les guerres puniques et la destruction de Carthage. Ce n'est donc que de façon accidentelle que des liens sont évoqués entre la Gaule et l'Afrique. Des récoltes monétaires ont toutefois été effectuées sur le sol gaulois, la présence de ces espèces lointaines pose un réel problème qui, en raison des lacunes de nos connaissances, n'a encore pu être résolu de façon définitive, mais a donné lieu à des hypothèses que nous nous efforcerons d'examiner.

Avant de commencer cette étude, il est certainement utile d'en fixer le cadre géographique. Sous la dénomination d'« Afrique du Nord antique » nous grouperons Carthage et ses possessions africaines, les autres cités d'origine phénicienne établies sur le territoire ancien de la Tunisie<sup>4</sup>, ainsi que la Numidie et la Maurétanie auxquelles leur sort a été longtemps lié (carte 1). Le monde punique est, à vrai dire, encore mal connu. S. Gsell constatait : « On ignore l'étendue du territoire dont elle (Carthage) se rendit maîtresse. Vers la fin du iii<sup>e</sup> siècle, le fossé qui bornait la contrée

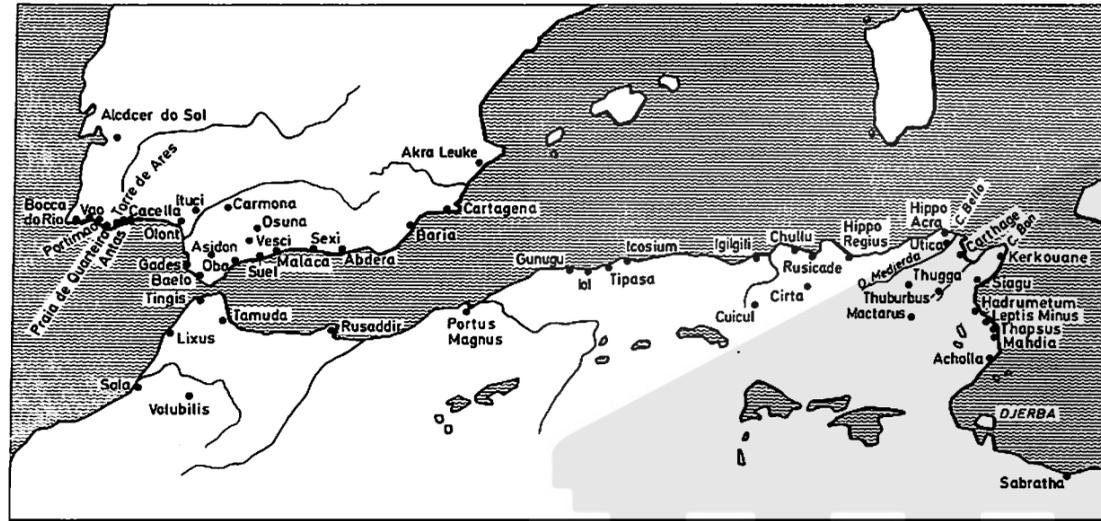
<sup>1</sup> Cf. *infra*, p. 139.

<sup>2</sup> Cf. *infra*, p. 138-139.

<sup>3</sup> R. DION, La voie Héracléenne et l'itinéraire transalpin d'Hannibal, dans *Hommages à Albert Grenier, Latomus*, LVIII, Bruxelles, 1962, p. 527-543.

<sup>4</sup> De nombreuses cités telles que Hadrumète, Leptis Minor, Acholla, Utique, Thapsus, etc., ne paraissent pas avoir été étroitement soumises à Carthage. Elles connurent d'ailleurs un sort différent après — 146.

soumise à son autorité directe passait probablement à l'Ouest des Grandes Plaines (région de Souk el Arba) et à l'Est de Madauros (Mdaourouch au sud de Souk Ahras); il ne devait guère s'écarter de la frontière actuelle de la Tunisie et de l'Algérie »<sup>5</sup> (carte 2).



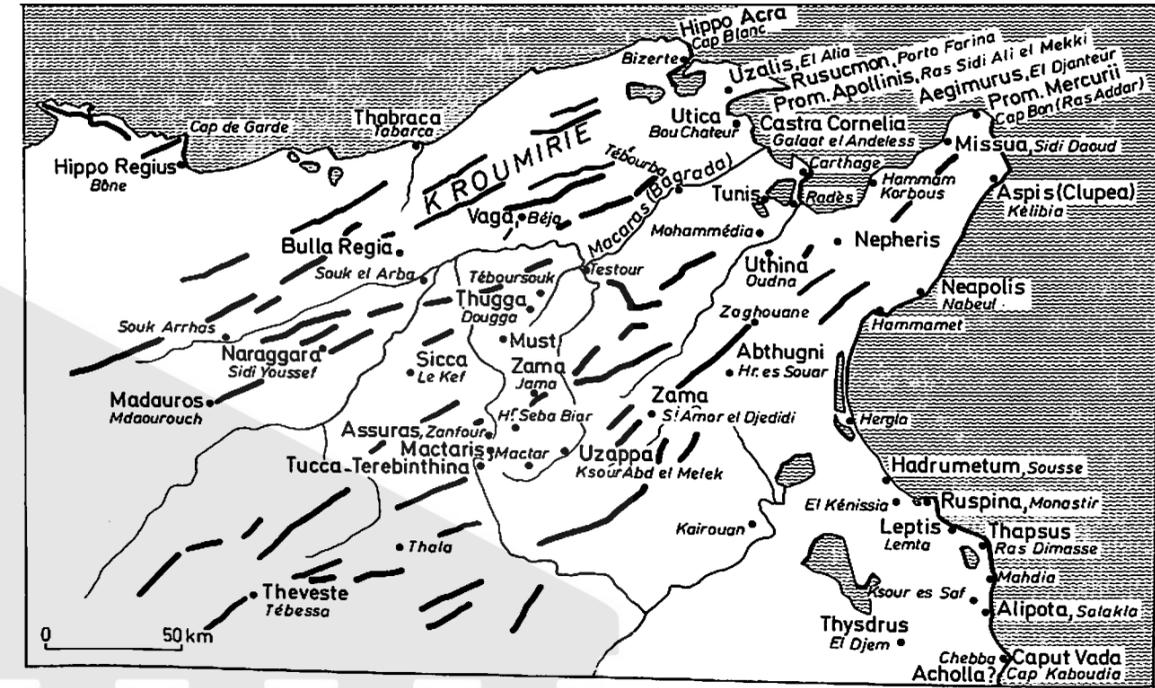
Carte 1 Les colonies phéniciennes, d'après M. Hours-Miédan, *Les Phéniciens...*, p. 33.

Par Gaule, on entendra le territoire décrit sous ce vocable par Jules César : « L'ensemble de la Gaule est divisé en trois parties : l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par le peuple qui, dans sa langue, se nomme Celte, et, dans la nôtre, Gaulois... Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne et la Seine... La partie de la Gaule qu'occupent, comme nous l'avons dit, les Gaulois commence au Rhône, est bornée par la Garonne, l'Océan et la frontière de Belgique; elle touche aussi au Rhin du côté des Séquanes et des Helvètes; elle est orientée vers le nord. La Belgique commence où finit la Gaule; elle va jusqu'au cours inférieur du Rhin; elle regarde vers le nord et vers l'est. L'Aquitaine s'étend de la Garonne aux Pyrénées et à la partie de l'Océan qui baigne l'Espagne; elle est tournée vers le nord-ouest »<sup>6</sup>. A cet ensemble, il faut évidemment ajouter la Narbonnaise, province romaine depuis — 121.

La Corse sera exclue de ce cadre puisqu'elle fut, au cours d'une partie de son histoire, territoire punique : la présence d'espèces puniques y est donc normale. La Cisalpine ne sera pas étudiée non plus, car ce ne sont pas les monnaies découvertes en Italie qui font problème. Celles qui ont été recueillies sur le sol gaulois constituent,

<sup>5</sup> *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* (abrégé : HAAN), I, p. 465.

<sup>6</sup> CÉSAR, *Guerre des Gaules*, I, 1, traduction L.-A. Constans, Les Belles Lettres, Paris, 1950.



Carte 2 Le territoire carthaginois, d'après S. Gsell, HAAN, II, p. 97.

en revanche, une énigme. Les lieux de trouvaille sont relativement nombreux, dispersés sur tout le territoire. Il est indispensable d'étudier chaque récolte monétaire dans son contexte archéologique, lorsqu'il existe, afin de savoir à quel moment ces espèces ont été importées dans les Gaules. Les indications chronologiques ainsi obtenues nous permettront peut-être d'expliquer la présence de ces pièces.

L'étonnante histoire de Carthage passionne depuis longtemps les savants, il est donc paradoxal de constater que son monnayage est un des moins connus parmi les numéraires du monde antique. Les ouvrages et articles concernant la fondation, la civilisation et l'anéantissement de l'Etat carthaginois sont innombrables, mais si l'on veut connaître l'ensemble de ses monnaies, le problème du choix ne se pose guère; une seule étude existe : la *Numismatique de l'ancienne Afrique*, en trois volumes, que l'on doit à L. Müller. Seul le tome II est utile pour la connaissance des monnaies de Carthage : *Les monnaies de la Syrtique, de la Byzacène et de la Zeugitane*<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Copenhague, 1861.

Le travail de pionnier réalisé par L. Müller est énorme et nous lui devons les bases, mais il présente nécessairement bien des lacunes et imperfections. Le premier inconvénient actuel, qui n'est évidemment pas imputable à l'auteur, est son ancienneté. Il est certain qu'en un siècle la science numismatique a considérablement évolué; les découvertes archéologiques se sont multipliées, qui permettraient sans aucun doute d'avoir une vue synthétique plus riche sur ce monnayage et d'en réaliser un classement à la fois plus complet, plus précis et plus sûr.

Un autre défaut grave de la *Numismatique de l'ancienne Afrique* est la mauvaise qualité de son illustration. Elle ne comporte que des dessins. Ceux-ci sont difficilement utilisables : il est assez rare que le droit et le revers d'une même monnaie soient représentés. Beaucoup de variantes sont décrites, mais ne sont pas illustrées. Pour une pièce de petit module, l'illustration à laquelle l'auteur renvoie correspond parfois à une monnaie de grand module et inversement. Les identifications à l'aide de cet ouvrage ne sont donc ni faciles ni infaillibles.

Malgré le danger que constitue une illustration aussi défectueuse, la *Numismatique de l'ancienne Afrique* offre des types connus, numérotés, auxquels il est commode de se référer. En revanche, quiconque cherche un classement géographique et chronologique de ces monnaies sera déçu. L'auteur souligne, dès le début, les problèmes auxquels il s'est heurté : « Il est d'abord difficile de déterminer quelles monnaies appartiennent à l'Etat carthaginois. Les monnaies dont il s'agit, sont, pour la plupart, dépourvues de légendes et les légendes rares qui s'y trouvent sont d'une interprétation précaire; il n'y a pas de types exclusivement carthaginois et le genre du travail permet souvent de choisir entre Carthage et d'autres villes ou peuples »<sup>8</sup>. Cette déclaration est assurément dépourvue d'équivoque, la suite ne l'est pas moins : « On peut bien admettre trois divisions, une des monnaies frappées à Carthage, une autre, des monnaies émises en Sicile, une troisième, de celles appartenant à la Sardaigne, et réunir enfin dans une quatrième division toutes les monnaies qui ne se laissent ranger avec probabilité dans aucune des trois premières divisions. Mais en essayant un tel classement, on se trouve trop souvent embarrassé, quand il faut choisir entre l'une des 3 premières divisions et la quatrième celle des monnaies incertaines, de sorte qu'on parvienne bientôt à se persuader qu'une telle répartition des monnaies est très peu satisfaisante. Jusqu'à ce que des renseignements exacts soient publiés sur les monnaies carthaginoises que l'on déterre constamment dans les différents pays, et que de nouvelles trouvailles de grands dépôts de ces monnaies, faites en différents lieux, viennent à l'aide de la science, il vaudra sans doute mieux s'abstenir de faire une division géographique »<sup>9</sup>.

Au moment où il a rédigé cet ouvrage, Müller ne disposait pas des moyens nécessaires à la réalisation d'un classement géographique valable. Depuis cette époque, les découvertes de monnaies puniques se sont multipliées; à la lumière de ces trou-

<sup>8</sup> L. MÜLLER, *op. cit.*, II, p. 73.  
<sup>9</sup> L. MÜLLER, *ibid.*, II, p. 74.

vailles, quelques auteurs ont cru pouvoir attribuer certains types à Carthage, à la Sicile ou à la Sardaigne : leurs propositions n'emportent malheureusement pas l'adhésion parce qu'elles ne sont fondées sur aucun critère<sup>10</sup>.

Par ailleurs, un problème important reste posé : celui des émissions monétaires effectuées par des cités puniques africaines autres que Carthage. Cette possibilité a rarement été envisagée et cependant elle ne doit pas être négligée. Des villes aussi importantes qu'Utique, Acholla ou Hadrumète ont pu avoir leur propre monnayage pour les nécessités du commerce. L'existence de ces frappes locales ne peut pas être prouvée actuellement, deux faits sont toutefois en faveur de cette hypothèse : pendant la dernière guerre punique sept cités se désolidarisèrent de Carthage et furent, de ce fait, épargnées par les Romains, ces villes avaient indiscutablement besoin de numéraire pour qu'une vie économique normale puisse continuer. Deux possibilités peuvent être envisagées : ou bien Carthage leur imposait jusqu'alors ses monnaies et à partir de la rupture, ces cités durent, à leur tour, procéder à des émissions monétaires; ou bien ces villes possédaient déjà leur propre numéraire et elles continuèrent à l'émettre. En ce cas, quel est-il ? Par ailleurs, il est intéressant de noter la grande variété des types monétaires puniques ou classés comme tels. Cette diversité est particulièrement sensible pour le revers des pièces<sup>11</sup>. Ces variantes peuvent attester une évolution chronologique, elles peuvent aussi indiquer une origine géographique différente... et parfois même les deux. Pour résoudre ce problème, un classement rationnel et sûr des monnaies puniques serait nécessaire.

Si ces émissions monétaires ne peuvent être localisées avec certitude est-il possible de les situer dans le temps ? L. Müller, une fois de plus, a détruit toute illusion : « Il n'est pas possible de ranger les monnaies carthaginoises en général d'après l'ordre chronologique, ni d'en répartir les différentes séries sur les différentes époques d'où elles datent, ce qui résulte déjà de la circonstance qu'on n'est pas à même de classer les monnaies frappées à Carthage et dans ses colonies sous les lieux d'émission... Nous jugeons à propos de diviser la période qu'embrassent les monnaies frappées à Carthage, en trois époques, dont la 1<sup>re</sup> s'étend depuis le commencement du monnayage à Carthage, environ 350, jusqu'à la perte de la Sicile en 241, la 2<sup>e</sup> depuis l'an 241 jusqu'à la fin de la deuxième guerre punique en 201, et la 3<sup>e</sup> depuis cette année jusqu'à la destruction de la ville en 146, époque pendant laquelle la domination de Carthage était restreinte à l'Afrique seule »<sup>12</sup>. L'auteur propose alors de classer les monnaies en fonction du style, les plus éloignées de celles de Sicile au point de vue stylistique étant, selon lui, les plus récentes.

La précarité d'un tel classement n'est que trop évidente. Nos connaissances, dans ce domaine, n'ont malheureusement guère progressé depuis la fin du XIX<sup>e</sup> s. puisque la naissance même du monnayage carthaginois est encore un sujet de querelle pour

<sup>10</sup> Cf. *infra*, p. 30-31.  
<sup>11</sup> Cf. *infra*, p. 54.  
<sup>12</sup> *Op. cit.*, II, p. 141.

les érudits ! Un numismate contemporain, G.K. Jenkins, a fort honnêtement souligné l'indigence de nos renseignements : aucune étude d'ensemble n'a encore été réalisée en ce domaine<sup>13</sup>.

Malgré les divergences, il paraît raisonnable de retenir pour date du début de ce monnayage la fin du — v<sup>e</sup> s. Il semble bien que les premières monnaies aient été frappées en Sicile, selon l'étalon attique, pour la solde des mercenaires. Ces émissions cessèrent vraisemblablement à la fin du — iv<sup>e</sup> s. ou au début du — iii<sup>e</sup> s. A ce moment, on battit monnaie à Carthage même, selon l'étalon phénicien, qui fut aussi adopté par Ptolémée Sôtér, au début du — iii<sup>e</sup> s.<sup>14</sup>.

Les premières pièces furent réalisées en or et, nous dit-on, en bronze, l'argent ne serait apparu que plus tard, après que les Barcides eurent repris le contrôle des mines d'Espagne. Carthage fut anéantie en — 146 et l'on considère communément que la frappe des monnaies puniques en Afrique cessa à ce moment. Ce serait donc entre la fin du — iv<sup>e</sup> s. et le milieu du — ii<sup>e</sup> s. que l'on pourrait, provisoirement au moins, situer l'émission des pièces de bronze que l'on retrouve parfois jusque sur notre sol.

Ces monnaies présentent au droit une tête féminine qui est considérée tantôt comme celle de Proserpine ou de Perséphone, tantôt comme celle de Cérès ou de Déméter, ou encore, très fréquemment, comme celle de Tanit. Il existe plus de variétés pour le revers, qui offre tantôt un palmier seul — mais ce type est rare — tantôt un cheval, qui est toujours tourné à droite. Il s'agit parfois de son buste, parfois de l'animal entier, représenté dans diverses positions : au repos ou courant, la tête retournée, une jambe levée. Les variantes sont nombreuses. Un palmier apparaît sur certaines monnaies : on le trouve derrière le cheval, au milieu de la pièce ou à gauche du champ, ou encore à droite devant le buste de l'animal. D'autres attributs sont représentés sporadiquement : un caducée, un licou, des astres, globes et globules disséminés en différents endroits. Enfin, ces monnaies peuvent être différenciées par une inscription punique qui est presque toujours réduite à une lettre.

Il est souvent difficile de savoir exactement comment se présentent ces différents types puisque L. Müller n'a donné un dessin que pour quelques-uns seulement. Un ouvrage récent permet cependant de combler certaines de ces lacunes. Il aurait presque pu, à vrai dire, remplacer la *Numismatique de l'ancienne Afrique*. Il s'agit de : *Sylloge Nummorum Graecorum. The Royal Collection of Coins and Medals. Danish National Museum. North Africa-Syrtica-Mauretania*, par G.K. Jenkins<sup>15</sup>. Le but de l'auteur est malheureusement plus limité puisque cette étude, comme son titre l'indique, ne concerne que les monnaies conservées au Musée national danois : cette collection est extrêmement riche, mais elle n'est pas complète.

Un classement rigoureux est proposé sur des hypothèses géographiques et chronologiques précises, à l'exception toutefois de quelques monnayages pour

<sup>13</sup> *A survey of numismatic research, 1960-1965, I Ancient numismatics. International Numismatic Commission, Copenhague, 1967, p. 89.*

<sup>14</sup> S. GSELL, *HAAN*, II, p. 324-327. — G. Ch. PICARD, *Le monde de Carthage*, Paris, 1956, p. 53.

<sup>15</sup> Copenhague, 1969.

lesquels la localisation n'a pu être tentée. Cette classification serait du plus haut intérêt si G.K. Jenkins en expliquait les modalités. Il n'en est malheureusement rien. Le lecteur ne trouvera que les planches et les légendes correspondant aux différentes monnaies illustrées, mais il ne saura pas sur quelles bases l'auteur s'est fondé, quels critères il a pu utiliser pour localiser ces monnaies dans l'espace et dans le temps, ce qui est évidemment fort regrettable. Il est vraiment difficile d'accepter aveuglément des théories simplement énoncées, mais non justifiées. G.K. Jenkins attribue, par exemple, à la Sardaigne les monnaies au buste de cheval : ce type est le plus fréquent en Gaule, il serait donc particulièrement intéressant de connaître son origine. Or, dans la bibliographie sommaire qui se trouve en tête de l'ouvrage, la seule source de l'auteur en la matière est l'étude de L. Forteleoni : *Le emissioni monetali della Sardegna punica*<sup>16</sup>. Ce travail n'offre malheureusement pas des garanties suffisantes. L'argumentation présentée pour situer en Sardaigne l'émission des bronzes puniques à la tête de cheval repose sur un postulat « il est admissible que... »<sup>17</sup>. On aimerait une démonstration plus rigoureuse... Ces monnaies pourraient aussi, si l'on en croit A.T. Cutroni, avoir été frappées en Sicile<sup>18</sup>. Le problème est loin d'être résolu !

La chronologie proposée par G.K. Jenkins est séduisante par sa précision, elle n'est malheureusement pas plus expliquée et justifiée que le classement géographique déterminé par l'auteur. On souhaiterait cependant savoir, par exemple, sur quelles bases les monnayages incertains ont été datés : celui de la pl. 5 (nos 124 à 127) aurait été émis au début du — iii<sup>e</sup> s., celui de la pl. 8 (nos 220-225), qui pourrait être sarde, entre — 264 et — 241. Ces dates correspondent évidemment à la première guerre punique, mais avons-nous la preuve que le monnayage a été le reflet fidèle de ces événements ? Cette question peut d'ailleurs être posée pour la plupart des périodes déterminées par l'auteur. Il serait particulièrement utile de disposer d'une chronologie assurée des monnaies puniques et l'on ne peut que regretter très vivement l'absence de justifications sur des points aussi importants<sup>19</sup>. L'illustration de l'ouvrage, en revanche, est complète : chaque monnaie citée est figurée par une photographie du droit et du revers. Malheureusement, la qualité de ces clichés laisse souvent à désirer.

Le problème de la datation des monnaies puniques n'est pas simple et, trop fréquemment, au lieu de tenter de dater ces espèces à l'aide du contexte archéolo-

<sup>16</sup> Sassari, 1961.

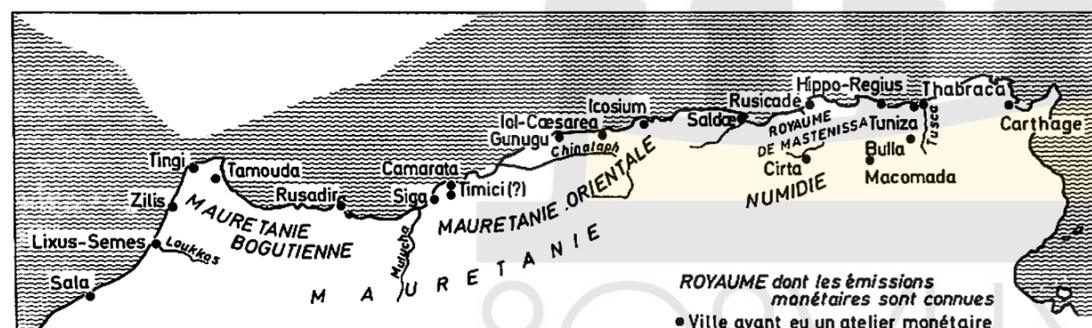
<sup>17</sup> « Ed è ammissibile che i Cartaginesi, data l'importanza sempre maggiore assunta della Sardegna, a partire dalla fine del V secolo a. Cr., nel dominio strategico e commerciale del Mediterraneo occidentale, sviluppando le direttive della loro politica monetale, iniziata in Sicilia, ma volta ormai al rinascimento economico, oltre che militare del loro impero, abbiano avvertito la necessità di emettere una moneta locale ». (Et il est admissible que les Carthaginois, étant donné l'importance toujours plus grande prise par la Sardaigne à partir de la fin du — v<sup>e</sup> s. dans la domination stratégique et commerciale de la Méditerranée occidentale, en développant les orientations de leur politique monétaire commencée en Sicile, mais destinée désormais au redressement économique en même temps que militaire de leur empire, aient compris la nécessité d'émettre une monnaie locale), (*op. cit.*, p. 14).

<sup>18</sup> A.T. CUTRONI, *Ricerche sullo monetajismo punica in Sicilia*, dans *Kokalos*, 13, 1967, p. 81-82.

<sup>19</sup> En attendant de posséder des explications précises sur cette chronologie, il ne nous a pas paru possible de l'adopter. Pour chaque monnaie décrite dans notre catalogue, nous avons signalé la date ou la période proposée par G.K. Jenkins, lorsqu'une pièce identique figurait dans sa *Sylloge*, mais il nous a paru plus prudent de laisser, provisoirement au moins, un point d'interrogation dans la rubrique « datation » pour toutes les espèces puniques. G.K. Jenkins, pour établir cette chronologie, s'est fondé sur le même *a priori* que celui qui consiste à considérer que le monnayage de Marseille a cessé en — 49. Rien n'autorise à affirmer que la frappe des espèces puniques a été arrêtée en — 146 et celle des monnaies de Marseille a pu continuer après l'intervention des Romains.

gique, ou au moins de déterminer l'époque de leur enfouissement, ce sont ces pièces qui servent à fixer une datation pour l'occupation d'un site. C'est ainsi que des monnaies découvertes à Sélinonte ont été datées entre le milieu du — IV<sup>e</sup> s. et le milieu du — III<sup>e</sup> s.<sup>20</sup> et d'autres trouvées au Monte Iato (à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Palerme) ont été placées entre la fin du — IV<sup>e</sup> s. et le début du — III<sup>e</sup> s. : cette période correspondant à l'occupation de la Sicile par les Puniques<sup>21</sup>. Or, sur le second site, les sept pièces puniques en bronze (présentant au droit le visage de Tanit, au revers un cheval devant un palmier) ont été recueillies dans un théâtre de style grec, bâti à l'époque de la domination punique et dans une maison d'habitation construite au cours de la période gréco-romaine, puis détruite au milieu du I<sup>er</sup> s. Ces espèces, qui sont toutes en bronze, ont été identifiées et datées d'après un travail de G.K. Jenkins et R.B. Lewis consacré aux monnaies d'or et d'électrum !<sup>22</sup>.

Grâce à ces deux savants, ces pièces sont désormais mieux connues que celles de bronze. Leur étude est, en partie, fondée sur l'examen des trésors, mais les auteurs utilisent aussi des comparaisons et des critères stylistiques qui ne sont pas dépourvus de danger. Des hypothèses sont finalement érigées en certitudes et conduisent parfois à la détermination de lieux d'émission et datations qui peuvent paraître contestables<sup>23</sup>. Tels sont les instruments de travail dont nous disposons pour l'étude de ce monnayage. Ils ont été utilisés conjointement pour la rédaction du catalogue : on en comprendra peut-être les incertitudes et imperfections.



Carte 3 Les centres monétaires d'Afrique du Nord, d'après J. Mazard, *Corpus...*, p. 14. (Cette carte a été établie sans tenir compte des données chronologiques).

20 A.T. CUTRONI, Ripostiglio di monete puniche da Selinunte, dans *Annali. Istituto Italiano di Numismatica*, 15, 1968, p. 71-76.

21 H. BLOESCH, Münzen vom Monte Iato, dans *Schweizer Münzblätter*, 22, 1972, p. 33-37.

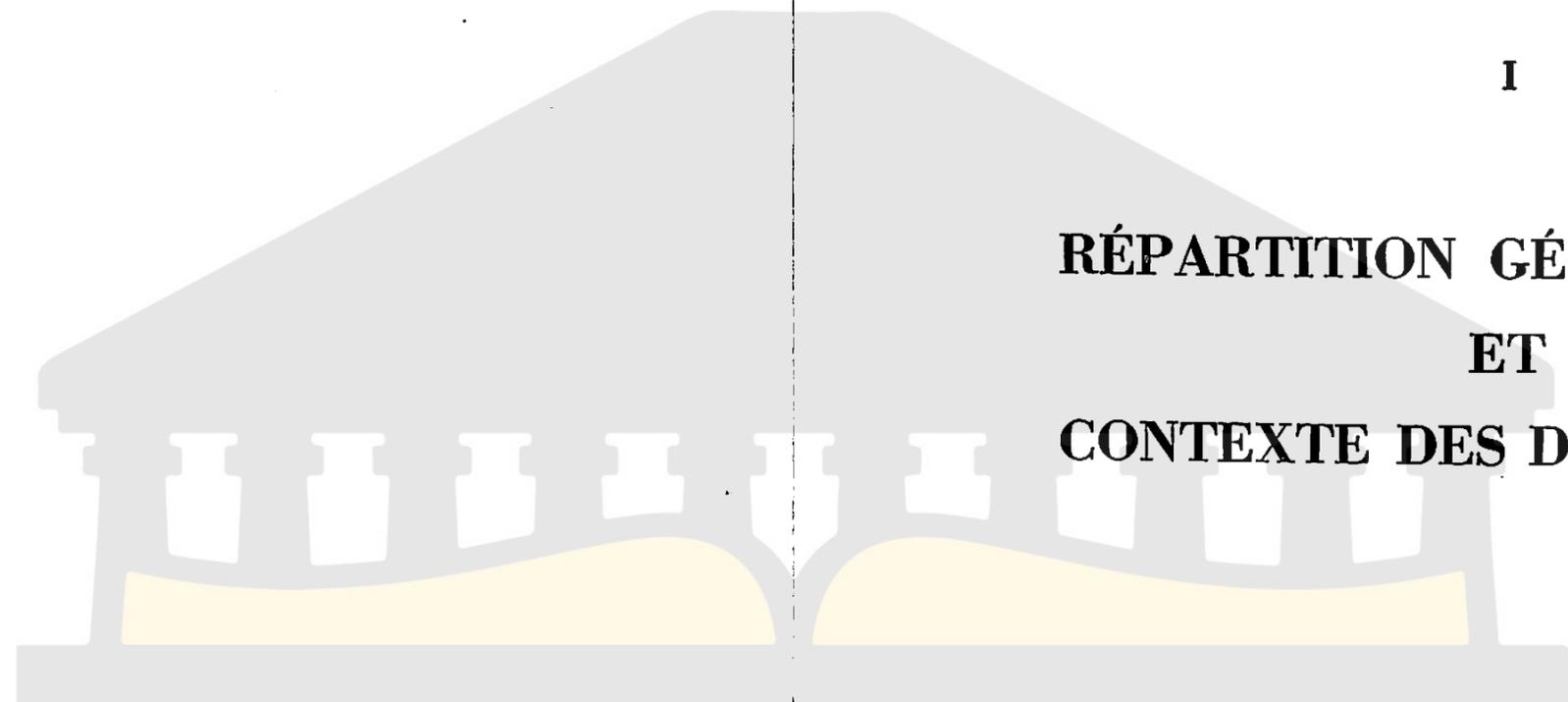
22 *Carthaginian Gold and Electrum Coins*, Londres, 1963.

23 Voir, par exemple, la méthode de constitution du groupe II : « Again as for Group I there is no hoard provenance or direct indication either of date or place of mintage, but it seems reasonable to conjecture a date of c. 375-360 B.C., and, by analogy with the tetradrachm already cited, a Sicilian mintage » (p. 18). (A nouveau, comme pour le groupe I, il n'y a pas de provenance fournie par un trésor ou d'indication directe, soit de date, soit de lieu de monnayage, mais il paraît raisonnable de proposer une date aux environs de 375-360 av. J.-C. et, par analogie avec le tétradrachme déjà cité, un monnayage sicilien).

Les monnaies de Numidie et de Maurétanie sont, par bonheur, mieux connues (carte 3) grâce à l'ouvrage de J. Mazard, *Corpus Nummorum Numidiae Mauretaniaeque*<sup>24</sup>. Le premier avantage de ces émissions est d'offrir une datation plus assurée dans la plupart des cas. Chaque pièce est bien décrite dans le *Corpus* et surtout bien illustrée : un dessin du droit et du revers accompagne le texte, des planches donnant la photographie du droit et du revers de chaque monnaie terminent l'ouvrage.

Cette étude n'est pas absolument complète : quelques nouveaux types ont été trouvés et définis depuis sa publication ; certaines attributions seraient peut-être à revoir, mais ces lacunes et imperfections paraissent bien minimes en regard des services que rend ce recueil.

24 Paris, 1955.



I

**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE  
ET  
CONTEXTE DES DÉCOUVERTES**

⊙ ⊙ √ √ Σ ⊙    ⊙ ⊙ √ Σ √  
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

## A. EN AFRIQUE DU NORD

### LES DÉCOUVERTES MONÉTAIRES.

Un certain nombre de pièces africaines antiques ont été trouvées en Gaule, leur présence loin de leurs lieux d'émission, pose un réel problème. Pour tenter de le résoudre, il paraît indispensable de connaître l'origine géographique exacte et la datation de ces espèces. Nous avons vu que, pour les monnaies puniques, ni les lieux, ni l'époque de frappe n'ont pu être déterminés jusqu'ici. Grâce au *Corpus Nummorum Numidiae Mauretaniae* de J. Mazard, nous connaissons mieux les espèces numides et maurétaniennes, des incertitudes subsistent tout de même dans ce domaine. Il est donc utile d'examiner ces pièces dans leur cadre d'origine. Les renseignements manquent malheureusement : il n'existe pas d'étude d'ensemble sur les monnaies africaines antiques; les lieux de trouvaille et la nature des découvertes n'ont pas été recensés systématiquement. Nous disposons seulement de quelques articles dispersés, de valeur très inégale.

Quels que soient les lieux exacts de fabrication de ces monnaies et l'époque de leur émission, un fait est certain : elles ont circulé fort longtemps en Afrique. Il suffit de lire les comptes rendus de fouilles pour s'en convaincre. A Sousse, l'antique Hadrumète, au pied de stèles datées du milieu ou de la fin du 1<sup>er</sup> s., on a retrouvé auprès des urnes funéraires, parfois même à l'intérieur, des bronzes qui portent au droit la tête de Déméter (Cérès), au revers le cheval ou le palmier et le buste de cheval<sup>1</sup>. Nous avons donc là la preuve que des monnaies frappées à Carthage ou dans d'autres villes puniques ont circulé entre — 146 et la venue des Romains, cet usage s'est même prolongé au-delà de la conquête, puisque certaines stèles sont datées de la fin du 1<sup>er</sup> s. A Carthage même, au voisinage de l'Amphithéâtre, se trouvait un double cimetière qui était réservé aux *officiales* du procurateur. On y avait d'abord enseveli de pauvres gens à la fin de la République et au début du 1<sup>er</sup> s., le terrain servit ensuite à la domesticité impériale de l'époque des Flaviens à la fin du 1<sup>er</sup> s. A.-L. Delattre, qui fouilla ces sépultures, constata que les pièces les plus nombreuses étaient carthaginoises et présentaient au droit une tête féminine de profil, à gauche et au revers, un cheval debout au repos, à droite<sup>2</sup>. Ces monnaies n'étaient d'ailleurs pas les seules, les fouilleurs découvrirent aussi des pièces numides — la plupart étant de Massinissa 1<sup>er</sup> et de Micipsa — et des monnaies romaines, parmi

<sup>1</sup> P. CINTAS, Le sanctuaire punique de Sousse, dans *Revue africaine*, 91, 1947, p. 1-80.

<sup>2</sup> A.-L. DELATTRE, Fouilles d'un cimetière romain à Carthage en 1888, dans *RA*, 12, 1888, p. 173.

celles-ci, l'auteur identifia une pièce d'Auguste, une d'Agrippine, une de Caligula, une de Trajan et deux d'Antonin le Pieux (138-161). Il constata qu'un quart à peine des monnaies appartenait à l'époque romaine.

A la suite des recherches effectuées en 1896, A.-L. Delattre nota que sur environ trois cents nouvelles monnaies livrées par les dernières fouilles, les deux tiers au moins étaient des pièces puniques ou numides, ces dernières étant toutefois moins nombreuses<sup>3</sup>. Ces espèces à l'exception de trois ou quatre exemplaires romains, avaient le même module : 27 mm. Le fouilleur concluait, après avoir examiné ces découvertes, que les païens déposaient comme obole à Charon, dans leurs tombes, des monnaies qui n'avaient plus cours. R. Cagnat explique différemment ce fait : « Il me semble, au contraire, résulter de ces constatations multiples que, à côté de la monnaie d'Empire, il était resté dans la circulation un grand nombre de pièces émises à l'époque de la domination carthaginoise ou sous les rois numides, qui avaient conservé une valeur fiduciaire et servaient aux petites transactions de chaque jour »<sup>4</sup>.

Cet exemple est particulièrement significatif : il nous révèle qu'aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s., les pièces émises par Carthage ou d'autres cités puniques étaient encore couramment employées. La datation précise de ces monnaies n'est encore pas faite<sup>5</sup>, nous avons toutefois la chance de posséder ici des pièces de Massinissa I<sup>er</sup>, qui régna de — 202 à — 148, d'autres de Micipsa, dont le règne se situe entre — 148 et — 118. Nous avons donc la certitude que ce cimetière renfermait des monnaies africaines de la fin du — III<sup>e</sup> et du — II<sup>e</sup> s. A ce mélange déjà très intéressant, s'ajoutent des espèces romaines échelonnées entre le début du I<sup>er</sup> s. et 161 : les pièces numides et puniques ont donc circulé pendant trois siècles et demi au moins. Un autre fait mérite d'être souligné : ce cimetière était réservé aux membres de l'administration impériale, à la « famille » de l'empereur et à ses domestiques, or, ces représentants de Rome en territoire conquis avaient adopté la monnaie ancienne des indigènes.

A Gigthi, l'actuelle Bou-Ghara, au sud de la Tunisie, dans des sépultures qualifiées de « punico-romaines » et appartenant à un cimetière utilisé entre le — III<sup>e</sup> et le — II<sup>e</sup> s. on a trouvé le même mélange de monnaies puniques, numides (essentiellement Massinissa) et romaines<sup>6</sup>. A titre d'exemple, une même sépulture, le caveau n° 12, renfermait 32 pièces : des monnaies puniques en bronze, quatre pièces de Massinissa et des espèces romaines en bronze du début de l'Empire<sup>7</sup>. Aux environs du Kep, un cimetière daté des deux premiers siècles de notre ère, dans lequel était enterrées des personnes de condition modeste, a livré surtout des bronzes numides avec quelques pièces carthaginoises et deux monnaies romaines<sup>8</sup>. La nécropole de *Bulla Regia* renfermait des pièces romaines, numides et quelques carthaginoises très

<sup>3</sup> A.-L. DELATTRE, Les cimetières romains superposés de Carthage (1896), dans *RA*, 33, 1898, p. 226

<sup>4</sup> R. CAGNAT, Remarques sur les monnaies usitées dans l'Afrique romaine à l'époque du Haut-Empire, dans *Klio*, 9, 1909, p. 202.

<sup>5</sup> Cf. *supra*, p. 41-43.

<sup>6</sup> G.L. FEUILLE, Sépultures punico-romaines de Gigthi, dans *Revue Tunisienne*, 37, 1939, p. 1-62.

<sup>7</sup> *Op. cit.*, p. 35-36.

<sup>8</sup> R. CAGNAT, Remarques sur les monnaies usitées dans l'Afrique romaine à l'époque du Haut-Empire, dans *Klio*, 9, 1909, p. 203.

usées. On constate le même phénomène dans le cimetière de Hadjeb-el-Aïoun, l'antique *Masclianae*.

Ce site fournit quelques exemples intéressants, en dépit des affirmations de M. Godin qui fouilla en ces lieux. Il assurait que les monnaies étaient rares et que celles que l'on trouvait par hasard n'apprenaient rien. Il relatait toutefois la découverte de huit monnaies empilées sur une lampe : elles s'échelonnaient de l'époque punique au IV<sup>e</sup> s.<sup>9</sup>. La présence de pièces anciennes le conduisit à conclure, comme A.-L. Delattre, que les Romains de cette époque se débarrassaient de leurs vieux sous pour les offrir en obole à Charon<sup>10</sup>. Une fois de plus R. Cagnat combat vigoureusement cette idée : « On ne voit pas pourquoi les parents ou les amis du défunt auraient profité de l'enterrement d'un des leurs pour se débarrasser de leurs vieux sous, du moment qu'ils y joignaient des espèces romaines ayant assurément cours. C'est bien plutôt parce que toutes ces monnaies étaient admises concurremment par le commerce qu'on les avait réunies dans la tombe ».

C'est encore le même fait qui est relevé à Lambèse, camp édifié sous le règne d'Hadrien (117-138) et utilisé au moins jusqu'à l'époque de Dioclétien (284-305) par les soldats de la légion III<sup>e</sup> Auguste. Les fouilles du prétoire ont permis de recueillir : 1 as du dernier siècle de la République, 3 deniers républicains, 2 bronzes de Galba, 6 deniers et 6 bronzes de Vespasien, 3 deniers et 32 bronzes de Domitien, 2 deniers et 6 bronzes de Nerva, 8 deniers et 36 bronzes de Trajan, 11 monnaies de Carthage et 24 pièces numides. R. Cagnat souligne que les monnaies qui ont été trouvées dans l'enceinte du camp ont, selon toute vraisemblance, appartenu aux légionnaires ou aux personnes attachées à la légion, il en conclut que ces espèces étaient encore utilisées aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s., au moins pour les achats journaliers<sup>11</sup>. Le camp de Timgad, qui est à peu près de la même époque, a livré des monnaies romaines encore plus tardives : sur les bronzes recueillis, 60 % environ sont d'époque constantinienne (40 % sont de date antérieure, dont la moitié au moins appartient aux deux premiers siècles), sept ou huit monnaies carthaginoises et un peu plus de pièces numides ont également été trouvées en ce lieu. Le phénomène continue donc jusqu'au IV<sup>e</sup> s.

Il s'est étendu à tout le Maghreb puisque le même mélange a été constaté à Constantine<sup>12</sup> et, au Maroc, sur le site de *Thamusida*, l'actuel Sidi ben Ahmed, on a recueilli des pièces numides, maurétaniennes et romaines<sup>13</sup>. S. Gsell a souligné l'importance de ces espèces et leur longue utilisation. Il affirme qu'elles avaient encore cours, dans les provinces romaines d'Afrique, au second siècle de notre ère<sup>14</sup>. Cette circulation prolongée ne surprend pas R. Cagnat : « Il n'y avait pas de raison, non plus, pour que, à l'exemple de ces pièces municipales, créées à l'époque romaine, les anciennes monnaies qui leur ressemblaient pour la valeur, qui n'étaient pas beau-

<sup>9</sup> M. GODIN, Note sur la nécropole de Masclianae (Hadjeb-el-Aïoun), dans *BCTH*, 1905, p. 275-276.

<sup>10</sup> *Op. cit.*, p. 276.

<sup>11</sup> *Op. cit.*, p. 200.

<sup>12</sup> A. BERTHIER et R. CHARLIER, *Le sanctuaire punique d'El-Hofra à Constantine*, Paris, 1955, p. 229-230.

<sup>13</sup> J.-P. CALLU, J.-P. MOREL, R. REBUFFAT, G. HALLIER et J. MARION, *Thamusida*, I, Paris, 1965.

<sup>14</sup> *HAAN*, IV, p. 135.

coup plus éloignées qu'elles du type romain et qui avaient en outre l'avantage d'avoir cours depuis longtemps et d'être parfaitement connues de tous, n'aient pas été en usage, non plus, pendant l'Empire, toujours avec une valeur fiduciaire et pour les transactions privées »<sup>15</sup>.

Les pièces numides eurent également une longue vie. A Tipasa, par exemple, J. Baradez rapporte que des monnaies africaines, qui présentaient au droit une effigie barbue et au revers un cheval bondissant au-dessus de la légende MN (en caractères puniques), ont été trouvées dans des tombes à incinération de la fin du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>16</sup>. L'auteur pense que ces pièces auraient pu jouer le rôle de phylactères, tout en ajoutant avec prudence : « Mais s'il est prouvé que ces médailles n'étaient pas de simples phylactères dans les tombes de la fin du 1<sup>er</sup> siècle p. C., on sera bien obligé d'admettre que des monnaies de plomb dont le type remontait à plus de 250 ans avaient encore cours normal en Afrique à la fin du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère — qu'elles soient d'origine ou que la frappe en ait été reprise »<sup>17</sup>. Cette hypothèse est celle qui est retenue par le spécialiste des monnaies de Numidie : J. Mazard<sup>18</sup>. Elle est également admise par G. Camps : « L'abondance des monnaies numides au cheval galopant est telle qu'il est permis de croire qu'elles continuèrent très longtemps à avoir cours, jusqu'au premier siècle de notre ère. Certains pensent même que beaucoup furent frappées bien après la fin du royaume numide, pour des motifs religieux ou politiques »<sup>19</sup>.

La longue existence des espèces puniques et numides, l'étonnant mélange de ces monnaies aux pièces romaines et parfois maurétaniennes, que nous avons pu constater d'un bout à l'autre de l'Afrique du Nord, ne peuvent être fortuits : ils sont le reflet de la circulation monétaire aux deux premiers siècles au moins de l'Empire. Des espèces d'époques différentes, émises par des peuples différents, étaient utilisées en même temps. Cette pratique ne pouvait qu'être admise de façon très officielle, puisqu'elle a été observée dans un cimetière impérial et dans plusieurs camps militaires. Une question importante se pose toutefois : Carthage ayant été anéantie en — 146 dans les conditions terribles que les auteurs anciens tels que Florus, Appien, Zonaras, ont décrites, comment ses monnaies ont-elles pu encore circuler deux et même trois siècles après la destruction de la cité ?

Il est nécessaire de ne pas perdre de vue un fait très important : la disparition de Carthage ne signifie pas l'anéantissement de toute vie dans l'espace punique. D'autres agglomérations existaient : des colonies phéniciennes et puniques établies sur le sol de l'actuelle Tunisie. S. Gsell ne manque pas de souligner que Rome, après

<sup>15</sup> Remarques sur les monnaies usitées dans l'Afrique romaine à l'époque du Haut-Empire, dans *Klio*, 9, 1909, p. 199-200. La survie des monnaies est un phénomène étonnant. On a pu, par exemple, remarquer qu'au moment de l'occupation du Constantinien, en 1837, les femmes de Tébessa utilisaient encore les pièces romaines sur le marché pour leurs achats concurremment avec la monnaie turque. (P.-A. LAMY, Un trésor de monnaies de Tiddis. Inventaire et observations, dans *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique de la Wilaya de Constantine*, 71, 1969-1971, p. 119).

<sup>16</sup> Monnaies africaines anciennes découvertes dans des tombes du 1<sup>er</sup> siècle après J.-C., dans *Homages à Albert Grenier*, I, *Latomus*, LVIII, Bruxelles, 1962, p. 216.

<sup>17</sup> *Op. cit.*, p. 227.

<sup>18</sup> *Corpus...*, Paris, 1955, p. 24.

<sup>19</sup> Aux origines de la Berbérie. Massinissa ou les débuts de l'histoire, dans *Libyca*, 8, 1960, p. 205.

sa victoire, détruisit toutes les cités et villages fidèles à Carthage, cependant, la plupart des Libyens ayant fait leur soumission au cours du conflit, le puissant vainqueur laissa la liberté aux hommes, ne s'attaqua pas à leurs demeures, mais se déclara propriétaire du sol<sup>20</sup>. Au premier rang des villes épargnées viennent les sept cités qui avaient spontanément abandonné Carthage pendant la dernière guerre punique : Utique, Hadrumète, Leptis Minor, Thapsus, Acholla, Usula, Theudalis.

D'autres agglomérations, fort nombreuses, subsistèrent; M. Rostovtzeff affirme que la plupart des cités de l'Empire carthaginois ne furent pas détruites et que certaines conservèrent même leurs propres institutions<sup>21</sup>. C'est ainsi que sous l'empereur Antonin le Pieux, il existait encore des sufètes à Thémétra, une petite cité proche d'Hadrumète<sup>22</sup>. S. Gsell, de son côté, souligne qu'au milieu du 1<sup>er</sup> siècle, il y avait encore, d'après Strabon, trois cents villes sur le territoire qui dépendait des Carthaginois<sup>23</sup>. Bien que des bourgs et des villages fussent compris dans ce terme de « villes », ce chiffre atteste l'importance des possessions puniques.

Un témoignage intéressant sur la vie économique en Numidie nous est fourni par la découverte d'un trésor : ce dépôt est probablement la preuve de l'activité d'un marchand établi dans la colonie punique de *Cirta*, l'actuelle Constantine : « Un trésor de 237 pièces d'argent, enfoui à Cirta en 79 avant J.-C., ou un peu plus tard, et retrouvé de nos jours, contenait des monnaies d'Athènes, de Carthage, de Marseille, d'Espagne, surtout des deniers de la République romaine, mais pas une seule monnaie de la Numidie »<sup>24</sup>. L'existence et la composition de ce trésor attestent la survivance intacte de l'activité dans les colonies puniques à deux ou trois générations de la destruction de Carthage. De nombreux témoignages, en tous domaines, prouvent le dynamisme de ces villes. L'exemple d'Hadrumète, étudié par L. Foucher, révèle que la prospérité a continué après la chute de la grande cité punique<sup>25</sup>. D'une façon plus générale, M. Clavel et P. Lévêque constatent : « Sauf pour Carthage évidemment, la conquête des cités puniques ne paraît donc pas empêcher la poursuite d'une vie traditionnelle, ni dans le domaine de l'art, ni dans celui de la religion. Elles conservent un rôle économique important, qui est toujours celui de ports sur des routes commerciales d'intérêt majeur »<sup>26</sup>.

En ces lieux la vie a continué, les échanges ont subsisté. Un signe monétaire était donc nécessaire. Nous ne connaissons pas de monnayage propre à une de ces cités. Si l'on en croit B.H. Warmington, seules les possessions carthaginoises de l'Espagne actuelle auraient battu monnaie : « Gadès était la seule dépendance punique en dehors d'Ibiza, qui, à la période pré-romaine, frappa sa monnaie »<sup>27</sup>. C'était aussi l'avis de S. Gsell<sup>28</sup>. Si l'on accepte ces affirmations, on est amené à conclure que

<sup>20</sup> HAAN, VII, p. 47.

<sup>21</sup> *A History of the ancient world*, II, Oxford, 1945, p. 82.

<sup>22</sup> L. FOUCHER, *Hadrumetum*, p. 93.

<sup>23</sup> HAAN, II, p. 104-105.

<sup>24</sup> S. GSELL, HAAN, V, p. 157.

<sup>25</sup> *Hadrumetum*, Paris, 1964, p. 78-96.

<sup>26</sup> *Villes et structures urbaines dans l'Occident romain*, Paris, 1971, p. 13.

<sup>27</sup> *Histoire et civilisation de Carthage (814 av. J.-C. à 146 ap. J.-C.)* (sic), Paris, 1961, p. 98.

<sup>28</sup> HAAN, II, p. 293-294.

Carthage battait monnaie pour ces territoires. On peut aussi se demander si ces cités n'émettaient pas leur propre numéraire au même type ou selon des types voisins, puisque les monnaies qui nous sont parvenues présentent de nombreuses variantes.

Toute la numismatique de l'Afrique du Nord antique reste à faire selon une méthodologie empruntée à celle qui est maintenant mise en œuvre pour la Gaule : recension des trouvailles, étude des coins et des ateliers, cartes de répartition. L'émission de monnaies conformes à celles qui avaient été frappées par Carthage a donc pu — et même dû — continuer longtemps après la chute de celle-ci. Les besoins en numéraire étaient fort importants et ces pièces ont été utilisées très longtemps, comme le prouvent deux exemples : à Rusicade, antique établissement punique, devenu *Colonia Julia Veneria Rusicade*<sup>29</sup> on a frappé un type nouveau sur un bronze de Carthage, portant la tête de Perséphone<sup>30</sup>. Le même phénomène a été constaté à Iol, actuellement Cherchel, autre établissement punique côtier : plusieurs exemplaires présentent cette anomalie et J. Mazard note que leur module est inhabituel pour Iol<sup>31</sup>. Les attributions à Rusicade et à Iol sont fragiles, mais le fait demeure que des monnaies postérieures ont été frappées sur des flans qui portaient primitivement une empreinte punique, il s'agit là d'un fait très important pour la compréhension de la numismatique africaine.

On pourra s'étonner de la persistance de cette frappe après l'intervention aussi déterminée des Romains. Il ne faudra toutefois pas oublier que, si cette répression a été des plus sévères, elle n'a pas été pour autant suivie d'une œuvre profonde de colonisation, malgré la tentative de *Caius Gracchus* en — 123. Accompagné de six mille hommes, il débarqua sur le site de la cité punique qu'il rebaptisa *Colonia Junonia*. Les Patriciens, ennemis résolus des Gracques, parvinrent à faire abolir par le Sénat les lois en faveur de cette colonie, la première qui fut tentée au-delà des mers<sup>32</sup>. C'est seulement en — 46 que l'intérêt renaîtra pour Carthage et l'Afrique du Nord, lorsque César créa l'*Africa nova* en annexant le royaume de Juba I<sup>er</sup>. Quelques années plus tard, cette Afrique nouvelle sera réunie à l'*Africa vetus*. La colonisation méthodique du pays commencera à cette époque. B.H. Warmington a pu écrire : « dans la nouvelle province l'immigration fut rare et se borna aux régions avoisinant immédiatement le site de Carthage. En tout cas, d'après le système provincial romain, que ce fût au début de son organisation ou plus tard lorsqu'il s'étendit à toute l'Afrique du Nord, les autorités locales continuèrent d'administrer le pays et l'immixtion des gouverneurs provinciaux fut réduite au minimum »<sup>33</sup>.

Pendant un siècle, les cités de l'espace punique ont pu vivre à leur guise. Un exemple l'illustre bien, celui d'Hadrumète où les fouilles du tophet ont révélé que les sacrifices d'enfants en l'honneur de Baal et de Tanit ont eu lieu jusque vers

29 Cette ville est l'ancienne Philippeville, en Algérie, aujourd'hui Skikda.

30 J. MAZARD, *Corpus...*, n° 536.

31 *Corpus...*, p. 170.

32 La seconde fut celle de Narbonne qui reçut les soldats de la X<sup>e</sup> légion.

33 *Histoire et civilisation de Carthage (814 av. J.-C. à 146 ap. J.-C.)* (sic), Paris, 1961, p. 306.

— 50<sup>34</sup>. Il fallut l'arrivée des Romains pour les faire cesser. Hadrumète demeura indépendante jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> s. : c'est une réalité fondamentale qu'il convenait de souligner pour comprendre les faits numismatiques, en particulier. S'il est hautement probable que les monnaies de Carthage ont continué à circuler et que d'autres ont été émises ailleurs aux mêmes types après — 146, nous devons encore prendre en considération un ensemble de faits souvent méconnus. C'est que, après la destruction de Carthage, la civilisation carthaginoise elle-même connut une faveur telle qu'elle se répandit dans toute l'Afrique du Nord jusqu'à ses confins occidentaux.

### LA SURVIE DE LA CIVILISATION PUNIQUE.

L'histoire de Carthage est vraiment extraordinaire. Du jour où elle détruisit la cité, Rome en répandit la civilisation; H. Basset a bien défini ce phénomène : « Cette influence ne commença à devenir vraiment agissante que le jour où la vieille Carthage n'exista plus. Rome en brisa les murailles; mais n'en détruisit pas l'esprit. Au contraire, par le fait même d'une conquête chaque jour plus étendue, elle se chargea de propager dans toute la Berbérie les croyances et la langue de Carthage »<sup>35</sup>. Carthage n'avait en effet soumis qu'une partie assez réduite de l'Afrique du Nord, Rome parvint à la coloniser totalement; les territoires nouveaux s'ouvrirent largement à la civilisation carthaginoise. La langue punique se répandit rapidement dans toute l'Afrique du Nord<sup>36</sup> et elle y subsista fort longtemps.

Au début du III<sup>e</sup> s., Ulpie écrit que les *fideicommiss* peuvent être rédigés en latin, en grec, en punique ou en gaulois<sup>37</sup>. Une reconnaissance juridique de ces langues implique leur usage courant. M. Benabou constate : « Ainsi punique et libyque ont donc conjointement survécu... Par ailleurs, la concurrence même du latin n'a pu éliminer aucune des deux langues qui l'avaient précédé sur le sol africain. Le multilinguisme semble être la règle dans l'Afrique romaine »<sup>38</sup>.

Un témoignage précis sur sa persistance nous est fourni plus tardivement encore, au début du V<sup>e</sup> s. par saint Augustin. Il était archevêque d'Hippone, Bône, actuellement Annaba, et plusieurs passages de ses œuvres prouvent que certains fidèles de son diocèse utilisaient encore le punique<sup>39</sup>. L'un des plus frappants se trouve dans

34 L. FOUCHER, *Hadrumetum*, p. 38-39 et M. CLAVEL, P. LÉVÊQUE, *Villes et structures urbaines dans l'Occident romain*, p. 8. La littérature nous fournit un témoignage bien plus tardif sur ces pratiques. Tertullien assure qu'elles persistèrent jusqu'à l'époque tiberienne (*Apologétique*, IX, 2).

35 Les influences puniques chez les Berbères, dans *Revue africaine*, 1921, p. 374.

36 La linguistique nous fournit à ce sujet des renseignements intéressants : dès l'époque de Cicéron au moins, les termes de *poenus*, *punicus* ne s'appliquaient plus seulement aux Carthaginois, mais aussi aux Africains en général et à ce qui concernait l'Afrique. Fait peut-être plus significatif encore, à l'origine du mot *Africa* on trouve une racine sémitique.

37 *Corpus Juris Civilis*, I : *Institutiones. Digesta*, Leipzig, 1887. Digeste, XXXII, I, 11 et XLV, I, 1, 6.

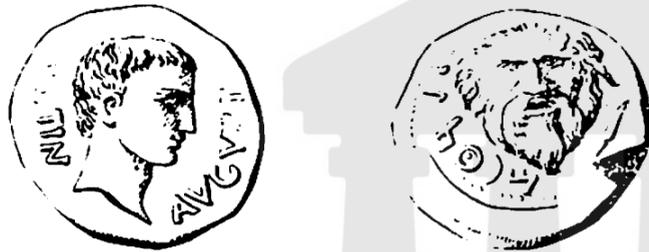
38 M. BENABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976, p. 488.

39 *Epistolae ad Romanos inchoata expositio*, 13, col. 2096, *Patrologia latina*, XXXIV, Paris, 1845.

S. Aurelii Augustini, In *Epistolam Joannis ad Parthos*, col. 1991, *Patrologia latina*, XXXV, Paris, 1845. Sermo CCLXXXVIII, col. 1035, *Patrologia latina*, XXXVIII, 1845.

une lettre adressée au pape Célestin (422-432). Il y fait part de son désir de voir nommer *Antonius* évêque de *Fussala*, parce qu'il connaît cette langue<sup>40</sup>. Procope, de son côté, affirme que les indigènes de son temps, le VI<sup>e</sup> s., parlaient encore le punique<sup>41</sup>. Ce ne sont pas seulement des textes, des témoignages littéraires qui attestent cette persistance, mais aussi des inscriptions. Ces documents épigraphiques, nombreux, apportent la preuve de la durée et également de l'extension importante de cette langue. En Tripolitaine, au moins, on écrivit le punique avec des caractères latins jusqu'au IV<sup>e</sup> s.<sup>42</sup>. De telles survivances ne peuvent manquer de frapper.

Si l'on en croit G. Levi della Vida, toutes les inscriptions dites « latino-libyques » sont en réalité « latino-puniques »<sup>43</sup>. La numismatique nous fournit un exemple intéressant : une monnaie municipale, postérieure à — 38, présente au droit l'effigie d'Auguste et une légende latine, au revers la tête de Baal et une légende punique<sup>44</sup>. La persistance de l'usage du punique, la juxtaposition des usages latins et carthaginois à l'extrémité orientale de l'Afrique sont ainsi attestées de façon indiscutable par cette pièce de Tanger, l'antique *Tingi*.



1 Monnaie de Tanger.

Ce n'est pas seulement la langue punique qui a été adoptée dans toute l'Afrique du Nord, mais aussi les coutumes, les cultes, les arts, les industries et l'agriculture, en un mot la civilisation de Carthage au lendemain même de sa destruction. Cette « punicisation » prit une telle ampleur qu'elle inquiéta vraisemblablement Micipsa qui se mit à pratiquer une politique philhellène et s'efforça d'attirer Grecs et Italiens dans son royaume. On assista alors à un phénomène étrange : les Grecs eux-mêmes se mirent à adorer Baal Hammon, à parler le punique et à donner à leurs enfants des noms puniques. Les racines de cette civilisation étaient profondes ! Le gouvernement impérial alla jusqu'à créer en Afrique des communes nouvelles de type punique avec des suffètes.

<sup>40</sup> Epistola CCLIX, 2 et 3, *Patrologia latina*, XXXIII, 1841, p. 953.

<sup>41</sup> Procope, *History of the Wars*, vol. II, Books III-IV, The Vandalic War, IV, 10, 20, The Loeb classical library, Londres, 1916.

<sup>42</sup> Local cultures in the Roman Empire : Libyan, Punic and Latin in Roman Africa, dans *JRS*, 58, 1968, p. 126-134.

<sup>43</sup> Sulle iscrizioni « latino-libiche » della Tripolitania, dans *Oriens antiquus*, 2, 1963, p. 65-94.

<sup>44</sup> J. MAZARD, *Corpus...*, Paris, 1965, n° 623, p. 187.

Les recherches effectuées sur des sites divers d'Afrique du Nord ont mis en évidence l'importance de l'empreinte punique. A *Thugga*, par exemple, l'actuelle Dougga, W. Seston a constaté qu'au premier siècle de l'empire la langue est latine, mais la réalité est demeurée sémitique<sup>45</sup>. Dans cette ville, les institutions municipales, les cultes comme les noms des habitants attestent l'importance de l'héritage carthaginois. A Constantine, le nombre des stèles puniques et néopuniques est impressionnant : un millier environ<sup>46</sup>. A Tipasa cette influence n'est pas moins sensible, comme l'atteste la découverte récente du tombeau d'un ministre du culte de Baal et de Tanit. Cette sépulture contenait un abondant matériel datable de l'époque flavienne<sup>47</sup>.

Les témoignages sur la persistance de la civilisation punique abondent. M. Fantar en a réuni une quantité impressionnante dans des domaines aussi divers que la littérature, l'épigraphie, la religion, les institutions, l'architecture, la statuaire, etc. Il a également relevé des survivances dans la langue parlée actuellement en Tunisie et dans certains gestes de la vie quotidienne, qui se sont transmis à travers tant de siècles<sup>48</sup>. Ce mouvement de « punicisation » fut si vaste et si profond que G. Ch. Picard affirme : « On pourrait soutenir sans paradoxe qu'en cet été « de la Saint-Martin », la civilisation punique régénérée par le sang libyen témoigne d'une fécondité qui lui avait jusque là été refusée »<sup>49</sup>.

Dans ces conditions l'utilisation des anciennes monnaies puniques après — 146 et même la continuité de la frappe selon les types anciens ne peuvent plus surprendre.

<sup>45</sup> W. SESTON, Remarques sur les institutions politiques et sociales de Carthage, d'après une inscription latine de *Thugga*, dans *CRAI*, 1967, p. 218-223.

<sup>46</sup> A. BERTHIER, R. CHARLIER, *Le sanctuaire punique d'El-Hofra à Constantine*, Paris, 1955, p. 1.

<sup>47</sup> M. LEGLAY, *Saturne africain, Monuments*, II — Numidie-Maurétanies, Paris, 1966, p. 313 et J. BARADEZ, Survivances du culte de Baal et Tanit au I<sup>er</sup> siècle de l'ère chrétienne, 1<sup>re</sup> partie, tombe d'un sacrificateur, dans *Libyca*, V, 1957, p. 221-275.

<sup>48</sup> M. FANTAR, *Carthage, la prestigieuse cité d'Elissa*, Tunis, 1970, voir en particulier, p. 243-254.

<sup>49</sup> G.Ch. PICARD, *Le monde de Carthage*, Paris, 1956, p. 80.

## B. DANS LE MONDE ROMAIN

## HORS DES GAULES.

Ces monnaies africaines, émises en grand nombre, ont eu une longue vie, certaines découvertes attestent également qu'elles ont voyagé loin. Leur utilisation n'a pas été limitée à l'Afrique, territoire cependant bien vaste<sup>50</sup>. Des monnaies de Carthage ont été signalées en différents lieux de Crète et en Syrie<sup>51</sup>. Elles ont également été recueillies en Angleterre, en particulier à Spettisbury (Dorset). On découvre dans un champ plus de cent monnaies ainsi réparties : 44 pièces de Syracuse, 11 carthaginoises, 12 syriennes, 14 de différentes cités parmi lesquelles Corinthe, avec trois monnaies, est la mieux représentée, les autres ayant fourni une seule pièce chacune, et 8 monnaies des rois de Macédoine<sup>52</sup>. A Five Barrows, une récolte monétaire comprenait des pièces de Rome, de Syracuse, de Hiéron II, Philippe II, deux monnaies d'Antioche et trois de Carthage<sup>53</sup>. A Stickland, une ou plusieurs monnaies de Carthage ont été signalées avec des pièces de Naples, Panorme, Syracuse, Alexandre III, Milet, Antiochos IV, Alexandre II<sup>54</sup>. A Cerne, on a découvert une ou plusieurs monnaies carthaginoises<sup>55</sup>.

L'auteur estime que ces pièces de bronze ont été apportées là pour être fondues. Quelques autres trouvailles sporadiques ont été faites, par exemple, un bronze carthaginois à Monmouth<sup>56</sup> deux dans le Sussex<sup>57</sup>.

La même découverte a été faite à Charlton Kings, près de Gloucester, et à Aberdovey<sup>58</sup>. Il ne semble pas que l'hypothèse de la fonte de ces monnaies puisse être retenue : elle n'est étayée par aucune preuve, mais d'autres explications ne sont pas à écarter<sup>59</sup>.

50 L'Italie et l'Espagne ont été exclues de cette enquête : les Carthaginois et autres habitants de l'espace punique y ont en effet séjourné assez longuement, la présence de monnaies africaines en ces pays ne peut donc surprendre.

51 L. ROBERT, Circulation des monnaies d'Histiée, dans *Hellenica*, 11-12, 1960, p. 63-69.

52 J.G. MILNE,  *Finds of Greek Coins in the British Isles*, Londres, 1948, p. 20.

53 *Op. cit.*, p. 24.

54 *Op. cit.*, p. 25.

55 *Op. cit.*, p. 25.

56 H.N. SAVORY, Excavations and discoveries, dans *The Bulletin of the Board of Celtic Studies*, 13, 1949, p. 246-247.

57 R. RAINBIRD CLARKE, The Iron Age in Norfolk and Suffolk, dans *AJ*, 96, 1939, p. 34.

58 H.N. SAVORY, Excavations and discoveries, dans *The Bulletin of the Board of Celtic Studies*, 13, 1949, p. 246.

59 Cf. *infra*, p. 155-158.

La présence d'un petit bronze carthaginois à Olterstein, dans la région de Dresde, a de quoi surprendre<sup>60</sup>. Sa présence en ce lieu est aussi aberrante que celle d'une monnaie d'or d'*Abucato*, de type BN 4173, à Alger<sup>61</sup>.

Les pièces numides ont également été trouvées fort loin de leur lieu d'émission. C'est ainsi qu'à Kula, en Yougoslavie, un trésor a été recueilli en 1846 : il se composait de monnaies de Carthage, de Numidie et d'Égypte<sup>62</sup>. A Mazin, en Yougoslavie, un trésor fort important, enfoui peu après — 89 et découvert en 1896, comprenait des pièces de Syracuse (Hiéron II); *Caphya* d'Arcadie; 529 monnaies de Carthage, 343 de Numidie; *Salapia*; *Teate*; des pièces romano-campaniennes, d'autres de Ptolémée VIII, Ptolémée X. Cet ensemble a été mis au jour avec des *Aes Grave*, des *Aes Signatum* et des *Aes Rude*<sup>63</sup>. La Bohême même a livré une pièce numide de bronze à Stradonice<sup>64</sup>. Le nombre si important des monnaies de Carthage et de Numidie ne peut manquer de frapper<sup>65</sup>.

## SUR LE TERRITOIRE DES GAULES.

Si ces monnaies africaines ont été signalées en divers pays d'Europe, leur présence est également bien attestée en Gaule, puisque 65 lieux de découvertes certaines ont été recensés<sup>66</sup>, 165 monnaies au moins ont été recueillies sur ces sites, 9 lieux de découvertes sont incertains, il est impossible d'évaluer le nombre de pièces qu'ils auraient livrées.

Le détail s'établit ainsi :

*Monnaies puniques :*

lieux de découvertes certains .....	44 = 130 monnaies
lieux de découvertes incertains .....	7 = 22 monnaies

60 K. SCHIRWITZ, Griechische, keltische und römische Münzen aus Mitteldeutschland, dans *Germania*, 30, 1952, p. 51, n° 81.

61 Selon le manuscrit de Barthélemy.

62 S.P. NOE, *A Bibliography of Greek Coin Hoards*, Numismatic Notes and Monographs, New York, 1937, p. 157, n° 584.

63 *Op. cit.*, p. 176, n° 666, voir également M. BAHRFELDT, *Der Münzfund von Mazin (Croatien)*, Berlin, 1901 et A. BLANCHET, Bulletin bibliographique, dans *RN*, 5, 1901, p. 290-292.

64 J.L. PIC, *Le Hradischt de Stradonitz en Bohême*. (Ouvrage traduit du tchèque par J. Déchelette), Leipzig, 1906, planche II, 27.

65 A titre anecdotique, signalons que des monnaies de Carthage auraient été découvertes aux Açores, à Corvo, en 1749. Il y aurait eu dans un vase, sept pièces puniques : deux en or et cinq en bronze ainsi que deux monnaies en bronze de Cyrène (S.P. NOE, *op. cit.*, p. 82). Selon R. Hennig (*Terrae incognitae*, I, Leiden, 1944 et *Die Karthager auf den Azoren*, dans *Petermann's Mitteilungen*, 73, 1927, p. 208-210) des Carthaginois auraient pu aborder en ces lieux. L'origine de ce dépôt reste mystérieuse; on a parlé d'un naufrage; de toute façon on ne peut sérieusement considérer ces monnaies comme le témoignage de relations commerciales, les espèces de bronze ne constituant pas un moyen international de paiement.

66 Ce nombre n'est pas 69, comme l'examen du catalogue pourrait le laisser croire. Quatre sites ont, en effet, été mentionnés deux fois : Lattes, où deux monnaies puniques ont été découvertes, Le Mans, où l'on a mis au jour une pièce numide et une maurétanienne, Marseille, où l'on a recueilli cinquante espèces puniques et une numide, ainsi que Ploulec'h, où l'on a trouvé, semble-t-il, trois pièces puniques et deux numides.

MONNAIES PUNIQUES

N° de la découverte	Commune (département)	Nature de la découverte	Avec contexte numismatique	Faisant partie d'un trésor			Types connus	Métal	Métrologie	
				Homogène	Hétérogène	Nombre			Poids	Module
1	ALLONNES (Sarthe)	●	+			1	1	Br.	3,65	19
2	APREMONT (Vendée)	●				1	0	Br.	?	?
3	ARCIS-LE-PONSART (Marne)	●				1	1	Br.	4,70	18
4	BÉDOIN (Vaucluse)	●	+			1	1	Br.	5,35	19
5	BESANÇON (Doubs)	●	+			1	1	Br.	?	?
6	BIDART (Pyrénées-Atlantiques)	●				1	1	Br.	?	22
7	BOLLENE (Vaucluse)	●				1	1	Br.	4,30	18
8	CAZÈRES (Haute-Garonne)	●	+			1	1	Br.	?	?
9	CORENT (Puy-de-Dôme)	●	+		+	1	1	Br.	4,52	17
10	COUSTOUGES (Pyrénées-Or.)	○				?	0	?	?	?
11	CREIL (Oise)	●				3	3	Br.	6,76 et 7,98	21 - ?
12	ELNE (Pyrénées-Orientales)	○	?			4	0	Br.	?	?
13	FRÉJUS (Var)	●	+		+	1	1	Br.	3,53	18
14	GONNORD (Maine-et-Loire)	●				1	1	Br.	?	?
15	ISLE-AUMONT (Aube)	●	+			1	1	Br.	2,72	17
16	ISLE-SUR-LA-SORGUE (Vaucluse)	●				1	1	Br.	3,16	18
17	LATOUR-BAS-ELNE (Pyr.-Or.)	○				?	0	?	?	?
18	LATTES (Hérault)	●				1	1	Br.	3,74	13/15
18	LATTES (Hérault)	●				1	1	Br.	3,70	17/20
19	LE POIRÉ-SUR-VIE (Vendée)	●				1	1	Br.	4,45	14
20	LUTTRE (Hainaut - Belgique)	●	+			2	2	Br.	3,97 et 4,39	20 et 19
21	MAREUIL-SUR-ARNON (Cher)	●	+			2	2	Br.	4,26	20/21
									4,74	18
22	MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)	●		+		50	50	Br.	?	?
23	MONACO (Principauté)	●			+	21	21	Br.	?	?
24	MONTLAUZUN (Lot)	●	+			1	1	Br.	1,91	15/16
25	MUGRON (Landes)	●				1	1	Br.	10,2	22,8
26	NAMUR (Belgique)	●				1	1	Br.	?	?
27	NARBONNE (Aude)	●				1	1	?	?	?
28	NOIRMOUTIER (Vendée)	●				1	1	Br.	?	?
29	OLLIOULES (Var)	○				18 ?	0	Ag. ?	?	?
30	OLONZAC (Hérault)	●				1	1	Br.	2,59	14
31	ORLÉANS (Loiret)	●	+		+	1	1	Br.	?	?
32	OZOUËR-LE-VOULGIS (Seine-et-Marne)	●	+			1	1	Br.	6,45	21/22
33	PENMARC'H (Sud-Finistère)	●				1	1	Br.	4,47	20
34	PITRES (Eure)	●	+			1	1	Br. ?	?	?
35	PLAN DE JOUX (GRAND-St.-BERNARD - Italie)	●				4	4	Br.	?	?
36	PLOULEC'H (Côtes-du-Nord)	●				3 ?	0	Br.	?	?
37	QUIMPER (Sud-Finistère)	●				1	1	Br.	5,84	20
38	QUINCY (Cher)	●	+			1	1/2 (D.)	Br.	4,56	16
39	ROGNAC (Bouches-du-Rhône)	●	+			1	1	Br.	5,4	19
40	SAINTE (Charente-Maritime)	○				?	0	?	?	?
41	SAINTE-MARIES-DE-LA-MER (Bouches-du-Rhône)	●				1	1	Br.	?	?
42	SAINT-FLORENT-DES-BOIS (Vendée)	●				2 ?	0	?	?	?
43	SAINT-SATUR (Cher)	●				2	0	Br.	?	?
44	SAINT-SATURNIN-D'APT (Vaucluse)	●				1	1	Br.	4,90	18
45	SIGEAN (Aude)	●				1	1	Br.	4,53	18
46	SOULAC-SUR-MER (Gironde)	●	+			1	1	Br.	0,92	10/11
47	SUÈVRES (Loir-et-Cher)	●				1	1	Br.	?	?
48	TERRATS (Pyrénées-Orient.)	○				?	0	?	?	?
49	TOULOUSE (Hte-Garonne)	○				?	0	?	?	?
50	VALLAURIS (Alpes-Marit.)	●	+			5	3	Br. (4)	?	?
51	VIEUX (Calvados)	●			+	2	2	Br.	4,84	20
									5,97	17

Nature de la découverte :

- découverte certaine
- découverte possible

Métrologie :

le poids est toujours exprimé en grammes, le module en millimètres

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET CONTEXTE DES DÉCOUVERTES

MONNAIES NUMIDES

N° de la découverte	Commune département	Nature de la découverte	avec contexte numismatique	faisant partie d'un trésor		nombre	types connus	métal	métrologie		Datation
				homogène	hétérogène				poids	module	
52	AVÈNE (Hérault)	●				1	1	Br.	14,82	24	- 202/- 100
53	BOURGUEIL (Indre-et-Loire)	●	+		+	3	3	Ag.	?	?	- 60/- 46
54	CEILHES-ET-ROCOZELS (Hérault)	●	+			1	1	Br.	13,65	25	- 148/- 118
55	GÉMENOS (B.-du-Rhône)	●	+		+	1	1	Ag.	?	?	- 60/- 46
56	HUELGOAT (Nord-Finistère)	●				1	1	Pb.	10,37	28	- 202/- 100
57	HUSSIGNY-GODBRANGE (Meurthe-et-Moselle)	●	+		+	1	1	Ag.	?	?	- 60/- 46
58	IZERNORE (Ain)	●				1	1	Pb.	?	28	- 202/- 100
59	JUBLAINS (Mayenne)	●				1	1	Br.	13,34	26	- 148/- 118
60	LALUQUE (Landes)	●	+		+	1	1	Ag.	?	?	- 60/- 46
61	LAROCHEMILLAY (Nièvre)	●	+		+	1	1	Ag.	?	?	- 60/- 46
62	LES ANGLÉS-SUR CORRÈZE (Corrèze)	●				1	1	Ag.	?	?	- 60/- 46
63	LISSAC (Hte-Loire)	●	+		+	1	1	Ag.	?	?	- 60/- 46
64	LYON (Rhône)	●				2	0	Pb.	?	?	- 148/- 118
						au moins					
65	MAILLÉ (Vendée)	●	+		+	1	0	Pb.	?	?	- 202/- 100
						2	2	Ag.	3,39	?	- 60/- 46
									3,79	?	
66	MÂLAIN (Côte d'Or)	●	+		+	1	1	Ag.	3,50	16	- 60/- 46
67	LE MANS (Sarthe)	●	+		+	1	1	Ag.	?	?	- 60/- 46
68	MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)	●				1	1	Br.	2,52	17/20	- 202/- 100
69	MONS (Hainaut-Belgique)	●				1	1	Br.	15,04	27,6/29,3	vers - 10/10
70	PENMARC'H (Sud-Finistère)	○				1	1	Br.	12,06	25	- 202/- 100
71	PLOULEC'H (Côtes-du-Nord)	●				2	0	Br.	?	?	- 148/- 118
72	RIEZ (Alpes-de-Haute-Provence)	●				1	1	Br.	?	?	- 202/- 100
73	VERNON (Vienne)	●	+		+	5	0	Ag.	?	?	- 60/- 46
74	VIEILLE-TOULOUSE (Haute-Garonne)	●				1 ou 2	1	Br.	12,21	26	- 118/- 112

MONNAIES MAURÉTANNIENNES

75	ASSIER (Lot)	●				1	1	Br.	?	25	- 19/23
76	BAVAI (Nord)	●				1	1	Br.	2,85	16,8/17,7	Entre - 190 et - 38
77	FRÉJUS (Var)	○				1	0	Ag.	?	18	- 25/23
78	LE MANS (Sarthe)	●	+		+	1	0	Ag.	?	?	- 25/23

Nature de la découverte :

- découverte certaine
- découverte possible

Métrologie :

le poids est toujours exprimé en grammes, le module en millimètres

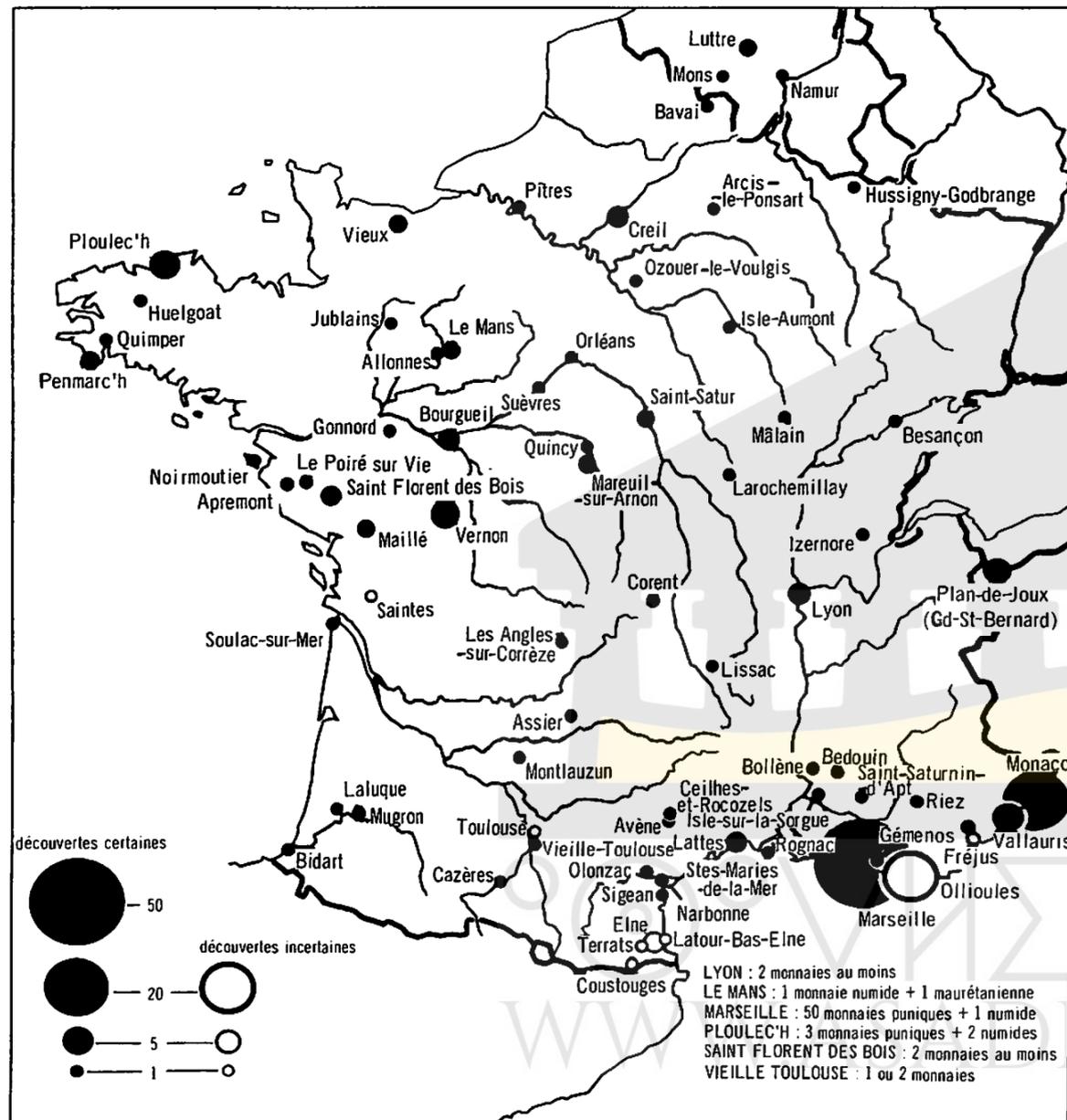
Monnaies numides :

lieux de découvertes certains ..... 22 = 32 monnaies au moins <sup>67</sup>  
 lieu de découverte incertain ..... 1 = 1 monnaie

Monnaies maurétaniennes :

lieux de découvertes certains ..... 3 = 3 monnaies  
 lieu de découverte incertain ..... 1 = 1 monnaie

<sup>67</sup> Ce chiffre représente le nombre minimum de pièces numides qui ont été mises au jour. Nous avons en effet évalué à deux les monnaies de Micipsa découvertes à Lyon (cf. *infra*, p. 120). Nous ignorons leur nombre exact, mais le pluriel employé par J.-B.A. Changarnier permet de dire que ces espèces étaient au moins représentées par deux exemplaires. Nous ne savons pas non plus si une seule pièce a été recueillie à Vieille-Toulouse, ou s'il y en avait deux.



Carte 4 Les monnaies africaines en Gaule.

Il paraît utile de rassembler dans deux tableaux les renseignements que nous possédons sur ces espèces. L'examen de leur distribution s'impose également : l'établissement d'une carte générale est indispensable, des cartes plus détaillées donnant l'origine des monnaies et la nature des métaux ou alliages monétaires, permettront une meilleure connaissance des espèces découvertes sur notre sol.

La carte 4 permet de constater que ces pièces se répartissent sur la quasi-totalité du territoire, des lacunes sont évidentes dans le Centre et l'Est. Ces anomalies apparentes s'expliquent par la présence de montagnes dans ces régions. Le Massif Central, les Vosges au nord-est, les Alpes au sud-est, constituent autant d'obstacles aux voyages et aux échanges. L'examen de la carte des monnaies puniques seules (carte 5), permet de distinguer un groupement méridional centré sur les actuels départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse<sup>68</sup>, le reste du matériel se distribue sporadiquement dans le reste de la Gaule. Une autre remarque s'impose : deux trésors seulement ont été mis au jour, l'un de 50 pièces à Marseille, l'autre de 21 à Monaco, c'est-à-dire sur le sol de l'ancienne *Provincia*.

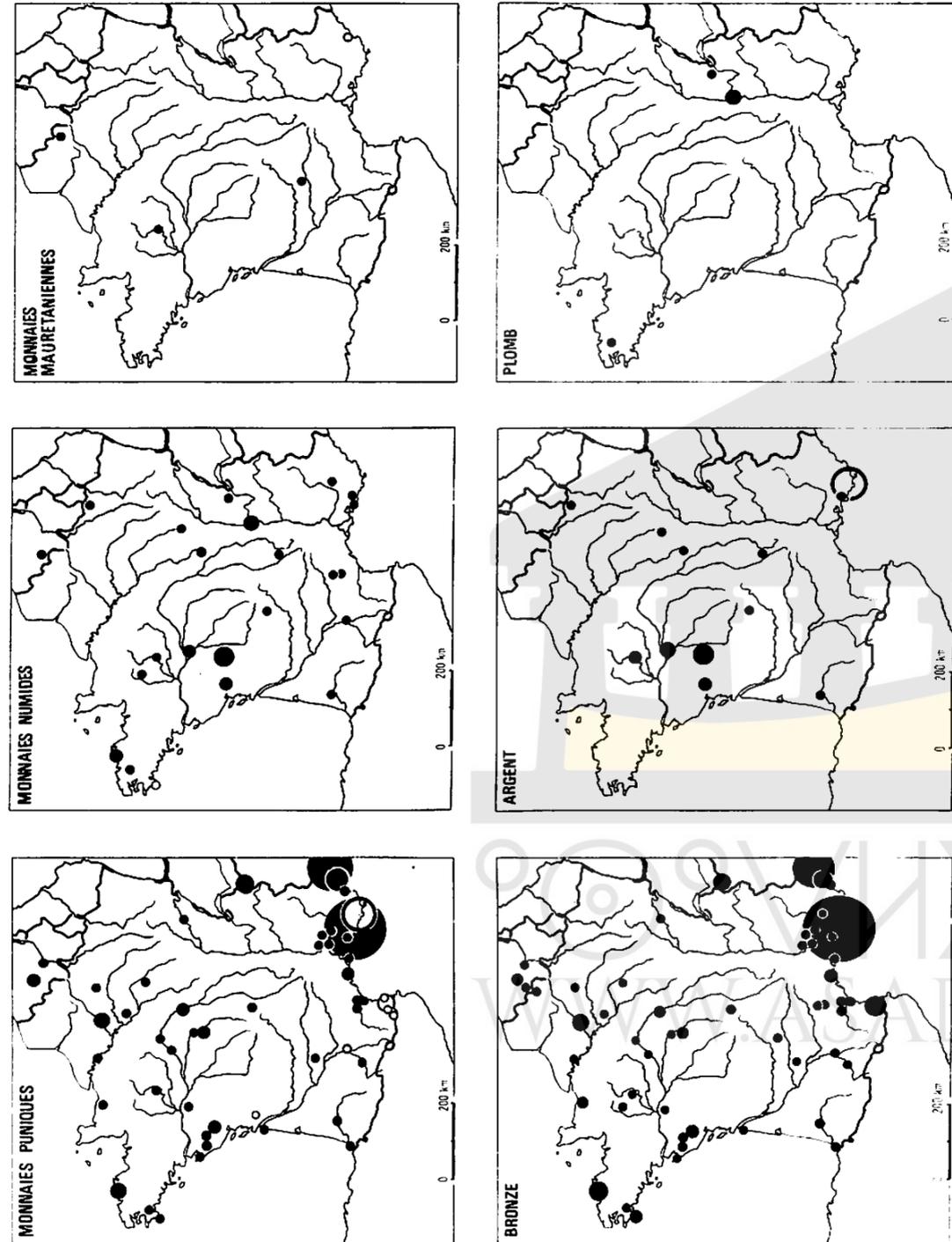
On n'a pas découvert de trésors exclusivement composés de monnaies numides et maurétaniennes ou comportant un nombre important de ces pièces (carte 5). La récolte la plus importante se situe à Vernon (Vienne) : cinq pièces numides y ont été recueillies, à Bourgueil (Indre-et-Loire), trois pièces numides ont été découvertes, deux autres sites ont livré chacun deux monnaies numides : Ploulec'h (Côtes-du-Nord) et Maillé (Vendée). Une pièce numide et une pièce maurétanienne ont été trouvées ensemble au Mans (Sarthe), à Penmarc'h une espèce punique a été mise au jour, une monnaie numide aurait également été recueillie en ce lieu, à Fréjus, la découverte d'une pièce maurétanienne est très probable, celle d'une espèce punique, effectuée récemment, est certaine.

Les autres sites ont fourni chacun une pièce numide ou maurétanienne. La répartition des espèces maurétaniennes ne donne aucune indication : six lieux de découverte, dont l'un est incertain, n'autorisent pas la moindre conclusion, nous pouvons seulement constater que ces sites sont disséminés sur tout le territoire de la Gaule.

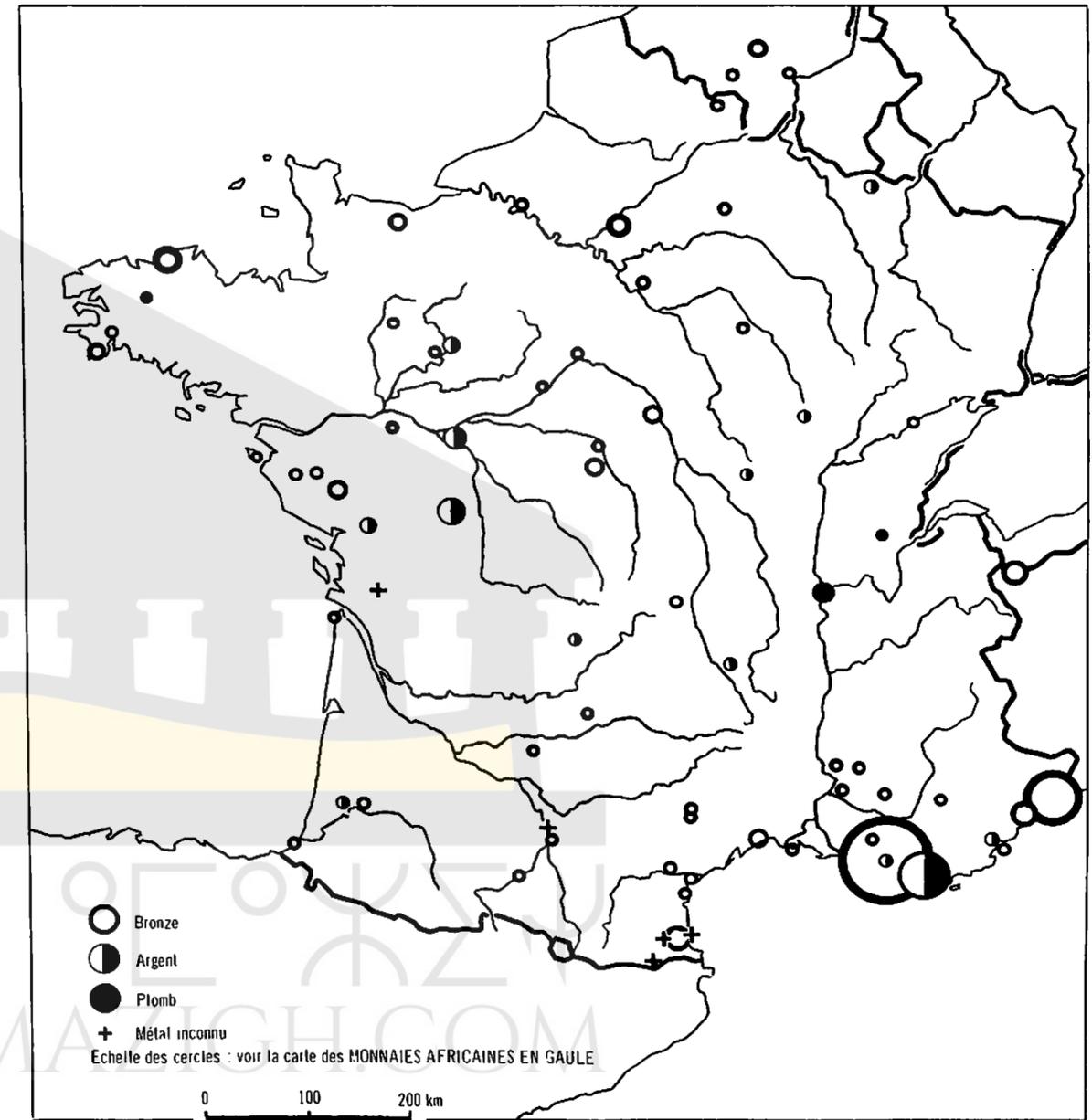
La carte 6, celle des métaux monétaires, ne fournit pas d'emblée des renseignements frappants. Le bronze, l'argent et le plomb sont mélangés. L'argent est très peu représenté dans le nord du pays. Les monnaies composées de ce métal (dix-huit numides et deux maurétaniennes)<sup>69</sup> sont groupées principalement dans la région de la Loire. Il n'est pas surprenant de voir que la carte des espèces de bronze correspond grossièrement à celle des monnaies puniques, à celles-ci s'ajoutent dix pièces numides

<sup>68</sup> L'abondance des monnaies puniques dans les actuels départements du Cher (trois sites ont livré cinq monnaies) et du Vaucluse (quatre lieux de découverte ont fourni quatre monnaies) ne doit tout de même pas faire illusion : cette abondance est due aux enquêtes permanentes qui ont été faites par deux numismates particulièrement courageux : A. Cothenet pour le Cher et P.-C. Vian pour le Vaucluse. J.-C.M. Richard déploie la même activité en Languedoc. Si une telle vigilance était exercée dans chaque département ou région, la carte des découvertes africaines et autres serait singulièrement riche.

<sup>69</sup> La prétendue découverte d'Ollioules consistant en « 18 phéniciennes présumées » nous paraît très suspecte en raison de l'extrême fragilité de cette information (cf. *infra*, p. 93).



Carte 5 En haut : origine des monnaies. En bas : nature des métaux monétaires.



Carte 6 Les métaux monétaires.

trouvées sur neuf sites différents, deux monnaies maurétaniennes, celles de Bavai (Nord) et Assier (Lot) complètent cette distribution. Le plomb est si peu représenté : cinq pièces recueillies sur trois sites, qu'il est impossible d'en tirer la moindre observation. Nous pouvons seulement constater son très faible rôle, mais peut-être est-ce en raison de la fragilité de ce métal qui s'altère rapidement.

Les monnaies africaines ont rarement été découvertes dans des contextes archéologiques précis<sup>70</sup>, en revanche, certaines d'entre elles ont été recueillies avec d'autres pièces qui peuvent nous fournir de précieux renseignements<sup>71</sup>. L'examen de la carte 7 montre que les trouvailles avec et sans contexte sont mélangées sur tout le sol de la Gaule. Les premières sont toutefois moins nombreuses : des monnaies africaines ont été 29 fois découvertes avec d'autres espèces, 49 fois elles ont été recueillies seules (ou leurs inventeurs ont omis de décrire les circonstances de la trouvaille).

L'étude du matériel monétaire s'impose. Si nous considérons les pièces puniques, nous constatons qu'elles sont toutes ornées d'un visage féminin au droit, à l'exception de deux exemplaires seulement : ceux d'Olonzac et Le Poiré-sur-Vie. Le premier comporte, sur une face, un palmier, sur l'autre, un Pégase; le second présente un palmier d'un côté, un buste de cheval de l'autre. Par ailleurs, nous pouvons remarquer que l'animal visible au revers est toujours tourné à droite. Dans l'ouvrage de L. Müller<sup>72</sup> une seule monnaie comporte cet animal galopant à gauche<sup>73</sup>, mais aucune espèce de ce genre n'a été trouvée sur notre sol jusqu'à présent.

Une autre remarque, riche d'enseignements, doit être faite : les monnaies ornées du buste de cheval au revers dominant très nettement : 99 exemplaires sur 119, dont les types sont connus. Les deux seuls trésors que nous connaissons actuellement : Marseille (50 pièces), Monaco (21 pièces) sont composés uniquement de ces monnaies au buste de cheval. Il n'y a pas de groupement géographique pour ce type : il est largement représenté dans le Midi, mais on le trouve aussi sur le reste du territoire : par exemple à Noirmoutier, Mareuil-sur-Arnon, Besançon ou Arcis-le-Ponsart, de même qu'en Belgique : à Namur et à Luttre.

Cette présence privilégiée des espèces au buste de cheval pourrait nous fournir des indications d'ordre géographique ou chronologique, peut-être même les deux. Ces monnaies ont pu être émises en une ville ou une région quelconque du monde punique. Selon G.K. Jenkins<sup>74</sup>, ce serait la Sardaigne, nous avons malheureusement constaté que cette hypothèse ne reposait sur rien de solide<sup>75</sup>. Il faut attendre une étude plus approfondie et systématique du monnayage punique pour savoir si cette typologie correspond à une origine géographique donnée. Elle peut aussi correspondre à une période de frappe : ce type a pu être en faveur à une époque quelconque, qui

<sup>70</sup> Cf. *infra*, p. 56-58.

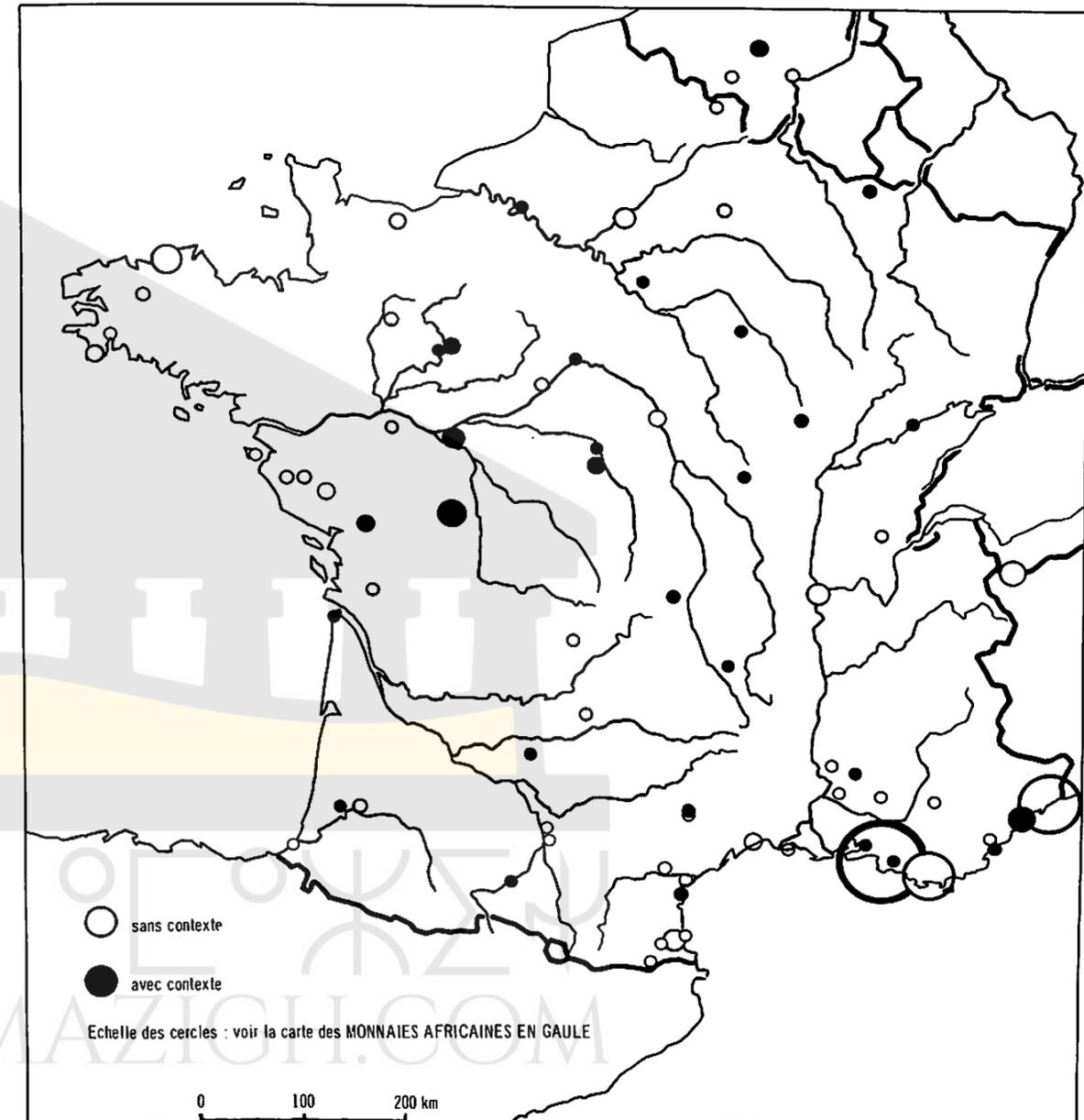
<sup>71</sup> Cf. *infra*, p. 59-65.

<sup>72</sup> *Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, Copenhague, 1861.

<sup>73</sup> *Op. cit.*, n° 257, p. 100.

<sup>74</sup> *Sylloge Nummorum Graecorum. The Royal collection of coins and medals. Danish National Museum. North Africa - Syrtica - Mauretania*, Copenhague, 1969.

<sup>75</sup> V. Introduction, p. 31.



Carte 7 Les contextes numismatiques.

sera peut-être déterminée lorsqu'un classement rationnel de ces monnaies aura été effectué. Il est possible également que ces pièces de bronze au buste de cheval aient été émises seulement en une région limitée du monde punique et seulement à une époque donnée : si l'une de ces hypothèses, ou les deux conjuguées, se vérifiaient par la suite, elles nous permettraient probablement de mieux comprendre les rapports directs ou indirects, qui ont existé entre la Gaule et l'Afrique à une époque que nous tenterons de déterminer plus loin <sup>76</sup>.

Il est à noter que toutes les espèces puniques recensées à ce jour sont en bronze <sup>77</sup>. L'argent domine pour la Numidie et la Maurétanie : 20 exemplaires (18 pièces numides, 2 maurétaniennes), le bronze est représenté par 12 exemplaires (10 sont numides, 2 sont maurétaniens), enfin 5 monnaies numides au moins sont en plomb. Le contexte archéologique de ces trouvailles — lorsqu'il est connu — reste à étudier.

A vrai dire, seul le contexte numismatique figurera dans le tableau. L'indigence des renseignements concernant le mobilier archéologique est telle que nous avons dû renoncer à l'utiliser. La liste qui suit permettra sans doute de comprendre les raisons de cet abandon. (La bibliographie concernant chacune des trouvailles est mentionnée dans le catalogue : elle n'a pas été donnée à nouveau ici).

#### CONTEXTES ARCHEOLOGIQUES.

##### MONNAIES PUNIQUES

ALLONNES. Néant.

APREMONT. Néant.

ARCIS-LE-PONSART. La monnaie punique a été trouvée sur un site à propos duquel R. Legros écrit : « On peut penser... à une habitation gauloise approximativement de l'époque d'Auguste » <sup>78</sup>.

BÉDOIN. Néant.

BESANÇON. Néant.

BIDART. Néant.

BOLLÈNE. Néant.

CAZÈRES. Le bronze punique a été découvert dans les vestiges d'une construction remontant peut-être au début de l'Empire <sup>79</sup>.

CORENT. Néant.

COUSTOUGES. Néant.

CREIL. Néant.

FRÉJUS. Dans le même niveau que la monnaie, on a découvert trois tessons de céramique campanienne tardive : deux sont de type A, le dernier de type C <sup>80</sup>.

GONNORD. Néant.

ISLE-AUMONT. Les six monnaies ont été recueillies dans une excavation de forme circulaire, d'époque celtique, en compagnie de quelques fragments de poterie de l'Age du fer et du 1<sup>er</sup> s. L'un d'eux était en terre rouge et comportait une rouelle à quatre rayons inscrite dans un cartouche. Cette marque, dans l'état actuel de nos connaissances, n'est encore pas datée, mais les objets de céramique sigillée, en Gaule, sont tardifs.

ISLE-SUR-LA-SORGUE. Néant.

LATOUR-BAS-ELNE. Néant.

LATTES. Néant pour les deux monnaies.

LE POIRÉ-SUR-VIE. Néant.

LUTTRE. Ce site a été habité à l'époque gauloise, vraisemblablement dès la première moitié du 1<sup>er</sup> s. L'occupation romaine peut être datée entre — 16/— 10 et 260 environ <sup>81</sup>.

MAREUIL-SUR-ARNON. Néant.

MARSEILLE. Néant.

MONACO. Néant.

MONTLAUZUN. La monnaie punique aurait été découverte dans un bassin avec une hache brisée de l'Age du bronze, une fibule à roue, un bronze et un petit lingot de bronze, deux perles de verre, une feuille de plomb, des tessons sigillés ornés et lisses <sup>82</sup>.

MUGRON. Néant.

NAMUR. Néant.

NARBONNE. Néant.

NOIRMOUTIER. Néant.

OLLIOULES. Néant.

OLONZAC. C'est dans une cabane à murs de pierre que l'on a recueilli une pièce punique. Sur ce site, on a trouvé quelques tessons datables du — VI<sup>e</sup> s. et un abondant matériel du — II<sup>e</sup> s. (céramique à vernis noir campanien, fragments d'amphores massaliète et ibérique, vases indigènes, une fibule serpentiforme en bronze et une autre à double ressort).

ORLÉANS. Néant.

OZOUËR-LE-VOULGIS. Néant.

PENMARC'H. Néant.

PITRES. La découverte monétaire a été effectuée dans des substructions romaines <sup>83</sup>.

PLAN DE JOUX (GRAND SAINT BERNARD). Néant.

PLOULEC'H. Néant.

QUIMPER. Néant.

QUINCY. Néant.

ROGNAC. Cette pièce a été découverte sur un site où l'on a recueilli un bol de Roanne, deux fibules de Nauheim, de la poterie indigène typique du 1<sup>er</sup> s., de la céramique campanienne du — I<sup>er</sup> s. <sup>84</sup>.

SAINTES. Néant.

SAINTES-MARIES-DE-LA-MER. Néant.

SAINT-FLORENT-DES-BOIS. Néant.

SAINT-SATUR. Néant.

SAINT-SATURNIN-D'APT. Néant.

SIGEAN. La monnaie a été recueillie dans un habitat. Le niveau serait daté du — III<sup>e</sup> s. par la céramique <sup>85</sup>.

<sup>76</sup> V. p. 155-156.

<sup>77</sup> 18 monnaies « phéniciennes » en argent auraient toutefois été découvertes à La Courtine, commune d'Ollioules, dans le Var, mais cette trouvaille est tout à fait hypothétique (voir Catalogue des monnaies puniques, p. 93).

<sup>78</sup> Lettre du 17 août 1971.

<sup>79</sup> Cf. *infra*, p. 78-79.

<sup>80</sup> Cf. *infra*, p. 81.

<sup>81</sup> Cf. *infra*, p. 86-87.

<sup>82</sup> Cf. *infra*, p. 90-91.

<sup>83</sup> Cf. *infra*, p. 96-97.

<sup>84</sup> Cf. *infra*, p. 99-101.

<sup>85</sup> Lettre de J.-C. M. Richard datée du 21 août 1975.

SOULAC-SUR-MER. Ce lieu a livré de la céramique gallo-romaine du 1<sup>er</sup> s., de la céramique de la Tène III et de la poterie hallstattienne. L'ensemble était malheureusement sans stratigraphie <sup>86</sup>.

SUÈVRES. Néant.

TERRATS. Néant.

TOULOUSE. Néant.

VALLAURIS. Néant.

VIEUX. Néant.

## MONNAIES NUMIDES

AVÈNE. Néant.

BOURGUEIL. Néant.

CEILHES-ET-ROCOZELS. Dans un terril on a découvert « 13 amphores (Dressel IA)...; sous cette couche d'amphores enrobées et recouvertes par un cailloutis, une couche noire contenait des objets assez variés du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. (Campanien A et B : patères et coupes avec graffites ibériques; céramiques locales de la Tène; fibule de bronze du type de Nauheim, monnaie à la croix, G.B. de Micipsa et M.B. de type ibérique » <sup>87</sup>.

GÉMENOS. Néant.

HUELGOAT. Néant.

HUSSIGNY-GODBRANGE. Néant.

IZERNORE. Néant.

JUBLAINS. Néant.

LALUQUE. Néant.

LAROCHEMILLAY. Néant.

LES ANGLÉS-SUR-CORRÈZE. Néant.

LISSAC. Néant.

LYON. Néant.

MAILLÉ. Néant.

MÂLAIN. Cette pièce a été recueillie dans le remblai de destruction d'un mur augustéen <sup>88</sup>.

LE MANS. Néant.

MARSEILLE. Néant.

MONS. Néant.

PENMARC'H. Néant.

PLOULEC'H. Néant.

RIEZ. Néant.

VERNON. Néant.

VIEILLE-TOULOUSE. Néant.

## MONNAIES MAURÉTANIENNES

ASSIER. Néant.

BAVAL. Néant.

FRÉJUS. Néant.

LE MANS. Néant.

<sup>86</sup> Cf. *infra*, p. 104-105.

<sup>87</sup> Cf. *infra*, p. 111.

<sup>88</sup> Cf. *infra*, p. 122.

## CONTEXTES DE DÉCOUVERTE - MONNAIES PUNIQUES

Lieu de découverte	Nbre	Monnaies gauloises	Monnaies gallo-romaines	Monnaies romaines	Monnaies de Marseille	Autres monnaies
ALLONNES	1	Contexte gaulois tardif. Grosse majorité de bronzes coulés (potins).			5 oboles	1 drachme d'imitation
BÉDOIN	1				1 MB de Marseille au taureau cornupète (probablement 1 <sup>er</sup> s.).	
BESANÇON	1	6 potins des <i>Sequani</i> 1 bronze TURONOS/ CANTORIX 3 bronzes GERMANVS INDVTILLVS	MB de Nfmes (1 pièce entière + 2 demi-pièces).	85 pièces s'échelonnant entre - 27 et 408 + 1 monnaie de Leptis (colonie romaine).		
CAZÈRES	1		1 moitié d'as de Nîmes	1 <i>antoninianus</i> de Postume (258-268) 1 <i>antoninianus</i> de Tétricus (270-274) 2 PB de Constantin (306-337)		
CORENT	1	400 bronzes environ, principalement des Arverni (216 à légende ADCANAVNOS); monnaies de bronze des <i>Bituriges</i> , <i>Senones</i> , <i>Remi</i> , <i>Catalauni</i> . Pièces d'argent de Kaletdou et des Tectosages.			oboles	quelques espèces ibériques
FRÉJUS	1			Nombreuses espèces romaines : 28 % d'époque républicaine 47 % d'époque augustéenne 19 % d'époque tibérienne		
ISLE-AUMONT	1	1 potin type BN 9155), 1 potin type BN 9078): <i>Leuci</i> 1 potin type BN 5390: <i>Sequani</i> 1 bronze frappé type BN 8040 : <i>Remi</i> 1 "imitation éduenne" (?) type BN 9401, argent				
LUTTRE	2	32 bronzes des <i>Nervii</i> 32 bronzes des <i>Aduatuci</i> 1 bronze des <i>Remi</i> 3 bronzes des <i>Treveri</i> (GERMANVS INDVTILLI L.) 2 bronzes des <i>Ambiani</i> 1 bronze des <i>Eburones</i>		2 000 monnaies		
MAREUIL-SUR-ARNON	2	1 statère coriosolite		20 pièces environ		
MONTLAUZUN	1			3 PB du IV <sup>e</sup> s. (?)		
ORLÉANS	1	1 bronze carnute		Pièces s'échelonnant de la République à 565		7 monnaies grecques s'échelonnant entre le début du - V <sup>e</sup> s. et 238 (Syracuse, Himère ? Hiéron 1 <sup>er</sup> ?, Alexandrie: Trajan et Maximin, Séleucos 1 <sup>er</sup> , Ténédos ?)
OZOUËR-LE-VOULGIS	1	1 bronze des <i>Bituriges Cubi</i> 1 bronze des <i>Turonos</i> (tête diabolique) 1 GERMANVS INDVTILLI L.				1 monnaie d'Antigone Gonatas roi de Macédoine (277-239)

CONTEXTES DE DÉCOUVERTE — MONNAIES PUNIQUES

Lieu de découverte	Nbre	Monnaies gauloises	Monnaies gallo-romaines	Monnaies romaines	Monnaies de Marseille	Autres monnaies
PITRES	1	1 monnaie de Béziers (BHTAPPATIC)	1 as de Nîmes	1 monnaie républicaine	1 bronze de Marseille au taureau cornupète	
QUINCY	1			9 pièces s'échelonnant entre 81 et 306		
ROGNAC	1	2 potins des Turones	1 PB de Nîmes, type BN 2735		56 monnaies marseillaises (fourrées)	
SIGEAN	1					1 drachme fourrée d'Ampurias 1 petite division en argent d'Ampurias
SOULAC	1		1 as de Nîmes	Tibère (-42/+ 37) Vitellius (15 - 69) Trajan (52 - 117)		
VALLAURIS	4			70 (consulaires ou des familles, colonie romaine de Nîmes et impériales).	87 pièces de Marseille et ses colonies	
	1	bronzes coulés au quadripède		GB d'Alexandre Sévère et Gordien III	5 PB au taureau	

### Monnaies puniques.

Dix-huit contextes de découvertes ont pu être examinés dans ce tableau, ils présentent un intérêt inégal. Pour Allonnes, J.-B. Colbert de Beaulieu a procédé à la recension des pièces gauloises recueillies.

Elles se répartissent ainsi : 5 monnaies d'or ou bas or; 88 d'argent; 35 de bronze frappé; 235 de potin.

Selon cet auteur, il s'agirait d'une collection de pièces perdues pendant et longtemps après la guerre des Gaules. La dominante de répartition est tardive<sup>89</sup>. A Besançon, les pièces gauloises sont également tardives, en particulier les potins des *Sequani* et les bronzes de GERMANVS INDVTILLVS, la même constatation s'impose pour les espèces de Nîmes, elle est confirmée par la datation des monnaies romaines qui s'échelonnent entre — 27 et 408.

A Cazères, l'as de Nîmes, les *antoniniani* et les petits bronzes de Constantin indiquent un enfouissement très postérieur à la guerre des Gaules. La trouvaille de Corent présente un grand intérêt. C'est un mélange fort significatif qui a été constaté en plein cœur de la Gaule : la pièce punique faisait partie d'un lot de 400 monnaies environ, constitué en majeure partie de bronzes gaulois. Les espèces arvernes étaient les plus nombreuses, puisque 216 monnaies à légende ADCAVNOS ont été recensées. Des pièces des *Bituriges*, des *Senones*, des *Remi*, des *Catalauni* étaient également pré-

<sup>89</sup> Par « tardive », nous entendons : contemporaine de la fin de la guerre des Gaules ou postérieure à cette guerre.

sentes. Les monnaies d'argent à légende Kaletedu appartenant aux *Lingones*<sup>90</sup>, des pièces du même métal émises par les *Tectosages* voisinaient avec des oboles marseillaises, quelques espèces ibériques terminaient cette distribution dont la variété peut surprendre.

A Fréjus, sur le chantier de l'Argentière, la monnaie punique apparaît isolée dans un lot important de pièces romaines s'échelonnant de l'époque républicaine à Tibère. La couche archéologique dans laquelle cette récolte a été effectuée est la plus ancienne du site et elle est datée entre — 25 et 70. Parmi les trouvailles les plus caractéristiques, nous noterons certainement celle de l'Isle-Aumont, où « l'environnement numismatique » est constitué par une « imitation éduenne » (?) d'argent et surtout des bronzes : l'un est frappé, les trois autres sont des potins de l'Est de la Gaule (*Remi, Sequani, Leuci*). Il s'agit aussi d'une récolte en fouille qui nous apporte la preuve d'un enfouissement tardif. Sur le site des Bons-Villers, à Liberchies (actuellement commune de Luttre), en dehors des monnaies récoltées en surface, celles qui ont été recueillies en stratigraphie proviennent de la couche III, c'est-à-dire d'un niveau allant de — 20 à — 10 jusqu'à Domitien (81-96)<sup>91</sup>. Cette récolte a produit, entre autres, un bronze à la légende GERMANVS INDVTILLI L(ibertus), qui nous offre un repère numismatique : la date la plus probable des premières émissions se situerait, au plus tôt, vers les années — 15/— 12<sup>92</sup>. Nous possédons également un témoignage littéraire fort intéressant : celui de César qui révèle que les *negotiatores* romains allaient très rarement en Belgique au temps de l'indépendance<sup>93</sup>.

La présence de deux monnaies puniques à Mareuil-sur-Arnon, avec un statère d'argent allié des Coriosolites et une vingtaine de pièces romaines, serait aberrante si la perte n'était tardive. Les espèces romaines et grecques recueillies à Orléans avec la pièce punique s'échelonnent trop dans le temps pour pouvoir fournir des renseignements utiles à la datation; par ailleurs, les circonstances de leur découverte ne sont pas assez précises. Il est toutefois utile de noter la présence d'un bronze carnute et surtout celle de monnaies romaines dont l'émission, pour les plus récentes, est datée de 565 de notre ère.

La récolte d'Ozouër-le-Voulgis ne manque pas d'intérêt : les monnaies gauloises sont, en majeure partie du — 1<sup>er</sup> s., c'est également vers la fin de ce siècle qu'il faut situer l'émission de la pièce portant la légende GERMANVS INDVTILLI. En plus

<sup>90</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Les monnaies de *Caletedu* et le système du denier en Gaule, dans *Cahiers numismatiques*, 6, 1965, p. 163-180. La monnaie de *Caletedu* et les zones du statère et du denier en Gaule, dans *RAC*, 5, 1966, p. 101-129.

<sup>91</sup> Y. GRAFF, Liberchies. Les monnaies gauloises de Liberchies (II), dans *Romana contact*, 5, 1972, p. 34-37. L'auteur conclut : « Sur la base de nos découvertes et en attendant que d'autres fouilles et d'autres découvertes viennent confirmer ou infirmer nos conclusions nous croyons pouvoir avancer que toutes les pièces gauloises trouvées aux Bons-Villers sous Liberchies (Luttre) Hainaut, Belgique, aussi bien en surface qu'en stratigraphie, ont été émises tardivement, c'est-à-dire après la Conquête Romaine de nos régions. Toutes ont été perdues sur le site après 20-10 avant J.-C. au plus tôt et n'y circulaient donc qu'après cette date » (*ibid.*, p. 43).

<sup>92</sup> Voir Hugo W. DOPPLER, Über die *Germanus Indutilli L.* Prägung, dans *Schweizer Münzblätter*, 17, 1967, p. 90-94.

<sup>93</sup> CÉSAR, *BG*, I, 1 (traduction L.-A. Constans) et, plus loin, « L'enquête que fit César sur le caractère et les mœurs de ce peuple lui fournit les renseignements suivants : les marchands n'avaient aucun accès auprès d'eux : ils ne souffraient pas qu'on introduisit chez eux du vin ou quelque autre produit de luxe... » (CÉSAR, *BG*, II, 15, traduction L.-A. Constans).

du bronze punique, on a recueilli un bronze macédonien : il n'a pas pu venir en Gaule au — III<sup>e</sup> s. Il se trouve, en ce lieu, dans la même situation que la monnaie punique : ce sont des importations postérieures à la conquête.

A Pitres, il s'agit d'une découverte en fouille, tout comme à Cazères et à l'Isle-Aumont, à ce titre, l'intérêt de la trouvaille est plus grand encore. Une étude archéologique moderne manque malheureusement. L'examen du contexte numismatique ne laisse toutefois pas de doute : il s'agit d'un enfouissement postérieur à la guerre des Gaules comme l'indique, entre autres, la présence d'un as de Nîmes au crocodile<sup>94</sup>. A Quincy, les monnaies romaines mises au jour avec la pièce punique sont datées entre 81 et 306. La trouvaille de Rognac provient également d'une fouille. Là encore, le contexte numismatique est tardif. Les monnaies de potin, la présence du petit bronze de Nîmes et les pièces fourrées de Marseille entraînent la conviction.

Le cas de Sigean (*oppidum* de Pech-Maho) est isolé : la monnaie punique a, en effet, été recueillie avec deux espèces ampuritaines : une drachme fourrée et une petite division d'argent, qui seraient datables du — III<sup>e</sup> s.<sup>95</sup>. Par ailleurs, l'ensemble du site a été détruit vers — 200<sup>96</sup>. C'est, jusqu'à présent, le seul exemple d'enfouissement aussi précoce. Faut-il l'accepter comme tel et considérer qu'en ce lieu seulement les espèces étrangères et, en particulier les monnaies puniques de bronze, étaient déjà utilisées au — III<sup>e</sup> s. ? ou faut-il faire preuve de plus de réserve au sujet de la présence de cette pièce ? La destruction d'un site n'exclut nullement la possibilité d'y perdre des monnaies ultérieurement et le rôle des animaux fouisseurs, tels les renards, ne peut être oublié. Dans l'état actuel de nos connaissances, rien ne permet de résoudre ce problème délicat. Si, à l'avenir, des découvertes identiques à celles de Sigean sont faites dans des contextes indiscutablement datés, nous pourrions en conclure que les monnaies puniques de bronze ont été introduites à haute époque en Narbonnaise. Pour le moment, le caractère exceptionnel de cette trouvaille nous invite à la plus grande prudence : un fait isolé conduit à se poser des questions, il n'autorise pas de conclusions.

La dernière découverte relevée sur le tableau, celle de Soulac, résulte aussi d'une fouille. Or, qu'avons-nous sur ce site ? des monnaies de Tibère à Trajan et un as de Nîmes. Nous nous trouvons devant un ensemble postérieur à la guerre des Gaules.

Sur dix-huit lieux étudiés, dix découvertes ont été effectuées en fouille. N'est-il pas déterminant de noter que sur quatre de ces sites, on ait trouvé une monnaie de Nîmes ? (un demi-as à Cazères, un petit bronze à Rognac, un as à Pitres et à Soulac). Les monnaies recueillies à l'Isle-Aumont et Luttre sont, de toute façon, tardives. Les récoltes des autres lieux confirment cette convergence. A Saint-Satur, par exemple, le bronze punique que nous possédons a été mis au jour en 1856, à la suite d'une inondation. Deux cents monnaies environ ont été recueillies dans les mêmes conditions : un didrachme de Métaponte figurait dans cette récolte, les espèces romaines semblent avoir été majoritaires. A Saint-Saturin-d'Apt, on a trouvé un petit bronze à la

94 M. CLAVEL, *Béziers...*, p. 187 et 198.

95 Lettre de J.-C.M. Richard, du 21 août 1975.

96 G. BARRUOL, Informations archéologiques, Sigean, dans *Gallia*, 33, 1975, p. 500.

## CONTEXTES DE DÉCOUVERTE-MONNAIES NUMIDES ET MAURÉTANIENNES

lieux de découverte	nbre	origine	souverain	métal	monnaies gauloises	monnaies romaines	monnaies de Marseille	autres monnaies
LAROCHEMILLAY	1	N	Juba I <sup>er</sup>	Ag.	Eduens, Séquanes, pièce au cavalier (Durnacos-Auscro), potin à la légende SEGISV.	30 monnaies républicaines 1 Octave : 41 2 Marc-Antoine : 34 et 31		
LE MANS 13936 monnaies	2	1 N 1 M	Juba I <sup>er</sup> Juba II	Ag.		monnaies républicaines monnaies impériales		
BOURGUEIL	3	N	Juba I <sup>er</sup>	Ag.		monnaies républicaines monnaies impériales		
CEILHES-ET-ROCOZELS	1	N	Micipsa	Br.	monnaie à la croix			monnaie ibère : tarragonaise au cavalier
GÉMENOS (338 monnaies)	1	N	Juba I <sup>er</sup>	Ag.		254 monnaies républicaines monnaies impériales	3 PB de Marseille au taureau cornupète et légende ΜΑΣΣΑ	
HUSSIGNY-GODBRANGE	1	N	Juba I <sup>er</sup>	Ag.	109 monnaies gauloises : Trévires (majoritaires), Ambiens, Rèmes, Catalaunes, Lingons, Séquanes, Atrébates, Sénon, Véliocasses, Véromandues, Médiomatriques, Aduatuques, Aulerques éburovices, Meldes, Volques arécomiques.	9 monnaies romaines ou gallo-romaines.		
LALUQUE (180 monnaies)	1	N	Juba I <sup>er</sup>	Ag.		monnaies républicaines monnaies impériales		
LISSAC (53 monnaies)	1	N	Juba I <sup>er</sup>	Ag.		monnaies républicaines		
MAILLÉ (424 monnaies)	2	N	Juba I <sup>er</sup>	Ag.		413 monnaies républicaines 9 d'Auguste		
MÂLAIN	1	N	Juba I <sup>er</sup>	Ag.	une monnaie à légende Q DOCI SAM F, 2 des Séquanes, 2 des Lingons et 1 potin leuque.			
VERNON (2500 monnaies)	5	N	Juba I <sup>er</sup>	Ag.	environ 600 monnaies : Bituriges, Lingons, Pictons, Santons, Séquanes, Turons	1500 monnaies républicaines	1 drachme d'argent avec ΜΑΣΣΑ	

M = Maurétanie  
N = Numidie

Ag. = Argent  
Br. = Bronze

légende SEX.F.T.POM, ainsi que des monnaies romaines s'échelonnant entre — 27 et 361. A Vallauris, enfin, la récolte très variée se composait d'espèces massaliotes, de bronzes gaulois coulés au quadrupède, de pièces coloniales de Nîmes, de monnaies romaines : consulaires et impériales. A la lumière de ces exemples, les pièces puniques recueillies sur le sol de la Gaule apparaissent donc bien, dans une écrasante majorité, comme des pertes ou des enfouissements postérieurs à la guerre des Gaules.

Il n'est sans doute pas inutile d'imaginer ce que nous devrions trouver dans ce tableau si les monnaies de Carthage, comme l'ont pensé certains auteurs<sup>97</sup>, avaient été introduites en Gaule à l'occasion de la seconde guerre punique et perdues peu après le passage des Pyrénées, du Rhône et des Alpes par Hannibal, en — 218. A la fin du — III<sup>e</sup> s., le pays se trouvait sous l'hégémonie arverne et, en ce temps, ce sont les statères d'or imités de ceux de Philippe II de Macédoine qui constituaient essentiellement la couverture monétaire. Ce tableau prouve de façon évidente que la répartition des monnaies puniques importées n'a rien à voir avec la situation en Gaule à la fin du — III<sup>e</sup> s.<sup>98</sup>.

#### *Monnaies numides et maurétaniennes.*

Le tableau de ces pièces découvertes sur le sol des Gaules dans un contexte archéologique connu, révèle que ces espèces faisaient presque toutes partie de trésors qui étaient hétérogènes. Nous ne possédons qu'une exception : le cas de Ceilhes-et-Rocozels (Hérault), où une monnaie numide a été trouvée avec deux autres pièces seulement : une monnaie à la croix et une monnaie ibère<sup>99</sup>. Il est fort intéressant de noter que cette pièce est en bronze, alors que toutes les autres espèces numides et maurétaniennes étudiées ici sont en argent. La monnaie à la croix était fourrée et pesait seulement 1,3 g, elle est datable après — 50. A Mâlain, la pièce numide a été recueillie avec quelques espèces gauloises.

Nous pouvons, par ailleurs, remarquer que toutes les monnaies numides figurant dans ce tableau sont de Juba I<sup>er</sup>, à l'exception de celle qui a été trouvée à Ceilhes-et-Rocozels et qui est frappée à l'effigie de Micipsa. Si nous considérons l'ensemble des découvertes, ce sont encore les pièces de Juba I<sup>er</sup> qui dominent parmi les espèces numides : 11 lieux de trouvaille (sur 23) ont livré 18 monnaies (sur 33 pièces numides mises au jour), ces monnaies sont en argent et font partie de trésors dans lesquels les espèces romaines sont nettement les plus nombreuses. Deux exceptions doivent toutefois être notées : Mâlain, où la pièce de Juba I<sup>er</sup> se trouvait avec des monnaies gauloises et Les Angles-sur-Corrèze. Pour cette dernière trouvaille, la seule qui semble faire exception à la règle, le contexte de découverte est en réalité inconnu.

Dans neuf cas sur onze les espèces africaines ont été recueillies avec des monnaies républicaines; or, ces pièces ont eu longue vie. On a pu noter que les deniers frappés avant — 27 constituaient près des deux tiers des trésors enfouis entre 69 et 96<sup>100</sup>. Nous pouvons aussi constater la présence de monnaies impériales dans une

97 Cf. *infra*, p. 135.

98 Cf. *infra*, p. 140.

99 Pour les découvertes effectuées à Ceilhes-et-Rocozels, voir M. CLAVEL, *Béziers...*, p. 189 et 332.

100 S. BOLIN, *State and Currency in the Roman Empire to 300 A.D.*, Stockholm, 1958, p. 52. Selon cet auteur, les deniers républicains et impériaux, de même que les *aurei* de l'Empire peuvent être considérés, dans leur principe, comme une « monnaie perpétuelle » (*op. cit.*, p. 58).

proportion majoritaire des cas : à Bourgueil, Gémenos, Hussigny-Godbrange, Lалуque, Le Mans, Maillé, soit dans six cas sur onze. Au Mont-Beuvray, une pièce d'Octave datée de 41, deux de Marc-Antoine de 34 et 31 ont été trouvées. Le trésor de Vernon était composé de monnaies s'échelonnant entre — 187 et — 45. Il n'a donc pu être confié au sol avant cette dernière date. H. Rolland note que les deniers datés entre — 49 et — 45 étaient à fleur de coin; ceci prouve qu'ils avaient très peu circulé<sup>101</sup>. Ces huit enfouissements sont donc, à coup sûr, postérieurs à la guerre des Gaules. Toutes les monnaies de l'Afrique ancienne découvertes à ce jour sur notre sol, à l'exception de celles de Sigeac et d'Olonzac, se trouvent dans la même situation : il s'agit d'importations tardives<sup>102</sup>.

L'étude de la carte et de ce tableau permet une autre observation : ces pièces, dans neuf cas sur onze, faisaient partie de trésors, mais aucun trésor, constitué uniquement ou en quantité dominante, de monnaies numides ou maurétaniennes, n'a été mis au jour jusqu'à présent. Ce fait mérite d'être souligné. Le très faible nombre des espèces maurétaniennes peut surprendre. J. Mazard qui les a étudiées remarque, à propos des pièces d'argent : « La dispersion de cette monnaie ne semble pas avoir franchi les limites du royaume et l'on constate très rarement la présence de monnaies de Juba hors de la Maurétanie »<sup>103</sup>.

Ces pièces ne sont pas nombreuses, en effet, puisque quatre monnaies maurétaniennes seulement ont été recueillies en Gaule, deux en bronze et deux en argent, mais il est intéressant de noter que ce sont des types rares. Au Mans, la variété de la monnaie n'a pas pu être identifiée, mais la pièce trouvée à Bavai est donnée comme « assez rare » par J. Mazard, celle de Fréjus est « rare » et celle d'Assier « très rare ». La même enquête effectuée pour les monnaies numides indique que celle de Mons est très rare et la pièce qui faisait partie du trésor d'Hussigny-Godbrange « de la plus grande rareté ». Ces observations portent sur un nombre trop limité de découvertes pour autoriser des conclusions, mais si elles devaient se confirmer sur de nombreuses trouvailles dans le futur, elles présenteraient un intérêt certain.

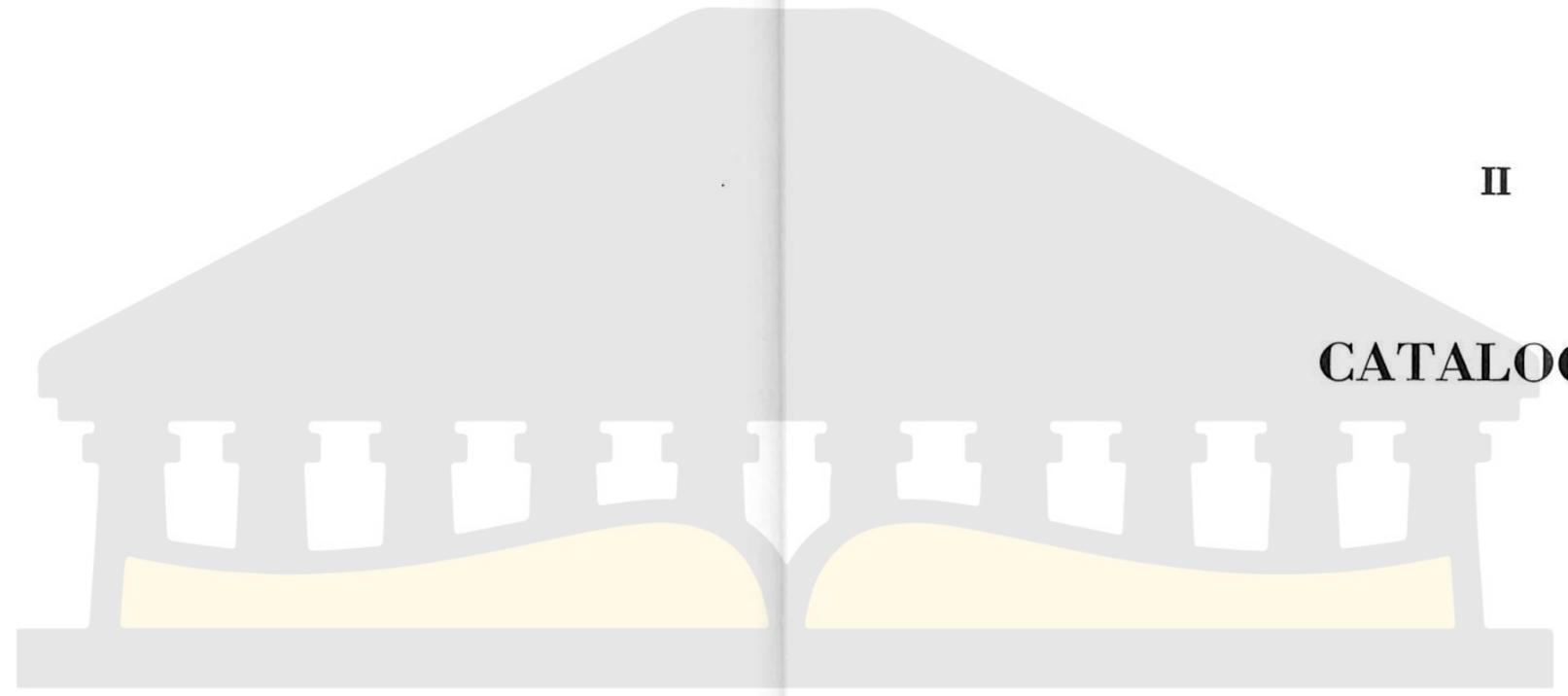
Au terme de cette étude, nous pouvons constater que les monnaies africaines trouvées en Gaule sont peu nombreuses : comparées aux milliers de pièces gauloises et romaines livrées par notre sol, elles représentent une fraction extrêmement minime de la masse monétaire. Par ailleurs, chaque fois que le contexte de découverte nous est connu il est tardif<sup>104</sup>, c'est-à-dire au plus tôt contemporain de la fin de la guerre des Gaules, mais le plus souvent postérieur à cette guerre. Ces espèces posent un réel problème, des explications ont été proposées pour tenter de le résoudre, avant de les examiner, une connaissance plus approfondie de ces pièces paraît utile. Le catalogue qui suit donnera l'illustration de chaque monnaie et sa description; les circonstances de la trouvaille — quand elles sont connues — y seront également exposées.

101 *Monnaies de la République romaine...*, p. 42.

102 Cf. *infra*, p. 155-156.

103 *Corpus...*, p. 75.

104 A l'exception des monnaies de Sigeac et d'Olonzac, semble-t-il, cf. *infra*, p. 155.



II

**CATALOGUE**

⊙ ⊙ √ √ Σ ⊙      ⊙ ⊙ √ Σ √  
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

Faire un recensement de monnaies, en établir le catalogue, peut paraître chose aisée. Dans le cas des espèces africaines trouvées en Gaule cette tâche n'est pas simple. Deux difficultés essentielles se présentent : d'une part l'identification de ces pièces, d'autre part la localisation des découvertes.

Les instruments de travail dont nous disposons, en particulier pour les monnaies puniques, sont nettement insuffisants. Cette affirmation de L. Müller donne la mesure de notre indigence : « Il n'y a pas de types exclusivement carthageois »<sup>1</sup>. Rien n'est venu contredire cette phrase depuis la rédaction de l'ouvrage dans lequel elle figure. Comment peut-on identifier une monnaie dont on ignore l'origine ? La confusion a régné jusqu'ici, elle complique singulièrement la tâche des chercheurs. C'est ainsi que les pièces que nous qualifierons du terme général de « puniques »<sup>2</sup> (puisque nous ignorons encore les lieux de frappe) sont tantôt classées à Carthage, tantôt à la Phénicie, à Panorme, à la Zeugitane (dans l'ouvrage de L. Müller, par exemple), ou encore dites « siculo-puniques ».

La tâche s'avère moins ardue pour les espèces numides et maurétaniennes, elle n'est tout de même pas dépourvue de pièges : il est courant de voir qualifier de « numide » une monnaie de Juba II et inversement, on appelle « maurétanienne » une pièce de Juba I<sup>er</sup>. La vérité peut être aisément rétablie si l'on possède une photographie ou un bon dessin, ce cas n'est malheureusement pas général et beaucoup d'incertitudes subsistent en raison des informations fragmentaires dont nous disposons.

Un autre obstacle au recensement de ces espèces a été l'incrédulité de certains fouilleurs qui, découvrant une monnaie africaine sur notre sol, jugeaient cette présence aberrante et préféreraient passer sous silence leur trouvaille. Il faut également noter que, pendant longtemps, de nombreux numismates furent aussi collectionneurs : ils furent attirés par les pièces d'or et d'argent, mais dédaignèrent le bronze. Ce manque d'intérêt pour des espèces modestes nous prive fâcheusement de la connaissance d'une quantité importante de monnaies de l'Afrique ancienne. Ce qui retenait l'attention était trop souvent l'objet pour lui-même, la provenance paraissait négligeable et fut fréquemment négligée. Le matériel ainsi perdu pour la science est considérable.

L'examen de quelques collections françaises révèle ces lacunes de façon criante. La Bibliothèque municipale de Besançon, par exemple, possède onze monnaies puniques de bronze, dont la provenance est inconnue. Il n'est pas possible, par ailleurs, d'y trouver trace de la pièce ainsi décrite par Castan : « Panorme, colonie carthagi-

<sup>1</sup> *Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, p. 73.

<sup>2</sup> Nous distinguerons évidemment les épithètes de « carthageois » et de « punique ». L'adjectif « carthageois » désigne ce qui est propre à la cité de Carthage, celui de « punique » concerne les établissements de civilisation phénicienne en Afrique du Nord, dont Carthage ne fut qu'un cas particulier.

noise de Sicile, moyen bronze ayant pour revers une tête de cheval »<sup>3</sup>. Neuf pièces sur les onze qui figurent dans le médaillier, correspondent à ce type ! Celle qui a été découverte place Saint-Jean est peut-être dans ce lot, mais rien ne permet de l'affirmer.

A Montpellier, les indications de provenance manquent aussi pour plusieurs monnaies africaines. E. Bonnet, étudiant la collection de A. Ricard, note toutefois que la plupart des pièces ont été découvertes dans la région<sup>4</sup>. Cette collection renfermait, sous la rubrique « Zeugitane, Carthago », onze monnaies de bronze aux types du buste de cheval, du cheval regardant en arrière, du palmier. Elles portaient les n<sup>os</sup> 1254, 1255 (5 variétés), 1256-1260. Sous le titre « Numidie », on trouvait des monnaies de Micipsa, de Juba I<sup>er</sup>, correspondant aux n<sup>os</sup> 1262-1265<sup>5</sup>.

E. Bonnet, qui s'est occupé d'une autre collection : celle de Sauvadet enrichie par C. Cavalier, souligne l'origine locale et régionale d'une grande partie des espèces qui la composent. Il écrit : (les formateurs de cet ensemble) « ont surtout recherché les produits monétaires des ateliers méridionaux et spécialement de la région languedocienne »<sup>6</sup>. Sous la mention de « Zeugitane - Carthago », nous trouvons cinq bronzes puniques à la tête de cheval ou au cheval regardant en arrière (n<sup>os</sup> 365-369). La rubrique « Numidie » correspond à un bronze de Micipsa (n<sup>o</sup> 371)<sup>7</sup>. Rien n'autorise à affirmer que ces espèces sont de provenance régionale, il semble en revanche légitime de voir dans la composition des collections publiques locales une indication d'ordre statistique dont il est normal de tenir compte.

La même observation peut être faite pour les monnaies de Rennes. Le Musée a possédé de nombreuses pièces de bronze de Carthage et d'Afrique du Nord, dont la trace est perdue. Une liste donnée vers 1900, atteste déjà la disparition des n<sup>os</sup> 3630 et 3632 : Micipsa; 3647 : Juba II; 3647-3649 : Ptolémée; 3653 : Mauritanie.

Le catalogue André donne une énumération de nombreuses monnaies de Carthage entrées avec cette collection dans les fonds du Musée. Ces espèces portent les numéros 3360 bis à 3389<sup>8</sup>. Le Musée des Beaux-Arts de Lyon possède aussi des monnaies africaines anciennes, qui sont également dépourvues de provenance. Un fait, plus surprenant encore, ne peut manquer de frapper : le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale renferme une remarquable collection de monnaies puniques, numides et maurétaniennes. Si l'on en consulte le catalogue, on relève une seule pièce trouvée en France : celle de Creil<sup>9</sup>. Pour certaines la provenance est indiquée : il

<sup>3</sup> Le Théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon, dans *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, 7, 1872, p. 501.

<sup>4</sup> *Médaillier de la société archéologique de Montpellier, Description...*, Montpellier, 1896, p. III.

<sup>5</sup> *Op. cit.*, p. 79.

<sup>6</sup> *Bibliothèque de la ville de Montpellier, monnaies, médailles, jetons et sceaux légués par le Dr Cavalier. Catalogue*, Montpellier, 1898, p. 1.

<sup>7</sup> *Op. cit.*, p. 29.

<sup>8</sup> La première pièce de Carthage porte en réalité le n<sup>o</sup> 2360 bis; comme elle précède immédiatement le n<sup>o</sup> 3361, il est permis de penser qu'il s'agit là d'une erreur. Tous les numéros, sauf un, ont d'ailleurs été corrigés : ils commençaient par un 2 qui a été transformé en 3. A la demande de J.-B. Colbert de Beaulieu, la photocopie de ce catalogue manuscrit nous a été obligeamment communiquée par J.-Y. Veillard.

<sup>9</sup> Cette monnaie punique, mise au jour en 1920, est inscrite sous le n<sup>o</sup> Y. 23675. Elle a été découverte avec deux pièces semblables, dont la trace est maintenant perdue. Cf. *infra*, p. 80.

s'agit souvent de l'Afrique du Nord, pour beaucoup, acquises au hasard des dons ou des achats, l'origine est inconnue.

Ces quelques exemples sont extrêmement limités, mais si la même recherche pouvait être conduite dans tous les musées et collections de notre pays, ses résultats seraient probablement aussi décevants. Nous disposons d'une quantité importante de monnaies africaines qu'il ne nous est pas permis d'utiliser dans le cadre de cette étude, puisque nous ne savons pas si elles ont été trouvées sur notre sol. Malgré de longs dépouillements d'ouvrages, de revues et une enquête auprès de différents chercheurs et archéologues, les catalogues qui suivent pourront paraître pauvres. En attendant que d'autres découvertes soient signalées, ils permettront de proposer quelques explications au problème de la présence de ces monnaies africaines en Gaule, ils feront naître aussi beaucoup de questions, mais n'est-ce pas le but même de la recherche ?

*Chaque notice est conçue sur le plan suivant :*

N<sup>o</sup> de la trouvaille. — Commune (département).

Arrondissement, canton. (Lorsque l'arrondissement et le canton correspondent à la commune ils ont été supprimés).

Type.

Métal.

Métrologie : P (poids); M (module).

Datation.

Lieu de dépôt.

Description du contexte de la découverte.

Datation de l'enfouissement ou de la perte.

#### *Bibliographie*

Ces différentes indications n'ont pas été répétées à l'intérieur de chaque notice.

#### *Abréviations utilisées dans le catalogue*

JENKINS : *Sylloge Nummorum Graecorum... North Africa-Syrtica-Mauretania*, Copenhague, 1969.

MAZARD : *Corpus Nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris, 1955.

MÜLLER : *Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, ...Copenhague, 1861.

ROLLAND : *Monnaies de la République romaine trouvées en Gaule, dans XXVII<sup>e</sup> et XXVIII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Perpignan-Saint-Gilles, 1953-1954)*, Montpellier, 1956.

#### *Illustration*

Les monnaies qui composent les figures 2 et 3 sont extraites de l'ouvrage de G.K. Jenkins : *Sylloge...* On se reportera à ces photographies pour les pièces africaines trouvées en Gaule et qui correspondent à ces types.

Par ailleurs, toutes les monnaies illustrées dans ce catalogue sont représentées grandeur nature, à l'exception de quatre dont nous ignorons le module : Saintes-



150



151



152



154



155



159



160



164

2 Monnaies puniques extraites de l'ouvrage de G.K. Jenkins, *Sylloge... North Africa-Syrtica-Mauretania*.



165



170



173



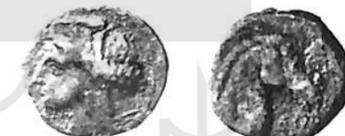
174



175



177



178



193



195

3 Monnaies puniques extraites de l'ouvrage de G.K. Jenkins, *Sylloge... North Africa-Syrtica-Mauretania* (suite).

Maries-de-la-Mer et Suèvres pour les pièces puniques, Les Angles-sur-Corrèze et Maillé pour les numides.

### A. MONNAIES PUNIQUES

#### 1. ALLONNES (Sarthe)

Le Mans — Le Mans



D/ Tête de Cérès, à gauche.

Rj/ Buste de cheval. Type Müller n° 278<sup>10</sup>, Jenkins n° 170<sup>11</sup> « Sardinian mint c. 300-264 B.C. ».

Bronze.

P : 3,65 g — M : 19 mm.

Collection particulière<sup>12</sup>.

Trouvée en 1958 dans un contexte gaulois tardif. La récolte était composée, en grande majorité, de bronzes coulés (potins).

La présence des monnaies de potin, frappées au plus tôt à la fin de la guerre des Gaules<sup>13</sup>, indique que cet enfouissement est tardif, postérieur à la conquête, selon toute vraisemblance.

M. MAINJONET, Le trésor de Puteaux (Seine), dans *RN*, 4, 1962, p. 72.

#### 2. APREMONT (Vendée)

Les Sables-d'Olonne — Palluau

Nous ne savons rien sur cette pièce, dont la découverte est seulement mentionnée dans les articles ci-dessous.

R. MAUNY, J. PÉROCHEAU DE LA BOUCHERIE, Les Carthaginois en Vendée, dans *Olonne*, XXII, 1970, p. 5-8.

B.-M. HENRY, Le commerce méditerranéen et la Vendée littorale du VIII<sup>e</sup> siècle au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., dans *Archeologia*, 52, novembre 1972, p. 67-71.

<sup>10</sup> P. 101.

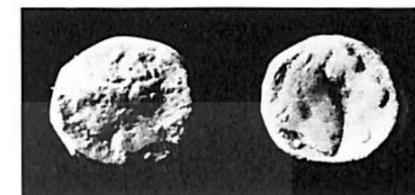
<sup>11</sup> Pl. 6.

<sup>12</sup> Aimablement communiquée par P. Térouanne.

<sup>13</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Traité...*, p. 188. — P. TÉROUANNE, *La Tour aux Fées d'Allonnes* (Sarthe), dans *Ogam*, 12, 1960, p. 437-447.

#### 3. ARCIS-LE-PONSART (Marne)

Reims — Fismes



D/ Tête de Tanit, à gauche, avec un globule sous la coupe du cou.

Rj/ Buste de cheval, un globule sous la coupe du cou et une sorte de gourde devant le poitrail.

Cette pièce semble correspondre au type n° 279 de Müller<sup>14</sup>. Elle ne figure pas dans l'ouvrage de Jenkins, mais elle est très proche du type 170<sup>15</sup> : « Sardinian mint c. 300-246 B.C. ».

Bronze.

P : 4,70 g — M : 18 mm.

Collection privée.

Cette monnaie a été trouvée en surface, en 1963, au lieu-dit « La Fontaine La-blanche ». L'année suivante, à moins de 5 m de l'endroit de la découverte, on a recueilli un bronze REMO/REMO correspondant au type 8040 de la Tour<sup>16</sup>. L'inventeur pense qu'une habitation se trouvait en ce lieu. Il la date approximativement de l'époque d'Auguste grâce à l'étude de la céramique. Il faut noter que le bronze REMO était très usé : cette monnaie avait donc beaucoup circulé. Un exemplaire semblable a été trouvé en fouille dans les fossés de Grésigny-Sainte-Reine.

Il n'est pas possible de dater cet enfouissement avec certitude. On peut toutefois penser qu'il est assez tardif comme semblent l'indiquer l'habitation, qui pourrait être augustéenne, et la découverte de la monnaie REMO/REMO elle-même usée et d'émission tardive.

<sup>14</sup> P. 101.

<sup>15</sup> Pl. 6.

<sup>16</sup> Pl. XXXII.

4. BÉDOIN (Vaucluse)  
Carpentras — Mormoiron



Monnaie ainsi décrite par P.-C. Vian :

D/ « Tête de Perséphone à gauche.

R/ Buste de cheval à droite devant une lettre punique  $\Upsilon$  »<sup>17</sup>.

Ce type correspond au n° 281 de Müller<sup>18</sup> et au n° 3861 de Luynes. Il est semblable à Jenkins n° 158<sup>19</sup> : « Sardinian mint c. 300-264 B.C. ».

Bronze.

P : 5,35 g — M : 19 mm.

Musée Calvet à Avignon (Vaucluse).

Pièce trouvée en 1880 avec un moyen bronze de *Massalia* au taureau cornupète.

La présence d'une monnaie de Marseille n'est d'aucune aide. Ce type de pièce est traditionnellement daté du I<sup>er</sup> s. En réalité, selon J.-B. Colbert de Beaulieu<sup>20</sup>, cette hypothèse est invraisemblable. Une datation du — I<sup>er</sup> s. paraît mieux rendre compte de la réalité.

Il est donc impossible de dater l'enfouissement de ces espèces.

5. BESANÇON (Doubs)

Pièce ainsi décrite par A. Castan : « Panorme, colonie carthaginoise de Sicile, moyen bronze ayant pour revers une tête de cheval »<sup>21</sup>.

Bronze.

Les fouilles effectuées place Saint-Jean ont permis de mettre au jour différentes monnaies parmi lesquelles figurait cette pièce punique. Ce lot était composé de quelques espèces gauloises et de nombreuses pièces romaines<sup>22</sup>.

<sup>17</sup> Lettre du 27 janvier 1970. Le  $\Upsilon$  punique est l'équivalent du caph hébreu.

<sup>18</sup> P. 101.

<sup>19</sup> Pl. 6.

<sup>20</sup> Renseignement oral.

<sup>21</sup> Le Théâtre de *Vesontio* et le square archéologique de Besançon, dans *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, 7, 1872, p. 501.

<sup>22</sup> Onze monnaies puniques en bronze sont conservées à la Bibliothèque municipale de Besançon. Leur provenance est inconnue. Toutes offrent, au droit, la tête de Tanit, le revers de neuf d'entre elles comporte un buste de cheval. Un cheval, courant, à gauche, orne une autre monnaie, le revers de la dernière est très usé, il semble toutefois présenter un buste de cheval. Nous devons la connaissance de ces pièces à l'obligeance de M. Lordereau.

Cette monnaie fait partie d'une récolte de site. Les pièces qui y ont été recueillies attestent une longue fréquentation de ce lieu. Les espèces les plus anciennes sont des monnaies gauloises tardives : six potins des Séquanes, un bronze portant la légende TVRONOS et trois pièces de *Germanus Indutilli*. Les pertes monétaires ont pu commencer dès la fin de l'époque gauloise, ou juste après la conquête, elles se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'Empire, comme l'atteste la liste des espèces romaines, les monnaies les plus tardives étant d'Arcadius.

A. CASTAN, Le Théâtre de *Vesontio* et le square archéologique de Besançon, dans *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, 7, 1872, p. 461-512.

6. BIDART (Pyrénées-Atlantiques)  
Bayonne — Saint-Jean-de-Luz

D/ Tête de Cérès, couronnée d'épis, à gauche.

R/ Buste de cheval, à droite.

J. Lafaurie indique qu'elle correspond au n° 309 de Müller<sup>23</sup>. Ce type ne figure pas dans l'ouvrage de Jenkins, mais est proche des n°s 177 et 178<sup>24</sup> : « Sardinian mint c. 300-264 B.C. ».

Bronze.

P : ? — M : 22 mm.

Pièce trouvée le 20 mars 1914 sur la plage qui s'étend entre Bidart et Biarritz.

J.-B. DARNATZ, Un bronze carthaginois d'il y a deux mille ans, dans *Revue internationale des Etudes basques*, 8, avril 1914-décembre 1917, p. 338-339.

M. MAINJONET, Le trésor de Puteaux (Seine), dans *RN*, 4, 1962, p. 72.

7. BOLLÈNE (Vaucluse)  
Avignon — Avignon



Monnaie ainsi décrite par P.-C. Vian :

« D/ Tête de Perséphone à gauche.

<sup>23</sup> P. 103.

<sup>24</sup> Pl. 6.

Rj/ Cheval debout à droite »<sup>25</sup>.

Elle correspond au type 3823 de la collection de Luynes; Müller n° 186/187<sup>26</sup>. Le n° 187 de Müller correspond à Jenkins n° 202<sup>27</sup> : « Sardinian mint c. 264-241 B.C. », le n° 186 correspond à Jenkins n° 375<sup>28</sup> : « Italian mints c. 215-205 B.C. ».

Bronze.

P : 4,30 g — M : 18 mm.

Cette pièce, qui appartenait à la collection P. Manivet, fait désormais partie de la collection Vian à Avignon.

C'est dans un jardin, sur la route de Barry-Aeria, que la monnaie a été mise au jour. L'*oppidum* de cette localité a livré de nombreuses espèces gauloises et romaines.

P.-C. VIAN, Quelques trouvailles monétaires dans le Vaucluse, dans *RN*, 5<sup>e</sup> série, 5, 1941, p. 11-31; La circulation des monnaies gauloises dans la région du Vaucluse, dans *Ogam*, 6, 1954, p. 249-254.

### 8. CAZÈRES (Haute-Garonne)

Muret — Cazères



D/ Tête de Perséphone, couronnée d'épis.

Rj/ Cheval se cabrant à droite.

Cette monnaie correspond au type « Hunterian Collection, pl. XVIII, n° 21 »<sup>29</sup>, qui paraît identique à Müller n° 70, mais il ne semble pas figurer dans l'ouvrage de G.K. Jenkins.

Bronze.

P : 2,56 g — M : 19 mm.

Cette pièce a été recueillie dans les fondations d'un bâtiment carré, d'époque gallo-romaine, avec une moitié d'as colonial de Nîmes, à l'effigie Auguste-Agrippa, qui peut être daté entre — 27 et 14<sup>30</sup>. Il s'agissait vraisemblablement d'un établissement agricole, ruiné dans le cours du III<sup>e</sup> s.

<sup>25</sup> Lettre du 24 février 1969.

<sup>26</sup> P. 96.

<sup>27</sup> Pl. 8.

<sup>28</sup> Pl. 14.

<sup>29</sup> G. MACDONALD, *Catalogue of Greek Coins in the Hunterian Collection, I, Italy, Sicily, Macedon, Thrace and Thessaly*, Glasgow, 1899, p. 257.

<sup>30</sup> Renseignement aimablement communiqué par J.-B. Giard.

Cette monnaie a probablement été perdue ou enfouie tardivement, puisqu'elle a été découverte dans un bâtiment gallo-romain avec une monnaie coloniale de Nîmes.

M. LABROUSSE, Informations archéologiques. Cazères, dans *Gallia*, XXII, 1964, p. 438.

G. MANIÈRE, La nécropole de basse époque du Bantayré, à Saint-Cizy, commune de Cazères, dans *Pallas*, XIII, 1966, p. 174-191.

### 9. CORENT (Le Puy de Corent) (Puy-de-Dôme)

Clermont-Ferrand — Veyre-Monton



D/ Tête de Perséphone, tournée à gauche.

Rj/ Buste de cheval, à droite, un globule sous la bouche de l'animal.

Cette pièce est proche du n° 169 de Jenkins<sup>31</sup>, qui correspond aux n° 276-277 de Müller<sup>32</sup>.

Bronze.

P : 4,52 g — M : 17 mm

Monnaie recueillie en 1976, lors d'un ramassage de surface, qui a permis de rassembler 400 petits bronzes et quelques monnaies d'argent. Les espèces de bronze ont été émises par les *Arverni*, *Bituriges*, *Senones*, *Remi*, *Catalauni*; à ce lot, il faut ajouter quelques pièces ibériques. Les monnaies arvernes sont les plus nombreuses, avec 216 exemplaires à légende ADCANAVNOS. Les espèces d'argent sont des monnaies de Kaletedou, des pièces tectosages et des oboles de Marseille.

Les petits bronzes gaulois ont été émis au plus tôt à la fin de la guerre. L'enfouissement de ces monnaies a pu avoir lieu à partir de la seconde moitié du — 1<sup>er</sup> s.

### 10. COUSTOUGES (Pyrénées-Orientales)

Céret — Prats-de-Mollo

Des monnaies « phéniciennes » auraient été recueillies à Coustouges : nous ne possédons pas d'autres renseignements sur ces découvertes<sup>33</sup>.

G. CLAUSTRES, Essai d'un Répertoire numismatique du Roussillon, dans *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 78, 1963, p. 25-56.

<sup>31</sup> Pl. 6.

<sup>32</sup> P. 101.

<sup>33</sup> G. CLAUSTRES, Essai d'un Répertoire numismatique du Roussillon, dans *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 78, 1963, p. 35.

11. CREIL (Oise)  
Senlis — Senlis



Il s'agit de trois monnaies puniques qui appartiennent, selon G. Fabre au type n° 241 de Müller<sup>34</sup>. Elles sont ainsi décrites : « au D/ une tête de Perséphone, à gauche, couronnée d'épis; au R/ un cheval marchant à dr., retournant sa tête. A la hauteur de la croupe et au second plan, un palmier »<sup>35</sup>. Elles correspondent au n° 324 de Jenkins : « Carthage mint c. 221-210 B.C. »<sup>36</sup>.

Bronze.

a) P : 6,76 g — M : 21 mm.

b) P : 7,98 g<sup>37</sup> — M : ?

c) P : ? — M : ?

L'une se trouve au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, où elle porte le n° Y.23675. Les deux autres ont disparu.

Ces pièces ont été mises au jour vers 1920 à Creil. Le contexte archéologique n'est pas connu.

G. FABRE (communication), Procès-verbal de la séance du 5 octobre 1957, dans *BSFN*, 12, 1957, p. 155.

12. ELNE (Pyrénées-Orientales)  
Perpignan — Perpignan (Est)

Quatre pièces de Carthage auraient été trouvées sur ce site.

Bronze.

Ces monnaies auraient été découvertes par un ancien gardien du cloître d'Elne, lors de travaux effectués pour la restauration de ce monument. De nombreuses

<sup>34</sup> P. 99.

<sup>35</sup> Procès-verbal de la séance du 5 octobre 1957, dans *BSFN*, 12, 1957, p. 155.

<sup>36</sup> Pl. 12.

<sup>37</sup> Ce poids est donné par G. Fabre (*op. cit.*, p. 155).

espèces de bronze ont été trouvées sur ce site, les pièces romaines étaient les plus nombreuses.

G. CLAUSTRÉS, Essai d'un Répertoire numismatique du Roussillon, dans *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 78, 1963, p. 25-56.

13. FRÉJUS (Var)  
Draguignan — Fréjus



D/ Tête de Perséphone, à gauche.

R/ Buste de cheval, à droite, grénétis au pourtour<sup>38</sup>.

Une identification précise de la variété est impossible en raison du mauvais état de la monnaie. Elle est toutefois comprise entre les n°s 258 et 310 de Müller<sup>39</sup> et les n°s 144 à 178 de Jenkins<sup>40</sup>, qui seraient, selon cet auteur, des espèces émises en Sardaigne entre — 300 et — 264.

Bronze.

P : 3,41 g (3,53 g avant nettoyage). — M : 18 mm.

Musée de Fréjus (Var).

Cette pièce a été trouvée récemment (en 1976 ou 1977) sur le chantier de l'Argentière, dans le quartier de Villeneuve, où l'on a, par ailleurs, recueilli de nombreuses monnaies romaines. 28 % sont d'époque républicaine, 47 % sont augustéennes et 19 % tibériennes.

Découverte en compagnie d'espèces romaines. Les plus anciennes remontent au début du Haut-Empire (Auguste-Tibère). Trois tessons de céramique campanienne ont également été trouvés dans cette couche, deux sont de type A, un de type C : tous sont tardifs<sup>41</sup>. Ce niveau — qui est le plus ancien — est daté entre — 25 et 70 : c'est dans cette période que l'enfouissement de la monnaie punique a eu lieu.

C. GOUDINEAU, Informations archéologiques, dans *Gallia*, 35, 1977, p. 497-498.

<sup>38</sup> C'est à l'amabilité de D. Brentchaloff que nous devons la connaissance de cette monnaie.

<sup>39</sup> P. 100-103.

<sup>40</sup> Pl. 6.

<sup>41</sup> Ces précisions nous ont été fournies par G.B. Rogers.

14. GONNORD (Maine-et-Loire)  
Angers — Thouarcé

A. Poilane décrit ainsi cette pièce, qu'il classe parmi les monnaies gauloises de la Tène II :

D/ « Tête humaine nue, profil à gauche, cheveux bouclés et courts.

Rj/ Tête de cheval, profil à droite, oreille couchée »<sup>42</sup>.

L'auteur donne un minuscule dessin<sup>43</sup> : ses dimensions trop réduites ne permettent pas une identification. Les types de Müller offrant un cheval à l'« oreille couchée » sont trop nombreux pour qu'une attribution valable puisse être faite.

Bronze.

En 1931, cette pièce faisait partie de la collection L. Versillé.

A. POILANE, *Segora*, dans *Société des sciences, lettres et beaux-arts de Cholet*, 1931, p. 151-333, pl. X, fig. 4 (dessin).

15. ISLE-AUMONT (Aube)  
Troyes — Bouilly



D/ « Tête de Perséphone à gauche.

Rj/ Cheval au pas, à droite, à hauteur de la croupe et au second plan, un palmier ».

Cette description est due à J.-B. Colbert de Beaulieu<sup>44</sup>, qui signale que le bronze de Carthage n° 277 de la BN est une variante de l'exemplaire découvert à l'Isle-Aumont. Ce type correspond aux nos 163-168 de Müller<sup>45</sup>.

Monnaie semblable, pour le droit, au n° 115 de Jenkins, pour le revers au n° 118<sup>46</sup> : « Sicilian mint (?) - late fourth to early third century B.C. ».

Bronze.

P : 2,72 g — M : 17 mm.

<sup>42</sup> *Segora*, dans *Société des sciences, lettres et beaux-arts de Cholet*, 1931, Numéro du Cinquantenaire, p. 215.

<sup>43</sup> Pl. X, fig. 4.

<sup>44</sup> A propos de la cave celtique d'Isle-Aumont (Aube), dans *RAE*, 6, 1955, p. 296.

<sup>45</sup> P. 94-95.

<sup>46</sup> Tous deux pl. 5.

C'est dans une excavation circulaire remontant à l'époque celtique que six monnaies ont été découvertes. Ce lieu a pu servir d'habitat temporaire. Deux pièces sont des bronzes coulés dits « potins » et attribués aux Leuques par Muret et Chabouillet<sup>47</sup>. Un autre bronze coulé, également « de potin » a été classé comme séquane par La Tour<sup>48</sup>. Un bronze frappé, en mauvais état, a vraisemblablement été émis par les Rèmes après leur alliance définitive avec Rome en — 57. La dernière monnaie est en argent et a également une origine rémoise, si l'on en croit J. Lelewel<sup>49</sup>. Ces espèces ont été trouvées avec des petits tessons de l'Age du fer et du 1<sup>er</sup> s. L'un d'eux, en terre rouge, portait une marque de potier, qui avait la forme d'une roue à quatre rayons dans un cartouche<sup>50</sup>. Cette marque ne peut, malheureusement, être datée, mais la présence d'un fragment de céramique sigillée révèle un dépôt tardif.

Selon toute vraisemblance, cet enfouissement est postérieur à — 57.

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, A propos de la cave celtique d'Isle-Aumont (Aube), dans *RAE*, 6, 1955, p. 296-299.

J. SCAPULA, Une cave du premier Age du fer sur la Butte d'Isle-Aumont (Aube), dans *RAE*, 6, 1955, p. 176-180.

16. L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (Vaucluse)  
Avignon — Avignon



Pièce ainsi décrite par P.-C. Vian :

« D/ Tête de Perséphone à gauche, col très mince.

Rj/ Cheval allant à droite et se retournant à gauche »<sup>51</sup>.

Une précision supplémentaire est donnée, dans une lettre du 24 février 1969, à propos du cheval : « une patte levée ».

Ce type correspond au n° 3831 de la collection de Luynes, mais le module est plus réduit, la tête de Cérès et la tête de cheval sont plus petites, en outre, l'animal a la jambe avant droite fléchie, sur cette monnaie, alors que sur celle du catalogue,

<sup>47</sup> *Catalogue des monnaies gauloises*, Paris, 1889.

<sup>48</sup> *Atlas des monnaies gauloises*, Paris, 1892.

<sup>49</sup> *Type gaulois ou celtique. Atlas*, Bruxelles, 1840, commentaire de la planche I, note b.

<sup>50</sup> J. SCAPULA, Une cave du premier Age du fer sur la Butte d'Isle-Aumont (Aube), dans *RAE*, 6, 1955, p. 180.

<sup>51</sup> Lettre du 16 octobre 1969.

les deux jambes avant sont droites. Le type le plus proche est Müller n° 234<sup>52</sup>, qui correspond à Jenkins n° 376<sup>53</sup> : « Italian mints c. 215-205 B.C. ».

Bronze.

P : 3,16 g — M : 18 mm.

Collection Vian à Avignon.

17. LATOUR-BAS-ELNE (Pyrénées-Orientales)  
Perpignan — Perpignan (Est)

Nous ne possédons malheureusement aucun renseignement sur ces monnaies puniques, qui auraient été trouvées en assez grand nombre à Latour-Bas-Elne<sup>54</sup>.

G. CLAUSTRES, Essai d'un Répertoire numismatique du Roussillon, dans *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 78, 1963, p. 25-56.

18. LATTES (Hérault)  
Montpellier — Montpellier (2<sup>e</sup> canton)



D/ Tête à gauche.

R/ Cheval galopant à droite.

Monnaie trop fruste pour pouvoir être identifiée avec précision<sup>55</sup>.

Bronze.

P : 3,74 g — M : 13/15 mm.

Médaillier du groupe archéologique Paul Painlevé (monnaie n° 161).

Cette pièce fait partie d'une récolte de site. Quatre cents monnaies ont déjà été recueillies à Lattes et ont pratiquement toutes été ramassées en surface. Elles sont extrêmement variées : on trouve aussi bien des drachmes et oboles de Marseille que des espèces du Bas-Empire.

<sup>52</sup> P. 98.

<sup>53</sup> Pl. 14.

<sup>54</sup> G. CLAUSTRES, Essai d'un Répertoire numismatique du Roussillon, dans *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 78, 1963, p. 38.

<sup>55</sup> Découverte du groupe archéologique Painlevé, transmise par H. Prades. J.-C.M. Richard a bien voulu nous communiquer les renseignements concernant cette pièce.

J. ARNAL, R. MAJUREL, H. PRADES, *Le port de Lattara (Lattes, Hérault)*, Montpellier, Bordighera, 1974.

R. MAJUREL, J. RIVIÈRE, H. PRADES, Considérations sur le monnayage antique de Lattes, dans *Acta numismatica*, VI, 1976, p. 17-45.

18. LATTES (Hérault)  
Montpellier — Montpellier (2<sup>e</sup> canton)



D/ Tête de Proserpine.

R/ Cheval debout à droite, regardant en arrière.

Malgré le mauvais état de la pièce, il semble que l'on puisse distinguer au fond un enseigne constitué par un bâton surmonté d'une palmette<sup>56</sup>. Cette monnaie correspond au n° 220 de Müller<sup>57</sup> et au n° 319 de Jenkins<sup>58</sup>.

Bronze.

P : 3,70 g — M : 17/20 mm.

Médaillier du groupe archéologique Painlevé, à Montpellier. Cette monnaie porte le n° 349.

Il s'agit d'une récolte de site effectuée en 1972.

19. LE POIRÉ-SUR-VIE (Vendée)  
La Roche-sur-Yon — Le Poiré-sur-Vie



D/ Palmier.

R/ Buste de cheval, à droite<sup>59</sup>.

<sup>56</sup> C'est à l'obligeance de J.-C.M. Richard que nous devons la connaissance de cette découverte.

<sup>57</sup> P. 98.

<sup>58</sup> Pl. 12.

<sup>59</sup> C'est à l'amabilité de J. Pérocheau de La Boucherie que nous devons les informations concernant cette monnaie.

les deux jambes avant sont droites. Le type le plus proche est Müller n° 234<sup>52</sup>, qui correspond à Jenkins n° 376<sup>53</sup> : « Italian mints c. 215-205 B.C. ».

Bronze.

P : 3,16 g — M : 18 mm.

Collection Vian à Avignon.

17. LATOUR-BAS-ELNE (Pyrénées-Orientales)  
Perpignan — Perpignan (Est)

Nous ne possédons malheureusement aucun renseignement sur ces monnaies puniques, qui auraient été trouvées en assez grand nombre à Latour-Bas-Elne<sup>54</sup>.

G. CLAUSTRÉS, Essai d'un Répertoire numismatique du Roussillon, dans *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 78, 1963, p. 25-56.

18. LATTES (Hérault)  
Montpellier — Montpellier (2<sup>e</sup> canton)



D/ Tête à gauche.

R/ Cheval galopant à droite.

Monnaie trop fruste pour pouvoir être identifiée avec précision<sup>55</sup>.

Bronze.

P : 3,74 g — M : 13/15 mm.

Médaillier du groupe archéologique Paul Painlevé (monnaie n° 161).

Cette pièce fait partie d'une récolte de site. Quatre cents monnaies ont déjà été recueillies à Lattes et ont pratiquement toutes été ramassées en surface. Elles sont extrêmement variées : on trouve aussi bien des drachmes et oboles de Marseille que des espèces du Bas-Empire.

<sup>52</sup> P. 98.

<sup>53</sup> Pl. 14.

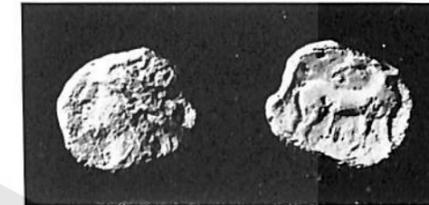
<sup>54</sup> G. CLAUSTRÉS, Essai d'un Répertoire numismatique du Roussillon, dans *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 78, 1963, p. 38.

<sup>55</sup> Découverte du groupe archéologique Painlevé, transmise par H. Prades. J.-C.M. Richard a bien voulu nous communiquer les renseignements concernant cette pièce.

J. ARNAL, R. MAJUREL, H. PRADES, *Le port de Lattara (Lattes, Hérault)*, Montpellier, Bordighera, 1974.

R. MAJUREL, J. RIVIÈRE, H. PRADES, Considérations sur le monnayage antique de Lattes, dans *Acta numismatica*, VI, 1976, p. 17-45.

18. LATTES (Hérault)  
Montpellier — Montpellier (2<sup>e</sup> canton)



D/ Tête de Proserpine.

R/ Cheval debout à droite, regardant en arrière.

Malgré le mauvais état de la pièce, il semble que l'on puisse distinguer au fond un enseigne constitué par un bâton surmonté d'une palmette<sup>56</sup>. Cette monnaie correspond au n° 220 de Müller<sup>57</sup> et au n° 319 de Jenkins<sup>58</sup>.

Bronze.

P : 3,70 g — M : 17/20 mm.

Médaillier du groupe archéologique Painlevé, à Montpellier. Cette monnaie porte le n° 349.

Il s'agit d'une récolte de site effectuée en 1972.

19. LE POIRÉ-SUR-VIE (Vendée)  
La Roche-sur-Yon — Le Poiré-sur-Vie



D/ Palmier.

R/ Buste de cheval, à droite<sup>59</sup>.

<sup>56</sup> C'est à l'obligeance de J.-C.M. Richard que nous devons la connaissance de cette découverte.

<sup>57</sup> P. 98.

<sup>58</sup> Pl. 12.

<sup>59</sup> C'est à l'amabilité de J. Pérocheau de La Boucherie que nous devons les informations concernant cette monnaie.

les deux jambes avant sont droites. Le type le plus proche est Müller n° 234<sup>52</sup>, qui correspond à Jenkins n° 376<sup>53</sup> : « Italian mints c. 215-205 B.C. ».

Bronze.

P : 3,16 g — M : 18 mm.

Collection Vian à Avignon.

### 17. LATOUR-BAS-ELNE (Pyrénées-Orientales)

Perpignan — Perpignan (Est)

Nous ne possédons malheureusement aucun renseignement sur ces monnaies puniques, qui auraient été trouvées en assez grand nombre à Latour-Bas-Elne<sup>54</sup>.

G. CLAUSTRES, Essai d'un Répertoire numismatique du Roussillon, dans *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 78, 1963, p. 25-56.

### 18. LATTES (Hérault)

Montpellier — Montpellier (2<sup>e</sup> canton)



D/ Tête à gauche.

R/ Cheval galopant à droite.

Monnaie trop fruste pour pouvoir être identifiée avec précision<sup>55</sup>.

Bronze.

P : 3,74 g — M : 13/15 mm.

Médaillier du groupe archéologique Paul Painlevé (monnaie n° 161).

Cette pièce fait partie d'une récolte de site. Quatre cents monnaies ont déjà été recueillies à Lattes et ont pratiquement toutes été ramassées en surface. Elles sont extrêmement variées : on trouve aussi bien des drachmes et oboles de Marseille que des espèces du Bas-Empire.

<sup>52</sup> P. 98.

<sup>53</sup> Pl. 14.

<sup>54</sup> G. CLAUSTRES, Essai d'un Répertoire numismatique du Roussillon, dans *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 78, 1963, p. 38.

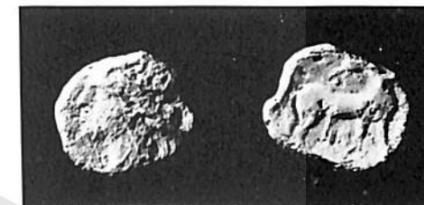
<sup>55</sup> Découverte du groupe archéologique Painlevé, transmise par H. Prades. J.-C.M. Richard a bien voulu nous communiquer les renseignements concernant cette pièce.

J. ARNAL, R. MAJUREL, H. PRADES, *Le port de Lattara (Lattes, Hérault)*, Montpellier, Bordighera, 1974.

R. MAJUREL, J. RIVIÈRE, H. PRADES, Considérations sur le monnayage antique de Lattes, dans *Acta numismatica*, VI, 1976, p. 17-45.

### 18. LATTES (Hérault)

Montpellier — Montpellier (2<sup>e</sup> canton)



D/ Tête de Proserpine.

R/ Cheval debout à droite, regardant en arrière.

Malgré le mauvais état de la pièce, il semble que l'on puisse distinguer au fond un enseigne constitué par un bâton surmonté d'une palmette<sup>56</sup>. Cette monnaie correspond au n° 220 de Müller<sup>57</sup> et au n° 319 de Jenkins<sup>58</sup>.

Bronze.

P : 3,70 g — M : 17/20 mm.

Médaillier du groupe archéologique Painlevé, à Montpellier. Cette monnaie porte le n° 349.

Il s'agit d'une récolte de site effectuée en 1972.

### 19. LE POIRÉ-SUR-VIE (Vendée)

La Roche-sur-Yon — Le Poiré-sur-Vie



D/ Palmier.

R/ Buste de cheval, à droite<sup>59</sup>.

<sup>56</sup> C'est à l'obligeance de J.-C.M. Richard que nous devons la connaissance de cette découverte.

<sup>57</sup> P. 98.

<sup>58</sup> Pl. 12.

<sup>59</sup> C'est à l'amabilité de J. Pérocheau de La Boucherie que nous devons les informations concernant cette monnaie.

Cette pièce correspond au n° 317 de Müller<sup>60</sup> et 103 à 105 de Jenkins<sup>61</sup>, que cet auteur date de la fin du —IV<sup>e</sup> s. ou du début du —III<sup>e</sup> et présente comme faisant peut-être partie d'un monnayage émis en Sicile.

Bronze.

P : 4,45 g — M : 14 mm.

Collection particulière.

Pièce recueillie dans un jardin en 1936.

Il s'agit d'une monnaie isolée, découverte sans contexte archéologique, la date de son enfouissement est donc impossible à préciser.

R. MAUNY, J. PÉROCHEAU DE LA BOUCHERIE, Les Carthaginois en Vendée, dans *Olonia*, XXII, 1970, p. 5-8.

B.-M. HENRY, Le commerce méditerranéen et la Vendée littorale du VIII<sup>e</sup> siècle au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., dans *Archeologia*, 52, novembre 1972, p. 67-71.

#### 20. LUTTRE (Hainaut) (Belgique)



Deux monnaies puniques ont été recueillies sur ce site<sup>62</sup>,

a. D/ Tête de Tanit, couronnée d'épis, à gauche.

R/ Tête de cheval, à droite; un globule est visible devant.

b. D/ Tête de Tanit, couronnée d'épis.

R/ Tête de cheval, à droite, devant se trouve O (lettre aïn).

Bronze.

a. P : 3,97 g — M : 20 mm.

b. P : 4,39 g — M : 19 mm.

Musée de Nivelles, Brabant (Belgique).

Ces deux monnaies ont été récoltées avec un denier de la République, daté entre 187 et 104. Il faut noter que 89 pièces gauloises ont été recueillies en ce lieu (il s'agit uniquement de bronzes, 74 d'entre eux se trouvaient en surface) ainsi que 2 000 pièces

<sup>60</sup> P. 104.

<sup>61</sup> Pl. 5.

<sup>62</sup> L'objectivité nous oblige à signaler qu'on nous a conseillé, à la Bibliothèque royale de Belgique, d'être prudente à l'égard de l'authenticité des monnaies carthaginoises de Liberchies : le site aurait été truffé. Nous nous sommes fondée sur l'étude de Y. Graff (Liberchies, dans *Romana contact*, 5, 1972, p. 7-45), qui nous a paru solide.

romaines. Les 71 monnaies gauloises identifiées avec certitude sont toutes postérieures à la conquête et se répartissent ainsi :

32 appartiennent au numéraire des Nerviens, on distingue :

26 potins dits « au rameau ».

3 pièces du type cheval-lion à la rouelle et légende « IOVERC ».

3 pièces du type « VIROS ».

32 appartiendraient aux Aduatiques.

1 appartient aux Rèmes.

3 sont attribuées aux Trévires (elles comportent la légende GERMANVS INDV-TILLI L.).

2 sont attribuées aux Ambiens.

1 est attribuée aux Eburons.

Toutes ces monnaies sont postérieures à la conquête.

Il est impossible de fixer avec sûreté la date de l'enfouissement ou de la perte des monnaies de type punique. On peut toutefois penser que l'un ou l'autre eut lieu tardivement puisque ce site n'a livré que des bronzes gaulois (dont ceux de *Germanus Indutilli L.*, datés par H.W. Doppler au plus tôt de —15/ —12<sup>63</sup>).

Y. GRAFF, Liberchies, dans *Romana contact*, 5, 1972, p. 7-45.

#### 21. MAREUIL-SUR-ARNON (Cher)

Bourges — Chârost



a. D/ Tête de Perséphone.

R/ Cheval debout, tournant la tête en arrière.

Cette monnaie correspond au n° 201 de Müller<sup>64</sup>. Elle est semblable au n° 307<sup>65</sup> de Jenkins : Carthage mint c. 221-210 B.C. ».

b. D/ Tête de Cérès.

R/ Buste de cheval.

<sup>63</sup> H.W. DOPPLER, Über die *Germanus Indutilli L.* Prägung, dans *Schweizer Münzblätter*, 17, 1967, p. 90-94.

<sup>64</sup> P. 97.

<sup>65</sup> Pl. 12.

Cette pièce est identique au n° 268 de Müller<sup>66</sup>, elle correspond au n° 150<sup>67</sup> de Jenkins : « Sardinian mint c. 300-264 B.C. »<sup>68</sup>.

Bronze.

a. P : 4,26 g — M : 20-21 mm.

b. P : 4,74 g — M : 18 mm.

Collection particulière.

A. Cothenet relate ainsi cette découverte : « Un roulier de Mareuil charriant du bois dans la forêt ramassa un jour à la gueule d'un terrier de lapin quelques monnaies antiques. Son fils M. Gaston Sornin nous en a présenté deux qui sont des bronzes carthaginois »<sup>69</sup>. Une vingtaine de monnaies, que l'on croyait romaines, auraient été trouvées en ce lieu avec les deux bronzes puniques et — fait non moins surprenant — un statère coriosolite de bas argent<sup>70</sup>. Le lapin a donc déterré un petit trésor.

La présence des monnaies romaines et surtout celle du statère des Coriosolites révèlent un enfouissement tardif. Ce n'est en effet qu'à basse époque que les monnaies de ce peuple ont commencé à circuler loin de leur lieu d'émission<sup>71</sup>.

A. COTHENET, Bulletin numismatique n° 41 de la société des antiquaires du Centre, dans *Mémoires de l'union des sociétés savantes de Bourges*, IX, 1961-1962, p. 179-185.

## 22. MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)

Il s'agit d'un trésor<sup>72</sup> comprenant 50 pièces qui sont toutes du même type :

D/ Tête de Tanit, à gauche.

R/ Tête de cheval, à droite.

G.K. Jenkins a étudié ces monnaies et ainsi établi leurs correspondances avec les

types décrits par Müller<sup>73</sup> :

type Müller n° 286, p. 102	12 ex.
type Müller n° 276, p. 101	6 ex.

<sup>66</sup> P. 10.

<sup>67</sup> Pl. 6.

<sup>68</sup> C'est à l'obligeance de M. Sornin que nous devons les renseignements concernant ces monnaies.

<sup>69</sup> A. COTHENET, Bulletin numismatique n° 41 de la société des antiquaires du Centre, dans *Mémoires de l'union des sociétés savantes de Bourges*, IX, 1961-1962, p. 185.

<sup>70</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Trouvailles de monnaies coriosolites isolées au sud de la Loire. Notices de numismatique celtique armoricaine (XIV), dans *AB*, 70, 1963, p. 37-39.

<sup>71</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Traité...*, p. 237-238.

<sup>72</sup> A. BLANCHET, dans son *Traité des monnaies gauloises* (trouvaille n° 23, p. 544), fait état d'une monnaie carthaginoise trouvée à Marseille. Cette pièce, qui comportait au droit une tête de Cérès, au revers un taureau debout à droite, a été classée par Mionnet à la Sicile (T.E. MIONNET, *Description de médailles antiques. Supplément I - Italie - Campanie - Sicile*, Paris, 1819, p. 417). L. MÜLLER (*Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, p. 147) a attribué les monnaies de ce type à la Sardaigne, à une époque où cette île n'était plus sous la domination de Carthage. Cet avis a été repris par J. BABELON, dans son *Catalogue de la collection de Luynes. Monnaies grecques, IV, Syrie, Egypte, Cyrénaïque, Maurétanie, Zéugitane, Numidie*, Paris, 1936, p. 113.

<sup>73</sup> A. Carthaginian Copper Hoard from the South of France, dans *The Numismatic Chronicle*, 17, 1957, p. 13-14.

type Müller n° 278-9, p. 101	1 ex.
type Müller n° 308, p. 103	2 ex.
type Müller n° 306, p. 103	1 ex.
type Müller n° 265, 268-9, p. 100-101	25 ex.
au revers, palmier à l'arrière-plan seulement	3 ex.
	50 ex.

La correspondance avec la Sylloge de G.K. Jenkins est la suivante :

n° 286 M = Jenkins n° 151 ou 152<sup>74</sup> ... « Sardinian mint c. 300-264 B.C. ».

n° 276 M = Jenkins n° 164<sup>75</sup> ... « Sardinian mint c. 300-264 B.C. ».

n° 278-9 M = Jenkins n° 170<sup>76</sup> ... « Sardinian mint c. 300-264 B.C. ».

n° 308 M = Jenkins n° 178<sup>77</sup> ... « Sardinian mint c. 300-264 B.C. ».

n° 306 M = Jenkins n° 174<sup>78</sup> ... « Sardinian mint c. 300-264 B.C. ».

n° 265 M = Jenkins n° 193<sup>79</sup> ... « Sardinian mint c. 264-241 B.C. ».

n° 268-9 M = Jenkins n° 150<sup>80</sup> ... « Sardinian mint c. 300-264 B.C. ».

Bronze.

Collection privée.

Nous savons seulement que ce trésor a été trouvé près de Marseille, dans l'arrière-pays<sup>81</sup>.

G.K. JENKINS, A Carthaginian Copper Hoard from the South of France, dans *NC*, 17, 1957, p. 13-14.

## 23. MONACO (Principauté de Monaco)

Vingt-et-une pièces ont été trouvées en deux fois : dix-neuf d'abord, deux plus tard. A. Héron de Villefosse décrit ainsi la première récolte :

« 3 à 8 : 6 pièces cartha. Tête de Cérès à g. — R/ Buste de cheval devant lequel se trouve un palmier. 2 de ces pièces portent un globule placé sous le buste de cheval (L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. II, p. 103, nos 303 et 305).

9 à 11. Tête de Cérès à g. — R/ Buste de cheval; devant, un globe (Müller n° 276).

12. Tête de Cérès à g. — R/ Buste de cheval; devant; une lettre phénicienne qui paraît être un « jod », mais cette lettre semble avoir une forme différente sur les ex. cités par Müller (nos 267 et 282). Ici, le point central est remplacé par un trait.

<sup>74</sup> Pl. 6.

<sup>75</sup> Pl. 6.

<sup>76</sup> Pl. 6.

<sup>77</sup> Pl. 6.

<sup>78</sup> Pl. 6.

<sup>79</sup> Pl. 7.

<sup>80</sup> Pl. 6.

<sup>81</sup> Une intéressante découverte a été signalée par J. Laugier, conservateur du musée de Marseille : « On nous a présenté, à deux reprises différentes, des lots de monnaies de bronze provenant de Carthage et trouvés sur les lieux-mêmes, et, parmi ces monnaies nous avons remarqué de petits bronzes massaliotes aux types du caducée et de la galère... » (*Les monnaies massaliotes du Cabinet des Médailles de Marseille*, Imprimerie marseillaise, Marseille, 1887, p. 41-42). Il pourrait s'agir des espèces étudiées par G.K. Jenkins : dans ce cas il faudrait noter le contexte monétaire de Marseille. Si les deux trouvailles mentionnées plus haut sont différentes, elles doivent être ajoutées à la liste des pièces puniques recueillies sur notre sol et la présence des petits bronzes marseillais, mélangés à ces monnaies africaines, doit être retenue.

13. Tête de Cérès à g.; derrière la tête, 3 pts. — R/ Buste de cheval, on ne distingue plus le symbole placé dessous (cf. Müller, n° 288).

14, 15. Tête de Cérès à g. — R/ Buste de cheval; devant, 3 pts. (Müller, n° 271). 2 ex. de coins différents; l'un d'eux est bien conservé.

16 à 21. Tête de Cérès à g. — R/ Buste de cheval; on ne peut distinguer les symboles qui accompagnent le buste, soit que la pièce ait été mal frappée, soit que le frottement les ait effacés »<sup>82</sup>.

L'auteur donne cette description des deux dernières monnaies :

« 1. Tête de Cérès à gauche. R/ Buste de cheval à droite; devant, un palmier.

2. Tête de Cérès à gauche. R/ Buste de cheval à droite; devant, la lettre O.

Ces 2 monnaies sont décrites dans l'ouvrage de Müller (*Numismatique de l'Af. ancienne*, II, p. 103, nos 304 et 289) »<sup>83</sup>.

Bronze.

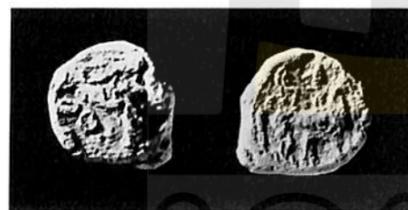
Ces monnaies ont toutes été trouvées dans une carrière au lieu-dit « Le Carnier ». Deux pièces de bronze de *Neapolis* (Campanie) ont été découvertes avec le lot principal.

A. HÉRON DE VILLESOSSE, Séance du 18 février, dans *BSAF*, 1880, p. 114-115.

Compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mai, dans *BSAF*, 1895, p. 159.

G. REYMOND et J.-E. DUGAND, *Monaco antique*, Monaco, 1970.

24. MONTLAUZUN (Lot)  
Cahors — Montcuq



D/ « Tête de Cérès à g.

R/ Cheval debout à droite devant un palmier »<sup>84</sup>.

Cette monnaie correspondrait au type n° 168 de Müller<sup>85</sup>. Jenkins n° 118<sup>86</sup> : « Sicilian mint (?) — late fourth to early third century B.C. ».

Bronze.

P : 1,91 g — M : 15/16 mm.

Collection privée.

<sup>82</sup> Séance du 18 février, dans *BSAF*, 1880, p. 114-115.

<sup>83</sup> A. HÉRON DE VILLESOSSE, Compte rendu de la Séance du 1<sup>er</sup> mai, dans *BSAF*, 1895, p. 159.

<sup>84</sup> Nous devons ces renseignements à l'amabilité de P. Montagnac.

<sup>85</sup> P. 95.

<sup>86</sup> Pl. 5.

Cette pièce a été découverte au cours d'un sondage effectué en 1964, au milieu d'un véritable « bric-à-brac », selon P. Montagnac, qui décrit ainsi les fouilles : « Elles (les monnaies) ont été trouvées dans un caniveau pavé de *tegulae* entourant un bassin en demi-lune... Dans le grand bassin une hache brisée de l'âge du bronze, une fibule à roue, un bronze et un petit lingot de bronze, 2 perles de verre, une feuille de plomb, des tessons sigillés ornés et lisses... ».

Les monnaies découvertes avec la pièce punique sont trois petits bronzes romains qui semblent remonter au IV<sup>e</sup> s.

25. MUGRON (Landes)  
Dax — Mugron



D/ Tête de Perséphone, à gauche.

R/ Cheval, debout à droite, tête retournée; la lettre punique aleph est visible devant le poitrail de l'animal.

Cette pièce correspond au n° 203 de Müller<sup>87</sup> et au n° 346 de Jenkins<sup>88</sup>.

Bronze.

P : 10,2 g — M : 22,8 mm.

Collection privée.

C'est au cours de travaux de jardinage que cette monnaie a été trouvée à une profondeur de 15 à 20 cm, vers 1965<sup>89</sup>.

Il s'agit là d'une découverte isolée qui rend impossible la datation de l'enfouissement.

26. NAMUR (Belgique)

D/ Tête laurée.

R/ Buste de cheval<sup>90</sup>.

<sup>87</sup> P. 97.

<sup>88</sup> Pl. 13.

<sup>89</sup> J.-P. Morel a eu l'amabilité de nous signaler cette découverte, pour laquelle les photographies et les renseignements nous ont été obligeamment fournis par J. Pagès.

<sup>90</sup> F.C., Antiquités de la Basse-Sambre à Namur, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 13, 1875, p. 422.

Bronze.

P : 4,47 g — M : 20 mm.

Musée de Penmarc'h.

### 34. PITRES (Eure)

Les Andelys — Pont-de-l'Arche

D/ « Tête de femme à gauche, diadème, cheveux relevés.

Rj/ Cheval à droite se retournant. (Imitation des monnaies de Carthage) » <sup>104</sup>.

Il ne s'agit pas d'une imitation, mais d'une monnaie punique. Cette description est évidemment assez vague. Elle permet seulement de dire qu'il s'agit d'un type compris entre les nos 200 et 241 de Müller <sup>105</sup>.

Vraisemblablement bronze. Les monnaies de type correspondant dans l'ouvrage de Müller sont toutes en bronze, d'autre part, si cette pièce avait été en argent, L. Coutil n'aurait pas pensé à une « imitation » des monnaies de Carthage.

Cette pièce appartenait à l'auteur au moment où il l'a décrite, le lieu de dépôt actuel est inconnu.

L. Coutil relate ainsi cette découverte <sup>106</sup> : « Plusieurs monnaies copiées sur des médailles grecques ont été trouvées, dans cette commune, au milieu de substructions romaines, lors des fouilles exécutées par M. Lebert, depuis 1854, jusqu'à nos jours. Les meilleures ont été acquises par divers amateurs; elles appartenaient aux Eburovices et aux Carnutes; nous en possédons 7, mais elles sont généralement un peu frustes.

1) Une médaille de la colonie de Nîmes, IMP. DIVI. F. avec les profils d'Auguste et d'Agrippa. — R. COL. NEM. avec un palmier, au-devant duquel est un crocodile <sup>107</sup>.

2) Profil très barbare, à droite. — Rj/ Cavalier et cheval à droite; en dessous légende écrite en grec rappelant celle du n° 2448 de l'Atlas de M. de La Tour : « monnaie de BARTERRA ou Celtibérienne (Espagne) » <sup>108</sup>.

(Les nos 3 et 4 représentent les deux pièces décrites plus haut).

« 5. Tête barbue à gauche, cheveux frisés. — Rj/ Taureau cornupète (*Massilia*) <sup>109</sup>.

<sup>104</sup> L. COUTIL, *Inventaire des monnaies gauloises du département de l'Eure*, Evreux, 1896, p. 34.

<sup>105</sup> P. 97-99. Une autre monnaie est ainsi décrite par L. Coutil : « Tête à gauche, diadème, les cheveux en torsade, grènetis — R. Cheval au repos, à gauche, la patte (sic) de devant levée. (Plomb). Peut-être Celtibérienne ? » (*op. cit.*, p. 34). On peut se demander si cette pièce en plomb ne serait pas numide.

<sup>106</sup> *Op. cit.*, p. 33-34.

<sup>107</sup> J.-B. GIARD date cette monnaie entre — 27 et — 2.

<sup>108</sup> En réalité BHTARRAT. Voir M. CLAVEL, *Béziers et son territoire dans l'antiquité*, Paris, 1970, p. 187 et 198 : « Contexte hétérogène et tardif ».

<sup>109</sup> Voir L. de LA SAUSSAYE, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, Blois, Paris, 1842, pl. 8, n° 366-368, p. 40-41.

6. Tête de Pallas casquée, à droite. — Rj/ Les dioscures à droite. (Très petit bronze) » <sup>110</sup>.

Il est tardif. Dans la mesure où les conditions de la découverte permettent de supposer qu'il s'agit de monnaies circulant ensemble, la pièce de Nîmes, qui est la plus récente, date l'enfouissement : il est postérieur à — 27.

M. CLAVEL, *Béziers et son territoire dans l'antiquité*, Paris, 1970, p. 187 et 198.

L. COUTIL, *Inventaire des monnaies gauloises du département de l'Eure*, Evreux, 1896.

### 35. PLAN DE JOUX — GRAND SAINT-BERNARD (Val d'Aoste, Italie)

Quatre monnaies puniques ont été trouvées sur ce site :

- 1) deux comportent au droit une « tête jeune »,  
au revers : un cheval et un palmier,
- 2) une présente la même tête au droit,  
une tête de cheval au revers,
- 3) la dernière offre au revers une tête de cheval et un palmier <sup>111</sup>.

Bronze.

L'une des pièces a été offerte à la Société des Antiquaires de Zurich, mais elle a été mélangée aux diverses espèces du médaillier. Les autres monnaies ont vraisemblablement été dispersées.

Il s'agit, semble-t-il, de trouvailles sporadiques réalisées à des époques différentes. De nombreuses pièces ont été mises au jour au Plan de Joux :

des monnaies de Marseille,  
des imitations de monnaies de Marseille,  
des pièces comportant une tête barbare couronnée (Boïens de Transpadane, selon Muret),  
des pièces présentant un cheval galopant et une tête casquée (attribuées aux Helvètes, par Lelewel),  
des monnaies gauloises,  
des monnaies à la croix des Volques Tectosages,  
des pièces indéterminées.

F. VON DUHN, E. FERRERO, *Le monete galliche del medagliere dell'Ospizio del Gran San Bernardo*, dans *Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, 41, 1891, p. 331-388.

<sup>110</sup> Il s'agit d'une monnaie de la République. Ce renseignement a été aimablement donné par J.-B. Giard.  
<sup>111</sup> F. von DUHN et E. FERRERO, *Le monete galliche del medagliere dell'Ospizio del Gran San Bernardo*, dans *Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, 41, 1891, p. 378.

36. PLOULEC'H (COZ-YEAUDET) (Côtes-du-Nord)  
Lannion — Lannion  
et  
PLEUMEUR-BODOU (Côtes-du-Nord)  
Lannion — Perros-Guirec

La description de ces monnaies est impossible à faire en raison de l'imprécision de la documentation. L'auteur écrit seulement à propos de ces découvertes : « Ce sont des pièces en grand et moyen bronze, frappées à Palerme (*Panormus*) et à Carthage »<sup>112</sup>. Si l'on en croit A. Blanchet, ce sont trois pièces de Panorme qui auraient été recueillies<sup>113</sup>. L'auteur indique que ce renseignement provient d'une « Note prise dans les papiers de M. de Penguern, communiquée par M. A. de Barthélemy »<sup>114</sup>.

Bronze.

P : ? — M : GB et MB.

Au moment de la publication de cet ouvrage, les monnaies faisaient partie du médaillier de l'auteur. Leur trace est maintenant perdue.

Ces monnaies ont été trouvées avec des pièces gauloises en bronze, des monnaies de potin, des pièces d'origine méridionale et des espèces numides : au moins deux pièces de Micipsa.

La présence des monnaies de potin indique que cet enfouissement est postérieur à la conquête de la Gaule.

A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, réédité à Bologne en 1971.

J. GAULTIER DU MOTTAY, *Recherches sur les voies romaines du département des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc, 1869.

37. QUIMPER (Sud-Finistère)



D/ Tête de Cérès, à gauche.

R/ Buste de cheval, à droite.

<sup>112</sup> J. GAULTIER DU MOTTAY, *Recherches sur les voies romaines du département des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc, 1869, p. 140.

<sup>113</sup> *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, réédité à Bologne en 1971, p. 182.

<sup>114</sup> *Op. cit.*, p. 182.

Le mauvais état de conservation de cette pièce ne permet pas d'en identifier la variété avec certitude. Elle correspond aux types 268 à 292 de Müller<sup>115</sup> et aux types 150 à 178 de Jenkins<sup>116</sup>.

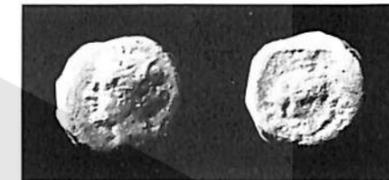
Bronze.

P : 5,84 g — M : 20 mm.

Musée de Quimper.

Il s'agit, selon J.-B. Colbert de Beaulieu, d'une trouvaille régionale.

38. QUINCY (CORNANÇAY) (Cher)  
Bourges — Lury-sur-Arnon



D/ Tête de Cérès.

R/ Trop usé pour permettre l'identification.

Bronze.

P : 4,56 g — M : 16 mm.

Collection privée.

Sur la hauteur de Cornançay des sépultures, des armes et des monnaies furent mises au jour vers 1890. Cette pièce faisait partie d'un lot comprenant des monnaies romaines tardives, la plus récente étant de l'empereur Constance (305-306)<sup>117</sup>.

39. ROGNAC (Bouches-du-Rhône)  
Aix-en-Provence — Berre



D/ Tête de Cérès, à gauche.

R/ Buste de cheval, à droite, un globule se trouve sous la bouche.

<sup>115</sup> P. 101-102.

<sup>116</sup> Pl. 6.

<sup>117</sup> Nous devons ces informations à l'obligeance de C. Ponroy.

Ce type paraît proche du n° 286 de Müller<sup>118</sup>. Il semble correspondre à Jenkins n° 151<sup>119</sup> : « Sardinian mint c. 300-264 B.C. »<sup>120</sup>.

Bronze.

P : 5,4 g — M : 19 mm.

Cette monnaie a été recueillie sur l'*oppidum*-refuge du Castellans, à l'est<sup>121</sup>. Ce site, du type éperon barré, a livré de la poterie indigène typique du 1<sup>er</sup> s., de la céramique campanienne dotée de pieds bas, donc tardive et quelques fragments de poterie de Roanne. « Nous devons ajouter à cet inventaire sommaire la moitié d'un *discus* d'une lampe à ailettes, type Dressel/Lamboglia 3, datée par F. Benoit de la première moitié du premier siècle, datation confirmée par Deneauve, deux fibules du type de Nauheim qui est « caractéristique de la première moitié du premier siècle plutôt que de la seconde moitié, quoique rien n'exclue qu'elle ait duré jusque vers 30 av. J.-C. »<sup>122</sup>.

Le contexte numismatique n'est pas dépourvu d'intérêt : 60 monnaies au total ont été trouvées au Castellans : 56 d'entre elles sont marseillaises, la plupart sont en bronze, 2 sont des bronzes coulés, considérés comme des imitations locales de pièces massaliètes ou encore comme appartenant aux Eduens ou aux Ségusiaves<sup>123</sup>. Un petit bronze de Nîmes et la monnaie punique complètent cette liste.

La céramique et les monnaies indiquent un enfouissement tardif. Le faciès numismatique de Rognac est celui d'une occupation du — 1<sup>er</sup> siècle. Les onze monnaies d'argent de Marseille sont fourrées. Or, c'est peu avant l'entrée de César en *Gallia Comata* que la cité fut obligée d'altérer ses drachmes ou tétroboles. Il y a, d'autre part, dans ce numéraire, des monnaies coulées; or, dans la région de Marseille, le potin n'a été utilisé qu'après la conquête de la Gaule. On le trouve associé à des espèces venues de *Comata* pendant la période de circulation secondaire<sup>124</sup>. Le petit bronze de Nîmes est également tardif.

Dans une étude publiée en 1972, mais rédigée bien avant cette date, L. Chabot avait envisagé une occupation ancienne de ce site. Cet *oppidum*-refuge aurait été abandonné après la chute d'Entremont en — 123, il aurait été utilisé à nouveau un demi-siècle plus tard, au moment où les indigènes se révoltèrent contre les exactions de *Fontei*, « puis ce fut l'abandon, avec une occupation très limitée, à la fois dans le temps et dans l'espace, des Gallo-Romains du premier siècle de notre ère »<sup>125</sup>. Une étude approfondie du matériel céramique et numismatique a conduit l'auteur à

118 P. 102.

119 Pl. 6.

120 Selon L. Chabot, cette monnaie « correspond au type Jenkins 154, Müller 271 et Forteleoni 39 ». (*Notes numismatiques de l'étang de Berre*), en réalité le type Jenkins 154 présente trois points devant le buste de cheval, même chose pour Müller n° 271.

121 Découverte effectuée par le groupe archéologique de « Sud-Aviation », à Marignane (Bouches-du-Rhône). Photographie et renseignements aimablement communiqués par L. Chabot.

122 L. CHABOT, *Notes numismatiques de l'étang de Berre*, ouvrage dactylographié, p. 3.

123 R. JAUSSAUD, L. CHABOT, G. CASTEL, *Contribution à l'étude historique de Rognac*, Rognac, 1969, p. 19.

124 Cf. *infra*, p. 141-144.

125 L. CHABOT, *Le Castellans de Rognac et l'étang de Berre à l'époque préromaine*, *Hommage à Fernand Benoit, II*, Institut international d'études ligures, Bordighera, 1972, p. 200.

« rajeunir » considérablement ce site qu'il date désormais « de l'époque comprise entre César et Auguste »<sup>126</sup>. C'est très vraisemblablement au cours de cette période que la monnaie punique fut enfouie dans le sol.

L. CHABOT, *Notes numismatiques de l'étang de Berre* (ouvrage dactylographié); *L'oppidum* du Castellans de Rognac, dans *Annales du groupe numismatique du Comtat et de Provence*, 1971, p. 24-25;

Le Castellans de Rognac et l'étang de Berre à l'époque préromaine, dans *Mélanges Benoit, II*, Institut international d'études ligures, Bordighera, 1972, p. 151-215, fig. 69;

Notes sur les Tétroboles massaliètes du premier siècle avant notre ère, dans *Cahiers numismatiques. Bulletin de la société d'études numismatiques et archéologiques*, 10, 1973, p. 99-114; La circulation monétaire autour de l'étang de Berre et le monnayage massaliète au premier siècle avant notre ère, dans *RAN*, VIII, 1975, p. 137-183, pl. II, fig. 4.

M. EUZENAT, Informations archéologiques. Rognac, dans *Gallia*, XXV, 1967, p. 405, fig. 12, p. 404.

R. JAUSSAUD, L. CHABOT, G. CASTEL, M. CICCULO, *Contribution à l'étude historique de Rognac*, Rognac, 1969.

#### 40. SAINTES (Charente-Maritime)

Selon Chaudruc de Crazanne, de nombreuses pièces ont été trouvées sur ce site. Après avoir décrit les monnaies gauloises, il affirme : « On découvre souvent aussi des puniques, des espagnoles ou des celtibériennes sur ce même territoire »<sup>127</sup>.

CHAUDRUC DE CRAZANNE, Médailles gauloises trouvées à Saintes, dans *RN*, 4, 1839, p. 1-6.

#### 41. SAINTES-MARIES-DE-LA-MER (Bouches-du-Rhône)

Arles — Saintes-Maries-de-la-Mer



D/ Tête de Cérès, à gauche.

R/ Buste de cheval, à droite.

La pièce correspond aux types 268-269 de Müller<sup>128</sup> et 150 de Jenkins<sup>129</sup> « Sardinian mint c. 300-264 B.C. ».

126 L. CHABOT, *Notes numismatiques de l'étang de Berre*, ouvrage dactylographié, p. 3.

127 CHAUDRUC DE CRAZANNE, Médailles gauloises trouvées à Saintes, dans *RN*, 4, 1839, p. 1.

128 P. 101.

129 Pl. 6.

## 45. SIGEAN (Aude)

Narbonne — Sigean



D/ Tête de Cérès, à gauche.

Rj/ Buste de cheval, à droite<sup>138</sup>.

Cette pièce est proche du type n° 281 de Müller<sup>139</sup> et correspond au n° 158 de Jenkins<sup>140</sup>.

Bronze. Le droit présente des parties très brillantes évoquant de l'or.

P : 4,53 g — M : 18 mm.

Musée de Sigean.

La monnaie a été trouvée le 7 août 1975 sur l'*oppidum* de Pech-Maho avec une drachme fourrée d'Ampurias et une petite division en argent ampuritaine, datées du — III<sup>e</sup> s.<sup>141</sup>.

Ces espèces ont été recueillies dans un habitat et un niveau « parfaitement daté du III<sup>e</sup> s. »<sup>142</sup> par la céramique. Le site a été brutalement détruit dès la seconde moitié du — III<sup>e</sup> s. L'enfouissement paraît donc datable du — III<sup>e</sup> s.

## 46. SOULAC-SUR-MER (Gironde)

Lesparre-Médoc — Saint-Vivien-de-Médoc

D/ Tête de Perséphone très difficile à reconnaître.

Rj/ Cheval courant à droite<sup>143</sup>.

Ce type de pièce ne figure pas dans l'ouvrage de Müller, mais des monnaies semblables — inconnues jusqu'ici — et qui ont été attribuées à Carthage, ont été acquises par le Cabinet de Médailles de la Bibliothèque Nationale en 1963. Il s'agit de petites pièces en bronze présentant au droit une tête de femme, à gauche; au

<sup>138</sup> C'est à l'obligeance de J.-C.M. Richard que nous devons la connaissance de cette découverte.

<sup>139</sup> P. 101.

<sup>140</sup> Pl. 6.

<sup>141</sup> Lettre de J.-C.M. Richard du 6 septembre 1975.

<sup>142</sup> J.-C.M. Richard, lettre du 21 août 1975.

<sup>143</sup> Renseignement aimablement communiqué par J. Moreau.

revers, un cheval galopant, à droite. Elles ont été achetées en 1963 à la maison Vinchon. Elles auraient été trouvées récemment à Carthage (?) et portent la référence R. 3011 à 3013.

Poids : R. 3011 : 1,22 g — R. 3012 : 1,25 g — R. 3013 : 1,48 g.

Bronze.

P : 0,92 g — M : 10/11 mm.

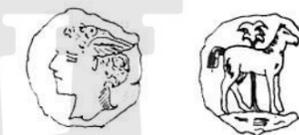
Cette pièce se trouvait, en 1969, au dépôt de fouilles de la Mairie de Soulac.

Cette monnaie a été découverte en août 1966 à la Pointe de la Négade, en bordure de mer. Ce site « a livré en quatre campagnes de fouilles de 1966 à 1969 d'innombrables tessons de poteries dans leur majorité gallo-romains du I<sup>er</sup> siècle après J.-C. (datation à l'aide de plusieurs monnaies romaines — As de Nîmes, Tibère, Vitellius, Trajan) mais avec beaucoup de persistance de céramique de la Tène III »<sup>144</sup>. Ce lieu aurait été occupé de la fin du — I<sup>er</sup> s. au milieu du II<sup>e</sup> s.<sup>145</sup>.

Il s'agit très probablement d'une perte antique, postérieure à la conquête romaine puisque ce site n'aurait pas été occupé avant la fin du — I<sup>er</sup> s.

## 47. SUÈVRES (Loir-et-Cher)

Blois — Mer



D/ Tête de Proserpine (Cérès, selon Müller), à gauche.

Rj/ Cheval debout, à droite devant un palmier qui se trouve au milieu du champ.

Ce type correspond vraisemblablement au n° 163 de Müller<sup>146</sup>. Il est semblable à Jenkins n° 115<sup>147</sup> : « Sicilian mint (?) — late fourth to early third century B.C. ». (Le dessin de cette monnaie est extrait de l'ouvrage de M. Rivard, *Histoire d'une Prévôté. Suèvres*)<sup>148</sup>.

Bronze.

P : ? — M : MB.

A. COTHENET, *Erratum* au bulletin du 25 avril 1961, dans *Bulletin de la société historique, littéraire et scientifique du Cher*, mai 1961, p. 4.

M. RIVARD, *Histoire d'une Prévôté. Suèvres*, Blois, 1958, p. 47, 1 pl. de dessins p. 44.

<sup>144</sup> Lettre de J. Moreau du 14 octobre 1969.

<sup>145</sup> J. COUPRY, Informations archéologiques, Soulac-sur-Mer, dans *Gallia*, XXV, 1967, p. 329.

<sup>146</sup> P. 94.

<sup>147</sup> Pl. 5.

<sup>148</sup> Blois, 1958, p. 47. La pièce est décrite comme étant « gauloise ».

48. TERRATS (Pyrénées-Orientales)  
Perpignan — Thuir

Des monnaies « phéniciennes » auraient été trouvées à Terrats, nous ne savons rien de précis à propos de cette découverte <sup>149</sup>.

G. CLAUSTRES, Essai d'un Répertoire Numismatique du Roussillon, dans *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 78, 1963, p. 25-26.

49. TOULOUSE (Haute-Garonne)

Ces monnaies auraient été découvertes au cimetière des Récollets avec des pièces gauloises, grecques, romaines et celtibériennes <sup>150</sup>.

J.F. DE MONTÉGUT, Recherches sur les Antiquités de Toulouse, dans *Histoire et Mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse*, I, 1782, p. 65-110.

50. VALLAURIS (lieu-dit LES ENCOURDOULES, près) (Alpes-Maritimes)  
Grasse — Antibes

Quatre monnaies puniques ont été trouvées sur ce site à la fin du siècle dernier, la cinquième a été signalée plus récemment. Les premières sont décrites dans un extrait des *Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*. — Nouvelle série I, 1928-1929 :

« 1. 27 juin 1888. G. B. 2 exemplaires. Carthagoises (Sicile ?).

A) Tête de Cérès à gauche couronnée d'épis.

R) Buste de cheval à droite sans palmier.

2. 12 juillet 1888. Fourrée <sup>151</sup>, diamètre 20 mm. Carthage A) et R).

Frustes : on ne distingue pas s'il y avait une tête humaine ou de cheval.

On voit nettement au R) une légende punique.

<sup>149</sup> G. CLAUSTRES, Essai d'un Répertoire numismatique du Roussillon, dans *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 78, 1963, p. 50.

<sup>150</sup> Dans une lettre, datée du 4 avril 1977, M. Labrousse nous informe que les espèces qualifiées de « phéniciennes » par M. de Montégut, seraient plutôt, à son avis, des monnaies d'Ibiza.

<sup>151</sup> R. Varaldi, à qui nous devons la description de cette découverte, affirme que toutes les monnaies sont en bronze. Il ne s'agit donc pas ici d'une pièce d'argent qui serait fourrée, mais d'une monnaie de bronze dont la surface est plus brillante. Cf. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Les monnaies de bronze de Vercingétorix, dans *Cahiers numismatiques. Bulletin de la société d'études numismatiques et archéologiques*, 4, 1967, p. 359-360.

3. 27 juillet 1888. P.B.

Pièce fruste sur laquelle s'aperçoivent seulement des caractères puniques <sup>152</sup>.

Pour la cinquième monnaie, les renseignements dont nous disposons sont sommaires : « Monnaie de Carthage à la protomé de cheval, à droite » <sup>153</sup>.

Ces descriptions insuffisantes ne permettent pas une identification précise.

Les quatre premières monnaies sont en bronze, (la troisième est fourrée), le métal n'est pas indiqué pour la cinquième, mais il s'agit très probablement du même alliage.

P : inconnu pour toutes ces espèces. — M : 1. Les deux premières monnaies sont des GB. 2. La troisième a un module de 20 mm. 3. La quatrième est un PB. 4. Aucune précision n'est donnée pour la cinquième.

Le lieu de dépôt des quatre premières monnaies est inconnu. La cinquième fait partie de la collection Arnera à Vallauris.

Les quatre premières pièces ont été recueillies de 1874 à 1889. Sur le même site « les Encourdoles », 161 pièces ont été découvertes. R. Varaldi en donne le tableau suivant :

Monnaies des Peuples	Massaliotes	Métropole .....	{ Argent	5
		Colonie d'Antipolis .....	{ Bronze	71
		Colonie grecque de Nîmes .....	{ Bronze	6
		Inédite (d'Antipolis ?) .....	{ Bronze	4
		Carthagoises ou puniques .....	Bronze	1
		Consulaires ou des familles .....	Bronze	4
Monnaies Romaines		Colonie romaine de Nîmes .....	Bronze	7
		Impériales .....	{ Argent	2
			{ Bronze	3
Total des monnaies trouvées .....				58
Total des monnaies trouvées .....				161 <sup>154</sup>

Pour la cinquième monnaie, l'auteur indique qu'elle faisait partie d'une récolte effectuée sur le plateau : « 5 petits bronzes massaliotes au taureau, bronzes gaulois coulés au quadrupède, monnaie de Carthage à la protomé de cheval, à droite, grands bronzes d'Alexandre Sévère (rev. « Providentia ») et Gordien III (rev. « Jovis stator ») » <sup>155</sup>.

Il s'agit d'une récolte de site. Ces enfouissements ou ces pertes sont donc indatables.

F. BENOIT, Informations archéologiques, Vallauris, dans *Gallia*, XII, 1954, p. 440-441.

R. VARALDI, Note sur les monnaies trouvées aux « Encourdoles » par feu Revellat en 1888, dans *Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, 1, 1928-1929.

<sup>152</sup> R. VARALDI, Note sur les monnaies trouvées aux « Encourdoles » par feu Revellat en 1888, *op. cit.* p. 19.

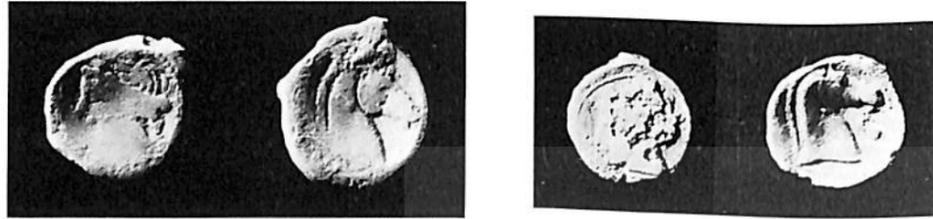
<sup>153</sup> F. BENOIT, Informations archéologiques, Vallauris, dans *Gallia*, XII, 1954, p. 441.

<sup>154</sup> Note sur les monnaies trouvées aux « Encourdoles » par feu Revellat en 1888, extrait des *Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*. Nouvelle série, I, 1928-1929, p. 7.

<sup>155</sup> F. BENOIT, Informations archéologiques, Vallauris, dans *Gallia*, XII, 1954, p. 441.

## 51. VIEUX (Calvados)

Caen — Evrecy



a. D/ Tête de Cérès.

Rj/ Buste de cheval, devant, un globe.

Cette pièce correspond au type Müller n° 276-277<sup>156</sup>, elle est semblable à Jenkins n° 164<sup>157</sup> : « Sardinian mint c. 300-264 B.C. ».

b. D/ Tête de Cérès, derrière laquelle on peut voir trois globules.

Rj/ Buste de cheval, devant : un palmier miniaturisé.

Cette monnaie, qui correspond au n° 308 de Müller, est semblable à Jenkins n° 177<sup>158</sup> : « Sardinian mint c. 300-264 B.C. ».

Bronze.

a) P : 4,84 g — M : 20 mm.

b) P : 5,97 g — M : 17 mm.

Collection privée, à Mayenne.

Ces pièces font partie d'un trésor découvert avant 1939. Il comprenait, nous a-t-on dit, des espèces gauloises « et de nombreuses monnaies carthaginoises ».

## B. MONNAIES NUMIDES

## 52. AVÈNE (Hérault)

Lodève — Lunas



156 P. 101.  
157 Pl. 6.  
158 Pl. 6.

D/ « Effigie laurée, col nu à g. contremarqué au bas du visage d'un poinçon en forme de bouclier béotien.

Rj/ Cheval libre galopant à g. globule au-dessous »<sup>159</sup>.

Cette monnaie, qui appartient au royaume des Massyles de l'Est, est d'un type inconnu jusqu'ici. Elle est voisine du n° 50<sup>160</sup> de Mazard et pourrait être, selon cet auteur, classée après le n° 56<sup>bis</sup> de son *Corpus*<sup>161</sup>. Les espèces les plus proches publiées par Jenkins sont les n°s 506-507<sup>162</sup>.

Bronze.

P : 14,82 g — M : 24 mm.

Les monnaies que l'on peut classer au royaume des Massyles de l'Est ne sont pas identifiables avec précision, le type étant resté à peu près le même au cours des différents règnes : de Masinissa à Gauda. Cette pièce a donc été émise entre — 202, année au cours de laquelle Masinissa accéda au pouvoir et — 100 environ, la date finale du règne de Gauda étant inconnue.

Collection particulière.

Cette monnaie a été mise au jour « probablement entre les deux dernières guerres »<sup>163</sup> sur le territoire de la commune d'Avène. Le contexte archéologique de cette trouvaille n'est pas connu, mais l'auteur note : « La région de Lunas comporte de nombreuses exploitations minières dont certaines ont été exploitées à l'époque antique »<sup>164</sup>.

J. MAZARD, Monnaie de Numidie, dans *BSFN*, 21, 1966, p. 33 (Procès verbal de la séance du 5 mars 1966).

J.-C.M. RICHARD, Notes de numismatique narbonnaise I, dans *RAN*, 3, 1970, p. 197-198, fig. 3.

## 53. BOURGUEIL (Indre-et-Loire)

Chinon — Chinon

Ce site a livré trois monnaies de Juba I<sup>er</sup>.

Selon C. de Beaumont ces pièces appartiennent à deux types différents. Il les décrit ainsi : « REX. IVBA. Tête de Juba à droite, avec une longue barbe, une coiffure cannelée, et un spectre derrière lui.

Rj/ (Inscription en caractères puniques). Temple à huit colonnes avec un fronton triangulaire... » (2 ex.).

159 J. MAZARD, Monnaie de Numidie, dans *BSFN*, 21, 1966, p. 33 (Procès-verbal de la séance du 5 mars 1966).

160 P. 38.

161 P. 39.

162 Pl. 19.

163 J. MAZARD, Monnaie de Numidie, dans *BSFN*, 21, 1966, p. 32.164 *Op. cit.*, p. 32-33. Sur ces mines cf. M. CLAVEL, *Béziers et son territoire dans l'Antiquité*, Paris, 1970, p. 335.

« ... Variété. Le temple, au revers, a un fronton carré. » (1 ex.) <sup>165</sup>.

La description des deux premiers exemplaires peut correspondre aux n<sup>os</sup> 84-85 ou 86 <sup>166</sup> du *Corpus...* de Mazard et aux n<sup>os</sup> 523 et 524 de Jenkins <sup>167</sup>. Quant au troisième, qui est qualifié de « variété », il semble pouvoir être assimilé aux deux premiers : il n'existe en effet pas de temple au fronton carré sur les monnaies de Juba I<sup>er</sup>; puisque cette pièce correspond — à l'exception de ce détail — au premier type, on peut penser qu'il s'agit d'une monnaie mal frappée sur laquelle le fronton triangulaire, qui est de petites dimensions et surmonte la partie carrée, n'est plus visible.

Argent.

L'auteur ne donne pas de renseignements à ce sujet. Pour avoir une idée du poids et du module de ces monnaies, nous pouvons nous référer aux trois types de l'ouvrage de Mazard qui correspondent à cette description :

n<sup>o</sup> 84 P : 3,40 g — M : 19 mm.

n<sup>o</sup> 85 (correspond à Luynes 3970) P : 3,79 g <sup>168</sup> — M : 17,5 mm.

n<sup>o</sup> 86 (correspond à Luynes 3969) P : 3,20 g — M : 20 mm.

Ces monnaies peuvent être datées entre — 60 et — 46.

Inconnu.

Ces pièces faisaient partie d'un trésor découvert le 1<sup>er</sup> mars 1902, dans une vigne, au lieu-dit « La Forêt », commune de Bourgueil. Il se composait de monnaies d'argent contenues dans un vase en terre noire. L'auteur décrit ainsi cette trouvaille : « Les monnaies sont des deniers de l'époque de la République romaine <sup>169</sup>, dits consulaires; un petit nombre seulement appartiennent aux premières années de l'Empire, et trois se rapportent à un roi de Numidie. Il y en avait 693 » <sup>170</sup>. Il ajoute que ces pièces se répartissent « depuis l'an 204 av. J.-C. jusqu'à l'an 16 av. J.-C. » <sup>171</sup>.

(Dans la liste chronologique des personnages, le plus ancien est C. SCRIBONIUS CURIO : environ 204. Le plus récent est C. JULIUS CAESAR OCTAVIANUS AUGUSTUS environ — 42 à — 16).

L'état de conservation des pièces était remarquable.

Ce trésor a été caché après — 16.

C. DE BEAUMONT, *Le trésor numismatique de Bourgueil (Indre-et-Loire)*, Tours, 1906.

<sup>165</sup> C. de BEAUMONT, *Le trésor numismatique de Bourgueil (Indre-et-Loire)*, Tours, 1906, p. 70-71.

<sup>166</sup> P. 50.

<sup>167</sup> Pl. 20.

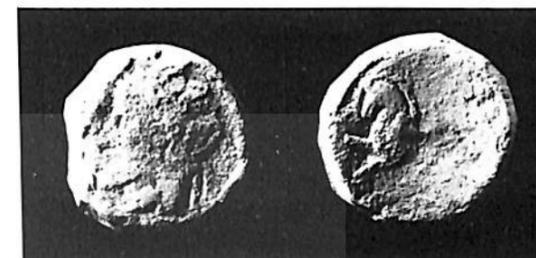
<sup>168</sup> J. BABELON, *Catalogue de la collection de Luynes, Monnaies grecques. IV. Syrie, Egypte, Cyrénaïque, Maurétanie, Zeugitane, Numidie*, Paris, 1936, pl. CL.

<sup>169</sup> Les deniers républicains circulèrent fort longtemps. Jusqu'à l'époque flavienne, ils semblent avoir constitué la partie la plus importante de la masse monétaire romaine en circulation (S. BOLIN, *State and currency in the Roman Empire to 300 A.D.*, Stockholm, 1958, p. 72).

<sup>170</sup> C. de BEAUMONT, *op. cit.*, p. 6.

<sup>171</sup> *Op. cit.*, p. 6.

54. CEILHES-ET-ROCOZELS (Hérault)  
Lodève — Lunas



D/ Tête laurée, à gauche, avec une barbe pointue.

R/ Cheval galopant, à gauche.

Le mauvais état de ce grand bronze de Micipsa ne permet pas une identification précise de la variété.

Bronze.

P : 13,65 g — M : 25 mm.

Entre — 148 et — 118.

Collection privée, Ceilhes-et-Rocozels (Hérault).

Cette monnaie a été découverte au lieu-dit Lascours, sur le site d'un établissement gallo-romain, avec deux autres pièces : une monnaie à la croix et une pièce tarragonaise en bronze, au cavalier. La monnaie à la croix est fourrée, elle pèse 1,3 g. Le droit est illisible, au revers, on peut voir une hache. En ce même lieu, on a recueilli des amphores de type républicain I (Benoît), des patères et des coupes de céramique campanienne A et B, avec graffites ibériques, de la céramique ibérique (*sombrero de copa* à peinture ocre), de la céramique vacuolée noire (urnes peignées).

La monnaie la plus récente de ce lot est la pièce à la croix dont l'émission serait à situer après — 50, selon J.-B. Colbert de Beaulieu, l'enfouissement serait donc postérieur à cette date.

G. BARRUOL, Informations archéologiques, Ceilhes, dans *Gallia*, XXVII, 1969, p. 392-393.

Cette pièce correspond au n° 87 de Mazard<sup>180</sup> et au type n° 525 de Jenkins<sup>181</sup>.  
Argent.

P : ? — M : ?

Entre — 60 et — 46.

Cette monnaie faisait partie d'un trésor de pièces gauloises et romaines découvert en 1926 par un paysan qui creusait une tranchée. Les différentes espèces ont été recueillies à nu, sous de grosses pierres, leur nombre exact est inconnu. Un lot, communiqué par l'inventeur à P.-C. Vian, comprenait 109 monnaies gauloises (18 d'argent, 73 de bronze, 18 de potin) et 9 romaines ou gallo-romaines (3 en argent, 6 en bronze). Ces pièces proviennent, selon P.-C. Vian, des peuples suivants : Trévires, Ambiens, Rèmes, Catalaunes, Lingons, Séquanes, Atrébates, Sénons, Véliocasses, Véromanduens, Médiomatriques, Aduatuques, Aulerques, Ebuovices, Meldes, Volques arécomiques. Les monnaies attribuées aux Trévires étaient nettement majoritaires, ce qui est normal, puisqu'il s'agit, à Hussigny-Godbrange, des espèces locales.

P.-C. Vian indique que l'enfouissement peut être daté du règne d'Auguste, grâce aux espèces romaines<sup>182</sup>.

P.-C. VIAN, La trouvaille d'Hussigny-Godbrange, dans *Ogam*, 6, 1954, p. 195-198.

58. IZERNORE (Ain)  
Nantua — Izernore

D/ Effigie laurée, col nu à gauche. Grènetis.

R/ Cheval libre galopant à gauche. Filet circulaire.

Il s'agit d'une monnaie numide anépigraphie, provenant du royaume des Massyles de l'Est, frappée par Masinissa ou ses successeurs. Elle correspond au type n° 45 de Mazard<sup>183</sup> et au n° 504 de Jenkins<sup>184</sup>.

Cette pièce est en plomb et a peut-être été recouverte de cuivre.

P : ? — M : 28 mm.

Elle ne peut être déterminée avec précision. Il est impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, de classer et dater avec certitude les monnaies de ce type. Le premier souverain susceptible d'avoir fait frapper ces pièces est Masinissa (— 202/— 148), le dernier est Gauda qui régna à partir de — 105 jusqu'à une date indéterminée.

<sup>180</sup> *Corpus...*, p. 50.

<sup>181</sup> Pl. 20.

<sup>182</sup> La trouvaille d'Hussigny-Godbrange, dans *Ogam*, 6, 1954, p. 197-198.

<sup>183</sup> P. 37.

<sup>184</sup> Pl. 19.

Il semble donc que l'on peut situer grossièrement la frappe de cette monnaie entre — 202 et — 100.

Collection A. Chéney, à Izernore.

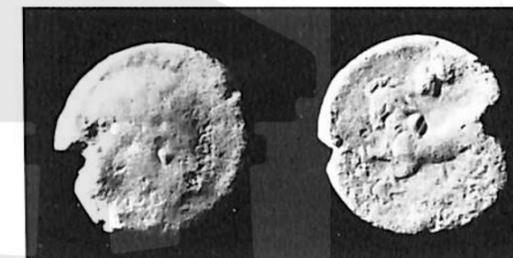
Le contexte de la découverte est inconnu. Cette monnaie fait partie de la collection Chéney « en principe constituée de trouvailles locales, en ce qui concerne les éléments antiques... »<sup>185</sup>. Les fouilles effectuées à Izernore ont révélé que l'occupation de ce site remonte au moins à la fin de l'indépendance gauloise et s'est poursuivie jusqu'au IV<sup>e</sup> s. De nombreuses monnaies gauloises et romaines ont été trouvées en ce lieu.

R. CHEVALLIER, Cinq années de recherches archéologiques à Izernore, dans *Visages de l'Ain*, 21, mars-avril 1968, p. 23-27.

G. LEMAITRE, Le site antique d'Izernore, dans *Touring plein air*, 15 juin 1969, n° 247, p. 547-550.

59. JUBLAINS (Mayenne)

Mayenne — Bais



D/ Tête laurée à gauche.

R/ Cheval à gauche, au-dessus : petite tête, à gauche.

Il s'agit d'une monnaie de Micipsa<sup>186</sup>. Elle est assez fruste et correspond au type n° 28 de Mazard<sup>187</sup> et au n° 517 de Jenkins<sup>188</sup>.

Bronze.

P : 13,34 g — M : 26 mm.

Entre — 148 et — 118.

Musée d'Ernée (Mayenne).

Le seul renseignement que nous possédons est la mention : « Jublains 1937 », qui se trouve sur l'étiquette du Musée d'Ernée.

<sup>185</sup> Renseignement aimablement communiqué par P.-H. Mitard.

<sup>186</sup> Nous devons la connaissance de cette monnaie à l'amabilité de G. Aubin.

<sup>187</sup> P. 33.

<sup>188</sup> Pl. 20.

60. LALUQUE (Landes)  
Dax — Tartas (Ouest)

E. Taillebois décrit ainsi cette monnaie : « Juba I<sup>er</sup>, roi de Mauritanie.

A/ REX IVBA. Buste du roi diadémé.

Rj/ Inscription punique. Temple à huit colonnes »<sup>189</sup>.

Juba I<sup>er</sup> fut roi de Numidie, Juba II régna sur la Maurétanie, lequel de ces deux souverains faut-il retenir ? La description assez précise du type donnée par l'auteur permet de trancher la question. Aucune des monnaies de Juba II, connues à ce jour, n'offre au revers un temple octostyle, il existe en revanche trois monnaies de Juba I<sup>er</sup> qui présentent exactement ces caractéristiques : il s'agit des n<sup>os</sup> 84-85 et 86 du *Corpus...* de Mazard<sup>190</sup>, ainsi que des n<sup>os</sup> 523 et 524 de Jenkins<sup>191</sup>.

Argent.

L'auteur ne nous renseigne pas sur ce point. Il est toutefois possible d'évaluer le poids et le module de cette monnaie puisqu'elle correspond à des types connus :

Mazard n<sup>o</sup> 84 P : 3,40 g — M : 19 mm.

Mazard n<sup>o</sup> 85 (correspond à Luynes n<sup>o</sup> 3970) P : 3,79 g — M : 17,5 mm.

Mazard n<sup>o</sup> 86 (correspond à Luynes n<sup>o</sup> 3969) P : 3,20 g — M : 20 mm.

Entre — 60 et — 46.

Il est inconnu, les monnaies ayant été dispersées.

Cette pièce faisait partie d'un trésor mis au jour en 1877. C'est un ouvrier terrassier qui trouva « près du bourg, et sur l'ancienne voie Romaine, un vase contenant environ 180 monnaies d'argent. Sur ce nombre, 60 environ furent dispersées et nous avons pu examiner les 120 autres »<sup>192</sup>. Ces monnaies se divisaient ainsi : 57 consulaires et 63 impériales, l'auteur précise que la plus récente était un denier de Claude, frappé en 43. Il s'agit donc d'un lot de deniers.

Ce trésor a été enfoui après 43.

H. ROLLAND, *Monnaies...*, p.49.

E. TAILLEBOIS, *Recherches sur la Numismatique de la Novempopulanie* (suite) (2), dans *Bulletin de la Société de Borda*, Dax, 1884;  
Contremarques antiques, dans *RN*, 6, 1888, p. 529-541.

<sup>189</sup> E. TAILLEBOIS, *Recherches sur la Numismatique de la Novempopulanie* (suite) (2), dans *Bulletin de la Société de Borda*, Dax, 1884, p. 26.

<sup>190</sup> P. 50.

<sup>191</sup> Pl. 20.

<sup>192</sup> E. TAILLEBOIS, *Recherches sur la Numismatique de la Novempopulanie* (suite) (2), dans *Bulletin de la Société de Borda*, Dax, 1884, p. 23.

61. LAROCHEMILLAY (MONT-BEUVRAY) (Nièvre)  
Château-Chinon — Luzy



D/ Buste de Juba I<sup>er</sup>.

Rj/ Temple octostyle.

Cette monnaie correspond au n<sup>o</sup> 85 du *Corpus...* de Mazard<sup>193</sup>.

Argent.

P : 3,59 g — M : 16 mm.

Entre — 60 et — 46.

Musée Rolin, à Autun<sup>194</sup>.

Cette monnaie a été mise au jour en 1895 en un lieu appelé « Parc aux chevaux », dans la maison PC, 8 bis. Elle a été découverte avec 30 deniers de la République romaine, des espèces gauloises appartenant aux Eduens et aux Séquanes, des pièces au cavalier (*Durnacos-Auscro*) et un potin à la légende *Segisu*. La plus ancienne de ces monnaies portant la légende TRIO.CNAEUS LUCRETIUS remonte à — 164, la plus récente, au nom de M. ANTONIUS, est de — 31.

Il faut noter toutefois que ce site très vaste a fourni par ailleurs une abondante récolte numismatique. J. Déchelette, qui a publié un *Inventaire général des monnaies antiques* recueillies au Mont-Beuvray de 1867 à 1898<sup>195</sup>, affirmait que 1579 pièces avaient déjà été recueillies. Elles se répartissaient ainsi :

1 033 monnaies gauloises;

114 monnaies romaines (républicaines et impériales);

1 monnaie celtibérienne;

1 monnaie de Maurétanie (qui est, en réalité, cette espèce numide);

430 pièces indéterminables.

A propos de ces découvertes, l'auteur écrivait : « La série des monnaies du Mont-Beuvray a aussi ce caractère particulier qu'elle ne représente pas un trésor enfoui en bloc mais une collection de pièces éparpillées dans le sol sur une assez grande

<sup>193</sup> P. 50.

<sup>194</sup> Nous devons les renseignements concernant cette pièce et sa photographie à l'amabilité de J.-P. Guillaumet.

<sup>195</sup> *RN*, 4<sup>e</sup> série, 3, 1899, p. 129, 172.

H. Rolland précise : « Monnaies acquises par MM. Bertrand de Doue et Aymard entrées dans la collection du Musée du Puy »<sup>208</sup>.

Cette pièce faisait partie d'un trésor de 53 pièces contenu dans un vase. Les deniers qui composaient cette trouvaille appartenaient à 21 monétaires différents. Dans ce lot figurait également une monnaie de Janus bifrons<sup>209</sup>.

Les deniers les plus récents de ce trésor sont datables de —43 environ (deniers de *Publius Clodius Turrinus*, *Caius Vibius Varus*, *Caius Vibius Pansa*). L'enfouissement de ce lot est donc postérieur à cette date.

- A. AYMARD, Notice sur quelques Médailles trouvées à Lissac près Saint-Paulien, dans *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, 8, 1835-36, p. 157-160.  
 A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, réédité à Bologne en 1971, p. 182.  
 R. GOUNOT, Le trésor de Lissac (Haute-Loire), dans *Cahiers de la Haute-Loire*, I, 1965, p. 9-25.  
 H. ROLLAND, *Monnaies...*, p. 41.

#### 64. LYON (Rhône)

Il s'agit de pièces de Micipsa (dont le nombre n'est pas précisé), ainsi que d'un « plomb de Juba », selon J.-B.A. Changarnier<sup>210</sup>. Cette identification est douteuse, aucune pièce de plomb à l'effigie de Juba I<sup>er</sup> ou de Juba II n'étant connue à ce jour. L'auteur indique que le revers est orné d'un cheval : cette monnaie pourrait appartenir au royaume des Massyles de l'est.

Plomb.

Si la pièce qualifiée de « plomb de Juba » appartient bien au royaume des Massyles de l'est, elle a été frappée entre —202 et —100 environ, les monnaies de Micipsa ont été émises entre —148 et —118.

Le lieu de dépôt de la pièce, qui pourrait être du royaume des Massyles de l'est, est inconnu, les monnaies de Micipsa faisaient partie de la collection A. Changarnier.

Ces pièces ont été recueillies dans la Saône, à Lyon.

Note de J.-B.A. CHANGARNIER dans son exemplaire du *Traité des monnaies gauloises*<sup>211</sup> conservé à la Bibliothèque de Dijon, p. 182.

<sup>208</sup> *Monnaies...*, p. 41.

<sup>209</sup> A. AYMARD, Notice sur quelques Médailles trouvées à Lissac, près Saint-Paulien, dans *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, 8, 1835-1836, p. 159.

<sup>210</sup> Note de J.-B.A. Changarnier dans son exemplaire du *Traité des monnaies gauloises* conservé à la Bibliothèque de Dijon, p. 171.

<sup>211</sup> A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905 (réédité à Bologne en 1971).

#### 65. MAILLÉ (Vendée) Fontenay-le-Comte — Maillezais



D/ Buste de Juba I<sup>er</sup>.

R/ Temple octostyle.

Il s'agit de deux monnaies de Juba I<sup>er</sup>. L'une correspond au n° 84 du *Corpus...* de Mazard et aux n°s 523 et 524 de Jenkins<sup>212</sup>, l'autre au n° 85 de Mazard<sup>213</sup>.

Argent.

La monnaie qui correspond au n° 84 pèse 3,39 g, celle qui correspond au n° 85 : 3,79 g.

Leur module n'est pas indiqué, toutefois, le n° 84 de Mazard mesure 19 mm.

Entre —60 et —46.

En 1960, un cultivateur, en labourant son champ, heurta un vase de terre qui renfermait un trésor de la République romaine. Il recueillit les pièces qui s'étaient dispersées sous le choc, mais au cours des années suivantes, il trouva encore des monnaies que le soc de la charrue avait entraînées plus loin. Au total 424 deniers ont été mis au jour sur ce site depuis 1960. Ils se répartissent ainsi :

413 de la République romaine;

9 d'Auguste;

2 de Juba I<sup>er</sup>.

L'ouvrage de Sydenham<sup>214</sup> permet de dater la monnaie la plus ancienne (n° 380 de cette récolte) entre —155 et —120. La pièce la plus récente est d'Auguste et aurait été frappée en —22<sup>215</sup>.

J.-B. Giard a souligné l'importance de cette découverte : « L'intérêt présenté par l'ensemble du lot est de nous renseigner sur la circulation monétaire dans l'ouest de la Gaule, au début de l'Empire. Il existe, en effet, peu de trésors datant du règne d'Auguste : en plus du trésor de Maillé, nous ne connaissons que ceux de Bourgueil (arr. Chinon, I.-et-L.) et de Seiches (arr. Baugé, M.-et-L.). A cela rien d'étonnant, semble-t-il, puisque le pays jouissait, depuis la conquête de César, d'une paix relative qui n'aurait pu justifier l'enfouissement de réserves monétaires. Mais il faut sans

<sup>212</sup> Pl. 20.

<sup>213</sup> P. 50.

<sup>214</sup> E.A. SYDENHAM, *The Coinage of the Roman Republic*, Londres, 1952.

<sup>215</sup> H. COHEN, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain communément appelées Médailles impériales*, 2<sup>e</sup> édition, I, Paris-Londres, 1880, n° 305, p. 104.

doute voir une relation entre ces rares dépôts et les campagnes successives menées depuis 38 av. J.-C. pour soumettre les régions qui n'étaient pas encore complètement pacifiées »<sup>216</sup>.

La monnaie la plus lourde de ce lot (n° 977) pèse 4,24 g, la plus légère 2,90 g. Le poids moyen d'un exemplaire est d'environ 3,60 g.

La monnaie la plus récente pouvant être datée de — 22, l'enfouissement du trésor est postérieur à cette date.

J.-B. GIARD, Le trésor de Maillé (Vendée), dans *RN*, 6<sup>e</sup> série, 5, 1963, p. 143-152, pl. XVI, 27.

### 66. MÂLAIN (Côte-d'Or)

Dijon — Sombornon



D/ Buste du roi portant diadème et cuirasse, légende REX IVBA.

R/ Temple octostyle, légende IOBAI en caractères puniques.

C'est au n° 84 du *Corpus...* de Mazard<sup>217</sup> que correspond cette pièce<sup>218</sup>.

Argent.

P : 3,50 g — M : 16 mm.

Entre — 60 et — 46.

C'est dans le remblai de destruction d'un mur augustéen que l'on a recueilli cette monnaie. Diverses pièces gauloises ont été trouvées en ce lieu : deux des Séquanes, deux des Lingons, une pièce à légende Q DOCI SAM F, un potin attribué aux Leuques.

Le niveau dans lequel cette monnaie de Juba a été découverte est daté du 1<sup>er</sup> s., l'enfouissement remonte vraisemblablement à cette époque.

### 67. LE MANS (Sarthe)

D/ « REX IVBA. Tête barbue et diadémée de Juba, à droite.

R/ Inscription numidique. Temple octostyle »<sup>219</sup>.

<sup>216</sup> J.-B. GIARD, Le trésor de Maillé (Vendée), dans *RN*, 6<sup>e</sup> série, 5, 1963, p. 151-152.

<sup>217</sup> P. 50.

<sup>218</sup> L. Roussel a signalé la découverte de cette monnaie à J.-B. Colbert de Beaulieu, qui a eu l'obligeance de nous en faire part.

<sup>219</sup> E. HUCHER, *Catalogue raisonné des monnaies romaines trouvées dans le jardin du Collège du Mans, au cours de l'année 1848*, Le Mans, 1849, p. 303.

Les n°s 84, 85 et 86 de l'ouvrage de Mazard<sup>220</sup>, peuvent correspondre à ces données, ainsi que les n°s 523 et 524 de Jenkins<sup>221</sup>.

Argent.

Pour avoir une idée du poids et du module de cette monnaie, il faut se référer aux trois exemplaires décrits par Mazard :

Mazard n° 84, P : 3,40 g — M : 19 mm.

Mazard n° 85 (correspond à Luynes n° 3970) P : 3,79 g — M : 17,5 mm.

Mazard n° 86 (correspond à Luynes n° 3969) P : 3,20 g — M : 20 mm.

Entre — 60 et — 46.

Le trésor dont cette monnaie faisait partie a été partagé également entre la ville du Mans et les ouvriers qui l'avaient découvert. Il a été mis en vente publique en octobre 1851. Il n'est pas possible de connaître le lieu de dépôt actuel de cette pièce.

Le 13 juillet 1848, des ouvriers mirent au jour trois vases en poterie grossière qui étaient remplis de monnaies d'argent : 13 936 au total, leur module était celui du denier. E. Hucher résume ainsi la composition de ce trésor : « Il présente une succession variée de types intéressants, appartenant aux deux cents dernières années de la république, et aux règnes d'Auguste et de Tibère »<sup>222</sup>.

Ce trésor a été enfoui, au plus tôt, sous le règne de Tibère (14-37).

E. HUCHER, *Catalogue raisonné des monnaies trouvées dans le jardin du Collège du Mans, au cours de l'année 1848*, Le Mans, 1849.

H. ROLLAND, *Monnaies...*, p. 49.

### 68. MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)



D/ Tête masculine, à gauche.

R/ Cheval bondissant, à gauche.

L'état particulièrement mauvais de cette monnaie des Massyles de l'est rend l'identification de la variété impossible.

Bronze.

P : 2,52 g<sup>223</sup> — M : 17/25 mm.

<sup>220</sup> P. 50.

<sup>221</sup> Pl. 20.

<sup>222</sup> *Op. cit.*, p. 220.

<sup>223</sup> Ceci est le poids de la monnaie. R. Guéry, à qui nous devons cette information, souligne que la pièce est très corrodée et qu'elle était, à l'origine, beaucoup plus lourde (lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1976).

Entre — 202 et — 100 environ.

Faculté des Lettres, Aix-en-Provence.

D'importants travaux de terrassement effectués derrière la Bourse, au début de 1967, ont permis la découverte de nombreux vestiges antiques. 898 monnaies ont été recueillies dans ce terrain marécageux, d'où leur mauvais état de conservation. Elles se répartissent ainsi :

336 pièces de Marseille (toutes en bronze), la plupart sont à classer dans les séries moyennes et légères;

18 monnaies de *Comata*, parmi lesquelles figurent 3 arvernes, 1 carnute, 3 mandubiennes et 2 éduennes. Ces espèces sont frappées ou coulées et leur perte est postérieure à la conquête de la *Comata*;

453 pièces romaines s'échelonnant de Néron à la fin du v<sup>e</sup> s.;

2 byzantines;

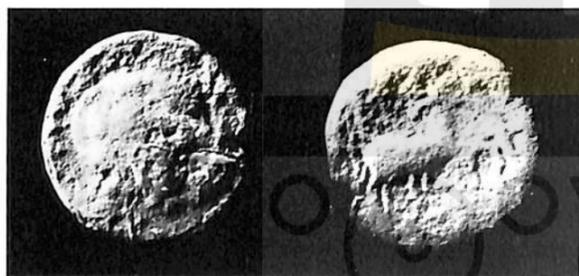
11 mérovingiennes;

77 indéterminées.

Il s'agit là d'une récolte de site, qui ne permet aucune conclusion sur la date d'enfouissement des monnaies.

C. BRENOT, Rapport préliminaire sur les monnaies des fouilles de Marseille (Quartier de la Bourse), dans *Actes du 8<sup>e</sup> congrès international de numismatique*, New York - Washington, septembre 1973, Paris - Bâle, 1976, p. 217-226.

69. MONS (Hainaut) (Belgique)



D/ Têtes laurées et accolées des Dioscures, à droite.

R/ Deux chevaux au pas, allant à droite<sup>224</sup>.

Cette pièce correspond au type n° 537 du *Corpus...* de Mazard<sup>225</sup>, qui l'attribue à Rusicade (Philippeville, actuellement Skikda) et la signale comme un exemplaire très rare.

<sup>224</sup> J. Duplessis a eu l'amabilité de nous signaler cette monnaie, pour laquelle M. Thirion nous a obligeamment communiqué les renseignements qui figurent dans cette notice.

<sup>225</sup> P. 160.

Bronze.

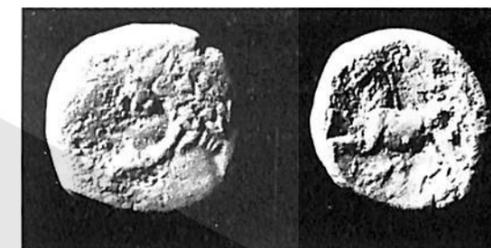
P : 15,04 g — M : 27,6/29,3 mm.

Ces espèces sont datées par J. Mazard « aux approches de l'ère chrétienne »<sup>226</sup>.

Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup>, à Bruxelles.

Dans les fondations de l'ancien hôpital de Mons.

70. PENMARC'H (région de) (Sud-Finistère)  
Quimper — Pont-l'Abbé



D/ Effigie barbue et laurée à col nu.

R/ Cheval au galop, à gauche. Sous l'animal, on peut voir la trace de la légende bilitère, peu lisible.

Il s'agit d'une monnaie du royaume des Massyles de l'est, qui correspond au type n° 23<sup>227</sup> de Mazard et aux types n°s 511 et 512 de Jenkins<sup>228</sup>.

Bronze.

P : 12,06 g — M : 25 mm.

Entre — 202 et — 100 environ.

Musée de Penmarc'h.

Cette pièce provient des suites réunies par P. Merlat, il s'agit vraisemblablement d'une trouvaille locale. Le contexte de sa découverte est inconnu<sup>229</sup>.

71. PLOULEC'H (COZ-YEAUDET) (Côtes-du-Nord)  
Lannion — Lannion

Aucune précision n'est donnée au sujet de ces monnaies. J. Gaultier du Mottay les décrit ainsi : « ...Pièces en grand et moyen bronze, frappées à Palerme (*Panormus*)

<sup>226</sup> P. 149.

<sup>227</sup> P. 32.

<sup>228</sup> Pl. 20.

<sup>229</sup> Renseignement communiqué par G. Aubin.

et à Carthage (Midcipsa et sa famille »<sup>230</sup>. Si cette source était la seule, on pourrait douter de l'origine numide de ces monnaies, mais A. Blanchet mentionne « deux pièces de Micipsa » dans son *Traité des monnaies gauloises*<sup>231</sup>. Il précise que cette information vient d'une « Note prise dans les papiers de M. de Penguern, communiquée par M. A. de Barthélemy »<sup>232</sup>.

Bronze.

Entre — 148 et — 118.

En 1869, lorsque J. Gaultier du Mottay écrivit son ouvrage, ces pièces faisaient partie de son médaillier. Leur trace est maintenant perdue.

Aucun renseignement n'est donné à ce sujet.

A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, réédité à Bologne en 1971, p. 182.

J. GAULTIER DU MOTTAY, *Recherches sur les voies romaines du département des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc*, 1869, p. 140.

## 72. RIEZ (Alpes-de-Haute-Provence)

Digne — Riez

Cette monnaie est à l'effigie de Masinissa et correspond, selon J. Marion, aux nos 45 et 46 du *Corpus...* de Mazard<sup>233</sup>, elle est donc proche également des nos 511 et 512 de Jenkins<sup>234</sup>.

Bronze<sup>235</sup>.

Entre — 202 et — 100.

Cette pièce se trouvait dans la collection Morenon, de Riez, léguée partiellement au Musée de la ville, mais ces espèces y ont été volées.

Cette monnaie faisait vraisemblablement partie d'une récolte de site.

J. MARION, Les découvertes de monnaies antiques dans les Alpes de Haute-Provence, dans *Cahiers numismatiques. Bulletin de la société d'études numismatiques et archéologiques*, 9, 1972, p. 76-86.

## 73. VERNON (Vienne)

Poitiers — La Villedieu

Les types des monnaies mises au jour sur ce site sont malheureusement inconnus. Fait plus grave encore leur nombre et leur nature ne peuvent être déterminés avec

<sup>230</sup> *Recherches sur les voies romaines du département des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc*, 1869, p. 140.

<sup>231</sup> P. 182.

<sup>232</sup> *Op. cit.*, p. 182.

<sup>233</sup> P. 37.

<sup>234</sup> Pl. 19.

<sup>235</sup> Renseignement aimablement communiqué par J. Marion (lettre du 18 janvier 1973).

certitude. Selon A. de Barthélemy « trois deniers de Juba I<sup>er</sup>, roi de Mauritanie, mort en 708 » ont été découverts en ce lieu<sup>236</sup>. Selon H. Rolland<sup>237</sup>, leur nombre s'élève à cinq.

Argent.

Entre — 60 et — 46.

Ces monnaies ont été vendues à la maison Feuardent et Rollin de Paris et Londres à la fin du XIX<sup>e</sup> s., il est donc impossible d'en trouver trace.

Ces pièces faisaient partie d'un trésor mis au jour en janvier 1874. Il était contenu dans un pot en terre et comprenait « plus de 1 000 pièces de la République romaine »<sup>238</sup>. L'ensemble représentait environ 7 kg de pièces d'argent<sup>239</sup>. Des monnaies gauloises figuraient également dans ce trésor. Les peuples représentés étaient les suivants : Bituriges, Eduens, Pictons, Santons, Séquanes, Turons, Leuques (ou Calètes). Le nombre de ces pièces, selon H. Rolland, s'élevait à 600<sup>240</sup>. Le même auteur assure que ce dépôt comprenait environ 2 500 monnaies au total, dont 1 500 de la République romaine<sup>241</sup>. Elles étaient de types très variés puisque T. Ducrocq put en dénombrer 72 pour les 102 monnaies consulaires qu'il eut l'occasion d'étudier. La plus ancienne remontait à — 187, la plus récente est datable de — 45. Toutes ces pièces étaient des deniers. A. Blanchet<sup>242</sup> et A. de Barthélemy<sup>243</sup> signalent qu'une drachme de Marseille, en argent, à légende ΜΑΣΣΑ, faisait partie de ce trésor.

Les deniers de Juba étant, au plus tard, de — 46 et la monnaie romaine la plus récente de — 45, l'enfouissement de ce trésor est postérieur à — 45.

A. DE BARTHÉLEMY, Etude sur des monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge, dans *Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest*, 37, 1873, p. 493-532.

T. DUCROCQ, Mémoire sur le trésor de monnaies romaines et gauloises trouvé à Vernon près Poitiers en janvier 1874, dans *Bulletins de la société des antiquaires de l'Ouest*, 14, 1874, p. 84-98.

H. ROLLAND, *Monnaies...*, p. 42.

*Comptes rendus de la société française de numismatique et d'archéologie*, V, 1874, p. 445.

## 74. VIEILLE-TOULOUSE (Haute-Garonne)

Toulouse — Castanet-Tolosan

D/ « Effigie royale, représentée de profil à gauche, avec le cou nu et la barbe mi-longue, à l'intérieur d'un grènetis ».

<sup>236</sup> Etude sur des monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge, dans *Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest*, 37, 1873, p. 509.

<sup>237</sup> *Monnaies...*, p. 42.

<sup>238</sup> A. DE BARTHÉLEMY, Etude sur des monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge, dans *Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest*, 37, 1873, p. 508.

<sup>239</sup> T. DUCROCQ, Mémoire sur le trésor de monnaies romaines et gauloises trouvé à Vernon près Poitiers en janvier 1874, dans *Bulletins de la société des antiquaires de l'Ouest*, 14, 1874, p. 84-98.

<sup>240</sup> *Monnaies...*, p. 12.

<sup>241</sup> *Op. cit.*, p. 12.

<sup>242</sup> *Traité...*, p. 600.

<sup>243</sup> *Op. cit.*, n° 92, p. 525-526.

Rj/ « Cheval galopant vers la gauche avec, au-dessous, les 2 caractères puniques... correspondant aux lettres AL »<sup>244</sup>.

Les caractères puniques qui figurent sur cette pièce sont l'équivalent des lettres AL, qui, dans ce monnayage, désignent vraisemblablement Adherbal, fils de Micipsa et petit-fils de Masinissa. Une autre monnaie du même type a peut-être été trouvée aussi sur ce site.

Bronze.

P : 12,21 g — M : 26 mm.

Entre — 118 et — 112.

Cette pièce fait partie de la collection Azéma, déposée au Musée du Vieux-Toulouse.

Il n'est pas possible de savoir exactement quand, dans quelles circonstances et dans quel contexte archéologique précis cette monnaie a été mise au jour. Ce qui est certain, en revanche, c'est qu'elle appartient à une collection constituée « entre 1875 et 1900 avec des espèces de provenance locale trouvées sur le site de Vieille-Toulouse »<sup>245</sup>. Elle comportait six ou sept cents pièces quand A. Blanchet put l'examiner, au début du siècle. En 1958, 331 seulement subsistaient. Les monnaies frappées en Gaule avant l'unification du monnayage par les Romains représentaient les deux tiers : 233 sur 331. Elles se répartissaient ainsi :

48 pièces grecques de Marseille;

53 pièces du Bas-Languedoc, à légendes ibériques, grecques ou latines;

121 pièces « à la croix », d'origine tolosate pour la plupart;

11 pièces des peuples celtiques du nord et du centre de la Gaule.

Le reste est décrit par M. Labrousse : « Si l'on fait exception des 3 monnaies romaines qui subsistent dans le médaillier et de 20 pièces totalement frustes, restent 75 espèces, d'origines très diverses, qui peuvent se ranger en 4 grandes séries :

Les monnaies grecques qui, en dehors de celles de Marseille, sont au nombre de 13;

une pièce numide frappée en Afrique;

7 pièces puniques ou plus exactement, « hispano-phéniciennes »;

et surtout 54 pièces « ibériques », à légendes ibériques, tartésiennes ou latines »<sup>246</sup>.

Cette monnaie numide n'est peut-être pas la seule : « Un bronze analogue, que possède M. Fronton, instituteur à Tournan, dans le Gers, a « peut-être », d'ailleurs, été trouvé sur le territoire de cette commune gasconne » (Vieille-Toulouse)<sup>247</sup>.

L'auteur insiste sur la variété des monnaies recueillies en ce lieu dès le XVIII<sup>e</sup> s. : « Il était connu que les récoltes portaient presque exclusivement sur des monnaies antérieures au début de notre ère : pièces grecques de Marseille, bronzes et deniers

<sup>244</sup> M. LABROUSSE, Monnaies grecques, numides, puniques et ibériques de la collection Azéma au Musée du Vieux-Toulouse, dans *Pallas*, 10, 1961, p. 74.

<sup>245</sup> *Op. cit.*, p. 69

<sup>246</sup> *Op. cit.*, p. 70

<sup>247</sup> *Op. cit.*, p. 75

de la République romaine, espèces puniques ou ibériques, piécettes d'argent dites « sarrasines ». (Il s'agissait en réalité de monnaies gauloises)<sup>248</sup>.

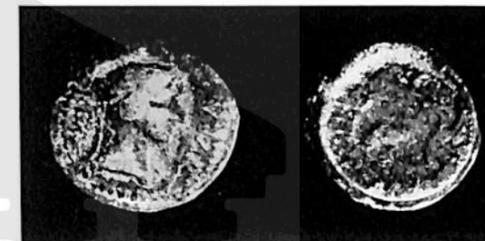
Il est impossible de savoir exactement à quel moment cette pièce a été perdue. Elle a probablement été intégrée à la circulation monétaire de Vieille-Toulouse au cours du — I<sup>er</sup> s.

M. LABROUSSE, Monnaies grecques, numides, puniques et ibériques de la collection Azéma au Musée du Vieux-Toulouse, dans *Pallas*, 10, 1961, p. 69-90;  
Monnaies « pré-romaines » de la Collection Azéma, dans *BSFN*, 18, 1963, p. 259-260.

### C. MONNAIES MAURÉTANIENNES

#### 75. ASSIER (Lot)

Figeac — Livernon



D/ Effigie diadémée de Juba, à droite. Légende REX IVBA, grènetis.

Rj/ Ibis combattant un serpent ailé. Légende ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ /ΒΑCΙΑΙCΚΑ.

Cette monnaie de Juba II, roi de Maurétanie, correspond au type n° 349 de J. Mazard<sup>249</sup>, qui signale que cette variété est très rare.

P : ? — M : 25 mm.

Juba II a régné de — 25 à + 23, mais c'est en — 20/— 19 qu'il épousa Cléopâtre Séléne. La monnaie, qui porte les noms des deux souverains, est donc postérieure à cet événement. Elle peut être datée entre — 19 et + 23.

Musée de Cabrerets.

C'est M. Souladié, curé d'Assier, qui découvrit cette monnaie, vraisemblablement seule, dans son jardin. A. Lemozi, qui publia cette trouvaille, tenta d'expliquer ainsi sa présence : « Elle a pu être apportée chez nous, soit par quelque légionnaire latin, soit pendant la longue occupation galloromaine par un de ces nombreux gouverneurs romains, qui jouaient le rôle de nos administrateurs. Une autre explication peut trouver ici sa place.

<sup>248</sup> M. LABROUSSE, Monnaies gauloises de la collection Azéma au Musée du Vieux-Toulouse, dans *Pallas*, 1960, p. 180.  
<sup>249</sup> P. 116.

La pièce en question a pu être introduite à Assier par le grand-maitre d'artillerie de François I<sup>er</sup>, Galiot de Genouillac, originaire de cette commune, qui était en même temps un grand collectionneur. Notons que le jardin où la découverte a été faite se trouve à proximité de la belle église et du magnifique château fondés par les soins de Galiot »<sup>250</sup>.

Les deux explications proposées par l'auteur sont si opposées qu'elles interdisent évidemment toute tentative de datation pour la perte de cette pièce.

M. LEGLAY, Assier (dépt. du Lot) : Une monnaie de Juba II, dans *Libyca*, 4, 1956, p. 149-150, fig. A. LEMOZI, Pièce de monnaie de Juba II trouvée à Assier (Lot) et représentant l'Ibis sacré tenant un serpent, dans *Bulletin de la société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 75, 1954, p. 73-75, dessin p. 73.

76. BAVAI (Nord)  
Avesnes — Bavai



D/ Visage masculin à droite.

R/ Deux épis de blé entre lesquels on peut lire la légende punique correspondant aux lettres TNGA : *Tingi* (Tanger).

Le mauvais état de cette pièce (en particulier pour le droit) ne permet pas une identification certaine de la variété. Elle est semblable au type 600<sup>251</sup> ou 601<sup>252</sup> du *Corpus...*, de Mazard, qui les signale tous deux comme étant assez rares<sup>253</sup>. Elle correspond aux n<sup>os</sup> 732 et 733 de Jenkins<sup>254</sup>.

Bronze.

P : 2,85 g — M : 16,8/17,7 mm.

Entre la fin du — I<sup>er</sup> s. et — 38, selon Mazard<sup>255</sup>.

Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup> à Bruxelles.

Cette monnaie a été trouvée à Bavai et acquise, avec d'autres espèces provenant du même site, chez un marchand de Bruxelles.

<sup>250</sup> A. LEMOZI, Pièce de monnaie de Juba II, trouvée à Assier (Lot) et représentant l'Ibis sacré tenant un serpent, dans *Bulletin de la société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 75, 1954, p. 75.

<sup>251</sup> P. 182.

<sup>252</sup> P. 183.

<sup>253</sup> M. Thirion nous a obligeamment renseignée sur cette monnaie, dont nous devons la connaissance à J. Duplessis.

<sup>254</sup> Pl. 28.

<sup>255</sup> P. 180.

77. FRÉJUS (Var)  
Draguignan — Fréjus



D/ Effigie diadémée de Juba II, grènetis au pourtour.

R/ Capricorne à droite, avec corne d'abondance. On devine un globe entre les deux pattes. Cette face porte curieusement un double grènetis<sup>256</sup>.

La monnaie correspond au n<sup>o</sup> 210 de Mazard<sup>257</sup>.

Argent.

P : 1,60 g<sup>258</sup> — M : 18 mm.

Entre — 25 et + 23.

Musée archéologique de Fréjus.

Le contexte de cette découverte est inconnu. Selon G. Cart, conservateur du Musée archéologique de Fréjus : « Il s'agit vraisemblablement de trouvailles fortuites faites au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et qui ont été données à Aubenas, alors maire de Fréjus et créateur du musée »<sup>259</sup>.

78. LE MANS (Sarthe)

La description donnée par E. Hucher manque de précision : « REX IVBA. Tête jeune, diadémée, à droite. — Médaille unique incuse »<sup>260</sup>. Elle ne permet pas d'identifier la variété de cette monnaie.

Argent.

Entre — 25 et 33.

Pour les détails concernant la découverte voir catalogue des monnaies numides<sup>261</sup>.

E. HUCHER, *Catalogue raisonné des monnaies romaines trouvées dans le jardin du Collège du Mans au cours de l'année 1848*, Le Mans, 1849.

<sup>256</sup> C'est à l'obligeance de G. Cart que nous devons l'illustration de la monnaie, nous la publions avec son autorisation.

<sup>257</sup> P. 92.

<sup>258</sup> Ce poids ne correspond pas à la pièce telle qu'elle est représentée ici. Elle a été cassée après avoir été photographiée et le fragment qui subsiste pèse seulement 1,60 g.

<sup>259</sup> Lettre du 25 octobre 1971.

<sup>260</sup> E. HUCHER, *Catalogue raisonné des monnaies romaines trouvées dans le jardin du Collège du Mans au cours de l'année 1848*, Le Mans, 1849, p. 303.

<sup>261</sup> Cf. *supra* p. 122-123.

III

**CIRCULATION  
DANS LES GAULES**

⊙ ⊙ ⊙ √ ∑ ⊙    ⊙ ⊙ ∑ √  
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

## A. HYPOTHÈSES PROPOSÉES

La présence de ces monnaies a été signalée en Gaule depuis longtemps. Ce fait n'est pas sans surprendre... et il a surpris. Il est légitime de se demander comment et pourquoi des pièces ont été découvertes aussi loin de leurs lieux d'émission. Pour certains, il s'agirait là d'objets de collection ou de souvenirs rapportés — et perdus accidentellement — à époque tardive par des militaires, des marins ou autres voyageurs qui se seraient rendus en Afrique. Cette hypothèse peut en effet expliquer la présence de quelques-unes de ces pièces sur notre territoire. Lorsqu'il s'agit de monnaies isolées, trouvées hors de tout contexte archéologique une telle théorie est à envisager. Il est, en revanche, impossible de la retenir lorsqu'une pièce est découverte sur un chantier de fouilles, dont la stratigraphie a été bien étudiée, ou encore lorsqu'elle fait partie d'un dépôt monétaire. Il faut se rendre à l'évidence : dans de nombreux cas, il s'agit de pertes antiques. Le problème devient alors plus complexe.

Plusieurs savants ont tenté d'en trouver la clé. Pour G. Claustres, ces espèces auraient été perdues par les armées d'Hannibal<sup>1</sup>. A. Deroc pense que les monnaies des Cavares, au buste de cheval, sont « imitées du numéraire siculo-punique répandu par Hannibal pour obtenir le passage du Rhône »<sup>2</sup>. Pour G. Ch. Picard l'explication serait double : les monnaies puniques de Provence pourraient résulter du passage d'Hannibal à travers cette région; les autres, dispersées sur le sol de la Gaule, seraient le témoignage du commerce carthaginois dans notre pays : « C'est à notre avis la conquête de l'Espagne qui encouragea les marchands carthaginois à s'enfoncer dans l'intérieur de la Gaule, soit en franchissant les Pyrénées, soit en remontant les vallées de la Loire et de la Seine, après avoir longé les côtes atlantiques »<sup>3</sup>.

Peut-on expliquer par le commerce la distribution de ces espèces puniques sur notre sol ? Selon cet auteur, c'est après la conquête de l'Espagne que les marchands carthaginois auraient pénétré en Gaule. Si ce fait est exact, nous pouvons nous demander sur quoi portait leur commerce ? Quels produits les Carthaginois venaient-ils chercher et contre quoi les échangeaient-ils ? Trois possibilités s'offrent : les marchands puniques venaient peut-être se procurer des marchandises qui leur faisaient défaut, en échange desquelles ils offraient des objets quelconques susceptibles d'intéresser les Gaulois. Dans ce cas, il s'agit manifestement de troc et l'usage du numéraire n'intervient pas. Les Carthaginois pouvaient aussi apporter en Gaule certains produits que les habitants acquéraient contre de l'argent. Les monnaies puniques n'avaient alors aucun rôle à jouer, ce sont, au contraire, les Carthaginois qui auraient reçu des espèces gauloises.

<sup>1</sup> Essai d'un Répertoire numismatique du Roussillon, dans *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 78, 1963, p. 38, sous la rubrique « Latour-Bas-Elne ».

<sup>2</sup> Le cheval dans la numismatique gauloise, dans *Annales du Groupe numismatique du Comtat et de Provence*, 1970, p. 15.

<sup>3</sup> *Hannibal*, Paris, 1967, p. 161.

Il n'est donc pas possible d'expliquer la présence de ces espèces étrangères par ces deux formes de commerce. Un autre aspect de ce trafic mérite sans doute d'être évoqué : c'est la nature des produits importés par les Carthaginois, dans le cas du troc aussi bien que dans celui de la vente contre numéraire. Il est très peu probable que ces apports aient été constitués seulement par des denrées périssables. Nous savons d'ailleurs que les marchands puniques vendaient couramment des objets de pacotille, de la verroterie, etc. Nous devrions retrouver au moins quelques témoignages de ces apports. Or, les importations puniques en Gaule sont particulièrement pauvres. A Ensérune, quelques objets servant surtout au culte, ont été découverts dans des tombes datées du — III<sup>e</sup> s., mais ce site, selon G. Ch. Picard, sert de base à Hannibal<sup>4</sup>. Dans ce cas, la présence de ces produits ne peut être imputée au commerce. Il faut noter de toute façon qu'en ce lieu on n'a pas signalé de monnaies puniques.

A Peyriac-de-Mer, cinq amphores, une perle à décor oculé et un fragment de pendeloque, en pâte de verre, figurant un masque à prunelles exorbitées ont été recueillis<sup>5</sup>. E. Taillebois a signalé la présence d'un petit masque en bronze qu'il a donné comme « phénicien ou punique », à Saubrusse (Landes)<sup>6</sup>. A vrai dire, cette attribution est tout à fait hypothétique. En revanche, il semblerait difficile de mettre en doute l'origine punique de deux petits masques en pâte de verre, servant de boucles d'oreilles, et recueillis dans le cimetière de Saint-Sulpice (canton de Vaud) en Suisse<sup>7</sup>. R. Wyss pense que leur présence pourrait s'expliquer par le passage d'Hannibal. Un objet du même type a été signalé au cimetière gaulois de Witry-les-Reims, il est décrit comme « une petite figurine amulette en verre noir avec émail blanc pour former les yeux et les cils, ainsi que la chevelure en verre jaune »<sup>8</sup>.

Les amphores, qui auraient été identifiées comme puniques et qui sont d'ailleurs peu nombreuses, constitueraient les seules traces de ces relations économiques avec Carthage et ses possessions. L'origine punique de ces objets n'est pas prouvée, mais, même si nous supposons que ces attributions sont certaines, nous n'avons pas là la preuve d'un trafic direct : il peut s'agir d'importations indirectes. Certaines amphores ont été trouvées à *Ruscino*, toutefois, si l'on en croit V. Perret, elles sont datées de — 350 à — 300<sup>9</sup>. D'autres ont été découvertes sur quelques sites de Provence. Dans l'état actuel de nos connaissances, leur origine et leur datation sont impossibles à déterminer. Selon F. Benoit, leur type serait contemporain des guerres puniques : « Est-il d'origine punique ou ibéro-punique, c'est-à-dire date-t-il d'avant ou d'après

<sup>4</sup> *Le monde de Carthage*, Paris, 1956, p. 67.

<sup>5</sup> G. BARRUOL, Informations archéologiques, Peyriac-de-Mer, dans *Gallia*, XXVII, 1969, p. 387 et Y. SOLIER, H. FABRE, *L'oppidum du Moulin à Peyriac-de-Mer (Aude)*. Fouilles 1966-1967-1968, dans *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, 69, 1969, p. 69-106, fig. 1-5.

<sup>6</sup> E. TAILLEBOIS, Petit masque phénicien ou punique en bronze trouvé à Saubrusse (Landes), dans *Bulletin de la Société de Borda*, 13, 1888, p. 153-154.

<sup>7</sup> *Ur- und frühgeschichtliche Archäologie der Schweiz*, IV, *Die Eisenzeit*, Verlag schweizerische Gesellschaft für Ur- und frühgeschichte, Basel, 1974, Redaktion Walter Drack - Technik, Wirtschaft, Handel und Kriegswesen der Eisenzeit, René Wyss, p. 130.

<sup>8</sup> C. BOSTEAUX, Traces de l'industrie phénicienne dans les cimetières gaulois Hallstattiens et Mariens de la Marne, dans *Bulletin de la société archéologique champenoise*, 19, 1925, p. 29.

<sup>9</sup> Le « Pont Vetus » (Pont des Marchands) de Narbonne, dans *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 30, 1968, p. 49-66.

la seconde guerre punique ou est-il romain ? C'est là la question primordiale »<sup>10</sup>. Le problème est donc loin d'être résolu !

Pour S. Gsell, les traces des rapports économiques entre le monde punique et la Gaule sont « insignifiantes ou incertaines »<sup>11</sup> et Y. Solier note l'absence « dans les gisements des documents les plus caractéristiques de « l'ambiance » punique ou ibéro-punique, tels les lampes à double bec ou les céramiques en « barniz rojo »<sup>12</sup>. A Marseille, on aurait découvert quelques vases fort communs ayant un aspect phénicien<sup>13</sup>. A Ampurias, des objets peu nombreux pourraient avoir la même origine, mais il n'est même pas certain qu'ils aient été trouvés là. G. Ch. Picard reconnaît : « On n'a jamais signalé le moindre objet carthaginois ou phénicien sur les côtes occidentales françaises, en Bretagne, en particulier, pas plus d'ailleurs que dans les îles Britanniques »<sup>14</sup>. L'hypothèse du troc ou de la vente d'objets puniques en Gaule ne peut, à aucun égard, apporter une réponse satisfaisante au problème de la présence des espèces puniques sur notre sol.

Une troisième possibilité subsiste : celle qui correspond le mieux à la tentative d'explication de G. Ch. Picard : les commerçants puniques seraient venus chercher des marchandises qu'ils auraient payées avec ces monnaies de bronze retrouvées sur notre sol. Nous devons, à nouveau, nous demander ce qui pouvait intéresser les Carthaginois. Une réponse paraît s'imposer : l'étain, qu'ils venaient, depuis des siècles, se procurer dans ce redoutable et lointain Occident et dont le commerce si lucratif a sans doute été l'une des sources de la prospérité de Carthage : « Nous admettons donc que, vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, Himilcon a ouvert la voie du commerce direct par mer aux Phéniciens venus de Gadès jusqu'aux gîtes océaniques de l'étain : c'est ce que confirme Strabon qui, sans citer malheureusement sa source, montre les Phéniciens venant seuls chercher l'étain aux Cassitérides et s'efforçant de cacher la route à d'éventuels concurrents »<sup>15</sup>. A cette époque, les Grecs savaient que l'étain venait des îles Cassitérides, mais ils ne possédaient que de vagues informations sur ces lieux. Ils n'y avaient pas directement accès. L'itinéraire maritime punique était vraisemblablement le seul qui servait à ce trafic<sup>16</sup>.

Après la conquête de l'Espagne, les Carthaginois auraient donc utilisé la voie terrestre pour venir chercher le précieux étain, qui permettrait de fabriquer le bronze. La réalité de cette présence punique en Gaule est loin d'être prouvée, admettons néanmoins qu'elle le soit. Les marchands puniques auraient réglé leurs achats avec les monnaies retrouvées sur notre sol : il n'est pas concevable que des espèces aussi modestes aient pu servir à un grand commerce international. D'autre part, si nous considérons la carte de répartition des pièces puniques, nous devons admettre que

<sup>10</sup> *Recherches sur l'hellénisation du Midi de la Gaule*, Publication des Annales de la Faculté des Lettres. Aix-en-Provence, nouvelle série, n° 43, 1965, p. 77.

<sup>11</sup> HAAN, IV, p. 145.

<sup>12</sup> Céramiques puniques et ibéro-puniques sur le littoral du Languedoc du VI<sup>e</sup> siècle au début du II<sup>e</sup> s. avant J.-C., dans *Hommage à Fernand Benoit*, II, Bordighera, 1972, p. 127-150.

<sup>13</sup> M. CLERC, Les Phéniciens dans la région de Marseille avant l'arrivée des Grecs, dans *Revue historique de Provence*, 1, 1901, p. 267-269.

<sup>14</sup> *Vie et mort de Carthage*, Paris, 1970, p. 101.

<sup>15</sup> F. VILLARD, *La céramique grecque de Marseille (VI<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1960, p. 154.

<sup>16</sup> *Op. cit.*, p. 154.

nous ne sommes plus en présence de quelques « routes », mais d'un réseau de voies, car ces monnaies sont disséminées sur tout le sol des Gaules.

G. Ch. Picard avait bien senti cette difficulté puisqu'il avait distingué différents groupements, le premier, celui du Midi, serait à mettre en rapport avec le passage d'Hannibal : « Un autre groupe constitué par des monnaies au palmier et au cheval, est localisé autour de la vallée de la Seine : 3 pièces à Creil, 1 à l'Isle-Aumont (Aube), 2 à Vieux (Calvados). Il indique probablement des échanges suivant la route de l'étain. Un troisième groupe se situe dans l'Ouest : Suives<sup>17</sup> (Loir-et-Cher), Allones<sup>18</sup> (Sarthe). Une monnaie a été découverte sur la plage de Bidart (Basses-Pyrénées), une autre à Besançon<sup>19</sup>. Nous avons vu que l'achat d'étain ne pouvait pas expliquer la présence des monnaies retrouvées à proximité de la vallée de la Seine<sup>20</sup>, de toute façon l'origine des pièces du troisième groupe ainsi que celle des découvertes de Bidart et de Besançon reste à éclaircir.

Nous pouvons alors évoquer une dernière possibilité : l'achat par les Carthaginois d'autres marchandises que l'étain. Il nous est encore impossible de fixer la nature de ces éventuelles acquisitions. Dans ce cas, les commerçants auraient pu se déplacer sans être soumis à des itinéraires assez précis, comme pour le transport de l'étain, et le semis sur tout le territoire pourrait alors s'expliquer<sup>21</sup>. Une donnée reste de toute façon fixe : les achats, quels qu'ils soient, auraient été réglés avec des monnaies de bronze. Cette hypothèse est la dernière qu'il nous soit possible de retenir pour le commerce. Afin de la confirmer ou de l'infirmer, il est nécessaire d'examiner la situation monétaire en Gaule, après la conquête de l'Espagne par les Carthaginois, c'est-à-dire à partir de la seconde moitié du — III<sup>e</sup> s., pour savoir si les espèces puniques de bronze pouvaient en effet être acceptées par les Gaulois<sup>22</sup>.

La fantastique aventure d'Hannibal a été racontée par Tite-Live. Selon G. Ch. Picard, c'est le passage du Carthaginois et de ses armées dans le Midi de la Gaule qui expliquerait la présence des espèces puniques que l'on y recueille. Le récit de Tite-Live donne-t-il plus de poids à cette thèse ?

Au livre XXI, l'écrivain latin rapporte que les Romains furent partout mal accueillis quand ils demandèrent aux Gaulois de refuser le passage aux Puniques sur leur territoire. A Marseille, toutefois, ils rencontrèrent plus de compréhension : « Là, des alliés marseillais, qui avaient fait une enquête soigneuse et fidèle ils apprirent tout : Hannibal avait gagné d'avance les sentiments des Gaulois ; mais, même envers lui, ces nations seraient mal disposées — tant leur naturel était farouche et

17 En réalité Suèvres.

18 En réalité Allonnes.

19 G.Ch. PICARD, *Hannibal*, Paris, 1967, p. 262.

20 Pour les différentes routes de l'étain voir : R. ETIENNE, *Bordeaux antique*, Bordeaux, 1962, p. 67-72 et R. DION, Transport de l'étain des Iles Britanniques à Marseille à travers la Gaule préromaine, dans *Actes du 93<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Tours 1968*, Section d'archéologie, Paris, 1970, p. 423-438.

21 Le passage des Carthaginois n'a pas laissé de traces dans la toponymie : « Les noms phéniciens ou puniques ne doivent d'ailleurs pas avoir été très nombreux en Gaule ; et, comme les monuments de l'antiquité ne nous en font connaître aucun dont le caractère ethnique soit certain, il faut se garder d'en chercher les vestiges sous les formes, souvent si trompeuses, de la nomenclature géographique moderne de notre pays ». (A. LONGNON, *Les noms de lieux de la France*, Résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'EPHE, publié par P. Marichal et L. Mirot, Paris, 1920-1929, p. 11.

22 Cf. *infra*, p. 140-142.

indomptable — si de temps en temps, l'or, dont elles sont si avides, ne lui conciliait les sentiments des chefs »<sup>23</sup>. Tite-Live est catégorique : Hannibal a offert de l'or aux Gaulois pour prix de leur aide, mais si nous examinons les monnaies puniques découvertes sur notre territoire, elles sont toutes en bronze.

Pouvons-nous trouver d'autres renseignements auprès de l'historien romain ? Il rapporte que, devant la résistance des Gaulois, Hannibal envoya des ambassadeurs à leurs chefs pour les informer qu'il aimerait leur parler personnellement : « Mais quand les roitelets gaulois, ayant aussitôt rapproché leur camp d'*Iliberri*, vinrent sans inquiétude voir le Carthaginois, gagnés par des cadeaux, ils laissèrent l'armée, au milieu d'une paix favorable, traverser leur territoire en passant devant *Ruscina* »<sup>24</sup>. Il est donc question ici de cadeaux sans que leur nature soit précisée. Lorsqu'il se heurte aux Volques, le général carthaginois utilise le même procédé : « Hannibal, qui avait obtenu la paix des autres peuplades par la crainte ou à prix d'argent, bal, qui avait obtenu la paix des autres peuplades par la crainte ou à prix d'argent, était déjà parvenu sur le territoire des Volques, nation puissante. Ils habitent les deux rives du Rhône ; mais craignant de ne pouvoir défendre contre le Carthaginois leurs terres de la rive droite, et afin d'avoir le fleuve pour rempart, ayant fait tra- verser le Rhône à presque tous les leurs, ils occupaient en armes la rive gauche. Les autres voisins du fleuve, et ceux des Volques mêmes qu'avaient retenus leurs maisons, Hannibal les amena, par ses cadeaux, à réunir et à fabriquer des bateaux »<sup>25</sup>.

Les services rendus au chef barcide sont donc très importants ; même si nous supposons que le bronze était en usage à cette époque, il ne semble guère concevable que les cadeaux destinés à récompenser ces services aient pu consister en monnaies de bronze, qui sont, par essence, réservées aux menus échanges, aux règlements courants de la vie quotidienne. D'ailleurs, dix ans plus tard, quand Hasdrubal se présenta à son tour, il était chargé d'or : le texte de Tite-Live ne laisse aucun doute à ce sujet : « L'arrivée d'Hasdrubal en Italie causait de jour en jour plus de souci. Des ambassadeurs de Marseille avaient d'abord annoncé qu'il apportait, disait-on, Gaule, et que son arrivée avait excité l'intérêt des Gaulois, car il apportait, disait-on, une grande quantité d'or pour enrôler des mercenaires »<sup>26</sup>. Supposons toutefois qu'Hannibal ait effectivement offert des pièces de bronze aux Gaulois : il est bien évident que seules des monnaies susceptibles d'être échangées, de circuler à ce moment pouvaient être admises. Pour savoir si les Gaulois auraient accepté ces espèces, nous devons, comme pour l'hypothèse du commerce, examiner la circulation monétaire en Gaule.

23 TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XXI, XX, 8 (traduction E. Lasserre), Paris, 1948.

24 *Op. cit.*, XXI, XXIV, 5.

25 *Op. cit.*, XXI, XXVI, 6-7.

26 *Histoire romaine*, XXVII, 36, 1-2 (traduction E. Lasserre), Paris, 1949.

## B. LE MONNAYAGE GAULOIS DES ORIGINES A LA CONQUÊTE

Nous avons montré que la découverte des monnaies africaines en Gaule se situe souvent dans un contexte gallo-romain<sup>27</sup>. Pour comprendre la raison de cette présence, l'examen de la situation monétaire s'impose. A vrai dire, la monnaie est le reflet de l'activité d'un peuple, d'un pays. Elle témoigne fidèlement de sa situation économique, politique et sociale. Tous les bouleversements de son histoire y sont inscrits. L'étude du numéraire gaulois est particulièrement instructive et permet, dans une large mesure, de pallier l'insuffisance des sources écrites et archéologiques.

La monnaie a fait son apparition tardivement en Gaule : c'est vraisemblablement au — III<sup>e</sup> s. que l'on a frappé les premières pièces, à l'imitation des statères de Philippe II de Macédoine. Il s'agissait de véritables contrefaçons : les graveurs se contentaient de copier servilement les modèles. Ils n'en comprenaient pas toujours la signification, d'où les déformations que l'on constate rapidement dans les légendes et les symboles. Ces pièces furent émises par les *Arverni*, qui conservèrent le monopole de ce pouvoir monétaire jusqu'en — 121. Elles sont toutes en or d'un haut titre. Le nord et le nord-ouest de la Gaule échappèrent à l'hégémonie arverne : dans la région de la Somme des prototypes tarentins furent adoptés au — III<sup>e</sup> s. probablement, au début du — II<sup>e</sup> s. au plus tard<sup>28</sup>. Une situation originale a peut-être prévalu dans la Gaule du Midi : elle aurait pu connaître le bi-métallisme dès le — II<sup>e</sup> s. Les découvertes monétaires qui y ont été faites donnent à penser que les statères d'or arvernes auraient pu y être utilisés en même temps que les oboles massaliètes d'argent que l'on retrouve en masse sur les sites indigènes<sup>29</sup>.

L'intervention des Romains en Gaule, entre — 125 et — 118, qui se termine par l'effondrement de la puissance arverne et la formation d'une nouvelle province romaine fut évidemment très lourde de conséquences dans le domaine politique et la numismatique reflète effectivement ces bouleversements. Les limites de la *Provincia* sont ainsi définies par C. Jullian : « A l'ouest, elle s'appuyait à l'Espagne et aux Pyrénées, depuis la source de la Garonne jusqu'au cap Cerbère, « fin de la Gaule » ; à l'est, elle touchait les Alpes et l'Italie, depuis les rives méridionales du lac Léman jusqu'aux caps et aux rades du rivage ligur »<sup>30</sup>. La Gaule avait désormais perdu son unité.

Les Volques Tectosages se mirent à frapper les monnaies à la croix. Ces espèces d'argent, d'un excellent aloi, émises en grandes quantités et imitées, entre autres influences, des drachmes de Rhodé, ont circulé dans tout le Languedoc méditerranéen. Leur qualité se maintint jusqu'à la guerre des Gaules<sup>31</sup>. L'usage de ces pièces

27 Cf. *supra*, p. 56-65.

28 Cf. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Traité...*, p. 170-180.

29 M. CLAVEL, *Béziers...*, Paris, 1970, p. 194.

30 *Histoire de la Gaule*, III, p. 23.

31 J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Traité...*, p. 218-219 et M. CLAVEL, *Béziers...*, Paris, 1970, p. 195-196.

permet les échanges dans cette vaste zone. Dans la vallée du Rhône, on émit, aux environs de — 75<sup>32</sup>, une importante série de pièces en argent, dites « au type du cavalier », qui furent alignées sur l'étalon romain : chaque monnaie étant l'équivalent d'un demi-denier<sup>33</sup>.

Le bronze, enfin, fit son apparition en Languedoc. Sa frappe fut sans doute favorisée par les Romains pour achever de démanteler la puissance volque. En donnant à des dynastes de la région de Béziers et de Narbonne le droit de battre monnaie, le gouvernement romain transformait en cités libres des *pagi* peu importants et s'assurait la reconnaissance et la collaboration des *reguli* locaux qu'il avait ainsi aidés<sup>34</sup>. La stratigraphie, lorsqu'elle est connue, révèle, pour ces espèces, une longue continuité depuis le — I<sup>er</sup> s. Les débuts des émissions semblent devoir être situés dans la première partie du — I<sup>er</sup> s. : il s'agit sans doute là du premier monnayage de bronze gaulois<sup>35</sup>. Son utilisation fut longue : « Il paraît normal que la frappe cesse dans notre région avec la fondation de la colonie dans les années — 35, tandis que la circulation continue jusqu'à l'époque augustéenne »<sup>36</sup>.

En *Comata*, après la chute de l'hégémonie arverne, les différentes cités se mirent à battre monnaie. Peu à peu, les espèces se différencièrent typologiquement et métrologiquement, suivant l'évolution de la cité qui les émettait. Une véritable mosaïque de numéraires se constitua, qui rendit souvent les échanges impossibles de peuple à peuple. Les monnaies furent utilisées seulement en circuit fermé, à l'exception de quelques cas d'alliance ou de dépendance<sup>37</sup>. Les enfouissements monétaires reflètent admirablement cette situation. A. Blanchet a pu constater que dans les quatre cinquièmes des cas, les trésors sont homogènes, composés d'espèces locales<sup>38</sup>. On imagine aisément la confusion qui régnait lorsqu'on sait qu'environ quatre-vingts pouvoirs locaux existaient en Gaule à l'arrivée de César<sup>39</sup>.

Toutefois, dès la première moitié du — I<sup>er</sup> s., les Romains tentèrent d'exercer leur influence en Gaule libre, ils surent exploiter les rivalités entre les peuples, comme ils le firent en *Provincia*, et peu de temps après la défaite de Bituit une entente se noua entre Rome et Bibracte. Elle se traduisit par l'apparition d'un nouveau monnayage : l'argent se substitua à l'or et l'étalon du denier fut adopté sous les espèces apparentées du quinaire<sup>40</sup>. Les voisins des Eduens, les Séquanes et les Lingons, ne tardèrent pas à suivre cette initiative. Deux zones monétaires coexisterent alors en Celtique : celle du denier, qui s'étendit du cours de la Seine et de la Marne jusqu'au Rhône, celle du statère où l'on continua à utiliser le système créé au — III<sup>e</sup> s. par les Arvernes. Dans cette vaste zone qui s'étendait des Cévennes à la

32 J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *op. cit.*, p. 296-298.

33 J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *op. cit.*, p. 313-314.

34 J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *op. cit.*, p. 213.

35 M. CLAVEL, *Béziers...*, Paris, 1970, p. 199.

36 M. CLAVEL, *op. cit.*, p. 199-200.

37 J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Notules de numismatique Celtique*, dans *Ogam*, 8, 1956, p. 320.

38 *Traité des monnaies gauloises*, p. 517.

39 J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Armorican Coin Hoards in the Channel Islands*, dans *Proceedings of the Prehistoric Society for 1958*, 24, 1958, p. 204.

40 Pour la discussion sur le choix du quinaire ou du denier, voir J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Traité...*, p. 273-276.

côte atlantique et de l'Armorique aux territoires des Eduens, Séquanes et Lingons, le morcellement fut de rigueur. Dans la zone du denier, au contraire, une entente monétaire s'établit, les échanges furent favorisés par l'existence, chez ces trois peuples, d'un numéraire présentant les mêmes caractères métrologiques et constitué d'un métal identique<sup>41</sup>. Alors que les trésors exhumés dans la zone du statère sont homogènes, ceux qui ont été retrouvés dans celle du denier sont mixtes, attestant ainsi les relations qui ont existé entre les trois peuples qui s'étaient ralliés à son étalon.

L'intervention romaine bouleversa toute la Gaule et la numismatique, une fois de plus, reflète fidèlement ces événements. Des ligues se constituèrent, pour lutter contre l'envahisseur, il y eut alors régionalisation de la circulation monétaire, d'où l'hétérogénéité de certains trésors enfouis entre — 58 et — 53. Il est normal de trouver chez un peuple les monnaies de ses voisins qui se sont unis à lui pour une commune résistance à l'ennemi, mais il faut attendre les grands mouvements d'armées des années — 52 et — 51 pour que la composition des dépôts monétaires change du tout au tout. La mobilisation générale, le rassemblement final des troupes gauloises au centre de la Gaule déterminèrent d'énormes brassages de populations, donc de numéraires. On assista subitement à l'éclatement de ce monde jusque là si cloisonné, si fermé. Les hommes envoyés par chaque peuple se déplacèrent évidemment avec les monnaies qui étaient en usage dans leur pays d'origine. Les Gaulois furent ainsi amenés rapidement à se familiariser avec des espèces provenant de lieux fort éloignés et qui étaient souvent bien différentes de celles qu'ils utilisaient. Les enfouissements monétaires de cette période attestent ce phénomène : ils se composent de monnaies d'origines très variées<sup>42</sup>.

### C. INTRODUCTION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES ET PARTICULIÈREMENT AFRICAINES

#### LE BRASSAGE DÛ AUX MOUVEMENTS DES TROUPES ET DES POPULATIONS

Les légionnaires romains opérant en Gaule contribuèrent largement au déplacement des différents numéraires et à leur utilisation loin de leur lieu d'émission. Grands voyageurs de cette époque, ils transportèrent avec eux les espèces des pays qu'ils traversaient. Un fait, souvent méconnu, mérite d'être particulièrement souligné : leur solde fut composée en grande majorité d'espèces gauloises et non romaines. Les avantages pratiques de ce système n'ont pas besoin d'être démontrés : d'une part

<sup>41</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Les monnaies de *Caletedu* et le système du denier en Gaule, dans *Cahiers numismatiques*, 2, 1965, p. 163-180 et J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, La monnaie de *Caletedu* et les zones du statère et du denier en Gaule, dans *RAC*, 18, 1966, p. 101-129.

<sup>42</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Peut-on dater par la numismatique l'occupation d'un *oppidum* ?, dans *RAE*, 6, 1955, p. 268-269.

les Gaulois contribuèrent largement au financement de cette guerre, d'autre part l'utilisation des espèces locales facilitait les achats sur place pour les soldats romains<sup>43</sup>. La zone du denier fournit tout naturellement cet approvisionnement monétaire, puisque depuis longtemps déjà son numéraire était aligné sur celui de Rome. C'est cette utilisation des espèces locales qui explique l'absence de monnaies romaines, constatée par H. Rolland : « En raison de la relation qui existe souvent entre les dépôts monétaires et les événements militaires, on serait en droit de croire que les campagnes de César, qui amenèrent les légions à combattre, et à se déplacer à travers la Gaule, motivèrent la dissimulation de nombreux trésors; le fait est probable, et beaucoup de cachettes de monnaies gauloises n'eurent sans doute pas d'autre origine; mais on est surpris de constater que durant cette période de troubles on ne signale aucun enfouissement de monnaies de la République Romaine. Cette carence, donne l'impression que ce numéraire importé n'était pas encore d'un usage courant dans la Gaule indépendante. Il faut en effet attendre la fin des hostilités pour retrouver une série de dépôts monétaires où apparaissent des deniers républicains »<sup>44</sup>. La même constatation a été faite par J.P.C. Kent<sup>45</sup>.

Si les quinaires et les deniers avaient été introduits en Gaule Chevelue avant l'intervention de César, on en aurait découvert dans les grands trésors monétaires d'argent enfouis à l'époque de l'indépendance. J.-B. Colbert de Beaulieu a procédé à l'étude de quelques-uns de ces dépôts : Amanlis (Ille-et-Vilaine), environ 10 000 pièces d'argent des *Venetii*, des *Redones* et d'un peuple voisin des Namnètes; Jersey — 9, plus de 12 000 statères d'argent des *Coriosolitae*; Lavilleneuve-au-Roi (Haute-Marne), plus de 13 000 pièces d'argent de l'Est et du Centre-Est; Robache (Vosges), près de 10 000 monnaies d'argent des *Lingones* : aucune pièce romaine n'a été trouvée dans ces énormes trésors, on ne peut donc conclure qu'à une introduction tardive de ce numéraire étranger.

Nous avons vu que H. Rolland<sup>46</sup> avait constaté l'apparition des deniers républicains seulement après la fin de la guerre des Gaules : nous avons donc là une preuve supplémentaire du fait que les soldats romains n'étaient pas rétribués avec des monnaies de leur pays. Comme ils recevaient une solde, il fallait bien qu'elle fût composée d'espèces locales, qui avaient toutes chances d'être celles de la zone du denier, puisqu'elles étaient typologiquement très proches du denier romain et qu'au point de vue métrologique elles correspondaient à la moitié de ce denier. Ces monnaies pouvaient être acceptées dans une vaste zone<sup>47</sup>, elles étaient enfin émises par des peuples amis des Romains (Eduens, Séquanes et Lingons). En — 58 déjà, le premier hiver-

<sup>43</sup> « ... En tous les temps, le consentement des vendeurs est indispensable. Pour des occupants ou des protecteurs militaires, il est efficace d'être en possession de monnaies indigènes, offertes plus volontiers que celles des ateliers du conquérant ... l'indigène ne pouvait pas discuter sa propre monnaie ... » (J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Les monnaies gauloises au nom de Togirix, dans *RAE*, 13, 1962, p. 111).

<sup>44</sup> H. ROLLAND, Monnaies de la République romaine trouvées en Gaule, dans *XXVII<sup>e</sup> et XXVIII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon*, Montpellier (1953-1954), Montpellier, 1956, p. 36.

<sup>45</sup> Les relations entre le monnayage des Romains et ceux des peuples voisins de l'ouest, dans *Bulletin du Cercle d'études numismatiques*, 10, 1973, p. 8.

<sup>46</sup> *Op. cit.*, p. 36.

<sup>47</sup> Cf. *supra*, p. 141-142.

nage des armées de César avait « entraîné pour les Séquanes l'obligation de fournitures onéreuses et l'apparence de la servitude »<sup>48</sup>. On comprend alors pourquoi et comment tant de monnaies de la zone du denier ont essaimé, pendant la guerre, sur tout le territoire des Gaules.

C'est au lendemain de la conquête que l'on assista vraiment à la généralisation de la circulation monétaire. Selon D.F. Allen, les anciennes barrières avaient alors disparu<sup>49</sup>. Les espèces romaines firent leur apparition en Gaule à ce moment, accompagnées d'ailleurs d'autres espèces étrangères : grecques et africaines, par exemple. Des monnaies grecques d'argent furent recueillies sur le sol de notre pays. Toutes les pertes recensées sont datables de l'époque gallo-romaine, à l'exception d'un cas, celui de Tourdan (Isère). En ce lieu on découvrit une pièce d'Histiée d'Eubée avec des oboles de Marseille, des divisions de l'obole et des monnaies gauloises de la vallée du Rhône<sup>50</sup>. Pour les espèces numides et maurétaniennes, onze contextes de découverte sont connus et dans neuf cas ces espèces ont été trouvées avec des pièces romaines. On peut alors se demander qui répandit ces numéraires en Gaule ?

Les grands voyageurs de ce temps ont été indiscutablement les soldats. A partir de l'époque de César surtout, ils ont sillonné tout le bassin méditerranéen. La pacification et l'occupation de l'Afrique ont nécessité des troupes importantes, la présence de légions romaines est, par ailleurs, bien attestée en Gaule, en particulier par les nombreuses inscriptions funéraires trouvées sur notre sol<sup>51</sup>. Les Romains constituaient certainement l'essentiel des effectifs, mais ils faisaient aussi appel à des auxiliaires étrangers et ce mouvement s'intensifia avec le temps. Ce phénomène a été décrit par M. De Pachtere : « Les soldats de la fin de la république et des premiers débuts de l'empire, sous Octave, Auguste et Tibère, sont surtout des hommes de l'Italie centrale et de la Cisalpine. C'est peu à peu, sous les deux premiers empereurs, qu'apparaissent des soldats originaires de la Narbonnaise, puis des Gaules proprement dites; ils deviennent de plus en plus nombreux au cours du 1<sup>er</sup> siècle, de Claude à Vespasien »<sup>52</sup>.

La présence des Gaulois dans les armées romaines est attestée par le témoignage de César lui-même. On peut lire, au début du *Bellum civile* : « César s'était fait précéder en Espagne par six légions. Les troupes auxiliaires comprenaient environ six mille fantassins, trois mille cavaliers (qui avaient, les uns et les autres, servi César dans toutes les guerres précédentes) et un nombre égal provenant de la Gaule pacifiée par lui : tout ce qu'il y avait de plus noble et de plus brave dans toutes les cités avait été recruté individuellement. Deux mille hommes de l'excellente race des Aquitains et des montagnards qui touchent à la province de Gaule... »<sup>53</sup>. Ce texte met en relief l'importance quantitative et qualitative des Gaulois dans les armées

48 J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Les monnaies gauloises au nom de Togirix, dans *RAE*, 13, 1962, p. 112.

49 The Sark Hoard, dans *Archaeologia*, 103, 1971, p. 28.

50 J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Traité...*, p. 321.

51 Voir indices du *C.I.L.*

52 M. DE PACHTERE, Les camps de la troisième légion en Afrique au premier siècle de l'Empire, dans *CRAI*, 1916, p. 279.

53 CÉSAR, *La guerre civile*, I, 39 (traduction P. Fabre), Les Belles Lettres, Paris, 1936.

romaines au lendemain même de la conquête de leur pays. Nombreux parmi ces soldats sont ceux qui ont séjourné en Afrique. M. Leglay a constaté que, de Tibère aux Flaviens, les Gaulois, surtout ceux de Gaule Chevelue, ont remplacé l'Italie défaillante sur le sol africain<sup>54</sup>. La présence des Gaulois en Afrique — aux côtés de Numides, d'ailleurs — ne fait aucun doute : César, une fois de plus, nous renseigne : « ... après trois ans d'habitude et de séjour en Afrique, il (Labiénus) s'était désormais assuré la fidélité de ses soldats; il avait des forces auxiliaires très importantes de Numides : — cavalerie et infanterie légère — de plus, tous les cavaliers germains et gaulois qu'à la suite de la débâcle pompéienne, Labiénus avait emmenés avec lui de Buthrote... Aussi Labiénus était-il plein d'espoir et brûlant d'audace avec ses seize cents cavaliers Germains et Gaulois et ses huit mille Numides montés sans brides... »<sup>55</sup>. Les Maurétaniens se trouvaient également dans ces armées : tantôt comme mercenaires, tantôt comme troupes fournies en raison de traités d'alliance. Les soldats numides et maurétaniens jouaient un rôle important dans toutes les expéditions puniques, en pleine époque romaine, ils étaient encore les cavaliers les plus hardis de tout le bassin méditerranéen occidental<sup>56</sup>. Les Gaulois, célèbres pour leurs qualités de soldats, n'ont pas seulement servi dans les rangs romains, ils ont également mis leurs talents au service de monarques africains, César nous le révèle : « Juba, informé par Saburra du combat de nuit, mit à sa disposition deux mille cavaliers espagnols et gaulois, qu'il gardait généralement auprès de lui pour sa sûreté personnelle, et le corps d'infanterie en qui il avait le plus de confiance »<sup>57</sup>.

Ces relations entre le continent africain et la Gaule ont donc été nombreuses et variées. Les soldats gaulois combattant en Afrique au service des Romains ou des Africains n'ont pas manqué de revenir chez eux, porteurs de monnaies africaines, de même que les Numides et les Maurétaniens ont eu l'occasion de venir en Gaule, au cours des campagnes militaires romaines, apportant avec eux les pièces qui circulaient dans leur pays d'origine. Les soldats romains ont pu également répandre ces monnaies dans notre pays puisque la solde des militaires était composée d'espèces africaines : « En somme, on peut affirmer que le numéraire destiné à la solde de l'armée d'Afrique était fourni par l'Afrique même, comme les vivres nécessaires à son alimentation. L'avantage pratique de ce procédé administratif n'a pas besoin d'être démontré »<sup>58</sup>. Le même phénomène s'est produit en Gaule où l'on a utilisé le numéraire de la zone du denier pour la solde des légionnaires.

Il est vrai que ces deux processus peuvent paraître fort différents : les espèces d'argent frappées dans les pays de la zone du denier avaient normalement cours en Gaule au moment où une partie de leurs émissions fut prélevée pour rémunérer les légionnaires. En Afrique, à première vue au moins, la situation était autre. Carthage

54 M. LEGLAY, Les Gaulois en Afrique, dans *Hommages à Albert Grenier*, *Latomus*, LVIII, Bruxelles, 1962, p. 1002.

55 CÉSAR, *Guerre d'Afrique*, XIX (traduction A. Bonnet), Les Belles Lettres, Paris, 1949.

56 B.H. WARMINGTON, *Histoire et civilisation de Carthage (814 av. J.-C. à 146 ap. J.-C.)* (sic), Paris, 1961, p. 56.

57 CÉSAR, *La guerre civile* II, 40 (traduction P. Fabre), Les Belles Lettres, Paris, 1936.

58 R. CAGNAT, *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, Paris, 1892, p. 411.

avait été anéantie depuis un siècle lorsque les soldats des armées romaines entrèrent en possession de ces espèces de bronze. Il ne faut alors pas oublier qu'il existait sans doute des quantités énormes de ces monnaies et qu'elles continuèrent, selon toute vraisemblance, à être frappées après la destruction de la grande cité punique et à circuler en Afrique du Nord<sup>59</sup>. Quant aux espèces numides et maurétaniennes, un grand nombre d'entre elles faisaient partie de la circulation monétaire normale à l'époque où les légionnaires se les procurèrent. Les autres, qui étaient les plus anciennes, celles de Masinissa, Micipsa, etc., étaient toujours en usage. Il faut se rappeler que les monnaies antiques avaient souvent longue vie et les exemples de cette pérennité ne manquent pas. J.-G. Milne affirme que des pièces peuvent être utilisées pendant une période indéterminée, non seulement dans le pays où elles ont été émises, mais également ailleurs. Il rapporte qu'au Soudan, récemment encore, des monnaies romaines étaient utilisées comme petite monnaie; un voyageur a noté qu'en Libye on continuait à se servir de pièces d'argent et de bronze de toutes périodes, à partir de l'époque romaine<sup>60</sup>.

Les déplacements d'hommes entre la Gaule et l'Afrique sont attestés par plusieurs inscriptions. L'une se trouve dans l'église de Corseul (Côtes-du-Nord), et mentionne une certaine *Silicia* originaire d'Afrique, vraisemblablement de Numidie, venue en Gaule pour suivre son fils. Cette épitaphe semble datable de la fin du 1<sup>er</sup> s.<sup>61</sup>. Une plaque de calcaire dur, trouvée il y a plus de dix ans dans la Drôme, à la ferme de Pauliane, porte les lettres MIDA, qui pourraient appartenir au *cognomen Numida*. Il pourrait s'agir d'une personne originaire de *Carthago nova* ou de Carthage. L'inscription est datable du 1<sup>er</sup> s., mais sa lecture est hypothétique<sup>62</sup>. Une stèle du Musée du Bardo, à Tunis, a été récemment étudiée : elle atteste, en Afrique, la présence d'un Lyonnais. Il servit dans la III<sup>e</sup> légion Auguste, puis dans l'aile des Panonniens et mourut à *Ammaedara*, à 32 ans, vers 75<sup>63</sup>. Cet homme disparut prématurément, mais combien de Gaulois, servant comme lui en terre africaine, ont pu rentrer, après une absence plus ou moins prolongée, dans leur pays d'origine !

Ces soldats étaient nombreux et venaient d'horizons très divers, comme l'atteste l'étude faite par M. Leglay. A *Ammaedara* et à *Theveste* (Tébessa), il a relevé, parmi les légionnaires dont la patrie est connue, un seul Gaulois de Narbonnaise (Riez). Sept étaient originaires de Lyonnaise : trois venant de Lyon, deux d'Autun et deux de Chartres. L'Aquitaine avait fourni trois soldats : deux de Bordeaux et un de Clermont-Ferrand. Un seul homme venait de Belgique (Langres)<sup>64</sup>. Ce « recensement » effectué seulement à *Theveste* et *Ammaedara* donne idée de l'importance des effectifs gaulois dans les armées romaines.

<sup>59</sup> Cf. *supra*, p. 37-43.

<sup>60</sup>  *Finds of Greek Coins in the British Isles*, Londres, 1948, p. 8.

<sup>61</sup> SEYMOUR DE RICCI, *Répertoire épigraphique de la Bretagne occidentale*, Saint-Brieuc, 1898, p. 30-31. — Renseignement aimablement communiqué par L. Fleuriot.

<sup>62</sup> A. BLANC, H. DESAYE, Inscriptions nouvelles de la Drôme et de l'Ardèche, dans *Gallia*, 33, 1975, p. 248-249.

<sup>63</sup> A. BESCHAOUCH, Encore un Gaulois en Afrique : le Lyonnais M. *Licinius Fidelis*, dans *BCTH*, 5, 1969, p. 261-268.

<sup>64</sup> Les Gaulois en Afrique, dans *Hommages à Albert Grenier*, *Latomus*, LVIII, Bruxelles, 1962, p. 1002.

On comprend donc aisément que des espèces africaines aient été apportées en Gaule, mais on peut se demander pourquoi ces monnaies étrangères ont été acceptées.

#### LA PÉNURIE DE NUMÉRAIRE.

Il fallait des circonstances exceptionnelles pour que les Gaulois se résignassent à utiliser des monnaies frappées en dehors de leur pays. Il ne faut pas oublier qu'en quelques années seulement leurs habitudes monétaires furent véritablement bouleversées. Accoutumés si longtemps à n'accepter que les espèces émises sur le territoire de leur cité, ils durent, avec la guerre, admettre d'abord les monnaies des autres cités, puis celles venant de pays lointains. Ces changements étaient aussi rapides qu'importants. La pénurie de numéraire qui caractérise cette époque troublée les explique.

Cette insuffisance des signes monétaires fut déterminée par plusieurs facteurs. Toute guerre appauvrit considérablement le pays qui en est le théâtre : la Gaule n'échappa évidemment pas à cette règle. César exigea de lourds tributs des populations, la présence des troupes romaines coûtait fort cher au pays occupé, l'organisation de la résistance nécessitait aussi des sommes énormes. Alors que les besoins de numéraire se faisaient de plus en plus impérieux, on assista à la diminution de la masse monétaire. Cette période de remous, de troubles graves amena de nombreuses personnes à confier au sol leurs ressources, tantôt humbles, tantôt considérables. Les espèces que l'on enfouit dans ces circonstances sont les meilleures, elles représentent le produit de la thésaurisation. Une véritable hémorragie de numéraire s'opéra donc : la masse des trésors exhumés depuis le XIX<sup>e</sup> s. atteste son importance et il est bien évident que le sol recèle encore d'innombrables monnaies que l'on crut mettre en sécurité dans ces années de danger permanent.

Or, à cette époque, l'économie gauloise était parvenue à un certain développement, on assistait à l'intensification des échanges, d'où la nécessité de posséder des espèces en quantité suffisante. L'or avait, à la fin de la guerre, effectivement disparu de la circulation monétaire, l'argent se raréfiait considérablement, on eut donc recours à la frappe du bronze, de valeur moindre, mais qui permettait l'émission de monnaies en grandes quantités. Cet alliage était abondant et certains procédés de fabrication employés pour ces pièces étaient bien plus simples, donc plus rapides, que ceux qui avaient été utilisés pour les monnaies d'or et d'argent. J.-B. Colbert de Beaulieu a daté l'apparition de ce numéraire : « Nous sommes obligés de nous en tenir aux constatations positives et de reconnaître que les découvertes jusqu'alors ne nous ont apporté aucune en faveur de l'émission des bronzes gaulois avant la guerre, tandis qu'elles démontrent surabondamment leur présence pendant et après la guerre »<sup>65</sup>. Un fait est révélateur : les armées de César n'ont pas abandonné d'espèces romaines

<sup>65</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Traité...*, p. 305.

de bronze à Alésia, mais seulement des monnaies en métal précieux. 134 pièces d'argent ont été exhumées dans les fossés fouillés sur ordre de Napoléon III<sup>66</sup>.

La frappe du bronze a donc été tardive en Gaule Chevelue, en ce domaine, comme en d'autres, l'avance de la *Provincia* a été importante. C'est, selon toute vraisemblance, dans la première moitié du I<sup>er</sup> s. que ce monnayage de moindre valeur a fait son apparition en Languedoc<sup>67</sup>. Ces humbles espèces allaient faciliter les menus échanges, les petites opérations de la vie quotidienne. Il faut rappeler que ces monnaies de bronze présentaient souvent un aspect doré, très brillant, qui encourageait le public à leur accorder une valeur qu'elles n'avaient pas. Leur utilisation fut de fort longue durée, on a pu constater que la circulation des monnaies gauloises de bronze s'est sans doute poursuivie jusque sous le règne de Tibère et peut-être même au-delà<sup>68</sup>. Au lendemain de la conquête, les Romains n'étaient pas en mesure d'imposer l'utilisation exclusive de leur numéraire. L'immensité de leurs possessions, l'ampleur des tâches d'organisation qui leur incombaient, ne leur permettaient pas de fournir les espèces nécessaires à la vie du pays. Par ailleurs, ils ne disposaient pas de réserves suffisantes d'argent pour permettre la frappe de ces énormes quantités de pièces. Ils ne purent donc pas s'opposer à l'utilisation des espèces locales. Cette politique peut paraître curieuse de la part de l'occupant, il en existe au moins un autre exemple, semble-t-il. Si l'on se réfère à M. Labrousse<sup>69</sup>, les *semisses* au cabire d'Ibiza, frappés d'abord à l'époque de la domination punique sur l'île, ont continué à être émis après sa conquête par les Romains.

Cette volonté des conquérants de ne pas imposer leur numéraire aux vaincus est attestée par l'apparition de monnaies locales. Il est intéressant de noter que ce fait ne fut pas propre à la Gaule, il se manifesta dans une partie de l'Empire romain : « Ce phénomène de la monnaie locale, massivement représenté en Gaule, exista aussi dans l'île de Bretagne et, plus faiblement, au-delà du Rhin, en Italie, en Afrique. Il est apparu déjà sous Auguste »<sup>70</sup>. Cependant, c'est apparemment en Gaule que ce procédé connut un succès particulier, prouvant, par là même, la grave pénurie de numéraire qui y sévissait. L'Occident tout entier fut atteint par ce phénomène, en Gaule, il fut même toléré par le gouvernement central<sup>71</sup>. Ce « désarroi monétaire », auquel on tenta de remédier par des moyens variés, fut de longue durée : « Monnayage d'imitation, surfrappe, apposition de contremarques, toutes ces mesures ont-elles suffi à procurer à l'économie occidentale les espèces de bronze que l'atelier de Rome cessa de frapper dès la fin de l'année 41 ? Il est impossible de répondre à cette question, mais le fait même que la production des imitations atteignit des proportions considérables prouve que la demande ne faiblit jamais. En fait, depuis le règne d'Auguste,

66 J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Traité...*, p. 167-168.

67 M. CLAVEL, *Béziers...*, Paris, 1970, p. 199.

68 J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Traité...*, p. 325.

69 *Monnaies du Haut-Languedoc de l'Antiquité à nos jours*, Toulouse, Musée Paul Dupuy, 1963, p. 53.

70 P.-M. DUVAL, Chronique gallo-romaine, dans *REA*, LXXI, 1969, p. 435. Compte rendu de l'article de J.-B. GIARD, La monnaie locale en Gaule à la fin du III<sup>e</sup> siècle, reflet de la vie économique, dans *JS*, 1969, p. 7-34.

71 J.-B. GIARD, Pouvoir central et libertés locales. Le monnayage en bronze de Claude avant 50 après J.-C., dans *RN*, 6<sup>e</sup> série, XII, 1970, p. 34.

la Gaule souffrait d'une pénurie de petite monnaie qui, jusqu'à l'époque des Flaviens ne se démentit pas »<sup>72</sup>.

La frappe des pièces de bronze, rendue indispensable, en raison d'un ensemble de phénomènes politiques, économiques et sociaux est en fait particulièrement important pour l'histoire de la Gaule. La chute des hégémonies a eu des conséquences capitales : elle a entraîné la multiplication de la monnaie; celle-ci, au lieu d'être l'instrument d'un peuple qui avait réussi à contrôler le trafic sur une partie importante de la Gaule, devenait l'instrument des autorités d'une cité.

Alors intervint un phénomène dont on ne s'était pas rendu compte au temps des hégémonies : la rareté du métal précieux. A cette époque, la fonction monétaire étant limitée, le stock d'or suffisait à assurer les émissions nécessaires en nombre et en volume; mais à partir du moment où la monnaie était à la portée des autorités locales, les réserves de matières précieuses de chaque cité risquaient d'être vite épuisées. Si le nombre de pièces émises dans le second stade est cent fois ou mille fois plus élevé, il est évident qu'on ne dispose pas d'assez de métal précieux pour frapper cette masse nouvelle. Il faut alors recourir à des métaux ou alliages de substitution ou encore créer des espèces divisionnaires, c'est ce qui explique l'avilissement fatal de la monnaie en Gaule.

Le fait que les cités aient recouvré leur indépendance et se soient substituées à la souveraineté exercée par les hégémonies est indiscutablement la cause immédiate et principale du processus d'inflation et de dévaluation des monnaies. Bien entendu, les malheurs de la guerre, la nécessité de financer des activités non productives ont ajouté aux causes propres.

Les conséquences sociales des phénomènes monétaires en Gaule sont donc particulièrement importantes. La nécessité d'augmenter la masse du numéraire a entraîné des réactions en chaîne.

#### LE RÔLE DE L'HOMOTYPIC.

La présence de numéraire observée en Gaule pendant et après la conquête du pays par les Romains explique aussi l'introduction d'espèces étrangères. On peut toutefois se demander pourquoi elles ont été adoptées par les indigènes.

L'évolution de la circulation monétaire en Gaule est maintenant bien établie<sup>73</sup>. Nous avons vu qu'avant la guerre, à la fin de l'indépendance, les circuits monétaires s'étendaient aux cités de la zone dite du denier, qui était attachée aux monnaies d'argent<sup>74</sup>. Cependant, au même moment, ailleurs en *Gallia Comata*, les numéraires ne sortaient pratiquement pas du territoire de la cité responsable des émissions<sup>75</sup>.

72 J.-B. GIARD, *op. cit.*, p. 42. C'est surtout au Bas-Empire que la monnaie locale fut utilisée.

73 Voir les travaux de J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, en particulier *Traité...*

74 J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, La monnaie de *Caletedu* et le système du denier en Gaule, dans *Cahiers numismatiques*, 2, 1965, p. 163-180 et J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, La monnaie de *Caletedu* et les zones du statère et du denier en Gaule, dans *RAC*, 18, 1966, p. 101-129.

75 A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, p. 515-516.

Les choses changèrent du tout au tout pendant la guerre, les enfouissements monétaires, dont on retrouve depuis des siècles les témoignages, eurent pour effet de retirer de la circulation une part considérable des fonds. La formation des ligues, les invasions et les campagnes de César, les déplacements de personnes : guerriers et réfugiés, contribuèrent efficacement à diffuser les émissions des divers peuples dans le pays. C'est en cela que réside la généralisation de la circulation monétaire à la fin de la guerre. Après la pacification, cet état de choses subsista : c'est ainsi qu'il n'est pas rare de retrouver dans le Languedoc des monnaies frappées au nord de la Loire et de découvrir dans le Nord des séries émises en *Provincia*. La circulation banale de tant d'espèces étrangères au lieu où elles s'échangeaient permit tout naturellement à celles qui venaient d'au-delà des frontières des Gaules de s'insinuer dans ce flot.

Le type n'était pas indifférent et pas davantage le mode de fabrication. La façon des flans, dont la préparation était étroitement comparable en Gaule et dans l'espace punique, leur ressemblance avec ceux qui sortaient des ateliers locaux, l'affinité de la typologie avec l'imagerie monétaire usuelle conféraient le laissez-passer et leur permettaient d'être considérées à l'égal des monnaies d'appoint indigènes. Les petits bronzes puniques étaient, à cet égard, nettement privilégiés en raison du cheval empreint au revers. Le nombre des bronzes gaulois au type du cheval est considérable. L'homotypie ne se bornait pas au revers : au droit, la tête de Tanit, l'ancienne déesse phénicienne adorée à Carthage, n'était pas sans analogie avec la tête humaine des frappes de bronze sorties des officines de *Gallia Comata*. Ces motifs étaient familiers aux Gaulois : on comprend ainsi l'acceptation de ces espèces en une période où le numéraire manquait tant. Les Gaulois venant d'Afrique et les légionnaires pouvaient donc écouler sans peine ces souvenirs de leurs lointains séjours.

Il faut toutefois signaler deux pièces qui ne correspondent pas à cette typologie : celles du Poiré-sur-Vie (Vendée) et d'Olonzac (Hérault). La première est, en effet, ornée d'un palmier sur une face, d'un buste de cheval sur l'autre, dans ce cas, il s'agissait tout de même d'une relative homotypie, car l'animal était présent. Pour Olonzac, en revanche, le type était totalement étranger puisque la monnaie était ornée d'un palmier d'un côté, d'un Pégase de l'autre. Ce sont là les seules exceptions issues du domaine punique.

L'importance de la typologie a sans doute été grande : il est, en effet, frappant de constater que presque toutes les monnaies numides et maurétaniennes de bronze et de plomb, trouvées en Gaule et dont nous connaissons les types, offrent au droit un visage humain, au revers un cheval. Trois exceptions seulement sont actuellement recensées : les pièces recueillies à Mons, Assier et Bavai. La première est numide, en bronze, elle offre au droit les têtes laurées et accolées des Dioscures, au revers, deux chevaux allant au pas, ce type ne s'éloigne toutefois guère de celui décrit plus haut : les effigies sont seulement doubles. La monnaie d'Assier, qui est maurétanienne, en bronze, comporte bien une tête humaine au droit, mais à la place du cheval habituel on trouve un ibis au revers. A Bavai, c'est une pièce de même origine et même alliage qui a été découverte. Le droit présente un visage masculin et le revers est orné de deux épis de blé et une légende punique.

Typologiquement, les monnaies africaines de bronze et de plomb présentaient donc des analogies suffisantes avec le numéraire de la Gaule pour être acceptées par les habitants de ce pays. Ces motifs : visage humain et cheval leur étaient familiers. Le fait que la tête représentée soit tantôt celle d'un homme, tantôt celle d'une femme, que le cheval soit tantôt figuré complètement, tantôt sous forme de buste, avec ou sans palmier, avec ou sans globules, leur importait probablement peu. Leurs propres monnaies présentaient, d'un peuple à l'autre, tant de différences que ces variantes minimales ne pouvaient pas les choquer.

Il pourra, en revanche, paraître surprenant que des pièces aussi différentes entre elles métrologiquement aient pu être acceptées. Si nous examinons les espèces puniques de bronze, les espèces numides et maurétaniennes de bronze et de plomb pour lesquelles nous avons des renseignements métrologiques, nous constatons que pour la pièce la plus lourde pèse 15,04 g (Mons, Belgique), que la pièce la plus légère a un poids de 0,92 g (Soulac-sur-Mer, Gironde), soit une différence de 14,12 g ! Les variations de module peuvent aussi surprendre : la monnaie la plus grande a un module de 29 mm (Mons, Belgique), la plus petite de 10 mm (Soulac-sur-Mer, Gironde), soit une différence de 19 mm. Une diversité métrologique aussi importante poserait un réel problème s'il s'agissait d'espèces en métal précieux : or et même argent. Le bronze et le plomb sont, au contraire, pratiquement dépourvus de valeur intrinsèque. Les monnaies qui en sont constituées ont plus une valeur conventionnelle qu'une valeur réelle. Il importe donc relativement peu qu'une pièce pèse quelques grammes de plus ou de moins ou encore qu'elle soit de flan plus ou moins large, ce qui compte c'est le signe, c'est sa fonction de moyen d'échange<sup>76</sup>. Or ce sont les effigies du droit et du revers qui « authentifient » en quelque sorte la monnaie, qui lui permettent de jouer son rôle. Ce phénomène est compréhensible en tous temps, il l'est encore plus dans une période de « disette » monétaire comme celle que la Gaule connut après la conquête césarienne. Dépourvus de numéraire à cette époque troublée, les Gaulois acceptèrent sans peine ces espèces lointaines, certes, mais dont les motifs leur étaient connus depuis longtemps.

Le rôle des analogies typologiques a sans doute été déterminant pour l'acceptation des monnaies de bronze africaines, a-t-il été aussi important pour les pièces d'argent numides et maurétaniennes ? Une première constatation s'impose : toutes les espèces d'argent que nous connaissons à ce jour, à l'exception de deux : celles d'Hussigny-Godbrange et de Fréjus<sup>77</sup>, qu'elles soient de Juba I<sup>er</sup> ou de Juba II, présentent au droit une tête d'homme, au revers un temple. Le visage humain était familier aux Gaulois, on ne peut en dire autant du temple. La typologie semble,

<sup>76</sup> Les bronzes gaulois eux-mêmes pouvaient varier métrologiquement du simple au double (cf. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Catalogue des collections archéologiques de Montbéliard. Les monnaies gauloises*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Vol. 34, Archéologie 10, Les Belles Lettres, Paris, 1960, p. 45). Une même monnaie, celle de Togirix, est représentée par 120 individus dont le poids oscille entre 3,69 g et 1,90 g. L'auteur nous a dit qu'il connaissait de ces variations du simple au triple pour un même type monétaire.

<sup>77</sup> La pièce d'Hussigny-Godbrange offre, en effet, au droit, le buste de la Victoire couronnée de lauriers et, au revers, un cheval libre, galopant à droite, celle de Fréjus est ornée au droit de l'effigie de Juba II, au revers d'un capricorne avec corne d'abondance.

dans ce cas, avoir joué un rôle nettement moins important que pour le bronze. Il est vraisemblable, en revanche, que la métrologie a été déterminante. Nous ne possédons malheureusement que le poids de quatre monnaies numides : celles de Larochemillay (3,59 g), Maillé (deux exemplaires : 3,39 et 3,79 g) et Mâlain (3,50 g) ; les modules des pièces du Mans sont inconnus, celles de Larochemillay et Mâlain ont respectivement 16 et 18 mm de diamètre. La monnaie maurétanienne de Fréjus avait également un module de 18 mm, toutefois, son poids (1,60 g), qui est seulement celui d'un fragment, ne peut être utilisé. Cette absence de renseignements est fort regrettable, mais il est probable que, si nous connaissions la métrologie de ces pièces, nous constaterions que leurs poids et leurs modules sont proches de ceux du denier romain. Le fait que ces monnaies fassent partie de trésors composés, totalement ou en partie, de deniers romains est hautement significatif. Ces pièces africaines d'argent, alignées sur le denier ont circulé tardivement en Gaule comme monnaies équivalentes de ce denier.

Pour ces espèces, les analogies typologiques ont dû également jouer. Si les pièces puniques de bronze présentaient de grandes ressemblances avec les monnaies gauloises, nous constatons que les espèces numides et maurétaniennes comportant au droit un visage masculin, au revers un temple, étaient singulièrement proches de certains deniers romains qui, eux aussi, étaient ornés d'un temple au revers<sup>78</sup>. Malgré la grave pénurie de numéraire qui sévissait à cette époque, les monnaies étrangères n'étaient pas acceptées aveuglément.

## CONCLUSION

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

<sup>78</sup> G. FUCHS, *Architekturdarstellungen auf römischen Münzen*, Berlin, 1969. Voir en particulier pl. 2, n° 16, 17, 18; pl. 4, n° 51, 52, 53, 54; pl. 5, n° 59, 60.

La présence, bien attestée en Gaule, des monnaies de l'Afrique ancienne, pose trois questions fondamentales : quand ces espèces sont-elles parvenues sur notre sol ? Par qui ont-elles été importées ? Pourquoi l'ont-elles été ?

Nous avons vu qu'avant — 121, les pièces étrangères ne pouvaient être acceptées en Gaule : les imitations des statères de Tarente étaient en usage dans le Nord et le Nord-Ouest, les statères d'or des *Arverni* circulaient dans le reste du pays, les oboles massaliètes d'argent s'y ajoutaient peut-être localement dans le Midi, mais il n'est pas imaginable qu'on ait utilisé des monnaies grecques ou africaines<sup>1</sup>. L'effondrement de l'hégémonie arverne et la conquête de la *Provincia* par les Romains transformèrent politiquement et économiquement la vie du pays. Les conquérants suivirent sans aucun doute la pratique universelle qui consiste à s'emparer d'une partie des richesses du peuple vaincu<sup>2</sup>; un appauvrissement considérable en or dut en résulter. Pour s'assurer le dévouement des petits dynastes de la région de Béziers et de Narbonne, ils leur accordèrent le droit de battre monnaie dans la première partie du 1<sup>er</sup> s. L'ensemble des faits constatés par les numismates atteste que ce fut la première création, par un peuple indigène, d'un monnayage de bronze en Gaule. L'introduction des pièces composées de cet alliage n'est donc admissible qu'à partir de cette époque.

A vrai dire, jusqu'à présent, à l'exception des monnaies puniques de Sigean (Aude) et d'Olonzac (Hérault), nous ne possédons pas d'espèces africaines qui aient été enfouies à une date aussi haute que le premier quart du — 1<sup>er</sup> s. et même, nous devons reconnaître que chaque fois qu'un contexte de découverte est connu, il est contemporain de l'extrême fin de la guerre des Gaules et le plus souvent postérieur à cette guerre. Les cas de Sigean et Olonzac apparaissent isolés et ne peuvent donner lieu à des conclusions<sup>3</sup>. Si nous avons, à l'avenir, d'autres trouvailles de ce genre dans un milieu archéologique daté du — III<sup>e</sup> s. ou du — II<sup>e</sup> s., nous devrions réexaminer ces découvertes à la lumière de leur contexte. En attendant, il convient de considérer ces exceptions avec la plus grande prudence.

La circulation, dans un pays donné, de monnaies étrangères qui sont utilisées parallèlement aux espèces de ce pays est un fait anormal, qui témoigne d'une situation d'exception et revêt un caractère temporaire. Nous pouvons alors nous interroger sur la durée de ce phénomène. Il a pris fin, selon toute vraisemblance, avec la mise en œuvre de la réorganisation de l'Empire décidée par Auguste. A partir de ce moment les premiers bronzes émis en Gaule, ceux des dynastes du Languedoc cessèrent de circuler<sup>4</sup>. Par ailleurs, l'exemple du *limes* confirme cette vue : le nombre connu

<sup>1</sup> Cf. *supra*, p. 140-144.

<sup>2</sup> Cf. Cicéron, *Pro Fonteio*.

<sup>3</sup> Si la pièce de Sigean présente une typologie conforme à celle de la très grande masse des monnaies puniques trouvées en Gaule, il faut noter que l'exemplaire d'Olonzac apparaît comme une exception, puisqu'il présente sur une face un palmier et sur l'autre un Péguse.

<sup>4</sup> M. CLAVEL, *Béziers...* p. 199-200.

des espèces étrangères recueillies dans cette vaste région est peu considérable, malgré la présence de très nombreux Romains : la constitution du *limes* a été trop tardive; à cette époque, la circulation des monnaies africaines avait pratiquement cessé. C'est donc entre la fin de la guerre des Gaules et l'époque augustéenne qu'il faut situer l'utilisation des monnaies africaines.

Par qui ces espèces ont-elles été importées ? Il est particulièrement difficile de répondre à cette question. Il est souvent délicat d'attribuer une importation quelconque à un peuple ou à un groupe humain précis, mais le problème est plus complexe encore lorsqu'il s'agit de numéraire, destiné, par vocation, à circuler. Si nous ne pouvons pas identifier avec une certitude totale les importateurs, nous pouvons, d'abord et en tout cas, éliminer l'hypothèse la plus couramment proposée et admise jusqu'ici : celle du passage d'Hannibal<sup>5</sup>. Il est possible que des soldats carthaginois aient perdu, lors de leur périple gaulois, quelques menues pièces qu'ils transportaient. L. Robert a souligné la différence entre les modestes espèces de bronze et les autres : « Les bronzes ne nous renseignent pas sur le commerce et le déplacement des marchandises, mais sur les voyages des hommes »<sup>6</sup>. Telle pourrait être, en effet, l'origine de quelques-unes de nos monnaies puniques, trouvées isolément, hors de tout contexte archéologique. Il faut toutefois noter que ces soldats transportaient aussi, selon toute vraisemblance, quelques pièces d'or ou d'argent et nous n'en avons pas trouvé trace<sup>7</sup>.

Une proposition, en revanche, ne saurait vraiment être retenue : Hannibal n'a pas pu récompenser les Gaulois des énormes services qu'ils lui rendaient en les payant au moyen de pièces de bronze, même en quantités très importantes. De la part d'hommes avides d'or — ce fait est rapporté à plusieurs reprises par les auteurs anciens — et qui ignoraient l'usage des monnaies de bronze, l'hypothèse est invraisemblable; aucun doute n'est permis sur ce point. C'est même une évidence, les espèces puniques de bronze découvertes sur le sol des Gaules n'ont pas été offertes aux habitants par le chef barcide.

Une autre explication peut venir à l'esprit : l'introduction de ces monnaies par Marseille. La légendaire rivalité de la cité phocéenne et de Carthage incite toutefois à la prudence. Quelques considérations numismatiques simples vont dans le même sens. Au moment où les espèces puniques ont été importées en Gaule, il fallait une ressemblance, en poids et en module, avec les pièces en circulation : le problème de la datation des petites monnaies de Marseille se trouve ainsi posé. Or, à l'heure actuelle, les numismates n'acceptent plus le classement chronologique proposé en dernier lieu par H. Rolland. Il est loin d'être certain que les petits bronzes de la cité phocéenne soient antérieurs à la guerre des Gaules.

Il faut chercher ailleurs la solution : les hommes qui ont le plus voyagé au moment de la conquête de la Gaule sont indiscutablement les soldats. Leurs déplacements entre

<sup>5</sup> Cf. *supra*, p. 138-142.

<sup>6</sup> *Études de numismatique grecque*, Paris, 1951, p. 78, n. 8.

<sup>7</sup> La découverte de 18 monnaies « phéniciennes » d'argent à Ollioules ne nous paraît pas digne d'être prise en considération.

l'Afrique et la Gaule sont bien attestés; les légionnaires étaient, d'autre part, rémunérés avec les espèces des pays dans lesquels ils séjournèrent, il ne paraît donc pas surprenant qu'ils aient rapporté une partie au moins de leur solde et nous avons vu l'extrême variété des monnaies qui circulaient en Afrique du Nord<sup>8</sup>. Cette diversité est mise en évidence par les découvertes effectuées sur notre sol, puisqu'elles se composent d'espèces puniques, de pièces numides de Masinissa, Micipsa ou Juba I<sup>er</sup> ou encore de monnaies maurétaniennes, ces dernières étant très rares. S'il ne semble pas possible, actuellement, de déterminer avec certitude la chronologie des monnaies puniques, les espèces numides sont, en revanche, datées, or, dans cette catégorie, les pièces de Juba I<sup>er</sup> dominant (18 exemplaires sur 33) et cette période est celle où les Romains conquièrent la Gaule. Les pièces maurétaniennes sont peu nombreuses : 4 exemplaires. Elles sont trop tardives déjà. A partir de l'époque d'Auguste, on le sait, la situation monétaire de la Gaule va changer.

Pourquoi les espèces africaines ont-elles pu être acceptées en Gaule ? Leur utilisation n'a pu être admise qu'en raison de circonstances exceptionnelles. L'extraordinaire appauvrissement en numéraire qui succéda à la conquête romaine, la généralisation de la circulation qui en résulta, l'introduction des pièces romaines, bouleversèrent les habitudes des Gaulois. Le fait dominant était la disette monétaire à laquelle il fallait faire face, même par des moyens de fortune. Les monnaies étrangères s'introduisirent alors dans la circulation parce qu'elles étaient adaptées à la fonction qu'elles étaient destinées à remplir. Il ne faut pas oublier que la masse des espèces indigènes extérieures à une cité donnée était dans la même situation qu'une monnaie étrangère. Ces espèces furent acceptées aisément à partir du moment où elles correspondaient métrologiquement aux pièces gauloises qui leur étaient immédiatement assimilables. Au moment de la conquête, le denier gaulois pesait statistiquement entre 1,90 g et 1,85 g, ce qui correspond sensiblement à la moitié du denier romain. Toute pièce d'argent qui constituait une division ou un multiple de ce poids était acceptée : ce fut le cas des monnaies de Juba I<sup>er</sup> alignées sur le denier. Il est significatif qu'elles fassent, la plupart du temps, partie de trésors composés par ailleurs de deniers romains. En revanche, les drachmes de Marseille qui pesaient plus de 1,90 g n'ont pas circulé en Gaule. Les oboles qui, elles, étaient toujours assimilables à une division du denier ont abondamment circulé à basse époque.

Pour les bronzes puniques, l'adéquation à la circulation gauloise était parfaite. Par la typologie, les Gaulois y retrouvaient en effet des images familières : au droit, tête humaine à droite, cheval au revers (les pièces de bronze numides présentaient les mêmes caractéristiques). Pour la fabrication, l'aspect des espèces puniques était identique à celui de très nombreux bronzes gaulois. En ce qui concerne la métrologie, comme il s'agit de bronzes, la diversité des poids et même des modules avait peu d'importance. On remarque en corollaire, l'absence de monnaies d'argent puniques, qui étaient en dehors du système du denier gaulois pesant 1,90/1,80 g. Ces espèces n'avaient aucune chance de circuler, on n'en trouve même pas accidentellement.

<sup>8</sup> Cf. *supra*, p. 37-43.

Cela suggère aussi que les monnaies d'argent puniques n'étaient plus en usage en Afrique lorsque César y vint; les pièces de bronze, en revanche, étaient abondantes et les légionnaires purent en faire provision à l'occasion de leurs changements de garnison. Ils se procurèrent également des pièces d'argent numides et maurétaniennes qui circulaient encore<sup>9</sup>. Entre la guerre des Gaules et le règne d'Auguste, les espèces puniques, numides et maurétaniennes eurent donc leur place dans ce flot en s'intégrant à lui.

Les pièces de bronze et de plomb furent utilisées comme petites monnaies d'appoint servant aux transactions du commerce quotidien; les espèces d'argent, plus précieuses, font, le plus souvent, partie de trésors de deniers. Quelle que soit leur origine : punique, numide ou maurétanienne, quel que soit le métal ou l'alliage qui les compose, ces espèces attestent un même phénomène, grave, profond : la pénurie de numéraire qui suivit la conquête, aussi bien en *Provincia* qu'en *Comata*. La conquête de la *Provincia* se situe environ soixante-dix ans plus tôt que celle de la *Comata* et c'est là aussi que l'on commencera à frapper le bronze : ces deux phénomènes expliquent vraisemblablement la plus grande abondance des espèces puniques dans le Midi et la présence des deux seuls trésors que nous possédions jusqu'à présent : ceux de Marseille et de Monaco. L'acceptation privilégiée des bronzes dans le Midi méditerranéen est due en grande partie au fait que la monnaie romaine de petite valeur était précisément de bronze et que, bien qu'elle ne circulât pas chez les indigènes, elle n'en avait pas moins valeur de modèle aux yeux des chefs.

Ainsi, paradoxalement, des monnaies africaines nous permettent de mieux connaître la Gaule en une période particulièrement importante et troublée de son histoire.

## INDICES ET TABLES

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

<sup>9</sup> Il faut noter l'absence totale de monnaies d'or provenant de l'Afrique antique.

## INDEX DES NOMS DE DIVINITÉS ET DE PERSONNES

Les noms antiques sont en *italique*

- Adherbal*, 128.  
*Agrippa*, 78, 96.  
*Agrippine*, 38.  
Albert I<sup>er</sup> de Belgique, 125, 130.  
*Alexandre II*, 46.  
*Alexandre III*, 46.  
*Alexandre Sévère*, 60, 107.  
Allen (D.F.), 144.  
Ambert (P.), 93 n. 94 et 96.  
André, 70.  
*Antigone Gonatas*, 95.  
*Antiochos IV*, 46.  
*Antonin le Pieux*, 38, 41.  
*Antonius*, 44.  
*Appien*, 40.  
*Arcadius*, 77.  
Arnera, 107.  
Aubenas, 131.  
Aubin (G.), 115 n. 186, 125 n. 229.  
*Auguste*, 13, 15, 38, 44, 63, 75, 78, 81, 96, 101, 112, 121, 123, 144, 148, 155, 157, 158.  
*Augustin (saint)*, 43.  
Aymard (A.), 119, 120.  
Azéma, 128.
- Baal*, 42, 44, 45.  
Babelon (J.), 88 n. 72.  
Baradez (J.), 40.  
*Barcides*, 30.  
Barthélemy (A.), 98, 126, 127.  
Basset (H.), 43.  
Beaumont (C. de), 109.  
Bémont (C.), 17.  
Benabou (M.), 43.  
Benoît (F.), 100, 136.  
Bertin (J.), 17.  
Bertrand de Noue, 120.  
*Bituit*, 141.  
Blanchet (A.), 9, 98, 119, 126, 127, 128, 141.  
Bonnet, 70.  
Brentchaloff (D.), 81 n. 38.
- Cagnat (R.), 38, 39.  
*Caius Gracchus*, 42.  
*Caius Vibius Pansa*, 120.  
*Caius Vibius Varus*, 120.
- Caigula*, 38.  
Camps (G.), 40.  
Cart (G.), 131, 131 n. 256.  
Castan (A.), 76.  
Cavalier (C.), 70.  
*Célestin (Pape)*, 44.  
*Cérés*, 30, 37, 74, 77, 83, 88, 89, 90, 94, 98, 99, 101, 104, 105, 106, 108.  
*César*, 26, 42, 61, 61 n. 93, 100, 101, 118, 121, 141, 143, 144, 145, 147, 150, 158.  
Chabot (L.), 100, 100 n. 120 et 121.  
Changarnier (J.-B.A.), 49 n. 67, 120.  
*Charon*, 38, 39.  
Chaudruc de Crazanne, 101.  
Chéney, 115.  
*Cicéron*, 43 n. 36.  
*Claude*, 116, 144.  
Claustres (G.), 135.  
Clavel (M.), 41.  
*Cléopâtre Sélééné*, 129.  
Colbert de Beaulieu (J.-B.), 15, 17, 60, 70 n. 8, 76, 82, 95, 99, 111, 113 n. 179, 122 n. 218, 143, 147.  
*Commode*, 113.  
*Constance*, 99.  
*Constantin*, 60.  
Cothenet (A.), 51 n. 68, 88, 102 n. 134.  
Coutil (L.), 96, 96 n. 105.  
Cutroni (A.T.), 31.
- Dèchelette (J.), 117.  
Delattre (A.-L.), 37, 38, 39.  
Deloche (M.), 118.  
*Déméter*, 30, 37.  
Deneauve (J.), 100.  
De Pachtere (F.-G.), 144.  
Deroc (A.), 135.  
Desnoyers (M.), 94.  
*Dioclétien*, 39.  
*Domitien*, 39, 61.  
Doppler (H.W.), 87.  
Ducrocq (T.), 127.  
Duplessis J.), 124 n. 224, 130 n. 253.  
Duval (P.-M.), 17.  
Fabre (G.), 80.  
Fabre (H.), 103.

- Fantar (M.), 45.  
 Feautrier, 112.  
 Feuardent, 127.  
 Fischer (B.), 14, 15.  
 Fleuriot (L.), 146 n. 61.  
 Florus, 40.  
 Fonteius, 100.  
 Forteleoni (L.), 31.  
 Foucher (L.), 41.  
 François I<sup>er</sup>, 130.  
 Fronton, 128.
- Galba*, 39.  
 Galiot de Genouillac, 130.  
 Gauda, 109, 113, 114.  
 Gaultier du Mottay (J.), 125, 126.  
 Giard (J.-B.), 78, 96 n. 107, 97, 121.  
 Godin (M.), 39.  
 Gordien III, 60.  
 Gounot (R.), 119.  
 Gracques, 42.  
 Graff (Y.), 86 n. 62.  
 Gsell (S.), 25, 39, 40, 41, 137.  
 Guéry (R.), 123 n. 223.  
 Guillaumet (J.-P.), 117 n. 194.
- Hadrien*, 39, 113.  
*Hannibal*, 9, 25, 64, 135, 136, 138, 139, 156.  
*Hasdrubal*, 9, 139.  
 Henri III, 95.  
 Héron de Villefosse (A.), 89.  
*Hiéron II*, 46, 47.  
*Himilcon*, 137.  
 Hucher (E.), 123, 131.
- Janus*, 120.  
 Jelinski (A.), 17.  
 Jenkins (G.K.), 30, 31, 31 n. 19, 32, 54, 71, 89 n. 81.  
*Juba I<sup>er</sup>*, 10, 42, 63, 64, 65, 69, 70, 109, 110, 112, 113, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 127, 145, 152, 157.  
*Juba II*, 10, 63, 65, 69, 70, 116, 119, 120, 129, 131, 152, 152 n. 77.  
 Jullian (C.), 140.
- Kent (J.P.C.), 143.
- Labiénius*, 145.  
 Labrousse (M.), 106 n. 150, 128, 148.  
 Lafaurie (J.), 77.  
 Lathoumétique (P.-Y.), 92 n. 92.  
 Laugier (J.), 89 n. 81.  
 Layet (J.), 93.  
 Lebert, 96.  
 Leglay (M.), 145.  
 Lelewel (J.), 83, 97.  
 Lemozi (A.), 129.
- Lévêque (P.), 41.  
 Levi Della Vida (G.), 44.  
 Lewis (R.B.), 32.  
 Lintz (G.), 118 n. 198.  
 Lordereau (M.), 76 n. 22.  
 Luynes (de), 78, 83.
- Mainjonet (M.), 17.  
 Manivet (P.), 78.  
*Marc-Antoine*, 63, 65, 118.  
 Marion (J.), 126, 126 n. 235.  
*Massinissa* (ou *Masinissa*), 37, 38, 109, 114, 126, 128, 146, 157.  
 Mazard (J.), 33, 37, 40, 42, 65.  
 Mazel (A.), 102.  
 Merlat (P.), 125.  
*Micipsa*, 37, 38, 44, 49 n. 67, 70, 98, 111, 115, 120, 126, 128, 146, 157.  
 Milne (J.-G.), 146.  
 Mionnet (T.E.), 88 n. 72, 112.  
 Mitard (P.-H.), 115 n. 185.  
 Montagnac (P.), 90 n. 84, 91.  
 Montégut (J.F. de), 106 n. 150.  
 Moreau (J.), 104 n. 143, 105 n. 144.  
 Morel (J.-P.), 91 n. 89.  
 Morenon, 126.  
 Müller (L.), 27, 28, 29, 30, 54, 69.  
 Muret (E.), 97.
- Napoléon III, 148.  
*Néron*, 124.  
*Nerva*, 39.
- Octave*, 63, 65, 144.
- Pagès (J.), 91 n. 89.  
 Painlevé (P.), 84, 85.  
*Pallas*, 97.  
 Pape (L.), 113 n. 179.  
 Pasquier, 93.  
 Penguern (de), 126.  
 Pérocheau de La Boucherie (J.), 85 n. 59.  
 Perret (V.), 136.  
*Perséphone*, 30, 42, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 87, 91, 92, 103, 104.  
 Petit (H.), 15 n. 5.  
*Philippe II de Macédoine*, 46, 64, 140.  
 Picard (G.), 45, 135, 136, 137, 138.  
 Poilane (A.), 82.  
 Ponroy (C.), 99 n. 117.  
 Prades (H.), 84 n. 55.  
*Procope*, 44.  
*Proserpine*, 30, 85, 94, 95, 105.  
*Ptolémée Sôtér*, 30.  
*Ptolémée VIII*, 47.  
*Ptolémée X*, 47.  
*Ptolémée*, 70.  
*Publius Clodius Turrinus*, 120.

- Ricard (A.), 70.  
 Richard (J.-C.M.), 51 n. 68, 57 n. 85, 62, 84 n. 55, 85 n. 56, 93, 102 n. 133, 104 n. 138, 141 et 142.  
 Rivard (M.), 105.  
 Robert (L.), 156.  
 Rogers (G.), 81 n. 41.  
 Rolland (H.), 65, 120, 127, 143, 156.  
 Rollin, 127.  
 Rostovtzeff (M.), 41.  
 Roussel (L.), 122 n. 218.  
 Rouzard (H.), 92.
- Saburra*, 145.  
 Sauvadet, 70.  
 Seston (W.), 44.  
*Silicia*, 146.  
 Solier (Y.), 137.  
 Sornin (G.), 88.  
 Sornin, 88 n. 68.  
 Souladie, 129.  
 Strabon, 13, 41, 137.  
 Sydenham (E.A.), 121.
- Taillebois (E.), 116, 136.  
*Tanit*, 30, 32, 42, 45, 75, 76, 86, 88, 150.
- Térouanne (P.), 74 n. 12.  
 Thirion (M.), 124 n. 224, 130 n. 253.  
*Tibère*, 60, 61, 62, 81, 105, 123, 144, 145, 148.  
*Tite-Live*, 138, 139.  
*Togirix*, 151 n. 76.  
*Trajan*, 38, 39, 60, 62, 105.
- Ulpian*, 43.
- Vaillant de Guélis, 102.  
 Varaldi (R.), 106 n. 151, 107.  
 Veillard (J.Y.), 70 n. 8.  
*Vercingétorix*, 15.  
 Vergneault, 17.  
 Versillé (L.), 82.  
*Vespasien*, 39, 144.  
 Vial (P.), 102.  
 Vian (P.-C.), 51 n. 68, 76, 77, 78, 83, 84, 103, 103 n. 135, 114.  
 Vinchon, 105.  
*Vitellius*, 60, 105.
- Warmington (B.H.), 41, 42.  
 Wyss (R.), 136.
- Zonaras, 40.

## INDEX DES PEUPLES GAULOIS

La notation systématique des noms ethniques en latin a été adoptée.

*Aduatuci*, 59, 63, 87, 114.  
*Aedui*, 63, 100, 117, 127, 141, 142, 143.  
*Ambiani*, 59, 63, 87, 114.  
*Aquitani*, 26.  
*Arverni*, 59, 79, 140, 141, 155.  
*Atrebates*, 63, 114.  
*Aulerici Ebuovices*, 63, 114.  
  
*Bituriges*, 59, 60, 63, 79, 127.  
*Bituriges Cubi*, 59, 95.  
*Boii*, 97.  
  
*Caletes*, 127.  
*Carnutes*, 96.  
*Catalauni*, 59, 60, 63, 79, 114.  
*Cavares*, 135.  
*Coriosolitae*, 61, 88, 143.  
  
*Eburones*, 59, 87.  
*Ebuovices*, 96.  
  
*Helvetii*, 26, 97.  
  
*Lemovices*, 118, 119.  
*Leuci*, 59, 61, 83, 122, 127.  
*Lingones*, 61, 63, 114, 141, 142, 143.

*Massilienses*, 112.  
*Mediomatrici*, 63, 114.  
*Meldi*, 63, 114.  
  
*Namnetes*, 143.  
*Nervii*, 59, 87.  
  
*Pictones*, 63, 127.  
  
*Redones*, 143.  
*Remi*, 59, 60, 61, 63, 79, 83, 87, 114.  
  
*Santones*, 63, 127.  
*Segusiavi*, 100.  
*Senones*, 59, 60, 63, 79, 114.  
*Sequani*, 26, 59, 60, 61, 63, 77, 114, 117, 122, 127, 141, 142, 143, 144.  
  
*Tectosagi*, 59, 61.  
*Treveri*, 59, 63, 87, 114.  
*Turones*, 59, 60, 63, 95, 127.  
  
*Veliocassi*, 63, 114.  
*Veneti*, 143.  
*Veromandui*, 63, 114.  
*Volcae Arecomici*, 63, 114, 139.  
*Volcae Tectosages*, 97, 139, 140.

## INDEX GÉOGRAPHIQUE

Les termes généraux comme Gaule, Afrique ou les mots souvent cités dans le texte : Carthage, par exemple, ne figurent pas dans l'index.

Les noms antiques sont en italiques.

Le signe \* indique qu'il s'agit du lieu de découverte d'une ou plusieurs monnaies africaines en Gaule.

Aberdovey (Angleterre), 46.  
*Acholla* (Tunisie), 25, 29, 41.  
Açores, 47 n. 65.  
Aeria, 78.  
Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 12, 100, 124.  
Alésia, voir Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or).  
Alger (Algérie), 47.  
Algérie, 26, 42 n. 29.  
Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), 148.  
\*Allonnes (Sarthe), 48, 56, 59, 60, 74, 138, 138 n. 18.  
Alpes, 10, 25, 51, 64, 140.  
Amanlis (Ille-et-Vilaine), 143.  
*Ammaedara* (Tunisie), 146.  
*Ampurias* (Espagne), 12, 60, 104, 137.  
Angleterre, 46.  
Annaba (Algérie), 43.  
Antibes (Alpes-Maritimes), 107.  
*Antipolis*, voir Antibes (Alpes-Maritimes).  
*Antioche* (Turquie), 46.  
\*Apremont (Vendée), 48, 56, 74.  
Aquitaine, 26, 146.  
Aragon (Espagne), 119.  
*Arcadie* (Grèce), 47.  
\*Arcis-Le-Ponsart (Marne), 48, 54, 56, 75.  
\*Argentièrre (L'), voir Fréjus (Var).  
Armorique, 142.  
\*Assier (Lot), 49, 54, 58, 129, 130, 150, 151.  
Athènes (Grèce), 14, 41.  
Aubagne (Bouches-du-Rhône), 112.  
Autun (Saône-et-Loire), 117, 146.  
\*Avène (Hérault), 49, 58, 108, 109.  
Avignon (Vaucluse), 76, 78, 84, 103.  
  
Barry (Vaucluse), 78.  
\*Bassanel, voir Olonzac (Hérault).  
\*Bavai (Nord), 49, 54, 58, 65, 130, 150, 151.  
\*Bédoin (Vaucluse), 48, 56, 59, 76.  
Belgique, 12, 26, 54, 61, 61 n. 91, 146.  
\*Besançon (Doubs), 48, 54, 56, 59, 60, 76, 138.

Besançon (Doubs), 69, 76 n. 22.  
Béziers (Hérault), 60, 141, 155.  
Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), 77.  
Bibracte (Saône-et-Loire), 141.  
\*Bidart (Pyrénées-Atlantiques), 48, 56, 77, 138.  
Bohème (Tchécoslovaquie), 47.  
\*Bollène (Vaucluse), 48, 56, 77.  
Bône, voir Annaba (Algérie).  
Bons-Villers, voir Luttre (Belgique).  
Bordeaux (Gironde), 146.  
Bort (Corrèze), 118.  
Bouches-du-Rhône, 51, 112.  
Bou-Ghara (Tunisie), 38.  
Bourgueil (Indre-et-Loire), 49, 51, 58, 63, 65, 109, 121.  
Brabant (Belgique), 86.  
Bretagne, 137.  
Bretagne (île de), 148.  
Bruxelles (Belgique), 125, 130.  
*Bulla Regia* (Tunisie), 38.  
*Buthrote* (Grèce), 145.

Cabrerets (Lot), 129.  
Camargue, 102.  
Carthagène (Espagne), 146.  
*Carthago Nova*, voir Carthagène (Espagne).  
*Caphya* (Grèce), 47.  
Cassitérides, 137.  
Castellas, voir Rognac (Bouches-du-Rhône).  
Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales), 136.  
\*Cazères (Haute-Garonne), 48, 56, 59, 60, 62, 78.  
\*Ceilhes-et-Rocozels (Hérault), 49, 58, 63, 64, 64 n. 99, 111.  
Celtibérie, 119.  
Cerbère (Cap) (Pyrénées-Orientales), 140.  
Cerne (Angleterre), 46.  
Cévennes, 141.  
Charlton Kings (Angleterre), 46.  
Chartres (Eure-et-Loir), 146.  
Cher (département), 51 n. 68.  
Cherchel (Algérie), 42.

*Cirta*, voir Constantine (Algérie).  
 Cisalpine, 26, 144.  
 Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 146.  
*Colonia Julia Veneria Rusicade*, voir Skikda (Algérie).  
*Colonia Junonia* (Carthage) (Tunisie), 42.  
 Constantine (Algérie), 14, 39, 41, 45.  
 \*Corent (Puy-de-Dôme), 48, 56, 59, 60, 79.  
 Corinthe (Grèce), 46.  
 Cornancay, voir Quincy (Cher).  
 Corse, 26.  
 Corseul (Côtes-du-Nord), 146.  
 Corvo (Açores), 47 n. 65.  
 \*Coustoges (Pyrénées-Orientales), 48, 56, 79.  
 \*Creil (Oise), 48, 56, 70, 80, 138.  
 Crète (Grèce), 46.  
*Cyrène* (Libye), 47 n. 65.  
 Dougga (Tunisie), 44.  
 Dresde (Allemagne de l'Est), 47.  
 Drôme (département), 146.  
 Egypte, 47.  
 \*Elne (Pyrénées-Orientales), 48, 80.  
 Elne (Pyrénées-Orientales), 139.  
 \*Encourdoules (Les), voir Vallauris (Alpes-Maritimes).  
 Ensérune (Hérault), 136.  
 Entremont, voir Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).  
 Ernée (Mayenne), 115.  
 Espagne, 10, 14, 25, 26, 30, 41, 46 n. 50, 119, 135, 137, 138, 140, 144.  
*Eubée* (Grèce), 144.  
 Five Barrows (Angleterre), 46.  
 \*Fréjus (Var), 48, 49, 51, 56, 58, 59, 61, 65, 81, 131, 152, 152 n. 77.  
*Fussala*, 44.  
 Gadès (Espagne), 41, 137.  
*Gargaria*, voir Saint-Jean-de-Guarguier (Bouches-du-Rhône).  
*Gargarius Locustus*, voir Saint-Jean-de-Guarguier (Bouches-du-Rhône).  
 Garonne (fleuve), 26, 140.  
 \*Gémenos (Bouches-du-Rhône), 49, 58, 63, 65, 112.  
*Gigthi*, voir Bou-Ghara (Tunisie).  
 Gloucester (Angleterre), 46.  
 \*Gonnord (Maine-et-Loire), 48, 57, 82.  
 Grésigny-Sainte-Reine (Côte-d'Or), 75.  
 Hadjeb-El-Aïoun (Tunisie), 39.  
*Hadrumète*, voir Sousse (Tunisie).  
 Hainaut (Belgique), 61 n. 91.  
*Hippone*, voir Bône (Algérie).  
*Histiée* (Grèce), 144.

\*Huelgoat (Nord-Finistère), 49, 58, 113.  
 \*Hussigny-Godbrange (Meurthe-et-Moselle), 49, 58, 63, 65, 113, 114, 152, 152 n. 77.  
 Ibiza (Espagne), 41, 106 n. 150, 148.  
*Illiberi*, voir Elne (Pyrénées-Orientales).  
*Iol*, voir Cherchel (Algérie).  
 \*Isle-Aumont (Aube), 48, 57, 59, 61, 62, 82, 138.  
 \*Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse), 18, 57, 83.  
 Italie, 10, 25, 26, 46 n. 50, 139, 140, 144, 145, 148.  
 \*Izernore (Ain), 49, 58, 114, 115.  
 Jersey, 143.  
 \*Jublains (Mayenne), 49, 58, 115.  
 Kula (Yougoslavie), 47.  
 \*La Courtine, voir Ollioules (Var).  
 \*La Fontaine-Lablanche, voir Arcis-le-Ponsart (Marne).  
 \*Laluque (Landes), 49, 58, 63, 65, 116.  
*Lambèse*, voir Tazoult (Algérie).  
 Langres (Haute-Marne), 146.  
 Languedoc, 10, 51 n. 68, 128, 140, 141, 148, 150, 155.  
 \*Larochemillay (Nièvre), 49, 58, 63, 65, 117, 152.  
 \*Latour-Bas-Elne (Pyrénées-Orientales), 48, 57, 84.  
 \*Lattes (Hérault), 47 n. 66, 48, 57, 84, 85.  
 Lavilleneuve-au-Roi (Haute-Marne), 143.  
 Le Kep (Tunisie), 38.  
 Léman (Lac), 140.  
 \*Le Poiré-sur-Vie (Vendée), 48, 54, 57, 85, 150.  
*Leptis Minor* (Tunisie), 25, 41.  
 Le Puy (Haute-Loire), 120.  
 \*Les Angles-sur-Corrèze (Corrèze), 49, 58, 64, 74, 118.  
 \*Liberchies, voir Luttre (Belgique).  
 \*Lissac (Haute-Loire), 49, 58, 63, 119.  
 Loire (fleuve), 135, 150.  
 Londres (Angleterre), 127.  
 Lunas (Hérault), 109.  
 \*Luttre (Belgique), 48, 54, 57, 59, 61, 61 n. 91, 62, 86, 86 n. 62.  
 \*Lyon (Rhône), 49, 49 n. 67, 58, 70, 120.  
 Lyon (Rhône), 146.  
 Lyonnaise, 146.  
 Macédoine, 46.  
*Madauros*, voir Mdaourouch (Tunisie).  
 \*Maille (Vendée), 49, 51, 58, 63, 65, 74, 121, 152.  
 \*Mâlain (Côte-d'Or), 49, 58, 63, 64, 122, 152.  
 \*Le Mans (Sarthe), 47 n. 66, 49, 51, 58, 63, 65, 122, 123, 131, 152.  
 \*Mareuil-sur-Arnon (Cher), 48, 54, 57, 59, 61, 87, 88.

Marignane (Bouches-du-Rhône), 100.  
 Marne (rivière), 26, 141.  
 Maroc, 14, 39.  
 \*Marseille (Bouches-du-Rhône), 47 n. 66, 48, 49, 51, 54, 57, 58, 123, 158.  
 Marseille (Bouches-du-Rhône), 10, 11, 12, 14, 31, 60, 62, 63, 76, 79, 84, 88, 88 n. 72, 89, 89 n. 81, 97, 100, 124, 127, 128, 137, 138, 139, 141, 156, 157.  
*Maslianae*, voir Hadjeb-El-Aïoun (Tunisie).  
 Massif Central, 51.  
*Maurétanie*, 25, 33, 56, 63, 65, 70, 112, 116, 117, 119, 129.  
 Mayenne (Mayenne), 108.  
 Mazin (Yougoslavie), 47.  
 Mdaourouch (Tunisie), 26.  
*Métaponte* (Italie), 62, 103.  
*Milet* (Ionie), 46.  
 Minervois, 93.  
 \*Monaco (Principauté de Monaco), 48, 51, 54, 57, 89, 158.  
 Monmouth (Angleterre), 46.  
 \*Mons (Belgique), 49, 58, 65, 124, 125, 150, 151.  
 \*Mont-Beuvray, voir Larochemillay (Nièvre).  
*Monte-Iato* (Italie), 32.  
 \*Montlaurens, voir Narbonne (Aude).  
 \*Montlaurun (Lot), 48, 57, 59, 90.  
 Montpellier (Hérault), 70, 85.  
 Morlaix (Finistère-Nord), 113.  
 \*Mugron (Landes), 48, 57, 91.  
 \*Namur (Belgique), 48, 54, 57, 91, 92.  
 Naples (Italie), 46.  
*Narbonnaise*, 26, 146.  
 \*Narbonne (Aude), 48, 57.  
 Narbonne (Aude), 10, 13, 42 n. 32, 92, 118, 141, 144, 155.  
 Nauheim (Allemagne de l'Ouest), 57, 100.  
*Neapolis* (Italie), 90.  
 \*Négade (Pointe de la), voir Soulac-sur-Mer (Gironde).  
 \*Nîmes (Gard), 60, 62, 63, 78, 79, 96, 97, 100, 105, 107.  
 Nivelles (Belgique), 86.  
 \*Noirmoutier (Vendée), 48, 54, 57, 92.  
*Numidie*, 25, 33, 40, 41, 47, 56, 63, 70, 110, 112, 116, 119, 146.  
 \*Ollioules (Var), 48, 51 n. 69, 56 n. 77, 57, 93, 156 n. 7.  
 \*Olonzac (Hérault), 48, 54, 57, 65, 65 n. 104, 93, 150, 155, 155 n. 3.  
 Olterstein (Allemagne de l'Est), 47.  
 \*Orléans (Loiret), 48, 57, 59, 61, 94.  
 Orléans (Loiret), 102.  
 \*Ozouër-le-Voulgis (Seine-et-Marne), 48, 57, 59, 61, 94.

Palerme (Italie), 32, 46, 69, 76, 94, 98, 125.  
*Panorme*, voir Palerme (Italie).  
 Paris (Seine), 127.  
 \*Pech-Maho, voir Sigean (Aude).  
 \*Penmarc'h (Sud-Finistère), 48, 49, 51, 57, 58, 95, 96, 125.  
 Peyriac-de-Mer (Aude), 136.  
*Phénicie*, 69.  
 Philippeville, voir Skikda (Algérie).  
 \*Pitres (Eure), 48, 57, 60, 62, 96.  
 \*Plan de Joux-Grand-Saint-Bernard (Italie), 48, 57, 97.  
 \*Pleumeur-Bodou, voir Ploulec'h (Côtes-du-Nord).  
 \*Ploulec'h (Côtes-du-Nord), 47 n. 66, 48, 49, 51, 57, 58, 98, 125.  
 Provence, 135, 136.  
 \*Puy-de-Merle, voir Les Angles-sur-Corrèze (Corrèze).  
 Pyrénées, 10, 12, 26, 64, 135, 140.  
 Quimper (Sud-Finistère), 48, 57, 98, 99.  
 \*Quincy (Cher), 48, 57, 60, 62, 99.  
 Rennes (Ille-et-Vilaine), 70.  
 Rhénanie, 15.  
 Rhin, 148.  
*Rhodé* (Espagne), 140.  
 Rhône, 10, 26, 64, 135, 139, 141, 144.  
 \*Riez (Alpes-de-Haute-Provence), 49, 58, 126.  
 Riez (Alpes-de-Haute-Provence), 146.  
 Roanne (Loire), 57, 100.  
 Robache (Vosges), 143.  
 \*Rognac (Bouches-du-Rhône), 48, 57, 60, 62, 99, 100.  
 Rome (Italie), 14, 15, 25, 40, 43, 46, 83, 141, 143, 148.  
*Ruscino*, voir Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales).  
*Rusicade*, voir Skikda (Algérie).  
 \*Saintes (Charente-Maritime), 48, 57, 101.  
 \*Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône), 48, 57, 71, 101.  
 \*Saint-Florent-des-Bois (Vendée), 48, 57, 102.  
 Saint-Jean-de-Guarguier (Bouches-du-Rhône), 112.  
 \*Saint-Satur (Cher), 48, 57, 62, 102.  
 \*Saint-Saturnin-d'Apt (Vaucluse), 48, 57, 62, 103.  
 Saint-Sulpice (Suisse), 136.  
*Salapia* (Italie), 47.  
 \*Saône, 120.  
 Sardaigne, 28, 29, 31, 54, 88.  
 Saubrusse (Landes), 136.  
 Seiches (Maine-et-Loire), 121.  
 Seine (fleuve), 26, 135, 138, 141.  
*Selinonte* (Italie), 32.

- Sicile, 28, 29, 30, 31, 32, 70, 76, 86, 88, 92.  
 Sidi-Ben-Ahmed (Maroc), 39.  
 \*Sigeac (Aude), 12, 48, 57, 60, 62, 65, 65 n. 104, 104, 155, 155 n. 3.  
 Skikda (Algérie), 42, 42 n. 29, 124.  
 Somme, 140.  
 Soudan, 146.  
 Souk-El-Arba (Tunisie), 26.  
 Souk Ahras (Algérie), 26.  
 \*Soulac-sur-Mer (Gironde), 48, 58, 60, 62, 104, 105, 151.  
 Sousse (Tunisie), 25, 29, 37, 41, 42, 43.  
 Spettisbury (Angleterre), 46.  
 Stickland (Angleterre), 46.  
 Stradonice (Tchécoslovaquie), 47.  
 \*Suèvres (Loir-et-Cher), 48, 58, 74, 105, 138, 138 n. 17.  
 Sussex (Angleterre), 46.  
 Syracuse (Italie), 46, 47.  
 Syrie, 46.  
 Tanger (Maroc), 44, 130.  
 Tarente (Italie), 155.  
 Tazoult (Algérie), 39.  
 Teate (Italie), 47.  
 Tébessa (Algérie), 40, 146.  
 \*Terrats (Pyrénées-Orientales), 48, 58, 106.  
*Thamusida*, voir Sidi Ben Ahmed (Maroc).  
 Thémétra (Tunisie), 41.  
*Theudalis* (Tunisie), 41.  
*Theveste*, voir Tébessa (Algérie).
- Thugga*, voir Dougga (Tunisie).  
*Timgad* (Algérie), 39.  
*Tingi*, voir Tanger (Maroc).  
 Tipasa (Algérie), 40, 45.  
 \*Toulouse (Haute-Garonne), 48, 58, 106.  
 Tourdan (Isère), 144.  
 Tournan (Gers), 128.  
 Transpadane, 97.  
 Tripolitaine, 44.  
 Tunis (Tunisie), 146.  
 Tunisie, 14, 25, 26, 38, 40, 45.  
*Usula* (Tunisie), 41.  
*Utique* (Tunisie), 25, 29, 41.
- \*Vallauris (Alpes-Maritimes), 48, 58, 60, 63, 106.  
 Vallauris (Alpes-Maritime), 107.  
 Vaucluse, 51, 51 n. 68.  
 \*Vernon (Vienne), 49, 51, 58, 63, 65, 126.  
 \*Vieille-Toulouse (Haute-Garonne), 49, 49 n. 67, 58, 127, 128, 129.  
 Vierzon (Cher), 94.  
 \*Vieux (Calvados), 48, 58, 108, 138.  
 Vosges, 51.  
 Witry-les-Reims (Marne), 136.  
 Yougoslavie, 47.  
*Zeugitane*, 69, 70.  
 Zurich (Suisse), 97.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
CARTE 1 Les colonies phéniciennes, d'après M. Hours-Miédan, <i>Les Phéniciens...</i> , p. 33 .....	26
2 Le territoire carthaginois, d'après S. Gsell, <i>HAAN</i> , II, p. 97 .....	27
3 Les centres monétaires d'Afrique du Nord, d'après J. Mazard, <i>Corpus...</i> , p. 14. (Cette carte a été établie sans tenir compte des données chronologiques.) .....	32
4 Les monnaies africaines en Gaule .....	50
5 Origine des monnaies. Nature des métaux monétaires .....	52
6 Les métaux monétaires .....	53
7 Les contextes numismatiques .....	55
FIG. 1 Monnaie de Tanger .....	44
2 Monnaies puniques extraites de l'ouvrage de G.K. Jenkins, <i>Sylloge... North Africa-Syrtica-Mauretania</i> .....	72
3 Monnaies puniques extraites de l'ouvrage de G.K. Jenkins, <i>Sylloge... North Africa-Syrtica-Mauretania</i> (suite) .....	73

## PIÈCES AFRICAINES TROUVÉES EN GAULE REPRODUITES DANS LES NOTICES DU CATALOGUE :

## MONNAIES PUNIQUES

1. ALLONNES (Sarthe) .....	74
3. ARCIS-LE-PONSART (Marne) .....	75
4. BÉDOIN (Vaucluse) .....	76
7. BOLLÈNE (Vaucluse) .....	77

	Pages
8. CAZÈRES (Haute-Garonne) .....	78
9. CORENT (Puy-de-Dôme) .....	79
11. CREIL (Oise) .....	80
13. FRÉJUS (Var) .....	81
15. ISLE-AUMONT (Aube) .....	82
16. L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (Vaucluse) .....	83
18. LATTES (Hérault) .....	84
18. LATTES (Hérault) .....	85
19. LE POIRÉ-SUR-VIE (Vendée) .....	85
20. LUTTRE (Hainaut, Belgique), 2 fig. ....	86
21. MAREUIL-SUR-ARNON (Cher), 2 fig. ....	87
24. MONTLAUZUN (Lot) .....	90
25. MUGRON (Landes) .....	91
30. OLONZAC (Hérault) .....	93
32. OZOÛER-LE-VOULGIS (Seine-et-Marne) .....	94
33. PENMARC'H (Sud-Finistère) .....	95
37. QUIMPER (Sud-Finistère) .....	98
38. QUINCY (Cher) .....	99
39. ROGNAC (Bouches-du-Rhône) .....	99
41. SAINTES-MARIES-DE-LA-MER (Bouches-du-Rhône) .....	101
44. SAINT-SATURNIN-D'APT (Vaucluse) .....	103
45. SIGEAN (Aude) .....	104
47. SUÈVRES (Loir-et-Cher), fac-similé .....	105
51. VIEUX (Calvados), 2 fig. ....	108

## MONNAIES NUMIDES

52. AVÈNE (Hérault) .....	108
54. CEILHES-ET-ROCOZELS (Hérault) .....	111
56. HUELGOAT (Nord-Finistère) .....	113
59. JUBLAINS (Mayenne) .....	115
61. LAROCHEMILLAY (Nièvre) .....	117
62. LES-ANGLES-SUR-CORRÈZE (Corrèze), fac-similé .....	118
65. MAILLÉ (Vendée) .....	121

## TABLE

171

	Pages
66. MÂLAIN (Côte-d'Or) .....	122
68. MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) .....	123
69. MONS (Hainaut, Belgique) .....	124
70. PENMARC'H (Sud-Finistère) .....	125
MONNAIES MAURÉTANIENNES	
75. ASSIER (Lot) .....	129
76. BAVAI (Nord) .....	130
77. FRÉJUS (Var) .....	131

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE .....	9
REMERCIEMENTS .....	17
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	18
BIBLIOGRAPHIE .....	19
INTRODUCTION .....	25
I. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET CONTEXTE DES DÉCOUVERTES .....	35
A. En Afrique du Nord .....	37
Les découvertes monétaires .....	37
La survie de la civilisation punique .....	43
B. Dans le monde romain .....	46
Hors des Gaules .....	46
Sur le territoire des Gaules .....	47
II. CATALOGUE .....	67
A. Monnaies puniques .....	74
B. Monnaies numides .....	108
C. Monnaies maurétaniennes .....	129
III. CIRCULATION DANS LES GAULES .....	133
A. Hypothèses proposées .....	135
B. Le monnayage gaulois, des origines à la conquête .....	140
C. Introduction des monnaies étrangères et particulièrement africaines.	142
Le brassage dû aux mouvements des troupes et des populations .....	142
La pénurie de numéraire .....	147
Le rôle de l'homotypie .....	149
CONCLUSION .....	153
INDICES .....	159
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	169
TABLE DES MATIÈRES .....	173



## GALLIA

- Tome I fasc. 1, 1943, 238 p., 108 fig., 7 pl. (2<sup>e</sup> réimpression, 1977).  
Tome I fasc. 1, 1943, 298 p., 219 fig., 17 pl. (2<sup>e</sup> réimpression, 1977).  
Tome II 1944, 298 p., 221 fig., 17 plans (réimpression).  
Tome III 1945 (n'a pas paru).  
Tome IV 1946, 377 p., 153 fig., 1 plan (réimpression, 1971).  
Tome V fasc. 1, 1947, 234 p., 152 fig., 1 plan (réimpression, 1971).  
Tome V fasc. 2, 1947, 253 p., 174 fig., 1 plan (réimpression, 1971).  
Tome VI fasc. 2, 1948, 212 p., 102 fig., 4 pl. h.-t. (réimpression, 1978).  
Tome VI fasc. 2, 1948, 212 p., 102 fig., 4 pl. h.-t. (réimpression, 1978).  
Tome IX 1951, 183 p., 113 fig., 1 pl. h.-t. (réimpression, 1972).  
Tome XX fasc. 3, 1962, 203 p., Tables des tomes I à XX.  
Tome 30 fasc. 3, 1972, 320 p., Tables des tomes XXI à 30.

Les tomes VII, fasc. 1 et 2, VIII, X, XI, fasc. 1 et 2, XII, fasc. 1, XIII, fasc. 1, XIV, fasc. 1, XXVI, fasc. 1 et 2, XXVIII, fasc. 1 et 2 sont épuisés, les autres tomes sont disponibles.

DERNIER FASCICULE PARU : Tome 36, fasc. 1, 1978.

## GALLIA PRÉHISTOIRE

Tous les tomes sont disponibles

Tome V, fasc. 2, 1962, 111 p., Tables des tomes I à XV de *Gallia*, 1943-1957 (pour la Préhistoire), et des tomes I à V de *Gallia Préhistoire*, 1958-1962.

Tome 15, fasc. 3, 1972, 348 p., Tables des tomes VI à 15.

DERNIER FASCICULE PARU : Tome 20, fasc. 2, 1977.

### Suppléments à *Gallia Préhistoire* :

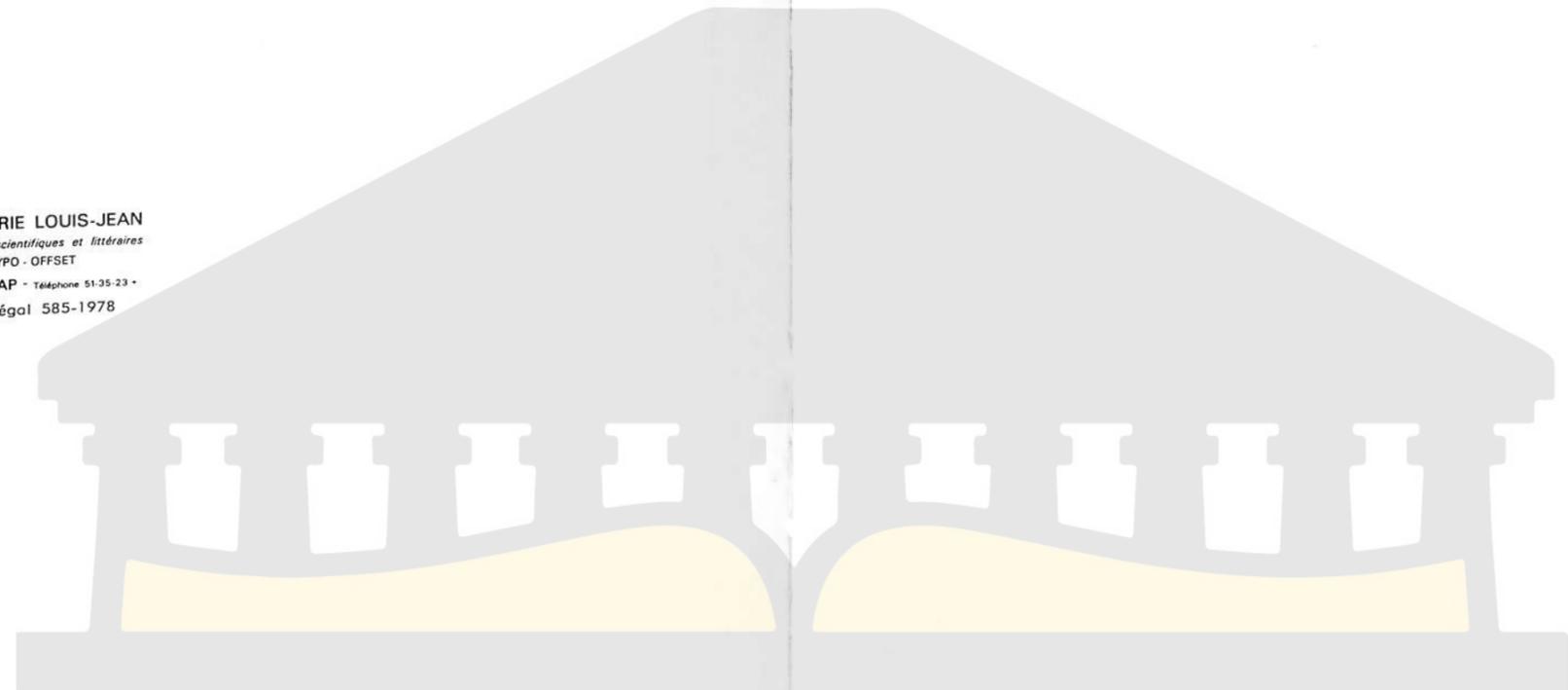
- I G. CORDIER, *Inventaire des mégalithes de la France, I, Indre-et-Loire*, 1963.  
M. GRUET, *Inventaire des mégalithes de la France, II, Maine-et-Loire*, 1967.  
J. DESPRIEE et Cl. LEYMARIOS, *Inventaire des mégalithes de la France, III, Loir-et-Cher*, 1974.  
J. PEEK, *Inventaire des mégalithes de la France, IV, Région parisienne*, 1975.  
J. CLOTTE, *Inventaire des mégalithes de la France, V, Lot*, 1977.
- II. G. BAILLOUD, *Le Néolithique dans le Bassin parisien*, 1964 (réimpression, 1974).
- III. A. NIEDERLENDER, R. LACAM, J. ARNAL, *Le gisement néolithique de Roucadour (Thémines-Lot)*, 1966.
- IV. M.-N. BREZILLON, *La dénomination des objets de pierre taillée. Matériaux pour un vocabulaire des préhistoriens de langue française*, 1968 (réimpression, 1977).
- V. H. DE LUMLEY-WOODYEAR, *Le Paléolithique inférieur et moyen du Midi méditerranéen dans son cadre géologique. Tome I, Ligurie-Provence*, 1969. Tome II, Bas-Lanquedoc - Roussillon - Catalogne, 1971.
- VI. B. SCHMIDER, *Les industries lithiques du Paléolithique supérieur en Ile-de-France*, 1971.
- VII. A. LEROI-GOURHAN et M. BREZILLON, *Fouilles de Pincevent. Essai d'analyse ethnographique d'un habitat magdalénien (la section 36)*, 1972.
- VIII. B. CHERTIER, *Les nécropoles de la civilisation des Champs d'Urnes dans la région des marais de Saint-Gond (Marne)*, 1976.
- IX. C. et D. MORDANT, J.-Y. PRAMPART, *Le dépôt de bronze de Villethierry (Yonne)*, 1976.
- X. J. TARRETE, *Le Montmorencien*, 1977.
- XI. Catherine GIRARD, *Les industries moustériennes dans la grotte de l'Hyène à Arcy-sur-Cure (Yonne)*, 1978.

## CARTE ARCHÉOLOGIQUE DE LA GAULE ROMAINE

DERNIER FASCICULE PARU : XV. André BLANC, *Département de l'Ardèche* (carte et texte), 1975.

Ouvrages parus aux Editions du C.N.R.S., 15 quai Anatole France 75700 PARIS. Tél. : 555-92-25

IMPRIMERIE LOUIS-JEAN  
Publications scientifiques et littéraires  
TYPO - OFFSET  
05002 GAP - Téléphone 51-35-23 -  
Dépôt légal 585-1978



⊙ ⊙ ⊙ √ ∑ ⊙    ⊙ ⊙ √ ∑ √  
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM